



« Vache folle »

■ Vers une interdiction totale des farines animales

■ Une déclaration au « Monde » du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

■ Le ministre britannique de l'agriculture redoute « beaucoup, beaucoup plus » de victimes

Lire page 10

Révolution dans le football européen

- Pour la Commission européenne, les indemnités de transfert de joueurs constituent une « entente » entre clubs
- Elle exige la fin du système qui régit l'économie du football
- Les autorités mondiales de ce sport lui soumettent, mardi, leurs propositions de réforme
- Les joueurs pourront choisir eux-mêmes leurs employeurs

LE SYSTÈME de transfert des joueurs toujours en vigueur dans le football professionnel est en contradiction avec les principes de libre concurrence et de libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne. La Commission de Bruxelles l'avait fait savoir à la Fédération internationale de football (FIFA) en l'invitant, le 14 décembre 1998, dans une « communication des griefs », à modifier au plus vite ses règlements. Près de deux ans après, les autorités mondiales du football s'approprient, mardi 31 octobre, à remettre à Bruxelles une série de « propositions » visant à contrebalancer les effets qui découleront de la probable disparition des « indemnités de transfert ». *Le Monde* en révèle le contenu.

Il s'agit d'un chamboulement majeur, comparable à celui qu'avait entraîné l'« arrêt Bosman » en 1995 sur les quotas de nationalité. Les joueurs seront désormais libres de rompre unilatéralement leur contrat de travail et pourront choisir eux-mêmes leurs



employeurs sans autorisation préalable. Si les transactions vertigineuses de club à club, qui défraient régulièrement la chronique, risquent de disparaître, une inflation des salaires est à attendre, les clubs n'ayant plus d'autre argument pour attirer les meilleurs.

La FIFA, qui semble se résigner à accepter cette décision, réclame toutefois que soient maintenues des « indemnités de transfert » pour les footballeurs de moins de vingt-trois ans, afin que les « petits » clubs obtiennent une compensation financière en cédant les joueurs issus de leurs centres de formation. La Commission paraît prête à accepter cette mesure à condition que les montants soient fonction de critères objectifs (âge du joueur, nombre d'années de formation). Le milieu du football propose également d'imposer une « période obligatoire » de deux ou trois ans durant laquelle les joueurs n'auraient pas le droit de changer de club.

Lire page 26



CHRISTINE NESBITT/AP

ÉLECTIONS AU KOSOVO La victoire de Rugova

Chef de file des Albanais modérés, Ibrahim Rugova (photo) a annoncé que son parti, la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), avait remporté, avec 60 % de voix, les élections municipales, samedi 28 octobre. Premier vote libre après dix années d'apartheid et de terreur organisée par les forces serbes, ce scrutin relance les interrogations sur le sort futur du Kosovo, placé sous l'administration des Nations unies dès la fin des bombardements de l'OTAN en juin 1999. p. 4 et notre éditorial p. 18

Nissan renoue avec les profits

CARLOS GHOSN, directeur général de Nissan, semble en passe de gagner son pari : redresser le numéro deux de l'automobile japonaise dont Renault est depuis deux ans le principal actionnaire. M. Ghosn a annoncé, lundi 30 octobre, « les meilleurs résultats consolidés de Nissan en une décennie ». Le groupe nippon a dégagé au premier semestre un résultat net de 170 milliards de yens (1,78 milliard d'euros) au lieu des 60 milliards attendus. Depuis le début de l'année, l'action Nissan a gagné plus de 70 %. Certains analystes japonais s'interrogent pourtant sur la capacité de Nissan à concilier une réduction drastique des coûts et de nécessaires investissements en recherche et développement.

Lire page 20

Les patrons britanniques ont le droit d'espionner les e-mails de leurs employés

LONDRES

de notre correspondant à la City

Un gentleman anglais n'ouvre jamais le courrier d'autrui. Ce bon vieil adage victorien n'est plus de saison depuis la promulgation, le 24 octobre, d'une loi permettant aux employeurs britanniques d'espionner la messagerie électronique de leurs employés sans leur consentement. Le Regulation of Investigatory Act autorise les patrons à ouvrir les e-mails de leurs subordonnés, qu'ils aient été ou non avertis de cette intrusion. Jusqu'alors, la législation autorisait l'interruption de courrier privé uniquement dans les affaires criminelles ou dans les scandales mettant en cause la sécurité nationale.

Pour ses promoteurs, cet arsenal répressif permettra de lutter contre l'intense utilisation des messageries d'entreprise à titre personnel, qui coûterait cher aux sociétés. Ensuite, disent-ils, ces mesures favoriseront une amélioration de la qualité du service à la clientèle utilisant ce mode de communication. « En cas d'absence d'un employé, celui qui le couvre doit pouvoir accéder à sa boîte de réception. D'importants contrats sont négociés par cette voie. Il s'agit aus-

si de mieux protéger nos systèmes contre l'introduction d'un virus dont peuvent être porteurs les e-mails », explique Richard Baron, porte-parole de l'Institute of Directors, l'une des deux organisations patronales britanniques. Les employeurs ont ainsi obtenu du ministère du commerce et de l'industrie un durcissement de la législation qui, au départ, prévoyait l'assentiment préalable de l'auteur et du destinataire du message. Aux yeux d'un Tony Blair obsédé par les « fuites » à l'intérieur de son gouvernement, les nouvelles dispositions ont, de plus, l'avantage de punir les communications avec... les journalistes.

« Si on voulait détruire la relation de confiance entre les employeurs et le personnel on ne s'y prendrait pas autrement. Les conséquences sur la productivité de la main-d'œuvre d'une telle attitude à la Big Brother seront dramatiques » : le Congrès des syndicats britanniques (TUC) est parti en guerre contre ce qu'il considère comme un abus de pouvoir. Privacy International s'émeut d'une législation contrevenant à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme de protection de la vie pri-

née, qui vient d'être incorporée au droit britannique. Et le commissaire à la protection des données demande que le personnel internaute soit informé au préalable de ces contrôles.

Le paradoxe est que cette législation contestable fournit un cadre juridique à des pratiques anti-e-mails très courantes. Une quarantaine d'employés du fabricant de téléphones portables Orange ont été récemment licenciés pour avoir diffusé des photos pornographiques via leur messagerie. Une employée de JP Morgan a été remerciée pour avoir passé commande d'un chandelier par le truchement du courrier électronique de sa firme. Une douzaine de traders de Merrill Lynch, qui avaient transmis par le système électronique des images racistes « pour rigoler », ont été renvoyés sur-le-champ. Enfin, il existe désormais des logiciels spécialisés dans le filtrage d'informations jugées peu conformes à la bonne marche de l'entreprise. A commencer par les histoires drôles destinées aux collègues de bureau et concernant les dirigeants...

Marc Roche



GUILLERMO VILELA

Portrait Ingrid Caven maintenant

Elle a tourné une quinzaine de films avec Fassbinder. Son récital au Pigall's en 1978 est devenu mythique. Mais « ce serait bien de parler de maintenant », dit Ingrid Caven : son nouveau disque sort le 10 novembre et elle se produira le 27 aux Folies Bergère. Jean-Jacques Schuhl raconte sa vie dans son livre. Portrait. p. 15

Israël : Barak menacé



ABRAHAM BURG

LA KNESSET devait ouvrir, lundi, sa session d'hiver alors que le premier ministre israélien, Ehoud Barak, privé de majorité, lutte pour sa survie politique. Pour *Le Monde*, Abraham Burg, président travailliste du Parlement, tire les leçons de la situation politique et militaire du pays.

Lire page 2

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1031 - 7,50 F



VOUS AVEZ LE DROIT

www.editions-legislatives.fr

Nos juristes experts privilégient la clarté et la rapidité de l'information. Les Dictionnaires Permanents, nos CD-Rom et notre site Internet vous permettent d'accéder rapidement à la réponse que vous recherchez.

Vous pouvez ainsi décider avec pertinence et agir en sécurité, dans tous les domaines : social, fiscal, affaires, immobilier, droits spécialisés.

Avec les Editions Législatives, vous avez le droit.

EDITIONS LEGISLATIVES

Vous avez le droit

01 40 92 36 36

BONNES FEUILLES

Un président en enfer

par Arnaud Monteblanc

Arnaud Monteblanc, député (PS) de Saône-et-Loire, publie cette semaine « La Machine à trahir, rapport sur le délabrement de nos institutions », chez Denoël. « Le Monde » en publie les bonnes feuilles.

La totalité des hauts dignitaires du RPR placés à la tête de ce parti au moment des élections présidentielles de 1995 est aujourd'hui poursuivie et mise en examen. (...) Pourtant, l'organisateur en chef de ce vaste système illégal, premier receleur de ces infractions graves - celles par lesquelles son élection fut acquise au sommet de l'Etat -, ex-président du RPR, actuel président de la République, n'est toujours pas poursuivi par la justice pénale. C'est là le signe du dérèglement généralisé de nos institutions républicaines.

Voici pourquoi et comment. Le 22 janvier 1999, le Conseil constitutionnel se réunissait sous la présidence de Roland Dumas, ancien ministre des affaires étrangères de François Mitterrand, lui-même poursuivi et mis en examen dans les affaires relatives aux malversations touchant Elf Aquitaine. (...) Le Conseil constitutionnel examina la con-

formité à la Constitution d'une loi ratifiant un traité signé par notre gouvernement, rendant justiciable devant une cour pénale internationale en cas de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité tout un chacun, « sans aucune distinction fondée sur la qualité officielle ».

Ce traité n'était donc pas compatible avec la Constitution puisque celle-ci prévoit une protection particulière pour les membres du gouvernement, ministres, secrétaires d'Etat, premier ministre et président de la République, pour les actes pris dans l'exercice de leurs fonctions. Les premiers relevant de la Cour de justice de la République, le dernier de la Haute Cour de justice. Ce sont là des juridictions particulières composées de députés et de sénateurs, composition contestée et contestable, car elle donne l'impression d'une justice corporatiste et protectrice des intérêts de dirigeants politiques refusant de se soumettre aux tribunaux ordinaires. Pourtant, il ne s'agit nullement de l'organisation dans ces textes d'une quelconque immunité.

Lire la suite page 17 et nos informations page 6



VILLALONGA

MUSIQUE AC/DC n'a pas changé

Alors que le groupe sort un album, *Stiff Upper Lip*, et donne deux concerts à Paris-Bercy, mardi et mercredi, Bruno Lesprit a assisté à leur spectacle à Annville, en Moselle. Emmené par Angus Young (photo), AC/DC n'a rien changé au rock brutal, assourdissant, qu'il joue depuis vingt-cinq ans. Devant un public de fans qui le condamne à l'immobilisme. p. 30

International.....	2	Aujourd'hui.....	26
France.....	6	Météorologie-Jeux.....	29
Société.....	10	Culture.....	30
Régions.....	13	Guide culturel.....	32
Carnet.....	14	Immobilier, annonces.....	33
Horizons.....	15	Kiosque.....	34
Entreprises.....	20	Abonnements.....	34
Tableau de bord.....	22	Radio-Télévision.....	35

PROCHE-ORIENT Les manœuvres politiques se poursuivaient en Israël, lundi 30 octobre, jour de rentrée parlementaire. Le premier ministre, Ehoud Barak, privé de majorité,

ne désespère pas de convaincre le chef du Likoud de s'allier avec lui afin d'éviter l'organisation de nouvelles élections. ● **DANS UN ENTRETIEN** au Monde, le président travailliste de la

Knesset, Abraham Burg, estime qu'Israël peut faire face aux affrontements alors que l'économie palestinienne sera, selon lui, rapidement acculée à la ruine. « *Dans la guerre, il n'y a qu'un*

seul vainqueur », estime-t-il. ● **LA TENSION** persiste dans les territoires palestiniens, où cinq nouveaux morts ont été enregistrés dimanche. ● **EN JORDANIE**, les réfugiés palestiniens

suivent avec attention les événements qui exaspèrent leurs frustrations. ● **ISRAËL** a fait savoir à la Syrie qu'il la tient responsable d'incidents survenus sur sa frontière nord.

En Israël, Ehoud Barak lutte pour sa survie politique

Le premier ministre israélien tente de s'allier avec Ariel Sharon, son adversaire du Likoud, pour éviter d'être mis en minorité à la Knesset, à nouveau en session. Leurs tractations divisent leurs camps respectifs tandis que la tension persiste avec les Palestiniens

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Dimanche 29 octobre, au matin, l'accord était à portée de main. Le soir, il ne l'était plus. Lundi 30 octobre, les collaborateurs du premier ministre, Ehoud Barak, et ceux du président du Likoud, Ariel Sharon, devaient se revoir pour, peut-être, quelques heures plus tard, être en situation d'annoncer la constitution d'un gouvernement d'union nationale ou, comme certains préfèrent l'appeler, un cabinet d'urgence nationale, dénomination subtile censée indiquer que les responsabilités ministérielles formelles ne seront pas partagées avec les nouveaux arrivants.

Quoi qu'il en soit, Ehoud Barak et Ariel Sharon ne sont toujours pas parvenus à un accord qui permettrait au premier de bénéficier de l'appui du second au sein d'un cabinet remanié. Leurs collaborateurs

assurent que des progrès ont été faits, mais que la discussion, aussi urgente qu'elle soit, bute toujours sur le droit de regard qu'exige Ariel Sharon sur toute initiative diplomatique concernant le processus de paix. Selon toute vraisemblance, les choses devraient se hâter alors que, ce lundi 30 octobre, la Knesset reprenait ses travaux après trois mois de vacances parlementaires. L'ordre du jour comporte, entre autres, la discussion d'une proposition de loi appelant à des élections anticipées.

La plus grande incertitude régnait quant aux chances de survie du gouvernement dont le chef, qui ne dispose formellement que de l'appui de quelque 30 députés sur 120, exploite toutes les divisions de l'opposition pour se maintenir à son poste. Avant l'été, une majorité semblait exister pour le faire tomber. Mais avec la résurgence de l'In-

tifada, les positions ont sensiblement évoluées. Le parti ultra-orthodoxe Shass, qui, opposé aux discussions de Camp David, avait brutalement claqué la porte du gouvernement, ne semble aujourd'hui plus pressé de se confronter aux électeurs. Trop désargenté pour mener une campagne électorale, il se dit disposé à tendre au gouvernement un « filet de sécurité » tant que durent les troubles.

Ecartelé entre son ancien chef, Benyamin Nétanyahou, qui examine les chances d'un retour, et son nouveau guide, Ariel Sharon, qui préférerait le tenir à distance, le Likoud est lui-même partagé entre partisans et adversaires de l'union. Enfin, la perspective d'un retour aux affaires d'Ariel Sharon avec un marche-pied que lui prête Ehoud Barak ne fait pas l'unanimité dans les rangs travaillistes, y compris parmi les ministres du gouverne-

ment. Dimanche 29 octobre, à Tel Aviv, celui de la justice, Yossi Beilin, et sa collègue de l'intégration, Youli Tamir, participaient aux côtés de parlementaires du Parti travailliste, du parti Meretz (laïque de gauche) et d'activistes des mouvements pacifistes à une réunion – « *d'urgence* » elle aussi – pour appeler à la reprise des pourparlers israélo-

palestiniens et, surtout, pour s'opposer à « *une coalition Barak-Sharon* ».

Les craquements au sein des troupes travaillistes, comme les critiques contre leur chef, ne sont pas nouveaux, mais c'est la première fois que deux ministres prennent aussi clairement position contre le rapprochement que tente Ehoud

Barak avec Ariel Sharon. Le Meretz a pour sa part annoncé qu'une coalition avec le chef du Likoud le placerait automatiquement dans l'opposition. La recomposition durable du paysage politique israélien dépendra en définitive de la situation de violence qui prévaut toujours dans les territoires palestiniens.

La détérioration de la situation au Nord, alors que se multiplient des manifestations à la frontière, exaspère l'état-major qui laisse entendre que l'armée ne restera pas éternellement les bras croisés. Lundi 30 octobre, le quotidien *Haaretz* affirmait qu'Israël avait fait savoir à la Syrie, par divers canaux, que les confrontations sur cette frontière étaient susceptibles de conduire à une guerre avec Damas, accusée d'être derrière les opérations de harcèlement du Hezbollah.

G. M.

Abraham Burg, président travailliste de la Knesset

« La paix profite à deux adversaires, mais dans la guerre il n'y a qu'un seul vainqueur »

« **Quelle analyse faites-vous de la situation actuelle ?**

– Yasser Arafat avait deux options possibles : ou bien recevoir un Etat palestinien ou bien s'en saisir. Recevoir signifie négocier l'accord d'Israël et de la communauté internationale. S'en saisir signifie, comme vous dites en français, « prendre la Bastille », faire une « révolution » et mener une guerre héroïque. Bref c'est « Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé ! ». J'ai le sentiment que Yasser Arafat préfère « le jour de gloire » à une réconciliation politique. C'est la première explication.

» La seconde concerne les profondes frustrations des Palestiniens. Certains pensent qu'Israël aurait dû être plus généreux, d'autres qu'il faut mettre un terme à la corruption palestinienne. Ce que perçoit la rue palestinienne, en tous cas, est qu'une minorité seulement profite de la paix. Pour eux, Oslo, Rabin, Barak, quelle différence si tout persiste comme avant, si seul un petit noyau devient de plus en plus riche et que les autres deviennent de plus en plus pauvres ? De façon très intelligente, Yasser Arafat a réussi à canaliser contre Israël toutes les énergies négatives qui étaient dirigées contre lui et contre l'Autorité palestinienne. Si vous mettez ensemble la guerre héroïque et les frustrations, vous obtenez une situation explosive.

– **Cette explication ne sous-estime-t-elle pas les responsabilités israéliennes ? C'est vous qui avez fait tirer sur l'esplanade des Mosquées au lendemain de la visite d'Ariel Sharon.**

– Jusqu'à ce qu'Israéliens et Palestiniens signent un accord final de paix qui abordera aussi cette question, le mont du Temple est de notre responsabilité. Jamais le site n'a bénéficié d'une telle liberté d'accès et de culte que durant ces 33 dernières années [après qu'Israël l'a conquis sur les Jordaniens durant la guerre de 1967]. Dans un contexte de discussion démocratique tel qu'il existe en Israël, il est légitime d'être partisan de telle ou de telle solution quant à l'avenir de la Vieille Ville, de Jérusalem-Est ou du mont du Temple. La visite d'Ariel Sharon exprimait deux choses : d'abord que nous sommes toujours souverains sur cet endroit, et ensuite qu'il a le droit démocratique d'exprimer ses conceptions. Tactiquement, était-ce intelligent d'y aller ? Je n'en suis pas sûr. Si j'avais été à sa place, je n'y serais pas allé. Mais il y est allé, ce qui n'était que l'expression de ses convictions.

» Quant à Arafat, il avait deux possibilités : dire qu'il n'aime pas que Sharon se promène sur le mont du Temple, mais qu'il lui dé-

roule quand même le tapis rouge pour bien montrer comment les Palestiniens gèreront le mont du Temple et les Lieux saints : la meilleure expression de leur désir de paix. Mais au lieu du tapis rouge, Arafat a choisi le piège sanglant. Bon, d'accord, Sharon avait tort. Mais est-ce qu'on corrige une erreur par une autre erreur ? C'est pour cela que je ne n'accepte pas de dire qu'Israël est responsable de ce qui s'est passé sur le mont du Temple. Sharon sur le mont du Temple, ce n'était pas intelligent, mais la réaction des Palestiniens a tout accéléré.

– **Mais les tirs ?**

– La visite de Sharon s'est passée dans le calme parce que les Palestiniens n'avaient pas tout de suite réalisé l'occasion en or qu'ils avaient. Le jour suivant, ils avaient compris. Je voudrais cependant faire une précision. La seule légitimité qu'ont des soldats ou des policiers à ouvrir le feu au cours de manifestations de civils c'est uniquement lorsqu'on leur tire dessus, ou lorsque leur vie est en danger. Tout le reste est injustifié. Ce vendredi, le commissariat de police a été pris d'assaut et la vie des policiers menacée. Ce

n'était pas un jeu. C'était une situation violente.

– **Etes-vous déçu de l'attitude d'Arafat ?**

– Oui. Lorsque, durant trente ans, mon camp politique parlait de paix, nous pensions à des valeurs occidentales telles que l'amour, l'affection, la réconciliation, la proximité, telles qu'elles se sont développées en Europe durant ces cinquante dernières années. Apparemment, les Palestiniens ont une autre conception de la chose. Dans le meilleur des cas, la paix est pour eux une situation de non-guerre, un terme qui signifie que je contrôle mon désir de faire la guerre, mais je ne l'oublie pas. Nous, nous voulions une paix qui remplacerait le besoin de guerre.

» Le résultat de tout cela, c'est qu'il faudra du temps pour revenir à la situation antérieure. La paix profite à deux adversaires, mais dans la guerre il n'y a qu'un seul vainqueur. Et je n'ai pas du tout l'intention d'être le perdant.

– **Négociez-vous encore avec Arafat ?**

– Bien sûr que nous reprendrons les négociations, mais à quelles conditions ? S'il y a des tirs sur notre capitale, il n'est pas question

de négocier. Nous pouvons attendre, mais pas les Palestiniens. Notre économie est tellement forte, et la leur est tellement faible ! A Ramallah, ce n'est pas aux manifestants ou aux politiciens qu'il faut parler, mais aux commerçants, aux hôteliers, aux restaurateurs. Combien de temps peuvent-ils survivre économiquement sans la paix ? Leur réponse déterminera la durée du conflit.

« **Je préfère tout nouveau gouvernement à de nouvelles élections** »

– **Quelle est votre estimation ? Combien de temps peuvent-ils tenir ?**

– Je ne peux pas vous répondre. Yasser Arafat et les siens, qui ont des parts dans le casino de Jéricho, ont gagné tellement d'argent qu'ils pourraient tenir des années, mais celui qui fait le ménage dans le ca-

sino ne survivra pas plus d'un mois. Je ne veux pas qu'il meure de faim, mais je n'ai pas non plus envie de l'aider dans une telle situation. Je suis d'abord préoccupé par les miens.

– **Comment en sortir ?**

– Barak a deux possibilités. Ou bien il fait une alliance avec les Palestiniens, et maintenant il n'aura pas le soutien de la majorité des Israéliens, ou bien il fait une alliance à l'intérieur d'Israël. C'est l'un ou l'autre. Si nous sommes amenés à faire une alliance avec Sharon, cela prendra des mois avant de revenir à la table des négociations. Si, en revanche, les Palestiniens laissent entendre qu'ils sont prêts à répondre aux propositions de Clinton, Barak repoussera la perspective du gouvernement de coalition. La clé est dans les mains d'Arafat.

– **Vous, personnellement, en tant que travailliste, soutiendriez-vous un gouvernement de coalition ?**

– Je préfère tout nouveau gouvernement à de nouvelles élections. La situation est une situation d'urgence qui nécessite un gouvernement d'urgence nationale plutôt qu'un gouvernement d'union nationale. Si demain un tel cabinet

devait être mis en place, je n'aurais qu'une condition pour le soutenir : que Sharon n'ait aucun droit de veto sur le processus de paix. En cas contraire, je pense que je ne le soutiendrai pas.

– **Pensez-vous Barak sérieusement menacé ?**

– Je pense qu'il est beaucoup plus avancé avec Sharon qu'on ne le croit. Par ailleurs, je pense aussi qu'il négocie discrètement avec le Shass... Il joue sur les deux tableaux.

– **Vous avez récemment dit que vous aviez beaucoup de proches politiques à faire à Ehoud Barak, mais que vous n'en diriez alors pas plus. Pouvez-vous en dire un peu plus maintenant ?**

– Dans une situation politique normale, je n'aurais pas hésité une seconde à dire ce que je pense de certains incidents, mais aujourd'hui la moindre critique affaiblit le gouvernement et ce n'est pas quelque chose que j'ai envie de faire. J'aurai toujours le temps de dire ce que je pense. »

Propos recueillis par Catherine Dupeyron et Georges Marion

Les réfugiés palestiniens de Jordanie n'ont pas fait le deuil de la terre de leurs parents

AMMAN (Jordanie)

de notre envoyé spécial

A 130 kilomètres de Ramallah : Baka'a et Wahdat, deux des sept camps d'Amman où vivent encore quelques 600 000 réfugiés. Au total, avec ceux sortis des camps, les Pa-

REPORTAGE

« Depuis l'échec du processus d'Oslo, il y a une régression terrible »

lestiniens constituent 70 % du million et demi de personnes qui peuplent la capitale jordanienne. Wahdat (100 000 habitants), détruit à moitié – au canon – par les troupes hachémites opposées aux *fedayins* palestiniens, lors des massacres de Septembre noir, en 1970, est aujourd'hui la « vitrine » des camps, avec ses quelques artères vaguement goudronnées et commerçantes.

Baka'a (170 000 âmes) présente une réalité déjà plus proche du quotidien commun : des ruelles étroites et sales, des amoncellements d'ordures, des enfants dépenaillés, de minuscules maisons en ciment où l'on s'entasse à cinq, à dix, à quinze, où un filet d'eau toujours froide coule du seul et unique robinet. « *Et encore*, dit une Palestinienne, vous n'avez pas vu les camps de Mahata et Jaffa, la misère, la vraie. »

On est là chez les autres Palestiniens, ceux dont on parle peu, ces réfugiés de 1948-1949 et 1967 (1,6 million officiellement recensés en Jordanie), qui suivent la « lutte » de leurs « frères » avec une impuissance et une frustration qu'alimentent en permanence les images de la chaîne qatarie d'information en continu Al Jazira. Avec, dans chaque bâtiment public, chaque mesure, cette même carte de la Palestine mandataire – aucune mention d'Israël – et les 400 villages palestiniens rasés depuis par « *les spoliateurs* ».

Née à Wahdat, Izdihar Saleh, trente-huit ans, est une figure adulée. Présidente du Comité pour les handicapés des camps, elle voue sa vie aux œuvres sociales. Voilée, digne, la porte toujours ouverte et la rage au cœur. Sa famille est originaire du village de Lamour, près de Jérusalem. Elle nous reçoit dans un centre pour orphelins, une pauvre mesure à l'intérieur impeccable. « *On voudrait se battre avec nos frères, mais avec des armes, pas des pierres. Les juifs doivent nous rendre notre terre. Je veux rentrer dans mon village, c'est mon droit.* » Ce village n'existe certainement plus. « *Je m'en fiche. Je planterai une tente, je ferai venir les familles et je le reconstruirai.* » Et si un Etat palestinien était créé dans tous les territoires occupés ? « *Peut-être que cela rendrait certains fiers. Moi, je ne retournerai pas n'importe où en Pales-*

tine. Je veux la terre de mes parents. » Si vous obteniez des compensations financières ? « *J'y ai droit ! Je veux ma terre et de l'argent pour les souffrances endurées depuis cinquante-deux ans.* » Que faire alors des Israéliens ? « *Je n'ai rien contre les juifs comme religion. Mais ceux d'Israël doivent retourner d'où ils viennent, tous.* »

Encore n'est-ce là que le discours « *relativement modéré* ». Dans une salle de classe, vingt-six orphelins chantent en l'honneur du visiteur. « *Nos frères rentrent du combat. Ils portent un chahid [martyr] dans leurs bras. Ne pleurez pas, mères de Palestine. Soyez fières, il a fait son devoir. Hey hey hey ! Nous sommes dans les ténèbres, la mort est notre lumière. Hey hey hey !* » Iman, douze ans : « *Là-bas, en Palestine, les juifs tuent tout le monde.* » Les jeunes, comme tous les adultes des camps, ne disent jamais les Israéliens, mais « *les juifs* ». « *Les enfants, que va-t-il se passer, la guerre ou la paix ?* » vingt-six mains se lèvent : « *La guerre.* »

« ILS SONT INHUMAINS »

Rencontre avec six membres du Club de la jeunesse (activités sportives, musique). Des hommes de vingt à trente-cinq ans. « *Les juifs sont des monstres, ils sont inhumains.* » « *Des bâtards, des couards qui tirent au missile sur des enfants.* » Vous parlez du gouvernement, de l'armée israélienne ?

« *Non ! Des juifs, tous sans exception.* » « *Je ne peux pas décrire mes sentiments. Tiens, si j'avais un juif devant moi, là, je le tuerais sous vos yeux !* » « *Si Arafat obtient un Etat, nous irons uniquement pour combattre et reprendre toute la Palestine.* » Un discours qui confine chez certains au délire : « *Les juifs, ils ont des gens avec de grandes barbes, on les appelle ashkénazes. C'est connu, ils couchent avec leurs filles et leurs sœurs.* »

LE « RETOUR DU REFOULÉ »

Secrétaire scientifique du Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain d'Amman (Cermoc), Anna Jaber n'excuse rien, mais essaye d'expliquer : « *Les réfugiés sont des déposés qui ont été déshumanisés. Le juif dont ils parlent n'est pas celui du stéréotype antisémite européen. C'est l'incarnation du spoliateur, de celui qui les a expulsés de leur terre, de l'occupant. Leur haine ressemble à celle que ressentent les juifs pour les Allemands après la guerre. Ils sont dans la nostalgie, le deuil non accompli, la préservation de la mémoire et l'exigence de dignité. Enfants de paysans, politiquement, ils demandent moins que la nation, seulement leur village. Mais aussi beaucoup plus : la terre. C'est étonnant, mais leur discours rappelle le discours sioniste originel : ils veulent la terre et reconstruire dessus. Ce droit au retour dans toute la Palestine,*

c'est un besoin de reconnaissance moral. Ils veulent avoir le droit de choisir : rester ou repartir. Combien rentreraient si ce droit leur était accordé ? Très peu, sans doute. Quand on creuse un peu, les gens des camps savent, au fond, qu'après cinquante-deux ans leur vie est ici. »

Assad Abdel Rahman, ministre palestinien (démissionnaire) en charge des réfugiés, fait de fréquent séjours à Amman. « *Depuis l'échec du processus d'Oslo, il y a une régression terrible parmi les réfugiés, alimentée par leur aliénation sociale et leur frustration politique. La plupart ont vu dans l'accord d'Oslo une trahison. Puis certains se sont mis à y croire, on allait avoir notre Etat. Il n'y a pas plus dangereux que le radical devenu modéré et qui constate que la modération ne paie pas. Il retourne alors à un radicalisme pire.* » « *On a essayé, affirme-t-il, d'éduquer les jeunes, de faire comprendre que juifs et Israéliens, sionisme et judaïsme, ce n'est pas la même chose. Maintenant, après notre humiliation, en plus à El-Aqsa, une folie pure, toute distinction disparaît. Ce retour du refoulé m'horripile. J'ai des amis intellectuels, laïcs. Ils disent désormais : "Le Hezbollah et le Hamas avaient raison".* »

À la radio, la Libanaise Julia Boutros chante : « *Où sont les Arabes ? Où est notre colère, notre honneur violé, notre terre occupée ?* »

Sylvain Cypel

Elections locales sous haute surveillance en Colombie

Un troisième otage des guérilleros est mort samedi

BOGOTA

correspondance

En Colombie, les élections locales se sont déroulées dans le calme, même dans les régions sous contrôle des groupes rebelles. Vingt millions d'électeurs (dans ce pays qui en comporte 40 millions) étaient appelés aux urnes pour élire quelque 1 100 maires, 32 gouverneurs de département et plus de 12 000 conseillers municipaux et députés départementaux. Dans les zones rurales et les petites agglomérations, la campagne électorale avait été marquée par les pressions et pratiques d'intimidation des groupes armés sur les candidats. Depuis le début de la campagne, vingt et un d'entre eux ont été assassinés et une soixantaine pris en otage. Plus de deux cents ont préféré retirer leur candidature. Ni la guérilla ni les paramilitaires ne se sont toutefois formellement opposés à la tenue du scrutin. Dimanche, 120 000 policiers et soldats ont été déployés pour en garantir le bon déroulement.

En annonçant, dimanche 29 octobre au matin, la prochaine libération des vingt et un otages enlevés près de Cali le 17 septembre, les guérilleros de l'ELN (l'Armée de libération nationale) ont contribué à donner à la journée un petit

air de réconciliation nationale. Une indignation considérable avait soulevé, samedi, la Colombie après le décès d'un troisième civil séquestré dans cet enlèvement collectif survenu dans un centre de loisirs.

Alejandro Henao Botero, ingénieur en électricité, a été le troisième otage à trouver la mort en captivité. Il est décédé « des suites d'une gangrène non soignée », selon son épouse. Séquestrés au cœur de la cordillère des Andes occidentales dans des conditions décrites comme « *infra-humaines* » par leurs familles, les otages de Cali manquaient de nourriture et même d'eau, selon un porte-parole de la Croix-rouge.

Dans une initiative aussi spectaculaire qu'inhabituelle, le haut commissaire à la paix, Camilo Gomez, chargé par le président Andrés Pastrana des négociations avec les organisations de la guérilla colombienne, s'était rendu samedi soir dans la prison d'Itagui, près de Medellín. Camilo Gomez y avait alors rencontré Francisco Galan et un autre chef de l'ELN détenu, Felipe Torres, pour demander à la guérilla de libérer tous les otages, sur instruction du chef de l'Etat.

Marie Delcas (avec AFP)

En Pennsylvanie, Al Gore et George Bush tentent de séduire un public distrait par Halloween

La campagne électorale se fait à coups de millions de dollars dans le premier des « Etats indécis »

A huit jours de l'élection présidentielle aux Etats-Unis, le candidat républicain, George W. Bush, est donné légèrement favori par plu-

sieurs sondages. Son rival, le vice-président démocrate Al Gore, a reçu samedi le soutien du *New York Times*, avant de se rendre en Pennsyl-

vanie, l'un des Etats les plus disputés de la bataille électorale. Mais les électeurs, tout à leur shopping de Halloween, ont la tête ailleurs...

WILKES-BARRE (Pennsylvanie) de notre envoyée spéciale

Halloween approche : les fantômes découpés dans de vieux draps blancs sacrifiés, les toiles d'araignée



J-8

giantes en synthétique et les citrouilles transgéniques ont envahi les jardins, avec les feuilles mortes que l'on emballe par kilos dans de grands sacs en plastique orange, histoire de rester dans le ton. En Pennsylvanie, on respecte les traditions et, année électorale oblige, cet Etat du nord-est des Etats-Unis ne faillit pas non plus à la tradition politique : mi-démocrate, mi-républicaine, son cœur balance, la Pennsylvanie se fait désirer et ne rendra son verdict que le 7 novembre au soir.

D'ici là, les candidats n'ont pas d'autre choix que de s'y bousculer et de bombarder à coups de millions de dollars les ondes locales de spots télévisés - technique éprouvée, appliquée tous les quatre ans à ce que les stratèges appellent les « *swing states* » (les « Etats qui balancent »). Ils sont, cette année, plus nombreux à balancer que d'habitude puisque certains experts

en comptent jusqu'à dix-huit, mais invariablement, la Pennsylvanie en fait partie. Anciens fleurons de l'industrie du charbon, Wilkes-Barre et Scranton, deux cités voisines qui ont connu des heures plus fastes et vivent aujourd'hui au rythme ralenti des retraités qui n'ont pas eu le courage de les quitter, ont donc vu débarquer George W. Bush, puis Al Gore, puis de nouveau George W. Bush, puis son coéquipier Dick Cheney, puis de nouveau, samedi 28 octobre, Al Gore.

INTENSE BATAILLE

Ils ne sont pas les seuls à s'agiter. La NRA (National Rifle Association), le lobby des armes à feu qui fait campagne pour George W. Bush, a organisé un grand rassemblement il y a deux semaines. Elle est ici en terrain favorable : les démocrates de Pennsylvanie sont d'une race un peu spéciale, assez conservateurs, plutôt opposés au droit à l'avortement, plutôt hostiles aux restrictions sur les armes à feu. Dans les années 80, ils votaient Reagan. Le président du Parti démocrate aussi est donc venu prendre la température de cet endroit stratégique qu'il a qualifié, rapporte un militant, de « *base de la base* » de la bataille électorale.

Mais, si la bataille est intense, le niveau de motivation des troupes

l'est moins. Ce matin, Al Gore a choisi de parler de ses projets de réforme de la santé, un sujet qui tient à cœur à la fois aux retraités et aux étudiants en pharmacie de la petite université de Wilkes qui l'ont invité. Rien à voir avec le meeting géant qu'il a tenu deux jours plus tôt devant trente mille personnes à Madison, dans le Wisconsin, on est ici en petit comité, entre militants démocrates et professionnels de la santé. Le discours d'Al Gore est combatif, mettant en avant les différences entre lui et son adversaire républicain, qu'il accuse de protéger l'industrie pharmaceutique et les compagnies d'assurances médicales au détriment des assurés. Cela ne suffit pas, pourtant, à convaincre Kimberly Reilly, une jeune femme qui pousse le fauteuil roulant d'une vieille dame invalide, Alice Gustitus ; démocrate de toujours, elle fulmine et brandit sa canne en entendant les hésitations de sa garde-malade, mais celle-ci tient bon. Elle fera son choix, prédit-elle, « *le jour de l'élection* ».

Professeur d'histoire au lycée local et grand-père, James Mahon, lui, est plus déterminé : ce sera Gore, « *un homme qui a le sens des valeurs et du respect de la famille* ». Un aspect à ne pas négliger dans une région dont les deux quotidiens, le *Times-Leader* et le *Scranton Times*, ont chacun un cahier spécial sur la religion, après celui des sports - « *La foi et vous* » dans le premier, « *Foi et valeurs* » dans le second. « *Il faut revenir aux valeurs, c'est important* », souligne James Mahon. Sa fille, en revanche, n'est pas décidée : entre les enfants et le travail, elle n'a « *pas le temps de se poser de questions et d'y réfléchir* ».

Les enfants et le travail sont aussi au cœur des préoccupations des familles qui profitent du samedi

pour faire leurs courses au Steamtown Mall, la galerie commerciale de Scranton, qui pourrait aussi bien se trouver à San Antonio, Texas, qu'à Bloomington, Indiana, avec ses plantes vertes, ses fontaines, ses escaliers roulants, ses fast-food, ses Gap et ses boutiques de sport. Assise sur un banc avec ses deux enfants, trois ans et dix mois, en attendant que son mari ait fini de s'acheter une paire de chaussures, Carol est fatiguée, elle n'a pas eu le temps de se maquiller et porte les vêtements informés des mères qui restent à la maison. Non, elle ne travaille plus depuis qu'elle a deux enfants : les crèches ici ça n'existe pas, c'est un sujet qui torture toutes les mères qui travaillent mais pas les politiciens. Non, elle ne lit pas les journaux, ne regarde pas vraiment la télévision, répond-elle en montrant du regard, en guise d'explication, ses deux bambins dont l'un a escaladé le banc et menace de plonger dans la fontaine. Non, elle ne sait pas pour qui elle va voter : « *Je verrai la semaine prochaine, dit-elle, je vais me renseigner sur Internet, j'irai sur America Online et je ferai mon choix.* »

Shawn Zero, trente-cinq ans, plombier à son compte, un physicien à la Bruce Springsteen, votera Gore, « *parce qu'il défend les mêmes choses que Bill Clinton, bien qu'il ne soit pas un pervers comme lui. Bush est pour les riches, Gore est pour les familles et les travailleurs* ». Une confiance qu'est loin de partager Scott Spinnucci, vendeur d'abonnements au câble numérique : « *Le système biparti nuit à la démocratie, dit-il. Aucun des deux candidats ne représente la vraie Amérique, les jeunes ne participent plus. Moi, tout ce qui va contre le statu quo, je suis pour.* » Il n'avait pas voté en 1996 ; le 7 novembre, il votera Ralph Nader.

Sylvie Kauffmann

La tendance « chic » du Parti des travailleurs s'empare de la mairie de Sao Paulo

RIO DE JANEIRO

de notre correspondant

La sexologie chic du Parti des travailleurs (PT) a triomphé du vieux routier de la droite populiste. Au terme d'une campagne riche en attaques personnelles, Marta Suplicy, qui s'est fait connaître du grand public quand elle animait, dans les années 80, une émission pionnière de télévision sur la sexualité féminine, a été élue, dimanche 29 octobre, maire de Sao Paulo, avec 58 % des suffrages exprimés, à l'issue du deuxième tour des élections municipales.

Titulaire d'un doctorat en psychologie clinique de l'université Stanford (Etats-Unis) et ex-députée fédérale, cette fringante quinquagénaire a du même coup infligé à son adversaire, Paulo Maluf, ancien maire et ex-gouverneur de l'Etat de Sao Paulo, l'une des plus cinglantes défaites d'une tumultueuse carrière, commencée dans le giron de la dictature militaire (1964-1985) et jalonnée par une multitude d'affaires financières, dont certaines crouissaient en justice depuis plus de trente ans. En perte de vitesse dans les sondages, M. Maluf avait tenté de remobiliser l'électorat conservateur par une campagne d'affichage basée sur des messages du genre « *Maman, vote pour qui est contre l'avortement !* » ou « *Papa, je ne veux pas de drogues à l'école !* », allusions à l'engagement de sa rivale en fa-

veur de l'assouplissement de la législation - extrêmement restrictive - sur l'interruption volontaire de grossesse et à ses confessions passées sur son initiation au cannabis.

RÉPUTATION D'INTÉGRITÉ

Le palais d'Ibirapuera, siège de la mairie, repasse donc sous le contrôle du Parti des travailleurs, douze ans après la victoire historique - déjà aux dépens de M. Maluf - de Luiza Erundina, première femme à avoir administré, de 1989 à 1992, la ville la plus peuplée d'Amérique du Sud (10 millions d'habitants intra-muros). Mais si celle-ci était immigrée pauvre du Nordeste, assistante sociale et activiste syndicale, Marta Suplicy habite le quartier huppé des Jardins, est l'épouse du sénateur (également du PT) Eduardo Suplicy, descendant par sa mère de l'une des plus vieilles familles de l'aristocratie pauliste, et milite pour la libéralisation de l'avortement et la légalisation des unions homosexuelles.

Élégante en toutes circonstances, Marta Suplicy incarne, aux yeux de ses détracteurs de droite et de gauche, la « *tendance Chanel* » au sein d'un parti qui, localement, était intimement associé jusqu'ici aux luttes syndicales dans les banlieues ouvrières. Après son éclatante victoire, Marta Suplicy se pose en tout cas en étoile montante du « *PT rose* », le courant majoritaire, de plus en plus proche de la social-démocratie.

Globalement, la progression du Parti des travailleurs (PT), principale force d'opposition parlementaire au président Fernando Henrique Cardoso, a tourné au triomphe. Le PT a remporté treize des seize duels dans lesquels ses représentants étaient engagés. Il a conservé les mairies des deux capitales régionales qu'il administrait (Belém, le grand port de l'embouchure de l'Amazone, et Porto Alegre) et pris le contrôle de trois autres, dont Recife, où le leader syndical des métaux, Joao Paulo, l'a emporté contre toute attente.

Les analystes attribuent ces résultats à l'ancrage local des candidats et au fait que le PT ait conservé sa réputation d'intégrité administrative, alors que les scandales de corruption sont monnaie courante dans la vie politique brésilienne. Cependant, ces succès municipaux ne profiteront pas forcément à Luiz Inacio « Lula » da Silva, président d'honneur du PT, et probable candidat, pour la quatrième fois consécutive, à la présidentielle de 2002 : dans un sondage de la *Folha de Sao Paulo* réalisé entre les deux tours, l'ancien leader syndical des métaux de Sao Paulo était crédité de 27 % des intentions de vote, un score moyen, assimilable à une cote de popularité apparemment incompressible.

Jean-Jacques Sévilla

L'ex-maître espion du Pérou, Vladimiro Montesinos, reste introuvable

Le président Fujimori a limogé les commandants des trois armes

LIMA

de notre correspondante

Impromptu, le retour d'exil de Vladimiro Montesinos, numéro deux du régime et ancien chef des services de renseignements, le 23 octobre, n'a pas fini de provoquer des turbulences politiques au Pérou. Affirmant que la police était chargée « *jour et nuit* » de retrouver le fugitif, bien qu'aucun mandat d'arrêt n'ait été émis contre lui, le président Alberto Fujimori s'est lancé lui-même à la poursuite de son ancien homme de confiance. La télévision l'a montré, embarquant dans un hélicoptère ou une Mercedes blindée, intimant des ordres tonitruants à un commando de l'armée et de la police - tel un Rambo en pleine action. A la meute de journalistes qui l'escortaient, il a assuré : « *Il ne s'agit pas de l'arrêter, mais de le localiser* »...

Cette « *poursuite cinématographique* », selon l'expression de la présidente du Congrès, Martha Hildebrandt, aussi grotesque que fictive, a duré quarante-huit heures. Mais le « *Raspoutine andin* » n'a pas été retrouvé. Selon des sources bien informées, il s'est enfui de Panama, non pas parce qu'il avait reçu des menaces de mort conjuguées des mouvements

de guérilla, démantelés il y a une décennie, et des trafiquants de drogue, comme il l'a déclaré, mais parce que le droit d'asile allait lui être refusé. Et surtout, parce que les services anti-drogue américains de la Drug Enforcement Agency (DEA) commençaient à s'intéresser de très près à ses rapports avec le Péruvien Boris Foguel, chef de file des « *chameaux* », un réseau de trafiquants de cocaïne, détenu à Panama.

SIGNE D'OUVERTURE

La course-poursuite engagée à la recherche de M. Montesinos a eu lieu lors de la visite, à Lima, du secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA), Cesar Gaviria, venu renforcer sur le terrain le travail de la commission qui réunit partisans du gouvernement et de l'opposition, ainsi que des représentants de la société civile, pour travailler à la restauration de la démocratie. Une rupture des négociations s'était produite il y a une quinzaine de jours, le régime ayant posé, comme condition préalable, une amnistie très large incluant les délits de trafic d'armes ou de drogue. Puis, à partir du 25, un revirement de la majorité a permis d'obtenir un consensus

concernant la réforme constitutionnelle, à approuver le 2 novembre, le raccourcissement du mandat présidentiel et la convocation d'élections anticipées pour le 8 avril 2001.

Les représentants du gouvernement et de l'opposition se sont aussi mis d'accord pour rendre sa nationalité péruvienne au propriétaire de la chaîne de télévision Freuencia Latina, Baruch Ivcher, d'origine israélienne, qui en avait été déchu en 1997 après avoir critiqué l'armée.

Autre signe d'ouverture, samedi 28 octobre. Le président Fujimori a annoncé le limogeage des chefs du haut commandement de l'armée qui avaient été nommés par Montesinos : le général Jose Villanueva, chef de l'armée de terre et du commandement conjoint, les chefs de la marine et de l'aviation, ainsi que le commandant de la puissante région militaire numéro deux, le général Luis Cubas, beau frère du chef de M. Montesinos. Néanmoins, Alejandro Toledo, chef de l'opposition, dans un entretien avec la chaîne indépendante Canal N, s'est montré sceptique : « *Les changements d'hier à la tête de l'armée ne sont qu'une opération cosmétique. Le général Walter Cha-*

con (remplaçant de Villanueva), de même que la plupart des commandants des régions militaires, sont toujours des hommes de confiance de Montesinos », a-t-il estimé.

Mais, au lendemain de cette purge dans une fraction de l'armée soupçonnée de protéger la fuite de l'ancien numéro deux du régime, M. Fujimori a dû affronter, dimanche, une autre crise : une mutinerie venue d'un officier réclamant sa démission et l'arrestation de Montesinos. A la tête de soixante-dix artilleurs, le lieutenant colonel Ollanta Humala a brièvement occupé la ville minière de Toquepala, 3 000 habitants, siège de la mine de cuivre de la Southern Peru Copper Corporation, à la frontière chilienne, avant de se diriger vers l'est du pays en prenant un général en otage. Le Défenseur du peuple (médiateur), Javier Santistevan, tout en manifestant son indignation face à cet acte de force du commandant, a déclaré : « *Cet acte met en évidence que les modifications à la tête de l'armée ne suffisent pas. Montesinos doit être capturé. Des mesures politiques doivent être adoptées immédiatement pour combattre le pouvoir occulte.* »

Nicole Bonnet

Et si notre langue était en danger...

L'HISTOIRE

DÉBAT : p. 73
L'Amérique est-elle vraiment une démocratie ?

DOSSIER
L'aventure du français

- Naissance d'une langue
- Quand toute l'Europe parlait français
- La fin des patois

AU SOMMAIRE

- Le pape et les Juifs
- Le couronnement de Charlemagne
- Sartre sous l'Occupation

WAGONNET

XYLOPHONE

ZÈBRE

ZÉRO

ZÉRO

YACK

L'HISTOIRE sur Internet : www.leseditions.com

1 1642 248 38.00 F

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Le « Gandhi des Balkans » revendique la victoire aux municipales du Kosovo

Le parti du modéré Ibrahim Rugova aurait remporté 60 % des suffrages. Les observateurs internationaux louent le déroulement pacifique du scrutin de dimanche et la « participation massive » des Kosovars. Ces élections, à connotation d'indépendance, sont les premières depuis la fin de la guerre en 1999

Selon des résultats préliminaires, la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) du nationaliste modéré Ibrahim Rugova aurait remporté les municipales avec « 60 % des suffrages ». Le chef des natio-

nalistes modérés, apôtre de la non-violence, a interprété la tenue de ce premier scrutin libre comme un pas vers l'indépendance de la province. Il s'est prononcé pour la tenue d'élections générales

dans la province « au printemps ou, au plus tard en juin ». « Je demande à Paris, Londres, Berlin et Washington de reconnaître l'indépendance du Kosovo », a déclaré, dimanche 29 octobre, le

« Gandhi des Balkans ». Il a ensuite qualifié de « document provisoire » la résolution 1244 de l'ONU qui prévoit « une autonomie substantielle » pour le Kosovo. A Belgrade, le nouveau président

yougoslave, Vojislav Kostunica, a refusé de « reconnaître les résultats des élections locales », estimant qu'elles légitiment une société « mono-ethnique ». (Lire aussi notre éditorial page 18.)

PRISTINA

de notre envoyé spécial
« Victoire de la démocratie », « moment historique », « participation massive », « miracle » : avant même la fermeture de tous les bureaux de vote, samedi 28 septembre, l'administration provisoire des Nations unies au Kosovo (Minuk) usait de superlatifs pour se féliciter du déroulement pacifique des « premières élections libres et démocratiques » dans cette province yougoslave, sortie meurtrie d'une guerre vieille de seulement seize mois. L'heure était d'autant plus au soulagement que ce scrutin municipal aller se solder par la victoire des modérés d'Ibrahim Rugova, le chef albanais ayant revendiqué, dimanche, la victoire de sa formation indépendantiste, la Ligue démocratique du Kosovo (LDK).

Toute la journée de samedi, les organisateurs du scrutin ont croisé les doigts pour que ni violence ni irrégularités ne viennent entacher une journée qui avait si bien commencé. Chacun s'étonnait en effet de l'empressement des élec-



teurs à accomplir leur devoir civique. Dans l'attente de chiffres officiels, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), organisatrice du scrutin, saluait ainsi « la participation mas-

sive ». De fait, les bureaux de vote n'avaient pas encore ouvert que des files d'attente se formaient. « C'est la première fois que je vote librement. Je ne voulais pas manquer ce moment après tant d'années de souffrance », expliquait Blerim Krasniqi. Ce mécanicien de Pristina, endimanché pour l'occasion, ainsi que toute sa famille, se rappelait les élections clandestines organisées, ces dix dernières années, par les indépendantistes albanais du Kosovo, dans la peur des descentes de police. « Nous n'avons plus à nous cacher des Serbes. C'est vraiment le premier pas vers notre indépendance », ajoutait-il.

INCIDENTS MINEURS

Blerim s'était déplacé aux aurores pour éviter la foule. Mais tout le voisinage avait visiblement fait le même calcul et il a patienté

trois heures pour déposer son bulletin dans l'urne, sous le regard de quelques uns des 15 000 observateurs locaux et étrangers répartis dans les 1 466 bureaux de vote de la province. Juste avant qu'il accomplisse son devoir électoral, la préposée au contrôle des listes avait épluché son registre pendant de longues minutes, pour y retrouver le nom et la photo de Blerim. Derrière lui, des centaines d'autres électeurs faisaient le pied de grue, contraints à l'attente par la complexité de la procédure de vote et les contrôles d'identité.

Dans d'autres lieux, des registres sont arrivés en retard. Des électeurs protestaient de ne pas trouver leur nom sur les listes. Résultat : des bureaux de vote ont dû fermer tard dans la nuit pour permettre à un maximum de personnes de voter. « On aurait sans doute pu faire mieux mais il faut se rappeler que les registres d'état-civil ont été détruits ou emportés par les Serbes après la guerre et que des centaines de milliers d'électeurs ont été déplacés », argumentait un observateur étranger. Globalement, seulement quelques incidents mineurs ont été rapportés par les observateurs indépendants du Conseil de l'Europe qui les mettaient sur le compte d'une élection locale « victime de son propre succès ».

« Nous avons, je crois, mené à bien une mission jugée impossible il y a quelques mois », se félicitait quant à lui Bernard Kouchner. L'administrateur des Nations unies était radieux, rappelant que cette journée de samedi était à marquer d'une croix sur l'agenda sécuritaire comme « la moins violente » depuis le départ des forces serbes et l'entrée des forces de l'OTAN en juin 1999. Dans son

élan, l'ancien ministre français de la santé avançait qu'en France, certaines consultations électorales étaient parfois « plus violentes » que celle du 28 octobre au Kosovo. Cette élection, ajoutait le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies au Kosovo, « constitue un record dans les

Autre entorse à son optimisme, on rapportait en privé, dimanche, son amertume et celle de ses collaborateurs de « n'avoir reçu des gouvernements occidentaux que de tièdes encouragements avant le scrutin, et peu après ».

Pour sa part, Belgrade a refusé de « reconnaître les résultats des

Le parti issu de l'UCK, grand perdant du scrutin

Vingt-quatre heures avant la publication officielle des premiers résultats par l'OSCE, Ibrahim Rugova a annoncé, dimanche 29 octobre, au cours d'une conférence de presse à Pristina, que sa formation, la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), avait remporté 60 % des voix dans toute la province, selon les estimations provisoires de la LDK. Le parti du leader modéré, partisan d'une indépendance gagnée pacifiquement, l'emporterait dans les principales villes du pays et appelle à des élections présidentielle et législative au printemps 2001. Si ces résultats se confirment, le principal perdant de cette consultation serait alors Hashim Thaci et son Parti démocratique (PDK) issu de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) et qui, au titre de sa résistance armée face aux Serbes, s'était approprié les principaux leviers du pouvoir au Kosovo après l'entrée de l'OTAN dans la province. La Minuk (mission de l'ONU) a appelé les partis politiques à respecter le résultat des élections. - (Corresp.)

Balkans après dix années d'apartheid, cinquante ans de communisme et des siècles de confrontation ».

BOYCOTTAGE SERBE

Irrité par l'évocation du boycottage des électeurs serbes du Kosovo (moins de 10 % du corps électoral), Bernard Kouchner a rappelé qu'il le « regrette ». « C'était un choix effectué sous la pression de l'ancien régime, le régime de [Slobodan] Milosevic. Je nommerai des représentants serbes dans toutes les assemblées municipales où ils vivent et nous organiserons aussi tôt que possible des élections dans les municipalités où ils représentent la grande majorité », a-t-il déclaré.

élections locales [au Kosovo] qui contribuent à légaliser une société mono-ethnique », selon un communiqué du nouveau président yougoslave, Vojislav Kostunica, publié dimanche. Les Albanais du Kosovo soulignent quant à eux, qu'il y a peu, la police et l'armée serbes mettaient la province à feu et à sang. Durant le vote, M. Kouchner avait également rappelé que « les souvenirs et les blessures ne s'effacent pas du jour au lendemain avec l'élection de M. Kostunica », ajoutant que « les victimes n'ont pas disparu parce que les gens se précipitent maintenant à Belgrade ».

Christophe Châtelot

« Hommage appuyé » du Quai d'Orsay à M. Kouchner

Le président yougoslave, Vojislav Kostunica, a déclaré que « la Yougoslavie ne peut pas reconnaître les résultats » des élections municipales au Kosovo, dans un communiqué cité dimanche 29 octobre par l'agence Tanjug. « La Yougoslavie appelle les acteurs internationaux à se tourner enfin vers la pleine application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU », dit M. Kostunica. Il souligne que ce scrutin « contribue à légaliser une société mono-ethnique ».

Le ministère français des affaires étrangères a, en revanche, salué le bon déroulement de ces élections et rendu « un hommage appuyé à Bernard Kouchner (...), dont l'engagement et l'action ont ainsi porté leurs fruits et permis cette nouvelle étape de la mise en œuvre de la résolution 1244 des Nations unies ». La Minuk (mission de l'ONU pour l'administration provisoire du Kosovo) « dispose désormais d'instances représentatives et démocratiques au niveau local et ainsi d'interlocuteurs au niveau municipal », souligne le Quai d'Orsay.

La Tchétchénie ne devrait pas troubler la visite de Vladimir Poutine à Paris

LES SUJETS ne manquaient pas pour le sommet Union européenne-Russie, rendez-vous annuel qui se tenait, lundi 30 octobre, à Paris puisque la France assume actuellement la présidence de l'Union. De nombreuses déclarations communes ont été préparées ces dernières semaines sur les questions les plus diverses, mais on ne s'attendait pas que ce catalogue, qui devait servir de la réunion entre le président russe, la présidence française de l'Union et la Commission de Bruxelles, fasse grand cas de la question de la Tchétchénie.

La France était néanmoins sur le point, lundi en fin de matinée, d'obtenir de la délégation russe que l'un des documents conjoints comporte la phrase suivante :

« concernant la Tchétchénie, nous sommes convenus de la nécessité, de l'urgence, de rechercher une solution politique dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie ». « Le ministre Igor Ivanov a accepté ce texte et le sommet actuellement au président Poutine », indiquait-on à l'Elysée, peu après le début du sommet, en soulignant que lors du précédent sommet, l'année dernière, il n'avait même pas été possible d'obtenir des Russes une telle déclaration.

DISCOURS NUANCÉ

L'Union européenne n'ira pas plus loin. Déjà au temps où la France dénonçait plus directement les méthodes de l'armée russe en Tchétchénie, elle se plaignait de la

« mollesse » de ses partenaires américains et européens. Cette mollesse n'a pu que se confirmer alors que la France elle-même a nuancé son discours et s'efforce depuis des mois de souligner que l'ensemble de ses relations avec Moscou ne saurait se résumer à la question tchétchène.

S'il est question de la Tchétchénie, ce devrait être surtout hors du sommet Union européenne-Russie, dans la partie purement franco-russe des entretiens de M. Poutine à Paris, lundi après-midi et mardi. Après la rencontre avec les dirigeants européens lundi matin, le président russe devait s'entretenir avec le chef de l'Etat français, Jacques Chirac, et mardi avec le premier ministre, Lionel Jospin. Le ministre des affaires étrangères,

Hubert Védrine, a pris soin de souligner, à la veille de ces rencontres, que la France « n'entend pas » faire de la Tchétchénie « le sujet central de ses relations avec Moscou ».

M. Védrine avait été, au printemps, avec Laurent Fabius, le co-auteur d'une lettre aux partenaires de la France dans l'Union et dans le G 7, les appelant à « réévaluer » les relations avec Moscou dans le sens d'une coopération visant à la modernisation de l'Etat russe et d'une révision de la politique dogmatique menée par les grandes institutions financières. « Nous avons apprécié l'initiative Védrine-Fabius, que nous avons perçue comme le signal d'une nouvelle approche », dit aujourd'hui un diplomate russe.

A l'Elysée, on affirme ne pas avoir varié à propos de la Tchétchénie : « nous ne retirons rien de ce que nous avons dit ; les événements prouvent que nous ne nous étions pas trompés en affirmant que la solution au problème tchétchène ne pouvait être militaire. Nous avons des choses à dire, nous les avons dites, nous les redirons à M. Poutine ». « Mais nous n'avons jamais fait de cette question le seul critère des relations franco-russes », ajoute-t-on.

C'est ainsi cependant qu'on avait voulu prendre les remontrances françaises à Moscou. « Pendant des mois, nous avons eu l'impression que les dirigeants français invitaient le président Poutine pour lui faire la leçon. C'était une attitude hautaine, vexante, inad-

missible, qui a engendré un sérieux ressentiment à Moscou », déclare le même diplomate russe. Il reconnaît d'ailleurs que dans ce ressentiment, Moscou fait l'amalgame entre médias et dirigeants français (Le Monde fut un jour publiquement traité d'« hytérique » par un représentant du Kremlin pour ses reportages sur les atrocités commises en Tchétchénie). Mais cette brouille, « c'est du passé », affirme-t-il encore.

Pour les Russes, les sujets lourds des rencontres parisiennes sont ceux qui portent sur le rééchelonnement de la dette et sur le projet doublement à terme des livraisons de gaz à l'Europe occidentale, en échange d'investissements dans le secteur énergétique en Russie. M. Poutine doit s'entretenir, mardi, de questions économiques avec les dirigeants du Medef. A part cela, il s'efforcera soigneusement d'apparaître, sur différents sujets de l'actualité mondiale, comme un interlocuteur qui compte et qui voudrait être considéré par ses grands partenaires internationaux « sur un pied d'égalité ».

Toutes choses qui lui laissent néanmoins le temps d'un programme touristique et privé en Ile-de-France, où il vient pour la première fois, avec promenade en bateau-mouche dès dimanche soir, visite du Louvre mardi et visite, mercredi, au cimetière de Sainte-Genève-des-Bois, où sont enterrés beaucoup de Russes, au sud de Paris.

Claire Tréan



Espace Suffren

40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00

CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

Moteur TDI 115 injecteurs-pompe, antipatinage ASR, boîte tiptronic, ABS avec EBV...



Bora Sport TDI 115



Explosion à Tchiri-lourt : 8 morts, dont 7 soldats russes

Une explosion s'est produite à Tchiri-lourt (à 30 km au sud de la capitale Grozny), dimanche 29 octobre, dans un café plein de militaires russes. L'explosion d'une charge de TNT a fait au moins 8 morts dont 7 soldats russes. La huitième victime est la tenancière du café, a rapporté l'agence Interfax, citant des sources parmi les forces russes. Un porte-parole du président indépendantiste, Aslan Maskhadov, a revendiqué l'attentat dans un appel à l'AFP en Ingouchie. Il a affirmé qu'il s'agissait d'un acte de vengeance contre un groupe de soldats russes en poste près de Tchiri-lourt, qui avait, à plusieurs reprises, attaqué ou fait sauter sur des mines des véhicules avec des civils tchétchènes, dont un autobus. Le village a tout de suite été entouré par les forces russes en vue d'un « nettoyage » selon Movladi Oudougov, un porte-parole de la faction radicale des indépendantistes tchétchènes. - (AFP)

LIQUIDATION TOTALE

IMPORTANT STOCK DE TAPIS D'ORIENT, A DES PRIX EXCEPTIONNELS

Tapis et Kilims des Tribus Nomades. Toutes Tailles. Grand choix de Tapis de grandes et très grandes dimensions. Vente uniquement jeudis, vendredis, samedis de 11h à 19h.

7, rue des Filles du Calvaire (3è)
Tél. 01 45 89 57 72 ou 06 10 23 63 87

L'Allemagne réagit face aux violences d'extrême droite

DÜSSELDORF. Environ 25 000 personnes ont manifesté contre l'extrême droite samedi, à Düsseldorf, à l'appel des partis politiques, des Eglises, des syndicats et de diverses associations. Quelques centaines de néo-nazis ont défilé parallèlement dans la même ville. Cette manifestation intervient alors que les ministres de l'intérieur des Länder viennent de se prononcer, jeudi 26 octobre, pour un recours devant la Cour constitutionnelle réclamant l'interdiction du parti d'extrême droite NPD, à la grande satisfaction du ministère fédéral de l'intérieur qui souhaite une telle interdiction.

Au même moment, les actes de violence raciste continuent de se produire régulièrement dans le pays. Une vingtaine de skinheads ont attaqué dans la nuit de samedi à dimanche une famille turque à son domicile, à Himbergen (nord de l'Allemagne), aux cris de « *Sieg Heil* » et « *cochons d'étrangers* ». L'un des membres de la famille a été blessé. A Rostock, vendredi 27 octobre, des skinheads ont attaqué trois jeunes adolescents et gravé une croix gammée sur le corps d'un d'entre eux, âgé de dix ans. – (AFP)

MM. Aznar et Blair demandent des réformes libérales en Europe

MADRID. Une accélération des réformes structurelles de l'Union européenne constitue « *la base d'une fermeté de l'euro et de son succès* », ont affirmé vendredi 27 octobre les dirigeants de Madrid et de Londres dans une lettre adressée au président de la Commission européenne Romano Prodi ainsi qu'aux autres dirigeants des Quinze. Ce document a été présenté lors d'une conférence de presse à Madrid par les chefs de gouvernement espagnol et britannique José Maria Aznar et Tony Blair.

Madrid et Londres veulent « *avancer plus rapidement sur des sujets-clés, établir des calendriers ambitieux et réalistes, avec des objectifs concrets et spécifiques* ». Parmi les priorités figurent notamment l'ouverture rapide des marchés des télécommunications (adoption d'une législation globale en 2001), de l'énergie (libéralisation totale en 2004) et de la navigation aérienne (d'ici 2004). Madrid et Londres réclament également une amélioration de l'environnement réglementaire et une baisse des subventions d'Etat ainsi que la mise en place d'un cadre définissant le rayon d'action des services publics et leur financement. – (AFP)

L'Irak passe à l'euro pour ses échanges extérieurs

BAGDAD. Comme il l'a annoncé depuis quelques semaines, l'Irak s'apprête à renoncer au dollar américain dans ses transactions commerciales extérieures. Les ventes de pétrole irakien, dans le cadre du programme humanitaire « *pétrole contre nourriture* », seront libellées en euros à partir du 1^{er} novembre. Bagdad a demandé que les recettes versées sur son compte séquestre à New York se fassent également en euros. « *La décision de l'Irak de libeller ses transactions en euro, à la place du dollar, est fondée sur une analyse scientifique, économique et politique* », a expliqué Hekmat Ibrahim al-Azzaoui, le ministre des finances irakien. Il s'agit notamment, dit Bagdad, de « *consolider l'euro face au dollar* ». – (AFP)

Victoire électorale de la coalition au pouvoir au Chili

SANTIAGO. La coalition au pouvoir au Chili a remporté, dimanche 29 octobre, les élections municipales avec 52,12 % des voix, selon les premiers résultats publiés par le ministère de l'intérieur. La coalition gouvernementale regroupe les démocrates-chrétiens, les socialistes, les radicaux sociaux-démocrates et le Parti pour la démocratie. Quelque huit millions d'électeurs étaient appelés aux urnes pour ce scrutin, le premier rendez-vous électoral organisé depuis l'entrée en fonction du président Ricardo Lagos le 11 mars.

L'opposition de droite a quant à elle recueilli 40,08 % des suffrages et récupéré la mairie de Santiago qu'elle avait dirigée durant les dix-sept ans de la dictature du général Augusto Pinochet (1973-1990). Par ailleurs, l'ancien dictateur a été admis samedi 28 octobre dans un hôpital militaire pour y être soigné d'une pneumonie. – (AFP, Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **FRANCE/ALLEMAGNE** : Dominique Strauss-Kahn a été l'un des principaux animateurs, vendredi 27 et samedi 28 octobre à Berlin, d'un forum de discussion franco-allemand créé par les dirigeants des deux pays en novembre 1998. La deuxième édition de ce forum, organisée par les fondations Friedrich-Ebert et Jean-Jaurès (proches respectivement du Parti social-démocrate allemand et du Parti socialiste français), portait sur l'impact des nouvelles technologies de l'information sur l'organisation économique et sociale.

■ **KIRGHIZSTAN** : le président kirghize Askar Akaev a été facilement réélu dimanche à la tête de son pays. M. Akaev aurait remporté 74,3 % des suffrages. Son plus proche adversaire, le vice-président de la Chambre haute du Parlement, Omourbek Atambaev, aurait recueilli 13,89 % des voix. L'industriel Almazbek Atambaev est arrivé en troisième position avec 6,04 % des suffrages. Des organisations internationales s'inquiètent d'une tendance croissante de M. Akaev à l'autoritarisme.

■ **SRI LANKA** : au moins une personne a été tuée à Talawakele lors d'affrontements entre la police et les manifestants qui protestaient à la suite du massacre par une foule cinghalaise, mercredi 25 octobre, de 26 jeunes prisonniers d'un centre de réhabilitation pour d'anciens membres du LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul). Un couvre-feu a été instauré dans le centre du Sri Lanka pour tenter de faire baisser la tension intercommunautaire entre Tamouls et Cinghalais. – (Corresp.)

Au Congo-Kinshasa, les rebelles pro-rwandais changent de chef

GOMA. Le principal mouvement rebelle en République démocratique du Congo (ex-Zaïre), le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), soutenu par le Rwanda, a procédé, samedi 28 octobre, à des changements au sein de son équipe dirigeante, à la suite de défaites militaires dans le Katanga. Le nouveau président nommé à la tête du RCD, Adolphe Onusumba, succède à Emile Ilunga.

Né en 1966 dans la province du Kasai (centre), médecin de formation, Adolphe Onusumba a exercé en Afrique du Sud avant de rejoindre tardivement, en avril 1999, la rébellion lancée le 2 août 1998 à Goma, et de suivre une formation militaire de huit mois au Rwanda. Le commandant Jean-Pierre Ondekane, qui a démissionné de la vice-présidence du parti, reste le chef de l'armée rebelle. Le remaniement a été effectué en présence d'une importante délégation rwandaise. – (AFP)

A Abidjan, la peur s'est emparée des opposants après la découverte d'un charnier de 57 corps

La gendarmerie ivoirienne est mise en cause par des témoins et des rescapés

Le calme était revenu, lundi 30 octobre, en Côte d'Ivoire, mais la peur reste forte chez les opposants au pouvoir et les gens du Nord, après les

violents affrontements interethniques des derniers jours. Le gouvernement a promis d'enquêter sur la découverte de cinquante-sept corps

dans un charnier dans les faubourgs d'Abidjan. La gendarmerie est notamment mise en accusation par des témoins et rescapés de fusillades.

ABIDJAN

de notre envoyée spéciale

Le calme est revenu à Abidjan. Le couvre-feu a été levé. Les maquis, ces petits restaurants qui font la fierté du pays, ont rouvert. Et le gouvernement mis en place par le président Gbagbo s'est mis au travail.

Les autorités ivoiriennes pouvaient difficilement rester silencieuses après la découverte d'un charnier, dans un champ en lisière du quartier populaire de Yopougon, à Abidjan. Dès samedi, les ministres de l'intérieur, de la défense et de la justice se sont donc rendus à Yopougon pour voir tous les cadavres d'hommes jetés en tas au bord d'une piste. M^e Boga Doudou, le ministre de l'intérieur, a promis qu'une enquête « *sans a priori* » serait ouverte rapidement pour rechercher les coupables. « *Il n'y a personne pour quelque raison que ce soit qui puisse bénéficier de l'impunité* », a-t-il assuré. Puis il fut dimanche en mesure de fournir un bilan définitif. « *Il y a au total, a-t-il dit, cinquante-sept morts.* » Ces victimes ont été « *tuées par balles* ».

Et il a précisé qu'un médecin légiste a été commis « *pour situer les dates des meurtres* ».

Le gouvernement ivoirien montre ainsi sa volonté d'aller vite et de jouer la transparence. Car Moïse Lida Kouassi, le ministre de la défense, s'est déclaré pour sa part favorable à une collaboration internationale. « *Comme nous voulons nous blanchir, a-t-il déclaré dimanche, nous sommes prêts à accueillir une commission d'enquête internationale qui se proposerait de faire la lumière sur ce charnier.* » Ce faisant, le gouvernement montre qu'il n'a pas l'intention de laisser le champ libre au parti d'Alassane Ouattara.

Car le Rassemblement des républicains (RDR) s'investit à fond dans l'affaire du charnier de Yopougon. Il ne s'est pas contenté d'exiger d'emblée « *la mise en place d'une commission d'enquête internationale* ». Il recueille aussi les témoignages de survivants. Un nouveau témoignage a été apporté, dimanche. Un deuxième rescapé affirme avoir échappé d'abord à une fusillade dans le camp de gen-

darmerie d'Abobo, qui ne se trouve pas loin de Yopougon, puis à la fusillade sur les lieux du charnier. La mise en cause de la gendarmerie est donc très claire. Cette même gendarmerie qui avait participé le 26 octobre, aux côtés de militants du parti de Laurent Gbagbo, à la répression de manifestations de sympathisants du RDR, lesquels réclamaient l'organisation d'une nouvelle élection présidentielle.

HÔPITAL DE FORTUNE

De plus, selon le RDR, les victimes ne seraient pas seulement des militants ou des sympathisants de son parti. Il y aurait aussi, a indiqué Aly Coulibaly, le porte-parole du RDR, des personnes « *portant des patronymes du Nord ou des musulmans* », en raison de l'amalgame pratiqué entre Dioulas (nordistes musulmans) et militants du RDR.

Le ministre de l'intérieur n'a pas répondu aux accusations implicitement lancées par le RDR. « *Tant que l'enquête n'est pas menée, il n'est possible d'accuser personne* »,

a simplement déclaré M^e Boga Doudou. Et le ministre s'est par ailleurs efforcé d'apaiser les craintes de la population. « *Les Ivoiriens n'ont qu'à rester sereins, ils n'ont qu'à vaquer à leurs occupations et laisser les auteurs de rumeurs à leur sale besogne* », a-t-il déclaré, samedi soir, à la télévision. Toute la journée, d'innombrables rumeurs, totalement infondées, s'étaient répandues à Abidjan.

Car la peur est toujours là. C'est ainsi que, dimanche encore, on a vu apparaître de nombreux blessés. De peur d'être livrés aux gendarmes ou aux militants du parti de Laurent Gbagbo, ils ne vont pas à l'hôpital mais devant la maison d'Alassane Ouattara. Là, un hôpital de fortune a été installé sous des bâches pour faire face à l'afflux de blessés. Neuf médecins et sept infirmiers y travaillent et, dimanche après-midi, avaient déjà soigné deux cent quatre-vingt-un blessés, la plupart par balles, touchés lors des violents affrontements interethniques des derniers jours.

Brigitte Breuillac

Si elle sert vos priorités stratégiques, si vos collaborateurs y adhèrent, si vos clients l'achètent, et si votre technologie l'autorise...

Une idée peut éclairer votre avenir.

Pour vous proposer une idée comme pour la réaliser, nos équipes sont là.



INSTITUTIONS Dix-huit mois avant les élections législatives et présidentielle du printemps 2002, les responsables politiques font le constat que les règles du jeu sont au-

jourd'hui brouillées. François Bayrou, président de l'UDF, déplore, dans un entretien au *Journal du dimanche* (daté 29 octobre), « une situation délétère ». « *Le lent empoisonnement a*

fait son œuvre ! Il n'y a plus de V^e République », regrette-t-il. ● CHARLES PASQUA, qui réunissait, samedi 28 octobre, le conseil national du RPF, fait de sa candidature à l'élec-

tion présidentielle une réponse à la cohabitation et aux contraintes qu'elle impose à Jacques Chirac et à Lionel Jospin. ● LA DROITE est à nouveau à la recherche d'une forme

d'organisation qui lui permette de faire contrepoids à la gauche « plurielle ». Les rivalités en son sein rendent très improbable une initiative majeure avant la présidentielle.

La droite dresse un sombre bilan de la cohabitation

François Bayrou (UDF) s'inquiète des « poisons » qui menacent la vie politique. Les responsables de l'opposition polémique sur l'organisation de leur camp. Charles Pasqua (RPF) moque la « rivalité dérisoire » entre le président de la République et son premier ministre

UN PREMIER MINISTRE de plus en plus enclin à renvoyer à des jours moins incertains les arbitrages nécessaires sur des sujets aussi déterminants que la réforme des institutions, la décentralisation ou les retraites ; un président de la République plus que jamais placé en situation de commentateur privilégié, mais impuissant, de l'action gouvernementale ; une majorité dont les composantes mettent à l'épreuve, chaque jour davantage, la solidité de l'attelage « pluriel » expérimenté depuis cinq ans ; une opposition aux abois, en quête de programme, de chef et d'unité ; et, déjà, des candidatures – formelle

pour Charles Pasqua (RPF), virtuelle pour François Bayrou (UDF), éventuelle pour Noël Mamère (Verts) – à l'élection présidentielle qui sortent comme champignons à l'automne : tout contribue à accentuer l'incertitude de la longue séquence de dix-huit mois qui doit aller jusqu'au printemps 2002.

Pour la première fois depuis quatre décennies, les règles majeures du jeu politique ne sont plus unanimement reconnues, ni respectées. M. Bayrou n'est pas le dernier à s'en alarmer. Dans un entretien au *Journal du dimanche* du 29 octobre, le président de l'UDF brosse un paysage dévasté : « *Un président de cohabitation ne gouverne pas. Il observe, quelquefois il approuve, la plupart du temps il subit. Il ne trace pas les grandes lignes. Il n'oriente pas les décisions. Il n'arbitre même pas. C'est vraiment une situation délétère. Et voilà que des voix de plus en plus nombreuses disent : "Mais qu'avons-nous besoin d'un président ?" » Et il martèle : « *Le lent empoisonnement a fait son œuvre ! Il n'y a plus de V^e République. Nous avons perdu les avantages d'un régime présidentiel, sans gagner aucun de ceux d'un régime parlementaire. Autrement dit, le néant.* »*

Propos de candidat à un « renouvellement » en profondeur de la vie politique française ? Sans doute. Inquiétude de l'un des caciques d'une droite tétanisée par la crainte d'un nouvel échec ? Sûrement. Mais le constat fait mouche. Pour trois raisons. Tout d'abord, les « affaires » – celle de la cassette posthume de Jean-Claude Méry mettant directement en cause Jacques Chirac dans le financement occulte du RPR au cours des années 1980, mais aussi les mises en examen à répétition de l'ancien ministre socialiste de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, ou encore le procès du financement du Parti communiste – ont



érodié un peu plus la relation de confiance entre les Français et les responsables politiques.

« *Affaires, manœuvres, tentatives de déstabilisation, soupçons... des virus mortels sont à l'œuvre dans notre démocratie française. Tout cela est désespérant pour le citoyen, destructeur pour l'esprit civique. (...) C'est pourquoi je considère que la crise que nous traversons est la plus grave*

depuis 1958 et la chute de la IV^e République », lance M. Bayrou. L'ancien premier ministre Raymond Barre (UDF) n'est pas moins sévère dans un livre d'entretiens qu'il vient de publier (*Un goût de liberté*, JC Lattès) : « *La crise de la politique est aussi le reflet de la crise de la société, qui résulte d'un certain délabrement de la morale individuelle* », lâche le maire de Lyon, avant d'ajouter : « *Il*

faut que la justice, toutes les fois qu'elle est saisie, puisse faire son œuvre sans intervention d'aucune sorte. Il faut purger la vie politique de tous ses miasmes. » Quant à Alain Juppé, il en dit long sur le climat « *délétère* » actuel dans un entretien à la revue *Passages* (*Le Monde* daté 29-30 octobre) : assurant que M. Chirac est seul, à droite, « *en mesure aujourd'hui de pouvoir gagner une élection présidentielle* », l'ancien premier ministre, maire de Bordeaux, prend soin de préciser que cela vaut pour « *aujourd'hui* » et qu'il « *ne sait pas ce qu'il en sera dans six mois* », tant la vie politique « *évolue si vite* ».

« EMBUSCADE PERMANENTE »

Le deuxième « poison », selon M. Bayrou, est celui de la cohabitation au long cours, acceptée par le chef de l'Etat après la dissolution manquée de 1997. « *Aujourd'hui, on mesure les dégâts. Voyez comme les Français se sont habitués à un président de la République absent des grandes décisions ! Voyez comme ils s'accoutument à cette ambiance d'embuscade permanente ! (...)* Il faut en sortir, et le plus tôt sera le mieux. » Le constat, là encore, est largement partagé, et l'Hôtel Matignon n'est pas le dernier à soupçonner en permanence l'Elysée de chercher à tirer le tapis sous les pieds du premier ministre à la moindre occasion.

Mais l'impuissance à sortir de ce guêpier est tout aussi évidente. Que

Lionel Jospin s'avise de poser clairement le problème, et il serait immédiatement accusé de céder à l'impatience de maîtriser, enfin, la totalité du pouvoir exécutif. Que M. Chirac songe à bousculer les échéances pour espérer l'emporter et retrouver l'intégralité de ses prérogatives, et il serait, dans l'instant, accusé de le faire pour convenance personnelle. Sur ce point, l'impasse est totale.

Elle ne l'est pas moins – et pour les mêmes raisons – sur la hiérarchie des scrutins à venir, d'où découlera, pour une bonne part, l'équilibre futur des pouvoirs et des institutions. Là encore, M. Bayrou vise juste : « *Faire élire le président après la bataille, quand tout est décidé, est un contresens.* » Et de prôner l'inversion du calendrier de 2002, au terme duquel les élections législatives précéderont de quelques semaines l'élection présidentielle, afin de retrouver, après trois cohabitations, la logique de la Constitution de 1958, qui, rappelle M. Barre, « *fait du chef de l'Etat la clef de voûte des institutions* ». Là encore, pourtant, M. Bayrou doit se contenter d'un vœu pieux : « *Le président de la République est le garant des institutions. Il ne refusera pas cette mesure de salubrité publique.* » Sans illusion, car ce n'est au printemps 2002, précisément, que les règles du jeu seront redéfinies

Gérard Courtois

Cassette Méry : le RPR dénonce

une « machination »

La cassette de Jean-Claude Méry n'en finit pas d'inquiéter les proches de Jacques Chirac. Deux d'entre eux ont de nouveau tenté de saper sa crédibilité, dimanche 29 octobre. Jean-Louis Debré, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, a affirmé, sur France 3, que « *cette cassette, c'est une manipulation par un escroc* ». « *En regardant la cassette Méry à la télévision, je me suis retrouvé quelques années en arrière, quand j'étais juge d'instruction et que je me retrouvais face à des escrocs (...)* qui n'avaient de cesse de mouiller tout le monde », a-t-il ajouté. Invité du « Forum de Radio J », le porte-parole du RPR, Patrick Devedjian, a dénoncé « *l'espèce de campagne extraordinaire montée à partir de ce document de chantage* ». Selon lui, il y a eu « *une machination* » du promoteur puis « *une exploitation* » de la cassette « *à des fins commerciales, à des fins politiques, (...)* de déstabilisation ».

L'opposition ne sait toujours pas comment s'organiser

JEAN-LOUIS DEBRÉ est à son tour entré dans le débat. Dimanche 29 octobre, au cours de l'émission « France-Europe-Express », sur France 3, le président du groupe RPR à l'Assemblée nationale a déclaré que « *la fusion des partis de droite n'est pas possible aujourd'hui* », tout en appelant à une plus grande « *union* » de l'opposition « *autour d'un projet, d'idées communes* ».

Parti unique, confédération, primaires, alliance... Depuis 1981, la droite s'interroge périodiquement sur son organisation. Avant chaque élection majeure, elle constate que la gauche, peu ou prou, est fidèle à une « discipline républicaine » forgée de longue date, tandis qu'elle-même parvient mal à réguler les rivalités de personnes et de formations politiques qui la divisent. Cette fois, le débat relancé par Edouard Balladur et Alain Juppé, le 22 octobre, semble déjà dans l'impasse, faute, pour ses animateurs potentiels, de bien savoir quelle forme d'organisation de l'opposition serait la plus adaptée à une situation politique peu lisible. Faute aussi, pour eux, d'être en mesure de décider, puisqu'ils ne sont pas aux

commandes des partis. Le porte-parole du RPR, Patrick Devedjian, balladurien « historique », a bien appuyé la proposition de « *fusion* » des partis de droite formulée par l'ancien premier ministre. « *C'est un besoin. La situation actuelle est un archaïsme, surtout en Europe* », a déclaré M. Devedjian, dimanche 29 octobre, au « Forum de Radio J ». « *Le corps électoral vote suivant les circonstances, mais de manière un peu indifférenciée, pour un RPR, pour un UDF ou pour un Démocratie libérale* », a-t-il expliqué. Tout comme M. Balladur, M. Devedjian a jugé nécessaire de « *déconnecter* » l'organisation de la droite du choix de son candidat à l'élection présidentielle. « *Cela ne peut pas être un regroupement autour d'un champion parce que cela ne marchera pas* », a-t-il fait valoir.

C'est là, évidemment, que le bât blesse. Michèle Alliot-Marie, la présidente du RPR, a sèchement indiqué, samedi, que la fusion des partis de l'opposition n'est « *pas à l'ordre du jour* », puisqu'il n'est pas « *possible à la fois d'avoir une fusion et une multiplicité de candidatures* » à la présidentielle. Son homologue

de l'UDF, François Bayrou, qui se prépare lui-même à être candidat, n'est pas moins catégorique : « *Le parti unique qu'on nous propose est-il fait pour susciter le renouvellement ou pour le rendre impossible ? Est-il conçu pour ouvrir ou pour verrouiller ? Si vous posez la question, nous avez la réponse* », affirme-t-il dans un entretien au *Journal du dimanche* du 29 octobre.

Les chiraquiens, à qui l'Elysée a confié la mission de rassembler les élus de droite derrière la future candidature du président de la République à un renouvellement de son mandat, refusent ostensiblement de s'inscrire dans une logique de parti politique. Comme M^{me} Alliot-Marie, Josselin de Rohan, président du groupe RPR au Sénat, a déclaré, le 24 octobre, qu'« *avant de parler de fusion* », les partis de droite devaient « *commencer par l'union* ». Le même jour, avec les mêmes termes, Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, assurait qu'une fusion ne pouvait être qu'« *un point d'arrivée* », « *le point de départ étant d'avoir un projet* ».

Cécile Chambraud

M. Pasqua veut tirer profit de la « rivalité dérisoire » entre l'Elysée et Matignon

CANDIDAT à l'élection présidentielle, Charles Pasqua ne s'est pas départi de ce rôle lors du premier conseil national de son parti, le Rassemblement pour la France (RPF), samedi 28 octobre, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Ce rôle lui a permis d'éviter, dans son discours, les sujets qui fâchent certains de ses amis – stratégie aux élections municipales et au second tour de la présidentielle – pour se concentrer sur ceux qui rassemblent : l'attachement à la nation et l'exaltation du patriotisme.

M. Pasqua a recentré le combat du RPF sur son objet d'origine : la défense du « *souverainisme* », la lutte contre ceux qui veulent construire « *une tour de Babel* », « *les européistes, les mondialistes* ». M. Pasqua a mis « *dans le même camp* » le président de la République et son premier ministre et il a dénoncé « *leur rivalité dérisoire* ». Il n'a de cesse de rappeler à M. Chirac sa promesse faite lors de la campagne présidentielle de 1995 d'un référendum sur le euro et il a appelé ses militants à se mobiliser sur le sujet. Il a donné aussi un aperçu du futur projet du RPF. L'aile droitiste y retrouve, entre autres, la promotion de la famille, la sécurité, le « *refus de toute dérive*

communautariste ». L'aile plus sociale appréciera l'attachement à l'école républicaine, le refus des orientations européennes conduisant à la détérioration des conditions de travail des Français et de la protection sociale.

CRI DU CŒUR

Ce sont les militants qui, appelés à voter pour leurs représentants au comité directeur, se sont chargés de démontrer que leur mouvement est désormais bien ancré à droite. Le cri du cœur est venu de Jean-Charles Marchiani, candidat déclaré à la mairie de Toulon qui, apprenant la défaite de Jean-Christophe Comor, figure emblématique du combat pour l'ouverture à gauche du RPF, s'est exclamé : « *La droite nationale, sociale et populaire sort victorieuse de ce scrutin* ». Si quelques partisans de cette ouverture, tel l'ancien syndicaliste policier Jean-Louis Arajol, ont été honorablement élus, les éléments droitiers se taillent la part du lion.

C'est à peine si le président du RPF a relevé l'absence de trois de ses députés européens, William Abitbol, Florence Kuntz et Paul-Marie Coiteaux qui entendaient montrer leur désapprobation de la

proposition d'« *accord de désistement réciproque* » faite par M. Pasqua à M. Chirac pour le second tour de la présidentielle (*Le Monde* daté 29-30 octobre). « *Je voudrais dire à ceux dont la foi vacille qu'ils n'attendent pas, qu'ils mettent sac à terre. Cela ne nous gêne pas. Ils seront remplacés* », leur a-t-il lancé sans prononcer leur nom. Plus tard, lors d'un déjeuner avec la presse, M. Pasqua a précisé à l'adresse de M. Chirac que « *personne n'est propriétaire de ses voix* », ajoutant : « *Celui qui voudra les miennes, il faudra qu'il les gagne* ».

DISCOURS RÉALISTE

C'est au nouveau vice-président, Jean-Jacques Guillet qu'il est revenu d'aborder le sujet délicat des élections municipales. « *Nous n'avons pas besoin de notables bedonnants, mais d'avoir des hommes et des femmes capables d'assurer la relève aux élections législatives* », a souligné celui-ci.

Quelques instants plus tard, Lionel Luca, député des Alpes-Maritimes, a mis en garde contre la tentation de certains de s'enfermer « *dans un ghetto* », de créer « *un FN bis* ». « *Le problème aujourd'hui pour le RPF est entre une*

droite radicale, partisane d'une rupture avec les autres partis, et une droite de raison qui considère qu'il ne faut pas rendre impossible des compromis électoraux », a décrit en aparté le député européen et conseiller de M. Pasqua, Pierre Monzani. En ce qui le concerne, c'est tout vu : il « *n'est pas pour faire battre à tous les coups Jacques Chirac* ». De même, il plaide pour un discours réaliste au second tour des législatives, malgré la difficulté pour le RPF de « *faire voter RPR ou UDF sans apparaître comme un ratteur bête* ».

Christiane Chombeau

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

AVIS

Travaux d'aménagement par l'État de la RN 21 entre Lourdes et Argelès-Gazost. Section Agos-Vidalos – Argelès-Gazost (Pont de Tilhos). Desserte nord d'Argelès-Gazost.

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux et au classement de cette desserte en route express.

En application de l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2000, il est procédé conjointement :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement, par l'État de la desserte nord d'Argelès-Gazost, sur le territoire des communes d'Ayzac-Ost et Argelès-Gazost ;
- à une enquête publique relative au classement de cette même desserte en route express.

La commission d'enquête désignée, par décision en date du 11 août 2000, de M. le président du tribunal administratif de Pau, est composée de :

- M. Yvon FOUCAUD, ingénieur en retraite, président ;
- M. Alix PALDUPLIN, directeur d'agence bancaire, en retraite ;
- M. Aimé JANY, ingénieur en retraite.

Le dossier d'enquête restera déposé pendant trente trois jours consécutifs du **lundi 20 novembre 2000 au vendredi 22 décembre 2000 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies d'Ayzac-Ost et d'Argelès-Gazost aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-après ou les adresser, par écrit, au **président de la commission d'enquête à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost, siège principal de l'enquête.**

Mairie d'Ayzac-Ost : le lundi de 14 h à 17 h 30, le mercredi de 17 h à 18 h 30 et le vendredi de 9 h à 11 h 30.

Mairie d'Argelès-Gazost : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h.

Pendant le même délai, un dossier et un registre seront déposés à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost où ils seront tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture. Les membres de la commission d'enquête recevront les observations du public :

- sous-préfecture d'Argelès-Gazost, le **lundi 20 novembre de 10 h à 12 h ;**
- mairie d'Argelès-Gazost, le **lundi 20 novembre de 14 h à 17 h ;**
- mairie d'Ayzac-Ost, le **vendredi 24 novembre de 9 h à 11 h ;**
- sous-préfecture d'Argelès-Gazost, le **vendredi 1^{er} décembre de 10 h à 12 h ;**
- mairie d'Argelès-Gazost, le **vendredi 1^{er} décembre de 14 h à 17 h ;**
- mairie d'Ayzac-Ost, le **lundi 11 décembre de 14 h à 17 h ;**
- sous-préfecture d'Argelès-Gazost, le **vendredi 22 décembre de 14 h à 17 h.**

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies d'Ayzac-Ost et d'Argelès-Gazost, à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost et à la préfecture des Hautes-Pyrénées (bureau du contrôle de la légalité, du contentieux et de l'urbanisme), dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi n° 78-753 du 17/07/78 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Tarbes, le 13 octobre 2000
Le préfet.
Signé Jean-Claude BASTION.

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés

CONCOURS 2^e cycle HEC/ESCP

- Session semestrielle
- Stages : Noël, février, Pâques
- Session intensive d'été

Tél. : 01 42 24 10 72
www.isth-es.com

Dominique Voynet et ses partisans sont mis en minorité chez les Verts

L'opposition interne est cependant divisée en plusieurs courants

Les votes des quelque neuf mille militants des Verts, recensés au cours des assemblées régionales qui précéderont, dimanche 29 octobre, le congrès de Tou-

louse, ne donnent que le tiers des voix à Dominique Voynet et à ses partisans. Ceux-ci devront donc passer des alliances pour conserver la direction du parti.

FAITES vos jeux, rien ne va plus ! Les 8 745 adhérents appelés à partager les six motions en concurrence pour le congrès des Verts ont voté, dimanche 29 octobre, région par région. Les résultats sont sans véritable surprise, mais ils sont loin d'éclaircir le jeu et ne consacrent pas de réel vainqueur. Avec 33,24 %, le texte des amis de Dominique Voynet est certes arrivé en tête. La ministre de l'environnement peut être satisfaite de distancer nationalement le tandem Mamère-Hascoët, en deuxième position avec 22,79 % des voix.

Reste que si le courant de M^{me} Voynet, de Jean-Luc Bennaïm, d'Yves Cochet et de Denis Baupin se maintient à la première place, il ne réunit qu'un tiers des votants, contre deux tiers, il y a deux ans, lors du congrès de Noisy-le Grand. Récusant cette comparaison, les amis de M^{me} Voynet réclament toujours la direction du parti, avec le poste de secrétaire national et deux postes de porte-parole. Ils arriveront, néanmoins, affaiblis au congrès de Toulouse, et le temps des alliances devra forcément sonner.

Le score du secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, Guy Hascoët, et du député de Gironde Noël Mamère, est en deçà des espérances qui les avaient amenés à créer un courant commun. Ils ne rassemblent qu'un peu plus d'un cinquième des voix. Pourtant, ils ratent l'OPA qu'ils avaient voulu mener sur la direction du parti. Les animateurs de « Dynamiques » - nom du courant qu'ils forment - ne disposent d'aucun ancrage régional fort. Certes, Marie-Hélène Aubert,

député d'Eure-et-Loir, réalise, avec 34 %, une belle performance dans la région Centre ; mais M. Mamère, avec 29,7 % des voix en Aquitaine, est derrière les voynetistes, et M. Hascoët, avec 30,5 % dans le Nord - Pas-de-Calais, arrive en deuxième position après Marie-Christine Blandin (51,1 %).

CANDIDAT DE RECOURS

Presentant cet état de fait, le maire de Bègles a allumé un contre-feu en se plaçant comme candidat de recours face à M^{me} Voynet pour défendre les chances des Verts à l'élection présidentielle de 2002. « *Le problème des Verts va être de choisir entre Dominique Voynet et moi* », a-t-il affirmé, dimanche 29 octobre, sur RTL 9. « *Si les militants choisissent le compromis, la poursuite sans trop de problème aux côtés du PS, ils choisiront Dominique Voynet* », explique-t-il, mais « *s'ils choisissent une posture plus radicale* », cela peut être lui. Pour M. Mamère, la question que devront se poser les Verts est : « *Quel est celui des deux qui a la plus grande capacité pour sortir des 4 % ?* », manière de rappeler que M^{me} Voynet n'avait atteint que 3,32 % en 1995.

Avec 15,43 % des suffrages, la motion la plus récente des Verts, déposée par M^{me} Blandin et Stéphane Pocrain, arrive à la troisième place. Forte dans le Nord, elle a rassemblé, en Bourgogne, 45,33 % des voix. M^{me} Blandin consolide son statut de « joker » au sein du parti écologiste. La chef de file des Verts dans le Nord cultive sa différence et s'en tient au principe de la proportionnelle intégrale pour les contours de la future direction

du parti. Avec leur « ticket » inédit, M^{me} Blandin et M. Pocrain ont réussi à savonner la planche de MM. Mamère et Hascoët.

Enfin, deux autres courants « historiques » des Verts font mieux que résister. Avec 14,43 %, le courant environnementaliste, emmené par Maryse Ardit, et ceux qui se veulent la « gauche » du parti, autour de Martine Billard (12,04 %), toutes deux porte-parole nationales sortantes, tirent leur épingle du jeu. Seule la sixième motion, celle de Françoise Duthu, avec 2,15 %, semble avoir sombré.

Les assemblées générales décentralisées ont aussi permis de répondre à plusieurs questions ponctuelles. Posée par la « gauche », la sortie du gouvernement n'a été souhaitée, nationalement, que par 8 % des militants. Sur la proportionnelle, c'est la bouteille à l'encre : les deux motions présentées ont été adoptées. Or la première, combattue par les voynetistes, fait de la réforme du mode d'élection des députés « *un préalable à la conclusion de tout accord avec la gauche pour les législatives de 2002* », tandis que la seconde, défendue par Yves Cochet, député du Val-d'Oise et proche de la ministre de l'environnement, indique que « *l'adoption d'une compensation proportionnelle aux législatives ne doit pas se faire au détriment de l'augmentation du nombre de circonscriptions dans lesquels les candidats Verts ont vocation à représenter la majorité plurielle au scrutin uninominal* ». Les Verts voudraient-ils le beurre et l'argent du beurre ?

Alain Beuve-Méry

Dans son fief, la ministre dispense un cours de pragmatisme

DOLE (Jura)

de notre envoyé spécial

Les plus anticléricaux des Verts grommellent en découvrant, dimanche 29 octobre, à l'heure de la messe, l'endroit choisi par Dominique Voynet pour l'assem-

REPORTAGE

L'assemblée a lieu au pied du sanctuaire du Mont-Roland, lieu de pèlerinage bucolique voué à Notre-Dame de Fatima

blée générale décentralisée en Franche-Comté. C'est un restaurant niché au pied du sanctuaire du Mont-Roland, lieu de pèlerinage bucolique voué à Notre-Dame de Fatima. Les partisans de Noël Mamère et Guy Hascoët, comme ceux de Marie-Christine Blandin ou de Françoise Duthu, ont un autre sujet de mécontentement : l'église se situe dans la proche banlieue de Dole, au cœur de la circonscription de la ministre de l'environnement dans le Jura.

Le verdict des urnes est sans appel : 82,10 % des voix pour la motion de la ministre, contre 10,50 % pour celle de Martine Billard. Les autres textes varient entre 1,23 % et 2,47 %. La victoire de M^{me} Voynet était attendue, mais ses rivaux accusent le coup. La ministre se veut rassembleuse. « *Il me semble que nous disposons des bases autour desquelles un accord peut être trouvé à Toulouse* », estime-t-elle. Avant d'ajouter, en réponse à MM. Mamère et Hascoët : « *Mais pas un accord de gestion, comme je l'entends dire ici ou là, car je me méfie beaucoup d'une espèce de mosaïque de positions et de négociations au coup par coup, qui ne déboucherait pas sur une bonne lisibilité de l'action des Verts à l'ex-*

térieur et sur une stabilité de l'équipe qui gère le mouvement. » Les opposants disséminés dans la salle font grise mine.

Evoquant le « bilan » du contrat passé en 1997 entre les Verts et le PS, M^{me} Voynet dispense un cours de pragmatisme. « *Il n'y a pas, dans le mouvement, ceux qui seraient comptables de l'accord Verts-PS et ceux qui pourraient simplement pointer dessus un doigt accusateur, lance-t-elle. Nous en avons tous été porteurs, et nous sommes donc tous redevables de la manière dont il a été mis en œuvre.* » Et puis, cet accord « *est difficile à évaluer, car, lorsqu'on le relit, trois ans et demi après, on se rend compte que la formulation de bien des points est idéologique et peu concrète, et que beaucoup de sujets qui nous tiennent à cœur n'y sont pas traités, ou sont mal traités, comme la chasse.* » « *Il est difficile d'exercer un rapport de forces avec le PS quand on ne dispose pas de "biscuit" pour cela*, reprend M^{me} Voynet. *En plus, quand la dissolution est survenue, cet accord était inabouti. On a fait avec, au niveau de préparation où il était.* »

Des intervenants ont exigé « *une dose de proportionnelle* » avant les élections législatives de 2002. « *Un arrangement bricolé avec le président de la République et destiné à passer sous les fourches caudines d'un Sénat conservateur, je n'y crois pas une seule minute* », répond M^{me} Voynet. Quant aux « *polémiques publiques* » dont les Verts sont friands, elles sont en particulier la conséquence de « *statuts pervers* », qui entraînent « *une hyper-représentation paradoxale des minorités* » au sein de leur conseil national interrégional. La ministre penche pour la création d'« *une sorte de "49-3" régional, qui empêcherait la somme des minorités de bloquer* » sans « *proposer, ensemble, des alternatives* ».

Jean-Pierre Tenoux

Attac s'interroge sur la place de ses comités locaux

RÉUNIE en assemblée générale, samedi 28 et dimanche 29 octobre à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), Attac a vécu une petite poussée de fièvre. Une montée de température assortie de sautes d'humeur comme celles qui accompagnent l'apparition des premières dents. A priori, rien de bien grave. Forte de ses 27 000 adhérents, de ses 170 comités locaux répartis sur tout le territoire, l'association, qui milite pour une taxation des transactions financières, continue de se développer et se porte plutôt bien. Et les 1500 militants qui avaient fait le déplacement ont finalement approuvé à 93,2 % le rapport d'activité présenté par le secrétaire général, Pierre Tartakowsky.

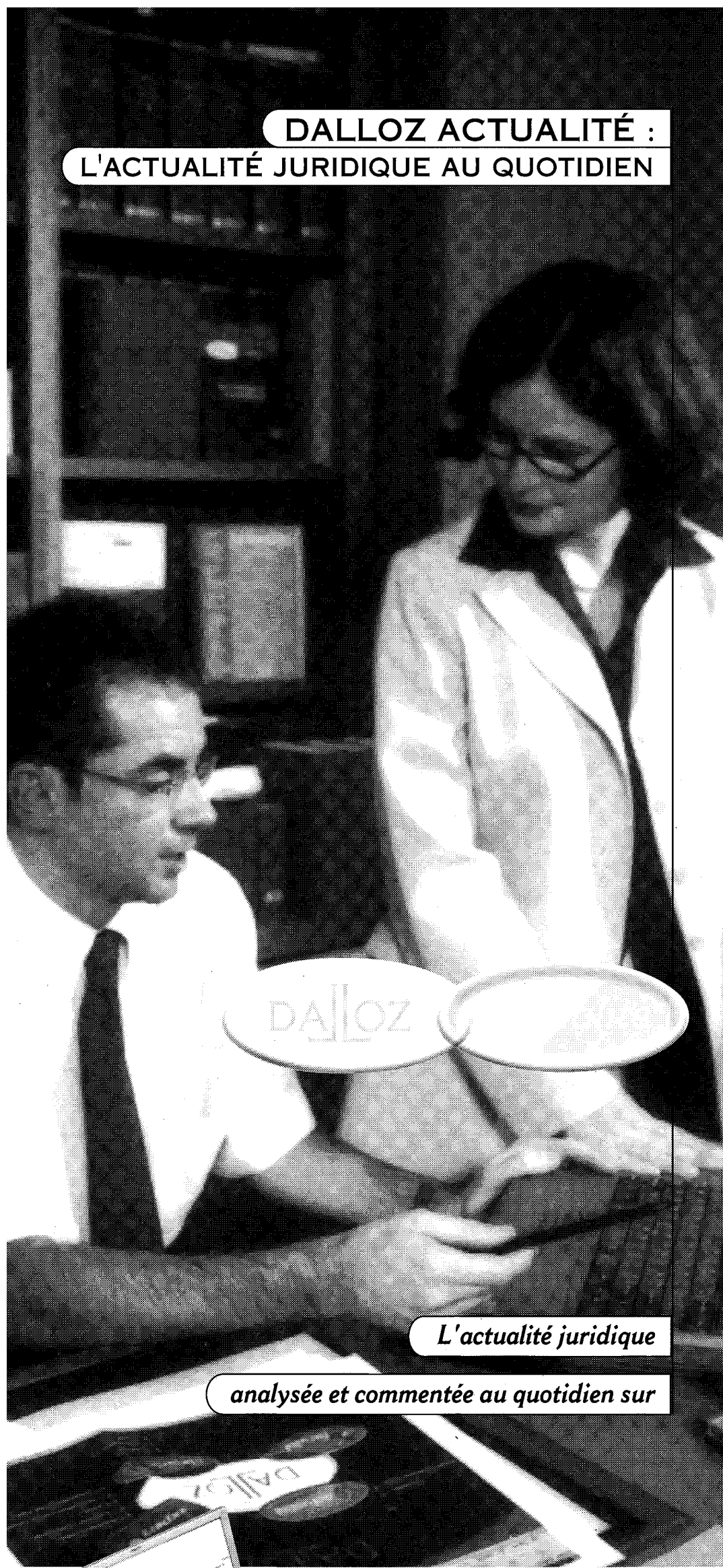
Mais les parents angoissés dramatisent souvent. Et Bernard Casen, le président d'Attac, est plutôt

d'un naturel anxieux. Une semaine auparavant, l'atmosphère était lourde. Voilà que les collectifs de Rennes et de l'Isère, bientôt appuyés par ceux du Var et de Paris Nord-Ouest, s'approprient à demander, au nom de la démocratie interne, une représentation accrue des comités locaux dans les instances nationales de direction, voire une fédération. Echange de courrier à la tonalité plus ou moins agréable, réunions de crise se succédaient alors, le président d'Attac n'étant pas loin de voir dans ce mouvement de grogne l'amorce d'une tendance oppositionnelle organisée et craignant une rupture des « *équilibres* » qui garantissent « *la pluralité d'Attac et l'égalité de tous ses membres* ».

Samedi matin, l'humeur restait froideuse. « *Les comités locaux doivent être reconnus statutaire-*

ment », réclamait un représentant de l'Aveyron. « *Il faut qu'ils soient partie prenante de la décision* », embrayait un responsable de Rennes. Deux vœux, objets d'un intense travail diplomatique préalable mené par M. Tartakowsky et Pierre Khalifa, entre comités locaux frondeurs d'une part, et présidence de l'autre, étaient adoptés. Le premier institue une conférence nationale des comités locaux, qui se réunira trois fois par an. Le second annonce la création d'une commission de travail associant membres du conseil d'administration d'Attac et représentants des collectifs, afin de faire des propositions de réforme des statuts « *pour améliorer le fonctionnement démocratique* ». La mini-crise était réglée.

Caroline Monnot



DALLOZ ACTUALITÉ :

L'ACTUALITÉ JURIDIQUE AU QUOTIDIEN

L'actualité juridique

analysée et commentée au quotidien sur

www.dalloz.fr

Nouveautés législatives et réglementaires, dernières décisions jurisprudentielles : chaque jour, retrouvez sur le site Dalloz Actualité les faits marquants de l'actualité juridique, dans toutes les matières du droit, commentés et accompagnés du texte intégral des éléments présentés.

Grâce à une lettre d'information, vous pouvez recevoir par e-mail toute l'actualité de la semaine dans les matières qui vous intéressent. Vous disposez également de services complémentaires (revue de presse juridique, agenda, indices et taux, dossiers), et prochainement, d'un espace d'échanges et de débats, un forum animé par des spécialistes autour d'un thème nouveau chaque mois. Dalloz.fr, le réflexe quotidien de tous les juristes.

DALLOZ

DALLOZ, TOUT DROIT

Les socialistes estiment que Philippe Séguin a « déjà intégré sa défaite » à Paris

Le choix du 18^e arrondissement par le député des Vosges suscite des interrogations

Un sondage effectué par CSA et publié par *Le Parisien* du 29 octobre prévoit une victoire confortable de la gauche dans le 18^e arrondissement

ment de Paris, où Philippe Séguin sera candidat, en quatrième position sur la liste de l'opposition, lors des élections municipales de 2001. Les

socialistes accusent le député des Vosges d'avoir fait ce choix parce qu'il aurait « déjà intégré sa défaite », selon la formule de Claude Estier.

UN SECOND SONDAGE sur les élections municipales dans le 18^e arrondissement de Paris est venu confirmer le premier. Réalisée auprès de 500 personnes inscrites sur les listes électorales du 18^e, les 26 et 27 octobre – c'est-à-dire, cette fois, après l'annonce de la candidature de Philippe Séguin en quatrième position sur la liste de l'opposition dans cet arrondissement détenu par la gauche –, une enquête CSA, publiée par *Le Parisien* du 29 octobre, confirme que la bataille s'annonce rude pour le député des Vosges. Selon ce sondage, la liste de gauche conduite par Daniel Vaillant (PS), maire de l'arrondissement et ministre de l'intérieur, l'emporterait largement au second tour. Elle obtiendrait 56 % des voix dans l'hypothèse où se feraient concurrence, au second tour, la liste de M. Séguin, créditée de 32 % des voix, et une liste tiberiste (12 %). Dans l'hypothèse d'un duel, la liste de M. Vaillant l'emporterait encore

plus largement, avec 59 % des suffrages. Pour le premier tour, 39 % des personnes interrogées annoncent vouloir voter pour la liste de M. Vaillant, 25 % pour celle de M. Séguin, 12 % pour les Verts, et 10 % pour celle des proches de Jean Tiberi.

ACCUSÉ DE « DÉSINVOLTURE »

Invité de Radio Communauté juive (RCJ), dimanche, M. Séguin est revenu sur les raisons qui l'ont poussé à choisir la quatrième place sur la liste du 18^e arrondissement, ce qui suppose que la droite l'emporte pour qu'il soit élu au Conseil de Paris. « Si nous ne reprenons pas un ou deux arrondissements détenus par la gauche, compte tenu des progrès qu'elle a pu faire dans des arrondissements détenus par la droite, nous perdrons l'élection. Je tire les conséquences de cette analyse », a expliqué l'ancien président du RPR. « Je n'ai aucune envie d'être un reçu-collé ou d'être un maire croupion, je

mets tout sur la table », a-t-il ajouté.

Si Patrick Devedjian, porte-parole du RPR, a salué une « technique courageuse » et « une attitude très noble », la gauche a mis en doute les intentions affichées par M. Séguin. « Selon moi, Philippe Séguin a déjà intégré sa défaite », a assuré le sénateur socialiste de Paris Claude Estier, dans un entretien au *Parisien* du 28 octobre. Aux yeux de M. Estier, qui indique par ailleurs qu'il ne se représentera pas aux municipales, le choix de la quatrième position sur la liste est « totalement incompréhensible » et « échappe aux électeurs ». « Je suis convaincu que le 18^e, pour lui, est un tremplin pour autre chose », ajoute-t-il. M. Vaillant, qui était l'invité du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI » (*lire page 16*), a accusé son adversaire de « désinvolture » : « Le 18^e lui importe peu. S'il est élu maire de Paris, ce que je ne souhaite pas, on ne le reverra pas dans le 18^e », a-t-il dit.

Le chef de file des socialistes dans la capitale, Bertrand Delanoë, a déclaré pour sa part, dimanche, sur Europe 1, que « Philippe Séguin est venu se présenter à Paris pour deux raisons » : « Parce qu'il veut être candidat à la présidentielle de 2002 et parce qu'il veut conserver le pouvoir à Paris pour le RPR ». « De coups tactiques en coups tactiques », a ajouté le sénateur, il est dans une sorte de fuite en avant. Il est dans une quête de pouvoir. (...) Il cherche une place pour lui et pour son parti qui, depuis plus de vingt-trois ans, a plutôt fait du mal à Paris », a ajouté le candidat socialiste.

M. Tiberi, lui, a salué, à sa manière, les difficultés rencontrées par son concurrent de droite à travers les premiers sondages dans le 18^e arrondissement. Invité à déjeuner, dimanche, par l'Association des Basques de Paris, il a reçu de leurs mains un « makila » (bâton de berger traditionnel) d'honneur...

Le Sénat va examiner son propre texte sur le génocide arménien

Cette proposition sera ensuite soumise aux députés

EST-CE l'approche des élections municipales de mars 2001 et la crainte des réactions de l'électorat d'origine arménienne ? Le Sénat a décidé d'examiner, le 7 novembre, en « discussion immédiate », une nouvelle proposition de loi reconnaissant le génocide arménien perpétré par les Turcs en 1915. Le Comité du 24 avril, qui campe depuis des mois devant le Palais du Luxembourg, a donc obtenu une première victoire. Ce regroupement des associations arméniennes de France appelle, le jour de la discussion, à un rassemblement devant le Sénat.

La proposition indique, dans son unique article, que « la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 ». Ce texte est identique à celui que les députés ont voté à l'unanimité, le 29 mai 1998, mais que le gouvernement a toujours refusé d'inscrire à l'ordre du jour du Sénat pour ne pas s'attirer les foudres de la Turquie et risquer de compromettre la vente de matériels militaires à Ankara. Il a été signé – à titre personnel – par des sénateurs de droite et de gauche. Jean-Claude Gaudin (DL, Bouches-du-Rhône), maire de Marseille, n'a pas été le dernier à le parapher, sa ville comptant la plus forte communauté arménienne de France. Candidat de la droite à la mairie de Lyon, l'UDF Michel Mercier a fait de même. La proposition porte encore les signatures de Jacques Pelletier (Rass. dém., Aisne), de Robert Bret (PC, Bouches-

du-Rhône), de Bernard Piras (PS, Drôme) et de Jacques Oudin (RPR, Vendée).

En mars, les sénateurs socialistes et communistes, soutenus par M. Gaudin et M. Mercier, avaient tenté d'inscrire le texte des députés en « discussion immédiate ». Ils avaient dû y renoncer, faute d'avoir recueilli les trente signatures prévues par le règlement du Sénat pour engager une telle procédure. Le maire de Marseille avait alors annoncé qu'il reviendrait à la charge « avec les socialistes et les communistes ». A l'issue de son entretien avec le président arménien, Robert Kotcharian, le 30 juin, à l'Elysée, Jacques Chirac avait fait une déclaration interprétée comme une « avancée » par les associations.

Il y a quelques jours, Adrien Gouteyron (Haute-Loire), secrétaire général du RPR, a déposé une proposition de loi rédigée un peu différemment, mais précisant que « la France reconnaît publiquement le génocide dont le peuple arménien a été victime en 1915 ». Si le Sénat adopte le nouveau texte, celui-ci sera ensuite soumis aux députés. C'est Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement, qui devrait être sur le banc du gouvernement pour défendre ce texte embarrassant, Matignon étant plus favorable que le Quai d'Orsay à une reconnaissance du génocide.

Jean-Michel Bezat

Charles Pasqua hésite sur la stratégie du RPF dans la capitale

AU DÉBUT du printemps, Charles Pasqua rêvait à voix haute du profil du candidat idéal pour Paris : une femme, d'une cinquantaine d'années, ayant réussi dans sa vie professionnelle, médecin, avocate ou universitaire. Faute de l'avoir trouvée, le Rassemblement pour la France (RPF) peine toujours à arrêter une stratégie pour les élections municipales à Paris.

Le RPF peut-il s'engager seul dans la bataille, au risque de ne pas pouvoir se faire entendre, entre Philippe Séguin et Jean Tiberi ? Ou

doit-il s'allier avec l'un ou l'autre ? Tout est possible. « C'est Pasqua qui décidera », assure Alain Robert, le « patron » de la fédération parisienne, en expliquant que « tout est sous-tendu par l'élection présidentielle » et par la candidature à celle-ci de M. Pasqua. Majoritairement, les militants parisiens du RPF seraient tentés de présenter leurs propres listes ou, dans certains arrondissements, de passer une alliance avec des partisans de M. Tiberi. M. Pasqua lui-même, après avoir dit qu'il examinerait

« avec intérêt » une éventuelle demande d'adhésion de l'actuel maire de Paris (*Le Monde* du 19 septembre), est aujourd'hui plus circonspect.

UNE DÉCISION FIN NOVEMBRE

Depuis l'exclusion du RPR de M. Tiberi, prononcée le 24 octobre, le président du RPF n'a pas franchement renouvelé ses offres de service. Il s'est contenté de dire que son ancien parti s'était « très mal conduit envers M. Tiberi » en faisant de lui « un bouc-émissaire ».

Pour ne pas ajouter à « la pagaille parisienne », M. Pasqua se pose assez curieusement en rassembleur de l'opposition. « Il me semble que la machine à perdre s'est mise en marche », avait-il déjà affirmé, le 17 octobre, sur RTL, en évoquant la situation de Paris et celle de Lyon et en soulignant que la perte de ces deux villes « serait à la fois un coup sensible pour l'opposition et pour le président de la République ».

En marge de la réunion du conseil national de son mouvement (*lire page 6*), le président du RPF a redit, samedi 28 octobre, le souci qui est le sien : « Il ne faut en aucun cas que nous apparaissions comme responsables de l'échec de la droite. » M. Pasqua considère par ailleurs que le choix de M. Séguin de se présenter, en quatrième position, sur la liste d'union de l'opposition dans le 18^e arrondissement de Paris « ressemble furieusement à la recherche d'une porte de sortie ». Attentif aux évolutions de l'opinion, il en tire la conclusion qu'« il est urgent de ne pas se presser ». Le RPF n'arrêtera du reste sa stratégie globale pour les élections municipales que lors d'une prochaine réunion de son conseil national, prévue à la fin du mois de novembre.

Ces différents signaux sont cependant perçus favorablement dans l'entourage du maire de Paris, où l'on envisage très sérieusement, notamment dans le 18^e arrondissement, de « recycler » tous les recalés de la liste sur laquelle sera présent M. Séguin.

Du côté du Mouvement pour la France (MPF) de Philippe de Villiers, en revanche, les choix sont plus avancés. Afin de ne pas gaspiller inutilement des forces et de l'argent, le responsable parisien du MPF, Alexandre Varaut, député européen, qui sera lui-même candidat dans le 17^e arrondissement, devrait annoncer la présentation de huit à dix listes autonomes dans les prochains jours. « Il n'est pas facile actuellement de desserrer l'étau Tiberi-Séguin », reconnaît M. Varaut, mais le MPF mènera campagne, à partir de janvier, sur quelques-uns de ses thèmes de prédilection : la sécurité, la probité et la fiscalité. Sans oublier la famille.

Jean-Louis Saux

Communiqué

La société Microsoft France présente aux Éditions Francis Lefebvre ses excuses pour "l'atteinte à leur image et à leur droit sur les marques que leur a causée la parution dans Le Monde de sa campagne de publicité pour ses logiciels "Génération 2000", "Windows 2000", "Office 2000". Elle s'engage à mettre définitivement un terme à cette campagne dans sa forme actuelle".

(Publicité)

Lionel Jospin a brandi l'arme de la démission sur le budget

LE PREMIER MINISTRE a mis en garde sa majorité « plurielle », le 24 octobre, contre un rejet du volet recettes du projet de loi de finances pour 2001, qui a finalement été adopté par l'Assemblée nationale. Comme il l'avait fait à l'automne 1999 sur le budget de la Sécurité sociale, Lionel Jospin a appelé tous les responsables de la majorité (PCF, Verts, MDC, Radicaux de gauche) pour leur rappeler que, si le texte était rejeté, il serait contraint de démissionner. « Le premier ministre a toujours dit que le budget et la loi de financement de la Sécurité sociale sont deux textes fondamentaux qui justifient la cohésion de ce que nous faisons », a précisé le premier secrétaire du PS, François Hollande, lundi 30 octobre, sur France 2. « Si l'un de ces deux textes ne devait pas être adopté, ce serait un arrêt de notre processus commun (...). Chacun dans la gauche plurielle connaît la règle », a-t-il expliqué, ajoutant que « Lionel Jospin n'avait pas besoin d'agiter je ne sais quelle menace ».

M. Séguin évoque un « dérapage » français sur la crise au Proche-Orient

PHILIPPE SÉGUIN a estimé, dimanche 29 octobre, que la position française sur le Proche-Orient a fait l'objet d'une « erreur de communication ». Interrogé sur Radio Communauté juive au sujet de l'attitude de Jacques Chirac lors de la venue à Paris de Yasser Arafat et d'Ehoud Barak, le 4 octobre, M. Séguin a déclaré qu'« il y a eu un dérapage, incontestablement, que nous n'avons pas fini de payer ». La position française, a-t-il ajouté, « a été visiblement mal comprise. Il y a eu un effet d'optique, peut-être une erreur de communication et j'ai pu constater qu'elle avait eu des conséquences dans la communauté juive qui n'étaient pas négligeables ».

Unedic : la CFDT fait campagne pour la convention en voie d'agrément

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI a lancé, samedi 28 octobre, la procédure d'agrément de la convention d'assurance-chômage signée par le patronat, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, mais rejetée par la CGT, FO et les associations de chômeurs. L'avis est en effet paru au *Journal officiel*, ce qui donne à toute personne intéressée la possibilité de faire connaître ses « observations » pendant un délai de quinze jours. La demande d'agrément sera ensuite soumise au comité supérieur de l'emploi. La CGT et FO ont annoncé qu'elles feraient jouer leur droit d'opposition. Sans attendre, la CFDT a annoncé, dimanche, le lancement d'une campagne d'information sur Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), intitulée « PARE, le bon plan pour retrouver un emploi ».

ÉTUDES MENSUEL
Le n° : 60 F
144 pages

Retrouvez notre sommaire du mois de novembre sur :
Minitel 36 15 SJ* Etudes (2,23 F/min.)
http://pro.wanadoo.fr/assas-editions/

En vente dans les grandes librairies
ÉTUDES - 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél. : 01 44 39 48 48

Tout sur les élus.
Tout sur les résultats électoraux,
les cartes, les graphiques...

Tout sur le CD Rom
"La France électorale"



www.articque.com
Tél. : (33) 02 47 49 90 49

SANTÉ Martin Hirsch, directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), prend position dans l'affaire de la maladie de la « vache folle ». ● « IL

EST NATUREL de se poser la question d'une interdiction totale » des farines animales, déclare-t-il dans un entretien au Monde. ● **DEUX HYPOTHÈSES** subsistent pour expliquer la

persistance de la maladie depuis l'interdiction des farines chez les ruminants. ● **LE GOUVERNEMENT** a saisi l'Afssa. Trois ou quatre mois seront nécessaires pour que l'agence rende

un avis sur l'interdiction totale des farines. ● **L'« OBJECTIF »** d'un dépistage systématique de la maladie, lié à l'amélioration des tests, n'est pas écarté par M. Hirsch. ● **EN GRANDE-**

BRETAGNE, la variante humaine de la maladie a déjà tué 82 personnes et le ministre de l'agriculture a envisagé qu'elle fasse « beaucoup, beaucoup plus » de morts.

L'Afssa étudie la possibilité d'une interdiction totale des farines animales

Dans un entretien au « Monde », Martin Hirsch, directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, annonce qu'il rendra public, dans « trois ou quatre mois », l'avis sollicité par le gouvernement. Il justifie ce délai par la complexité des hypothèses à étudier

« Quelles sont les raisons qui confèrent une telle actualité à l'affaire de la « vache folle » et à l'interdiction des farines animales ?

– Les interrogations actuelles sont tout à fait compréhensibles. On sait que l'emploi des farines animales et le recyclage de l'agent infectieux sont à l'origine du développement spectaculaire des cas d'encéphalopathies spongiformes bovines (ESB), notamment au Royaume-Uni comme, à une moindre échelle, dans les autres pays atteints. C'est la raison pour laquelle des restrictions de leur usage ont été décidées, notamment leur interdiction chez les ruminants. Or, on voit encore apparaître dans plusieurs pays, dont la France, des cas d'ESB et l'on sait que les farines animales ne sont pas interdites dans l'ensemble des espèces animales. Il est tentant de faire le rapprochement entre ces deux faits et naturel de se poser la question d'une interdiction totale.

– Pourquoi les scientifiques n'ont-ils pas depuis longtemps recommandé cette interdiction ?

– La justification de l'interdiction des farines pour les autres espèces que les ruminants n'a actuellement pas de base scientifique évidente et l'évaluation sur ce sujet nécessite de prendre en compte trois difficultés.

» Si l'on sait que l'utilisation des farines de viandes et d'os est à l'origine de l'explosion de la maladie dans le cheptel bovin britanni-

que et de l'apparition des premiers cas dans les autres pays touchés par l'ESB, il demeure des incertitudes pour expliquer les cas dits NAIF (nés après l'interdiction des farines) chez les ruminants. Le comité des experts a évoqué plusieurs hypothèses pour expliquer l'apparition de ces cas en France.

» Il est aujourd'hui impossible de trancher entre les deux hypothèses considérées comme les plus probables : le fait de savoir si la

mesures prises, notamment celles mises en œuvre depuis 1996 : tous les cas actuellement détectés en France sont nés avant le printemps 1996 et l'on ne sait pas si l'on verra ou non une inflexion notable après cette date. C'est ce qui rend la période actuelle critique.

– Le gouvernement vient de saisir l'Afssa sur la question de l'interdiction des farines. Comment allez-vous traiter cette question ?

Les tests actuels ne permettent pas, lorsqu'ils sont négatifs, de certifier qu'un animal est sain. [...] L'outil idéal n'est malheureusement pas disponible



MARTIN HIRSCH

majorité des cas observés proviennent d'une sécurisation insuffisante des aliments destinés aux bovins ou s'ils sont dus à la persistance de contaminations croisées avec des farines autorisées pour les autres espèces. Enfin, le temps d'incubation de la maladie rend nécessaire d'agir avant même d'avoir le recul suffisant pour apprécier l'efficacité réelle des

– Le gouvernement n'attend pas de l'Afssa que celle-ci lui fasse part d'intuitions, de sentiments ou de bonnes intentions, mais qu'elle lui fournisse une analyse de risque. C'est pourquoi, à partir d'une question comme « Existe-t-il des motifs sanitaires pour mettre en œuvre une interdiction totale des farines animales dans l'alimentation de l'ensemble des ani-

maux ? », nous allons nous intéresser à plusieurs points.

» Il y a d'abord des questions purement scientifiques : les farines animales étant interdites chez les ruminants, présentent-elles des risques dans les autres espèces chez lesquelles leur usage reste autorisé ? Quelle est la portée des données dont on dispose pour chacune de ces espèces ? La notion de « portage sain » doit-elle être ou non désormais prise en compte comme un risque plausible ? D'autres questions ont trait à l'évaluation de l'efficacité du dispositif actuel qui repose sur l'interdiction de l'ensemble des farines chez les ruminants ; à une éventuelle interdiction d'incorporation de matériaux à risques ou de cadavres d'animaux dans les farines autorisées dans les autres espèces ; enfin, au chauffage visant à inactiver l'agent infectieux.

– Dans combien de temps répondez-vous au gouvernement ?

– Nous prévoyons de travailler trois ou quatre mois. Ce délai peut certes paraître long, face aux impatiences des professionnels ou des consommateurs. Mais c'est un délai incompressible.

– Dans cette évaluation, l'Afssa va-t-elle intégrer les risques environnementaux inhérents à la destruction de ces farines ? Ou est-ce au-delà de son rôle ?

– Nous devons absolument examiner certains risques environnementaux qui peuvent avoir un impact direct sur la sécurité des aliments : ce sont notamment les risques de pollution de l'eau de boisson lors du stockage ou du traitement des farines ou les risques qui pourraient être liés à l'épandage des produits retirés de l'alimentation des animaux. Pour les autres risques environnementaux, nous verrons avec les autres administrations comment procéder.

– Où en est la campagne de tests de dépistage de l'ESB ?

– En ce qui concerne l'étude principale, qui se réalise dans les trois régions du Grand Ouest sur

les bovins les plus à risques, nous allons bientôt atteindre le chiffre de 15 000, à partir duquel nous avons prévu de réaliser, de transmettre au gouvernement et de rendre publique, dans un mois, une première analyse intermédiaire. Elle permettra d'avoir une idée de la prévalence sur ces catégories d'animaux.

– Pouvez-vous nous communiquer les premiers résultats ?

– Je n'entends pas me substituer au comité scientifique de suivi que nous avons mis en place ni violer la règle qu'il a lui-même instaurée : pas de calcul à la sauvette avant d'avoir atteint un chiffre statistiquement interprétable et fait des estimations validées.

» On peut d'ores et déjà tirer quelques enseignements. Les intuitions que l'on pouvait avoir sur les limites de la surveillance dite passive, sont vérifiées. Le

choix en matière de stratégie d'abattage des troupeaux. Un autre concernera un échantillon représentatif d'animaux entrant dans la chaîne alimentaire. Les enseignements qu'il apportera pourront être importants en terme de santé publique. Un troisième est destiné à rechercher d'éventuelles différences selon que l'on utilise l'une ou l'autre méthodes de diagnostic rapide.

– Est-ce que tout cela n'est pas une manière de retarder le dépistage systématique ?

– Cet objectif n'a pas été écarté dès lors que tout doit être fait pour éviter que de la viande provenant d'animaux infectés entre dans la chaîne alimentaire.

» Il faut rappeler que les tests actuels ne permettent pas, lorsqu'ils sont négatifs, de certifier qu'un animal est sain et qu'il est prématuré de penser que le dépis-

La Suisse réduit le nombre de tests de dépistage

La Suisse, l'un des pays les plus touchés après la Grande-Bretagne par la maladie de la « vache folle », va réduire à partir de 2001 le nombre de tests aléatoires de dépistage pratiqués dans les abattoirs. Le porte-parole de l'Office vétérinaire suisse vient de faire savoir qu'à partir de 2001 il n'y aura plus que 4 000 tests aléatoires par an au lieu de 7 200 actuellement. Deux raisons expliquent cette décision : d'une part, le poids financier de ces tests, qui repose sur le budget des cantons, d'autre part, l'absence de bénéfice d'un point de vue statistique avec un nombre de tests plus élevé. Grâce à ces tests aléatoires, trois animaux contaminés qui auraient dû entrer dans la chaîne alimentaire ont déjà pu être retirés. Depuis le début de l'année, vingt-huit cas de maladie de la « vache folle » ont été découverts en Suisse, dont douze grâce au programme de surveillance active lancé en 1999.

nombre de cas détectés par ce protocole le prouve. Enfin, grâce à une forte mobilisation, la faisabilité sur le terrain est démontrée.

» A la mi-septembre, nous avons constaté que les conditions étaient réunies pour pouvoir concevoir la seconde étape. Différents protocoles sont en cours ou sur le point d'être lancés, avec chacun des objectifs précis.

– Quels sont-ils ?

– L'un vise à mettre en évidence d'éventuels cas supplémentaires dans les troupeaux chez lesquels un animal positif a été détecté. Il pourrait contribuer à éclairer les

tage systématique serait faisable du jour au lendemain, dans des conditions apportant de véritables garanties. Pour l'ensemble de ces raisons et en ayant à l'esprit que les performances des tests vont encore évoluer et que l'outil idéal n'est malheureusement pas disponible à l'heure actuelle, les différents travaux en cours doivent permettre de fournir le plus rapidement possible des bases scientifiques aux stratégies envisageables sur ce sujet. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

En Grande-Bretagne, le ministre de l'agriculture envisage une mortalité plus importante que prévu

LONDRES

de notre correspondant

Quarante-huit heures après la publication d'un rapport fustigeant leur manie du secret et leur tendance à minimiser les dangers de la « vache folle », les pouvoirs publics britanniques ont fait savoir qu'ils redoutaient une aggravation de l'épidémie. Samedi 28 octobre, le ministre de l'agriculture, Nick Brown, a publiquement envisagé que la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeld-Jakob, qui a déjà tué 82 Britanniques en quatre ans, puisse en affecter « beaucoup, beaucoup plus ».

C'est la première fois qu'un membre du gouvernement de Tony Blair, lequel n'était pas directement visé dans le rapport publié jeudi (*Le Monde* du 28 octobre), se prononce ainsi sur le nombre potentiel de victimes. Jusqu'ici, seuls les experts s'aventuraient à des estimations diverses du potentiel létal de la « vache folle », allant de quelques centaines de morts au maximum jusqu'à plus de cent cinquante mille dans un délai donné.

Coincidence tragique : pendant le week-end, l'opinion, qui pensait jusqu'ici que la maladie touchait essentiellement les jeunes, a appris que celle-ci n'épargnait en réalité aucun groupe de population. Ces dernières quarante-huit heures, le pays et sa communauté scientifique ont successivement appris la mort de la plus jeune et celle de la plus âgée des victimes

de la maladie de Creutzfeld-Jakob. La première avait à peine quatorze ans, elle s'appelait Zoé Jeffries et elle est pratiquement morte en direct puisque sa mère, dans un geste sans précédent destiné à secourir le pays et les autorités, avait autorisé, la semaine dernière, la BBC à venir filmer l'agonie de son enfant. Diffusées juste avant la publication du rapport Phillips, les images d'une adolescente mourante et de sa mère culpabilisée d'avoir laissé son enfant se nourrir de cheeseburgers bon marché – parce que la famille est pauvre et que « c'était l'alimentation préférée de Zoé », a dit la mère – ont choqué le pays. Si elle remonte à un an, la mort du doyen des victimes – un homme de soixante-quatorze ans dont l'identité n'a pas été révélée – risque d'alarmer encore davantage la population.

ESTIMATIONS À LA HAUSSE

L'homme était officiellement décédé de démence sénile. Des recherches viennent de démontrer qu'il est mort de la maladie du prion, dont l'un des symptômes est le même que dans la démence ou la maladie d'Alzheimer, à savoir des troubles de la personnalité et du cerveau. Sachant que la plupart des 82 victimes – plus quatre personnes souffrantes – étaient des jeunes et que la plus âgée avait cinquante-cinq ans, cette découverte remet en cause les estimations des scientifiques sur le délai d'incubation de la maladie.

D'abord, le décès du septuagénaire suggère que le délai maximum d'incubation pourrait être bien supérieur à la période de vingt années jusqu'alors retenue comme base de travail par la plupart des experts. Il se pourrait en outre que la maladie soit apparue dès les années 70 sans que les scientifiques aient su la détecter.

Le ministre de la santé a en tout cas fait savoir qu'à la lumière de cette annonce tardive il pourrait être amené « à revoir » l'origine de la mort de personnes âgées. Estimant que « plus la période d'incubation est longue, plus la menace est potentiellement inquiétante », le professeur John Collinge, l'un des meilleurs experts britanniques de la maladie, a déclaré au *Sunday Times* qu'il revoyait immédiatement à la hausse ses propres estimations minimales des cas potentiels – de 100 à 1 000.

« Estimation optimiste », a renchérit un autre expert, Stephen Deall, pour qui il faut s'attendre à un doublement du nombre de victimes chaque année « pendant un certain nombre d'années ». Le bœuf anglais est-il, au moins, propre à la consommation aujourd'hui ? demandait-on, dimanche matin, au ministre de l'agriculture. D'ordinaire, Nick Brown répond par l'affirmative. « Il est l'un des plus sûrs du monde et j'en mange régulièrement », s'est contenté d'affirmer, cette fois, le ministre.

Patrice Claude

SIEMENS

www.siemens.fr/umts

Avant le téléphone était portable, l'Internet moins,

le multimédia pas du tout.

Avant.

L'UMTS selon Siemens.

Faire bouger la France

Pour un opérateur, la disponibilité de sites radio immédiatement opérationnels contribue indéniablement au succès du déploiement de son réseau. Cette recherche de sites, Siemens l'a préparée dès janvier 2000. Le fruit de cette anticipation ? 500 sites aujourd'hui et plus de 1000 d'ici juin 2001. Après avoir ouvert à Lannion son centre de développement, la SRIT en 1998, Siemens poursuit sa politique de création d'emplois et prévoit avec l'UMTS, la mise en place de plusieurs pôles d'expertise en France, avec notamment un centre de développement et d'intégration de services. Siemens relève quotidiennement le défi de l'UMTS. Le vôtre, le nôtre.

mobile business

Les affaires mobiles

Information et Communication

Les syndicats de convoyeurs de fonds appellent à la grève après une nouvelle agression

Ils déplorent que les décrets d'application de la loi renforçant la sécurité n'aient pas été signés

Après la mort d'un convoyeur, samedi 28 octobre, au cours d'une nouvelle attaque contre un fourgon de transport de fonds, les principaux syn-

dicats ont appelé à une journée de grève. Ils accusent le gouvernement de « laxisme », pour avoir tardé à prendre les décrets d'application de la loi

renforçant la sécurité des convoyeurs, votée au mois de juillet. Le ministre de l'intérieur a promis de signer ces décrets « d'ici la fin de l'année ».

LES FÉDÉRATIONS des transports CGT, CFTC et FO ont appelé durant le week-end à une journée d'arrêt de travail à l'occasion des obsèques du convoyeur de fonds tué samedi 28 octobre à Stains (Seine-Saint-Denis). La date de l'inhumation devait être fixée en début de semaine.

La victime a été tuée après l'attaque, samedi matin vers 10h45, par six malfaiteurs cagoulés, d'un fourgon de la société Ardial, qui stationnait devant une agence du Crédit agricole. Les agresseurs ont tiré sur les trois convoyeurs présents. Le chauffeur, touché à bout portant à la tête, n'a pas survécu à ses blessures. Ses deux collègues ont été blessés, dont l'un grièvement, mais leurs jours ne sont pas en danger. Les malfaiteurs sont parvenus à prendre la fuite en emportant un maigre butin, évalué entre 3 000 et 4 000 francs.

Le responsable de la sécurité de l'entreprise Ardial a indiqué qu'« il s'agissait d'un guet-apens dont l'objectif était de tuer ». « Depuis le début de l'année, a-t-il précisé, ces attaques ont fait trois morts et un certain nombre de blessés dans notre société. »

« DÉNONCER LE LAXISME »

Outre cette journée d'arrêt de travail, les syndicats ont envisagé « des actions très dures pour dénoncer le laxisme des pouvoirs publics ». Depuis des mois, les convoyeurs réclament au ministère de l'intérieur, mais aussi aux banques et aux supermarchés pour lesquels ils travaillent, de meilleures conditions de sécurité. « Les salariés sont beaucoup plus remontés qu'au mois de mai », a observé, dimanche 29 octobre, un représentant de la CGT. Au printemps dernier, après le décès de l'un d'entre eux, les con-

voyeurs de fonds avaient observé un mouvement de grève durant deux semaines. En juillet, le parlement avait voté dans l'urgence un projet de loi destiné à améliorer la sécurité des convoyeurs.

Ce texte propose des mesures pratiques pour diminuer les risques liés à la durée pendant laquelle les convoyeurs transportant d'importantes sommes d'argent circulent à pied. Il autorise ainsi les maires à prendre des arrêtés afin que les véhicules de transport de fonds puissent emprunter les couloirs d'autobus et utiliser les zones de stationnement réservées (*Le Monde* du 2 juin). Le texte oblige également les banques et les grandes surfaces à aménager leurs locaux, afin que les opérations de dépôt ou de retrait d'argent puissent s'effectuer discrètement, à l'abri d'éventuels malfaiteurs.

Or, les décrets d'application de ces nouvelles mesures n'ont tou-

jours pas été signés, ce que dénoncent les principales organisations syndicales.

Invité du Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI, dimanche 29 octobre, le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, a annoncé qu'il signerait « d'ici la fin de l'année » le décret d'application générale des mesures définies par la nouvelle loi. M. Vaillant a contesté que le ministère ait « perdu du temps ». « Il était convenu, a-t-il précisé, que le décret d'application général devait être signé dans les six mois. » Le ministre de l'intérieur a expliqué qu'un tel délai était nécessaire afin de mener des « discussions », notamment avec les banques, en vue de la mise en œuvre des nouvelles mesures. « Si je signe un décret sans que les concertations aient été suffisamment poussées, je pense que cela ne se traduira pas bien sur le terrain », a estimé M. Vaillant.

Un policier franc-maçon mis en cause pour l'utilisation illégale d'un fichier, à Nice

Des loges auraient bénéficié de ses informations

UN POLICIER de Nice (Alpes-Maritimes) appartenant à la Grande loge nationale française (GLNF) est soupçonné d'avoir utilisé illégalement un fichier de police au bénéfice de son obédience, pendant au moins huit mois. Une information judiciaire pour « violation du secret professionnel et recel, détournement d'informations de leur finalité dans le cadre d'un traitement automatisé, collecte de données par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite » a été ouverte, vendredi 27 octobre, par Eric de Montgolfier, procureur de la République à Nice. L'enquête a été confiée au juge d'instruction Christian Guéry, qui devrait mettre prochainement en examen le fonctionnaire suspect, Alain Bartoli, quarante-trois ans. Affecté à la Police aux frontières (PAF), celui-ci est déjà suspendu administrativement.

Une dénonciation est à l'origine de l'affaire. Le parquet avait été alerté en juin par une lettre anonyme, dont l'envoi pourrait provenir des milieux de la franc-maçonnerie. M. de Montgolfier avait alors saisi l'antenne locale de l'inspection générale de la police nationale (IGPN). L'enquête avait permis d'étayer les soupçons visant Alain Bartoli. Placé en garde à vue, il y a une dizaine de jours, il aurait reconnu avoir utilisé un fichier de police, le système de traitement des infractions constatées (STIC), pour examiner des candidatures à la GLNF.

Le STIC, dont les principes de fonctionnement n'ont toujours pas été légalisés par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), collecte des données sur les auteurs de crimes ou délits, mais aussi sur les victimes. Selon les constatations des enquêteurs, M. Barto-

li aurait utilisé à 597 reprises le STIC entre janvier et août 2 000. En tant que fonctionnaire de la PAF, il était habilité à utiliser le STIC, auquel il avait accès par un numéro de code. Le décodage de ses consultations a établi qu'il ne s'était pas limité à un usage professionnel. Il aurait utilisé le STIC à des fins personnelles, en regardant par exemple les fiches de personnes ayant eu maille à partir avec son grand-père. Il aurait également exploité celles de personnalités du monde politique et du spectacle, le président de la République Jacques Chirac, les comédiens Alain Delon et Jean-Paul Belmondo, et celles de la vie locale, le maire de Nice, Jacques Peyrat, et le procureur lui-même. Ses consultations avaient aussi concerné Marcel Giordanengo, dit « Marcel la salade », mis en examen et écroué, fin juin, pour « escroquerie et trafic d'influence ». Ce maraîcher niçois était membre de la GLNF.

M. Bartoli a aussi fait bénéficier de ces informations les soixante-quinze loges locales de la GLNF. Il aurait cependant nié devant les policiers avoir transmis à son obédience les fiches écrites des candidats à l'adhésion. Cette version est contestée, selon des sources judiciaires, par le grand-maître provincial qui s'inscrit en faux contre une éventuelle commande de la GLNF à M. Bartoli, et évoque une initiative personnelle. A la GLNF, Alain Bartoli occupe les fonctions de député grand porte glaive pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Son supérieur direct est un policier retraité, anciennement affecté à la police judiciaire niçoise.

Pascal Ceaux

Espoir et prudence au congrès des écoles en langues régionales

VILLENEUVE-SUR-LOT
de notre correspondant

Jack Lang annoncera prochainement des mesures précises en faveur de l'enseignement des langues régionales. Jean-Paul de Gaudemar, directeur de l'enseignement scolaire, l'a affirmé samedi 28 octobre à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) devant le quatorzième congrès de la Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public (Flarep).

La centaine de représentants d'associations de parents d'élèves et d'enseignants ont accueilli cette promesse avec espoir et prudence. Thierry Delobel, président de la Flarep, n'a pas caché sa méfiance en face d'« un Etat décevant, souvent incohérent et ne reconnaissant qu'un rapport de forces ».

Toutefois, les défenseurs des langues régio-

nales ont enregistré ces derniers mois quelques signes positifs : l'ouverture cette année de cent classes bilingues ; l'annonce d'un concours spécial de recrutement d'enseignants bilingues pour le premier degré (*Le Monde* du 9 octobre) ; la signature d'une convention Etat-région dans l'académie de Strasbourg pour l'enseignement du dialecte alsacien et de l'allemand ; la création d'un Capes de créole ; la prochaine publication d'une circulaire sur le développement des langues régionales ; enfin, les dispositions sur l'enseignement de la langue corse contenues dans les accords de Matignon.

La Flarep verrait d'un bon œil une adaptation de l'exception insulaire à toutes les langues régionales. Elle se félicite de l'accord alsacien obtenu grâce à l'appui des élus locaux. A l'exception de la Corse, de la Bretagne, de l'Alsace

et de l'Aquitaine, rares sont en effet les collectivités territoriales qui s'engagent en faveur des langues régionales. Le plus souvent, leurs initiatives concernent un enseignement associatif plutôt que le service public de l'éducation où subsistent « des blocages » dus à « une réticence française », relève Philippe Martel, président de la Fédération des enseignants en langue et culture occitane.

Pour sortir de ces blocages, M. de Gaudemar a insisté sur la nécessité d'aborder cet enseignement, non pas dans une optique de « repli », mais d'ouverture. Il s'agira notamment d'exploiter les « cousinages linguistiques » entre langues de même souche comme l'occitan, le latin et l'espagnol.

Michel Monteil



Le secret de l'investisseur serein?

Les frais d'arbitrage de l'espace sicav dexiaplus.*

Parce que vous êtes client. Parce que c'est votre argent. Parce que vous avez le droit de changer d'avis ou de sicav aussi souvent que vous le souhaitez. Voici dexiaplus, la nouvelle banque directe de Dexia, particulièrement active en gestion de patrimoine financier. Tout y est pensé pour votre sérénité. L'espace Bourse. L'épargneplus. Et l'espace sicav dexiaplus où les frais d'arbitrage sont gratuits.

* sauf lors d'une vente d'une sicav monétaire pour l'achat d'une sicav non monétaire.

dexiaplus.fr

Le secret de l'investisseur serein, c'est l'expertise financière de Dexia.

Polémique autour d'un droit de préemption qui aurait lésé une jeune Turque à Wasselonne

Le maire RPR, Joseph Ostermann, nie toute discrimination dans sa commune

L'affaire est dévoilée, le 25 mai, dans « Envoyé spécial », sur France 2. Le 16 février, Birsén Gul, une jeune Turque, se voit clairement annoncer

par un agent immobilier qu'elle et son mari ne peuvent acheter une maison « parce que la mairie (...) ne veut plus d'étrangers à Wasselonne ».

La Licra l'appuie dans sa plainte. Joseph Ostermann, le maire RPR, nie toute discrimination dans sa commune et porte plainte pour diffamation.

WASSELONNE (Bas-Rhin)
de notre envoyé spécial

« L'affaire » ne semble pas l'émouvoir. Calé dans son fauteuil, au premier étage de l'hôtel de ville, Joseph Ostermann, le maire de Wasselonne et sénateur RPR, répond avec calme, d'un ton égal. Jamais, affirme-t-il, un Turc n'a été empêché d'acheter une maison dans le centre de la commune du fait de sa nationalité. Au cours des cinq dernières années, poursuit-il, la municipalité n'a utilisé son droit de préemption que neuf fois ; deux candidatures d'étrangers furent écartées. Dans chaque cas, ces décisions furent prises au nom de la politique d'urbanisme définie par les édiles ; il ne s'agissait pas d'empêcher l'installation de familles immigrées au cœur de la cité.

Ils sont plusieurs, pourtant, à soutenir cette accusation. Le 16 février, Birsén Gul, une jeune Turque qui vit à Wasselonne depuis 1993, dépose une plainte contre X... pour « discrimination ». Quelques heures auparavant, elle et son mari ont rencontré Hervé Bour, un agent immobilier de la commune, pour visiter une maison. « Je suis désolé, leur dit-il, mais je ne peux vous la [montrer] (...). La mairie (...) ne veut plus d'étrangers à Wasselonne. » L'affaire est dévoilée, le 25 mai, dans « Envoyé spécial » sur France 2. Joseph Ostermann contre-attaque : le 19 juillet, il porte plainte avec constitution de partie civile pour « diffamation publique » contre Hervé Bour, contre France 2 et contre X... Cinq jours plus tard, la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) engage à son tour une action en justice contre « personnes non dénommées » pour « discrimi-

nation commise par des personnes dépositaires de l'autorité publique » (Le Monde du 4 août). L'élu gaulliste est visé. Que lui reproche-t-on ?

La Licra prétend avoir « deux ou trois dossiers » contre Joseph Ostermann. L'un est accablant, ajoute-t-elle. En septembre 1998, la société Habitat Sélection achète à la municipalité un immeuble, sis rue du Puits, pour le prix de 350 000 francs. Hervé Bour joue les intermédiaires. Neuf mois plus tard, la même entreprise signe un compromis de vente avec Mustafa Baspinar, un ressortissant turc. Coût de la transaction : 450 000 francs.

La mairie fait barrage. « Lorsque nous lui avons vendu l'immeuble, Habitat Sélection s'était engagée à le rénover et à y aménager deux appartements, plaide Joseph Ostermann. Or pas un clou n'a été planté dans cet édifice. De plus, la vente se traduisait par une importante spéculation foncière. Au passage, M. Bour empochait de confortables commissions. » L'agent immobilier dément l'engagement qu'aurait pris Habitat Sélection de construire deux logements et le montant des commissions – « plus de 50 000 francs » d'après le maire – qu'il aurait touchées.

Qui croire ? Une chose est sûre : en juillet 1999, la ville préempte l'immeuble de la rue du Puits. Les services fiscaux évaluent la valeur vénale de la maison. Verdict : 350 000 francs. Si la vente s'effectue à ce prix, Habitat Sélection va perdre de l'argent, compte tenu des divers frais engagés depuis dix mois. Frédéric Daudé, l'un de ses responsables, demande alors à être reçu par Joseph Ostermann. Il espère

que l'élu reviendra sur sa décision. Au cours de l'entrevue, qui a lieu le 2 septembre 1999, le maire aurait déclaré, selon Frédéric Daudé, qu'« il ne voulait pas l'implantation de familles turques dans le vieux Wasselonne afin que sa ville ne devienne pas [comme] Barr ou Bischwiller », deux communes du Bas-Rhin où la population turque est nombreuse. Selon Elise, la fille de Frédéric Daudé, présente au moment des faits, le maire aurait ajouté qu'« il n'avait rien contre l'acheteur (...) mais qu'il ne voulait pas l'implantation d'un noyau turc dans le vieux Wasselonne ». Joseph Ostermann dément avoir tenu ces propos : « Ce sont des arguments à la petite semaine. »

« UN MARCHAND DU TEMPLE »

Quelques mois après avoir revendu l'immeuble de la rue du Puits, Frédéric Daudé et son associé dissolvent leur société. Nous sommes en été : « l'affaire » a déjà été débattue sur la place publique, Frédéric Daudé décide alors de se lancer dans la mêlée. Le 15 septembre – dix jours après le classement sans suite de la plainte de Birsén Gul –, il engage une action en justice contre Joseph Ostermann pour « discrimination et entrave à l'exercice normal d'une activité économique ». « Mon client souhaitait réaliser une opération, on lui "sucré" son acquéreur, ses intérêts sont malmenés du fait d'un discours discriminatoire, explique M^{me} Patrice Henneresse, l'avocat de Frédéric Daudé. Le préjudice comme l'infraction sont constitués. »

Ces allégations sont accueillies avec prudence dans les – mais – rangs de l'opposition. Michel Schliffer, qui conduisit l'uni-

que liste rivale en 1995, désapprouve le reportage d'« Envoyé spécial ». Cependant, le conseiller municipal Vert regrette que Joseph Ostermann ait relancé la polémique au mois de septembre en adressant une note de quatorze pages à ses administrés. Dans cette lettre ouverte, le maire s'en prend à « un marchand du temple, M. Hervé Bour, et à une habitante qui serait turque, M^{me} Birsén Gul ». Au passage, il égratigne, sans le nommer, Raphaël Nisand, le président de la Licra dans le Bas-Rhin.

Quant aux familles turques qui vivent à Wasselonne, la plupart semblent vouloir rester à l'écart du scandale. Mustafa Yilmaz tient un restaurant à quelques pas de l'hôtel de ville. Il a acheté le fonds de commerce en 1996, puis les étages supérieurs. « Je n'ai jamais eu de problème avec la mairie, confie-t-il. Toute cette histoire, ce ne serait pas un complot ? » Yahya Nalbant est très mesuré, lui aussi. Cet artisan, qui vient de fonder l'Association culturelle turque de Wasselonne, « a construit, acheté, rénové des maisons » dans la commune sans rencontrer de difficultés, excepté une fois : « De tout petits accrochages, se souvient-il. Cela concernait la rénovation d'une vieille ferme dans le cœur de Wasselonne. Mais au final, j'ai eu les autorisations nécessaires de la mairie. » Des Turcs ont-ils été victimes de préemptions discriminatoires ? Yayha Nalbant répond, évasif : « Je l'ai entendu dire une ou deux fois, mais c'est peut-être "pris à la loupe". Je n'ai jamais été confronté à ça. Beaucoup de familles turques sont propriétaires de leur logement à Wasselonne. »

Bertrand Bissuel

Le calvaire d'un officier algérien dont l'Ofpra a refusé la demande d'asile

Il avait fui son pays pour échapper aux menaces

C'EST une lettre pleine de détresse qu'un élu municipal de Carcassonne (Aude) a reçue au début du mois d'octobre. Louisa N., Algérienne de trente-six ans, mère de quatre enfants, réfugiée en France avec son mari militaire de carrière pour fuir les menaces dont ils étaient l'objet, avait fait une demande d'asile. « Après treize mois d'attente, je viens de recevoir la réponse négative, ce qui m'enfoncé un peu plus avec mes enfants dans le cauchemar et le désarroi, surtout après l'arrêt brutal de l'aide mensuelle des Assedic, écrit-elle. (...) Je vous assure qu'on est réduit à zéro et toute ma famille souffre à l'abri de tout regard. »

Louisa est morte quelques jours plus tard d'une embolie pulmonaire fulgurante à l'hôpital de Carcassonne. Depuis l'annonce du rejet de sa demande d'asile, la jeune femme « vivait dans l'angoisse » de son devenir. L'histoire de cette famille algérienne avait pourtant tout pour convaincre.

Mohamed N., officier instructeur dans l'armée de terre, a vu sa vie basculer en août 1992. Il raconte qu'il était alors en poste au sud-ouest d'Alger mais que sa famille habitait dans une ville éloignée. « Deux jeunes hommes dans une camionnette sont venus dans mon quartier et ont demandé à mes voisins où j'habitais, se souvient-il. Méfiants, ils leur ont répondu que je n'étais pas à la maison. Leur tactique est de prendre contact avec leurs futures victimes : ils voulaient voir mon visage, connaître les jours où j'étais présent chez moi. » Lorsque le scénario se répète, six mois plus tard, la famille déménage.

Mais en mai, puis en août 1994, les lettres de menaces se succèdent,

lui « conseillant » de quitter l'armée. « J'ai remis ces lettres à mon commandant pour obtenir une mutation et une protection ; ils m'ont répondu que tout le monde était menacé », se souvient le militaire – aujourd'hui saisonnier non déclaré dans les vignes de l'Aude. Nouveau changement de domicile. Pendant un an, la famille N. connaît une certaine accalmie, avant que la peur ne revienne, en juin 1996. Coups de téléphone, missives contenant ce message : « Vous mourrez tous par balles. »

Autour de lui, des camarades sont abattus « dans des conditions atroces », dit-il. Le capitaine insiste auprès de sa hiérarchie pour obtenir une protection, en vain. « J'ai alors décidé de démissionner, car je pensais qu'en quittant l'armée les menaces cesseraient, raconte-t-il. Après vingt ans de carrière et malgré mon revenu de capitaine, ce choix s'est imposé à moi. »

« AUCUN ÉLÉMENT PRÉCIS »

Les choses vont au contraire empirer. Aux menaces des groupes islamistes s'ajoute bientôt la pression de la sécurité militaire qui, selon lui, n'a pas « supporté » ses critiques : « Des militaires se sont mis à me surveiller chez moi, puis après à Alger où j'avais déménagé », assure-t-il. Il décide alors de tout vendre et de s'embarquer pour Marseille. Dès son arrivée, le 17 juin 1999, il demande l'asile. Sa demande sera rejetée le 19 septembre : l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) considère qu'il n'a « fourni aucun élément précis et probant ». Selon l'office, le capitaine a quitté l'armée « parce qu'on lui refusait le rapprochement familial ».

L'Ofpra se retranche surtout derrière la Convention de Genève, qui protège les seules victimes de persécutions étatiques et non celles persécutées par des forces non gouvernementales. « Les agissements attribués à des groupes armés ne sont ni encouragés ni tolérés volontairement par les autorités algériennes », indique la décision. L'affirmation fait bondir l'avocat de la famille N., Gilles Piquois, qui invoque la « jurisprudence algérienne » instaurée par la commission de recours des réfugiés (l'instance d'appel contre les demandes rejetées) : « Elle considère, dit l'avocat, que les autorités font preuve d'une tolérance volontaire quand elles ne protègent pas les citoyens qui les ont prévenues qu'ils étaient l'objet d'une menace. C'est le cas ici. Le directeur de l'Ofpra est en partie responsable de ce qui est arrivé à ma cliente, car il aurait dû proposer l'asile territorial. »

La loi du 11 mai 1998, relative au droit d'asile, précise que l'office « saisit le ministère de l'intérieur du cas de toutes personnes (...) dont [il estime] qu'elle relève de l'asile territorial ». Louisa N. n'a pu bénéficier de cette protection, pourtant créée spécialement pour les Algériens fuyant les violences dans leur pays. Son mari a fait appel de la décision de rejet et attend avec son chagrin.

Sylvia Zappi

Deux morts et un blessé grave dans des accidents de chasse

UNE FEMME d'une quarantaine d'années a été mortellement blessée d'un coup de fusil, samedi 28 octobre, aux Borrels, près de Hyères (Var), alors qu'elle se promenait avec son compagnon dans un domaine où des chasseurs faisaient une battue. Dimanche matin, un chasseur de soixante-dix ans est décédé à Rochefort (Charente-Maritime) après avoir reçu accidentellement une décharge à l'abdomen qui provenait de son arme. Dimanche après-midi, un chasseur en a sérieusement blessé un autre lors d'une battue aux sangliers à Brunet, au sud de Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence). La victime, atteinte à l'aîne par un projectile, a été transportée par hélicoptère à l'hôpital de Digne-les-Bains. L'homme est sérieusement blessé mais ses jours ne sont pas en danger.

DÉPÊCHES

■ **BANLIEUES : le quartier des Chenevières à Héricourt (Haute-Saône) a connu une flambée de violences**, samedi 28 octobre, dans la soirée, après la mort d'un jeune homme, tué par balles la veille à Lure lors d'une bagarre à la sortie d'un bar. Des jeunes ont incendié six voitures, cassé les vitres de deux écoles et brûlé des poubelles dans une dizaine de cages d'escaliers de cette cité habituellement calme.

■ **Une trentaine de policiers sont intervenus**, dimanche 29 octobre, dans le quartier de la Grande-Borne, à Grigny (Essonne), pour disperser des individus cagoulés et armés qui empêchaient l'évacuation du corps d'un homme d'une cinquantaine d'années retrouvé mort dans son appartement. « Aucun indice de suspicion criminelle n'a été décelé sur le corps », a-t-on précisé de source judiciaire.

■ **Un adolescent de dix-sept ans, soupçonné d'avoir jeté une bouteille incendiaire**, le 11 octobre, contre la synagogue de Creil (Oise), a été interpellé par les policiers de l'antenne de Creil du SRPJ de Lille. Présenté, samedi 28 octobre, au parquet de Senlis, le jeune homme, qui a reconnu les faits, a été mis en examen pour « destruction par substance incendiaire » et écroué.

■ **FAITS DIVERS : un incendie a ravagé**, dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 octobre, un centre commercial d'Elancourt (Yvelines). Une cinquantaine de pompiers venus de huit casernes du département ont lutté pendant plus de deux heures pour combattre le sinistre, qui s'est déclaré pour une raison indéterminée.

■ **Un jeune homme de vingt ans a été tué** d'un coup de couteau et deux de ses amis légèrement blessés par le portier d'une discothèque de Bizanos (Pyrénées-Atlantiques) dans laquelle ils voulaient entrer de force, pendant la nuit du samedi 28 au dimanche 29 octobre. Le portier a été placé en garde à vue au commissariat de Pau. L'établissement a été incendié par des inconnus, dimanche après-midi.

■ **Un automobiliste, qui avait pris la fuite** après avoir renversé un piéton dans le centre de Marseille, a été gravement blessé par balles par un policier, samedi 28 octobre, sur la Canebière.

■ **JUSTICE : la cour d'assises de la Drôme a condamné**, vendredi 27 octobre, à des peines de trois à huit ans de prison quatre marginaux qui avaient battu à mort, en octobre 1998, à Valence, un sans domicile fixe.

■ **ÉDUCATION : le ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, s'est prononcé**, samedi 28 octobre, à Paris pour un « Maastricht de l'éducation » en Europe, « une utopie concrète », qui se traduirait notamment par des diplômes uniques et une forte augmentation des échanges d'étudiants. « Il s'agit d'un grand combat qui ne fait que commencer », a déclaré M. Lang devant 300 responsables européens de syndicats étudiants, réunis pour les premières « assises étudiantes européennes ». Avant la fin de l'année, le ministre français souhaite faire adopter par le conseil des ministres européens un plan d'action sur cinq ans pour favoriser la mobilité des étudiants.



RCYHOFMESPA
apec.asso.fr
YOELKSFDI
OXPHBZND

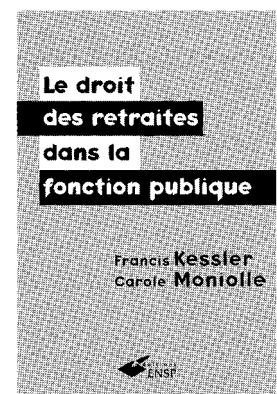
Pour une vision plus nette du marché de l'emploi, consultez un spécialiste

→ www.apec.asso.fr

En toute connaissance de job.

En vous donnant toute l'information utile sur le marché de l'emploi cadre, le site de l'Apec vous donne le meilleur point de vue sur les évolutions de votre métier et les opportunités qui s'offrent à vous. Le moyen d'y voir plus clair sur votre marché.

Apec



- Éléments d'histoire
- Droit positif
- Analyse des dernières propositions

Disponible en librairie ou auprès des Éditions ENSP

Éditions ENSP
École nationale de la santé publique
Av. du Pr Léon-Bernard - 35043 Rennes cedex
Tél. 02 99 54 90 98 - Fax 02 99 54 22 84
Mél : editions@ensp.fr - http://editions.ensp.fr

Le quartier d'affaires de la Défense cherche un gestionnaire

A quelques mois de la livraison des deux derniers grands programmes de bureaux, l'avenir du pôle économique construit de toutes pièces aux portes de Paris depuis 1958 reste incertain. Aucune structure n'est encore prévue pour se substituer à l'établissement public

L'ANNONCE pourrait être rédigée ainsi : « 20 000 habitants, 150 000 employés, 1 500 entreprises, recherchent gestionnaire. » A quelques mois de la fin des derniers grands travaux à la Défense, personne ne sait encore qui va prendre en main la destinée de ce gigantesque quartier d'affaires dont la construction va bientôt s'achever, au bord de la Seine, à l'ouest de Paris. L'Établissement public d'aménagement de la région de la Défense (EPAD), qui a été créé en 1958 pour construire un pôle économique sur les communes de Puteaux, Courbevoie et Nanterre (Hauts-de-Seine), sur une partie de la boucle de la Seine dite de Gennevilliers, va achever sa mission sans qu'une solution n'ait encore été trouvée pour assurer la gestion de ce qui est, avec 2,5 millions de mètres carrés de bureaux, le deuxième quartier d'affaires du pays après le 8^e arrondissement de Paris (3,5 millions de mètres carrés).

La Défense va entrer dans le troisième millénaire en inaugurant deux impressionnants bâtiments qui vont boucher les dernières dents creuses de la dalle construite autour de la statue de Barrias, qui donne son nom au quartier depuis 1870. La tour PB6 comptera 40 étages et 63 000 mètres carrés de bureaux, déjà loués à 70 % par EDF. L'ensemble Cœur-Défense est une des plus importantes opérations immobilières jamais engagées en France par le même promoteur, la société foncière



Tanagra. Avec deux tours de 40 étages et trois immeubles de 8 niveaux, il accueillera 190 000 mètres carrés de bureaux, de commerces et de services : 10 000 à 12 000 personnes y travailleront. Ces bâtiments livrés début 2001, d'autres chantiers vont se poursuivre encore quelques mois pour achever cinq immeubles de 10 000 à 40 000 mètres carrés, ainsi que pour rénover une dizaine de tours plus anciennes qui vont subir le lifting nécessaire pour les mettre à la mode architecturale du jour.

Tous ces chantiers terminés, l'EPAD en aura fini avec sa mis-

sion. Initialement prévue pour une durée de trente ans, celle-ci a été prolongée jusqu'en 2007. Mais, faute de nouveaux terrains à mettre en vente, l'EPAD n'aura plus de ressources nouvelles à partir de 2001 pour assurer son budget de fonctionnement et pour assurer la maintenance des équipements et des infrastructures qui permettent à ce quartier de vivre normalement. Ses dirigeants estiment donc qu'ils devront mettre la clé sous la porte au plus tard en 2003.

Or c'est l'EPAD qui assure l'entretien de la dalle, des voiries sou-

terraines, des espaces publics où circulent plus de 300 000 personnes chaque jour, en y consacrant environ 100 millions de francs chaque année. Alors que les recettes des 25 000 places de parking rapportent environ 30 millions de francs, l'EPAD puisait jusqu'à présent dans ses réserves pour trouver le reste du financement. Mais la fin des opérations immobilières sur le quartier privera l'organisme des ressources tirées de la vente de nouvelles charges foncières et empêchera ainsi les autorités de tutelle de laisser faire ce tour de passe-passe bien commode. Bien au contraire, comme pour toutes les opérations d'aménagement menées sous l'autorité du gouvernement, un bilan financier devra être dressé au terme de l'existence de l'établissement public.

La comptabilité ne sera pas simple tant l'Etat a souvent confondu les finances de l'EPAD avec son propre budget. C'est ainsi qu'il a effectué un « prélèvement exceptionnel » de 1,9 milliard de francs, entre 1992 et 1993, au moment où la fièvre spéculative sur l'immobilier remplissait les caisses.

Aujourd'hui, les maires et les élus du département rappellent que l'aménagement de la Défense a été imposé par l'Etat sur leurs communes

Sa décision d'enfourner l'A 14 sur 2 kilomètres, peu de temps après avoir fait construire des viaducs, aura finalement grevé les comptes de 1,25 milliard de francs. Sans parler du coût de l'installation du ministère de l'équipement dans la Grande Arche, pour laquelle l'EPAD avait été sommé de céder les terrains, l'opération Défense n'aura cependant pas été une mauvaise affaire pour l'Etat. Et cela même si le gouvernement a dû rendre 1 milliard de francs à l'établissement public, en 1999, pour permettre à celui-ci de rembourser 1,9 milliard de francs de charges foncières aux promoteurs de Cœur-Défense, à la suite d'une longue procédure judiciaire.

Au-delà des problèmes financiers, la question de la gestion de

la Défense va revenir sur le terrain politique. Un comité de gestion, qui regroupait les villes de Courbevoie et de Puteaux ainsi que le conseil général des Hauts-de-Seine, a cessé de fonctionner en 1994. Les maires et les élus du département supportaient de moins en moins d'être symboliquement associés à une gestion sur laquelle ils n'avaient aucun pouvoir de décision. Aujourd'hui, ils rappellent que l'aménagement de la Défense a été imposé par l'Etat sur leurs communes. « Nos prédécesseurs avaient reçu l'assurance que l'opération d'intérêt national serait menée à son terme, puis gérée, sans que les villes qui avaient été amputées d'une partie de leur territoire n'aient à participer en quoi que ce soit au financement », dit Charles Ceccaldi-Raynaud, maire (RPR) de Puteaux.

Comme son collègue de Puteaux, Jacques Kossowski, maire (RPR) de Courbevoie, se montre très réticent à l'idée d'assurer la gestion de la Défense après le départ de l'EPAD. « Nous devons avoir une négociation approfondie avec l'Etat, en commençant par rappeler au gouvernement que nos communes, si elles perçoivent la taxe professionnelle des entreprises installées à la Défense, sont aussi lourdement taxées au titre de la péréquation entre communes riches et pauvres. » Alors que Jean-claude Gayssot a réussi à sortir la poursuite de l'aménagement de la Défense sur la commune de Nanterre de l'imbroglia dans lequel elle se trouvait (*lire ci-dessous*), le ministre de l'équipement n'a plus que quelques mois pour trouver une solution capable d'assurer l'avenir du quartier d'affaires.

Christophe de Chenay

Après avoir subi les grands projets d'aménagement, Nanterre compte reprendre la main sur son territoire

CELA devait être un des derniers grands travaux de l'ère Mitterrand : la prolongation monumentale, jusqu'à la Seine, de l'axe historique qui va de la Concorde jusqu'à la Grande Arche, en passant par les Champs-Élysées et l'Arc de triomphe. Ce sera, beaucoup plus modestement, un quartier de la ville de Nanterre (Hauts-de-Seine). D'ici à la fin de l'année, un décret du gouvernement devrait officialiser la création d'un organisme public qui prendra le relais de l'Établissement public d'aménagement de la région de la Défense (EPAD) pour l'aménagement des terrains entre la Seine et le boulevard circulaire qui ceinture le quartier d'affaires.

Préside par Jacqueline Fraysse, la maire (PCF) de Nanterre, ce nouvel établissement public marquera la victoire des élus locaux face à un Etat qui se voulait tout-puissant sur les 750 hectares du « périmètre d'opération d'intérêt national » qui recouvre la moitié de cette commune des Hauts-de-Seine. Jamais vraiment acceptés par la mairie de Nanterre, après avoir imposé à la ville 5 500 nouveaux logements au prix de plus de 2 000 expropriations, les hommes de l'EPAD n'étaient plus les bienvenus à Nanterre depuis un certain 1^{er} août 1990.

RÉVISION À LA BAISSÉ

Michel Delebarre, ministre (PS) de l'équipement du gouvernement Rocard, avait alors annoncé, sans la moindre concertation, l'extension de la Défense, essentiellement sur la commune de Nanterre. L'ambition architecturale du projet ne pouvait cacher un programme colossal : 13 500 logements, soit 30 000 nouveaux habitants, le tiers de la population de Nanterre ; 300 000 mètres carrés de bureaux et

autant de locaux universitaires. Mobilisés contre le projet, les élus de Nanterre ont su profiter de l'arrivée de Jean-Claude Gayssot, membre comme M^{me} Fraysse du PCF, au ministère de l'équipement.

Ils ont d'abord obtenu la révision à la baisse du programme initial, en particulier pour les logements, dont le nombre a été ramené à 3 500. A la suite d'un rapport de synthèse, réalisé par Gilles Ricono, actuel directeur de cabinet de M. Gayssot, qui était alors directeur régional de l'équipement d'Ile-de-France, la ville de Nanterre a accepté, en septembre 1999, un partenariat avec l'Etat sur un périmètre qui passe de 600 à 400 hectares. Les risques financiers de l'opération d'aménagement sont partagés entre les deux partenaires, qui s'engagent à assumer les éventuelles conséquences de toute modification du programme.

Entre-temps, la ville avait obtenu de la région et du conseil général le financement d'un parc de 40 hectares en bord de Seine. « Nous ne reprendrons pas grand-chose du projet monumental d'axe historique, se félicite Michel Laubier, premier adjoint chargé de l'urbanisme. Il aurait fallu détruire à nouveau des quartiers entiers de la ville. Nous voulons au contraire réunifier la ville en une dizaine d'années après avoir subi les saignées des grandes infrastructures construites pour la Défense. L'EPAD ne nous laissera pas un très bon souvenir. Il y a eu un très grand traumatisme dans la ville avec les expropriations et un chantier inabouti pendant plus de trente ans. Après des projets plaqués sur la ville, nous allons enfin pouvoir reprendre la maîtrise de l'aménagement de notre territoire. »

C. de C.

Il n'y a pas que l'amour l'après-midi.



Noëlle Bréham, Elizabeth Martichoux, Hélène Molière et Annie Lemoine.

DÉPÊCHES

■ **ESSONNE** : une manifestation contre un projet de nouveau couloir aérien dans l'Essonne a rassemblé, samedi 28 octobre, plus de 3 000 personnes, à l'appel du conseil général et de l'Union des maires de l'Essonne. Les élus réclament la constitution d'un groupe de travail pour être informés des intentions de la direction générale de l'aviation civile, qui cherche à répondre à la hausse du trafic de l'aéroport de Roissy. Le préfet a annoncé qu'il relayerait cette requête au ministre des transports. - (Corresp.)

■ **A 51** : le président (PS) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel Vauzelle, a exprimé son « incompréhension » après la décision du gouvernement de ne pas construire le tronçon manquant de l'A 51 entre Sisteron et Grenoble. « Le conseil régional s'est prononcé sur la nécessité vitale pour notre région d'être désenclavée », a rappelé M. Vauzelle, qui s'est interrogé sur « la conception de l'aménagement du territoire » qui animait le gouvernement.

■ **MIDI-PYRÉNÉES** : le conseil régional, présidé par Martin Malvy (PS), a voté, vendredi 27 octobre, son plan de transports 2000-2006 : 2,3 milliards de francs (350 millions d'euros) seront engagés, principalement pour les voies ferrées, dont 1,7 milliard pris en charge par la région. Ce programme prévoit 130 nouvelles dessertes, l'amélioration des fréquences et l'achat de nouveau matériel roulant.

■ **A 28** : stoppée en 1996 par la découverte d'un scarabée protégé, le « pique-prune », la construction de l'autoroute A 28, qui doit relier Rouen à Tours et dont le premier tronçon de 55 kilomètres, entre Maresché et Ecommoy, a été inauguré vendredi 27 octobre, se trouve de nouveau suspendue par la découverte d'une espèce animale également protégée par la directive européenne Habitat de 1992 : la chauve-souris. La présence de plusieurs colonies de rhinolophes a été relevée par le conservatoire naturel du patrimoine du département de la Sarthe dans les grottes calcaires de la vallée du Loir.

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

MATELAS • SOMMIERS
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...

5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO

• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M° Place d'Italie

01.42.08.71.00
7 jours sur 7

DISPARITIONS

Josef Felder

Il avait voté « non » à Hitler

ANCIEN DÉPUTÉ social-démocrate allemand opposé aux nazis, Josef Felder est mort samedi 28 octobre à Munich. Il était le dernier survivant parmi les 94 parlementaires sociaux-démocrates qui avaient voté contre les pleins pouvoirs à Adolf Hitler, au cours du vote organisé par les nazis à Berlin le 23 mars 1933 (441 députés avaient voté « pour »).

Président d'honneur du Parti social-démocrate (SPD) de Bavière, Josef Felder, ouvrier typographe de formation, venait de fêter ses cent ans. Il était né à Augsbourg le 24 août 1900. Le chancelier Gerhard Schröder a rendu hommage à ce « combattant pour la liberté et la démocratie ». Les plus hautes autorités de l'Etat ont salué la mémoire de Josef Felder, un des rares Allemands de son temps ayant fait preuve d'esprit de résistance et de courage face aux nazis. Avec Willy Brandt, Kurt Schumacher, Julius Leber ou Wilhelm Leuschner, Josef Felder a sa place assurée dans le panthéon de la social-démocratie allemande.

Dans ses Mémoires, parus pour

son centenaire (édités à Zurich et intitulés *Pourquoi j'ai dit non*), Josef Felder décrit comment ses contemporains haussaient les épaules lorsqu'il leur disait, pour avoir lu *Mein Kampf*, que « Hitler, c'était la guerre ». Arrivé à l'an 2000, il continuait toujours de poser cette question : « Une résistance résolue, en temps voulu, des travailleurs n'aurait-elle pas eu raison du spectre nazi ? » En raison d'une santé chancelante, Josef Felder n'avait pas pu assister à la cérémonie d'anniversaire, organisée à Munich le 24 août, par ses amis du Parti social-démocrate. Le président du Bundestag, Wolfgang Thierse, y avait loué son « engagement exemplaire pour la démocratie ».

DÉTENU À DACHAU

A la suite de l'incendie criminel du Reichstag, imputé par Hitler à un complot communiste, le vote sur les pleins pouvoirs du 23 mars 1933 s'était tenu non pas au Reichstag mais dans la salle voisine de l'opéra Kroll. Trois mois plus tard, le Parti social-démocrate dispa-

raissait de la vie publique, interdit par les nazis au pouvoir. Josef Felder avait alors fui l'Allemagne vers l'Autriche et la Tchécoslovaquie (où s'étaient réfugiés les dirigeants de la social-démocratie allemande en exil). Arrêté en 1934 lors d'une visite à sa famille à Munich, il avait été envoyé au camp de concentration de Dachau où il resta interné deux ans.

Josef Felder vécut jusqu'à la fin du III^e Reich dans la semi-clandestinité, travaillant comme comptable dans une fabrique de vêtements. Après la guerre, il créa un journal, puis prit la direction de *Vorwärts*, une publication du SPD. De 1957 à 1969, il fut de nouveau élu député au Bundestag, pendant trois législatures. Revenu à la vie privée, Josef Felder parcourait l'Allemagne pour participer à des débats sur la démocratie, le nazisme, le passé du pays... Il aimait notamment expliquer les raisons de son engagement à la jeune génération d'Allemands qui n'avait pas vécu la guerre.

Lucas Delattre

Walter Berry

Un art du chant toujours soumis à la vérité psychologique

LE BARYTON-BASSE autrichien Walter Berry est mort des suites d'un infarctus, vendredi 27 octobre, dans sa maison de Vienne.

Né le 8 avril 1929 à Vienne, Walter Berry s'est partagé équitablement, dès les premières années de sa carrière, entre le répertoire classique et la musique de son temps. Invité régulier du Festival de Salzbourg, depuis le tout début des années 50, Walter Berry épousa en 1957 la mezzo-soprano Christa

Ludwig, dont il devait divorcer en 1970. Parmi les créations qu'il a assurées, citons la *Légende irlandaise* de Werner Egk, *Le Procès* de Gottfried von Einem, *Pénélope* de Rolf Liebermann et, au rang des rôles du XX^e siècle qu'il aura marqués de son talent de chanteur, de musicien et d'acteur, signalons celui de Barbe-Bleue, de Bela Bartok et celui de Wozzeck, d'Alban Berg, lors de la création de la version achevée par Friedrich Cehra à l'Opéra de Paris, sous la direction de Pierre

les gars du monde de Christian-Jaque en 1955, *Et Dieu créa la femme* de Roger Vadim en 1956, *Ascenseur pour l'échafaud* de Louis Malle en 1957, *Le Vice et la Vertu* de Vadim en 1961, *Paris brûle-t-il ?* de René Clément en 1965, *Biribi* de Daniel Moosman en 1970. Son dernier film était *Le Guêpiot* en 1981. Il avait aussi joué au théâtre et à la télévision et était devenu un spécialiste du doublage : Georges Poujouly avait notamment été la voix française de Michael Douglas dans *Les Rues de San Francisco*.

Alain Lompech

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– 31 octobre 1950 - 31 octobre 2000.

Gilles,

Julien et Michèle te souhaitent un très bon anniversaire.

– Paris, le 31 octobre 2000.

Joyeux anniversaire

Maman.

Nous t'aimons.

Aurélié et Edouard.

Décès

Louis BARNIER,
Maître Imprimeur,
Provéditeur,
Inquisiteur Général
du Collège de Pataphysique,

est décédé le 23 octobre 2000.

« Ha ha, dit Bosse de Nage,
et ce furent ses dernières paroles. »
Alfred Jarry
*Gestes et opinions
du D^r Faustroll.*

– M^{me} Guy Fleury,
son épouse,
Yves et Béatrice Fleury
et Virginie,
Jean-Marc et Monique Fleury,
Rémy et Maxime,
Hervé et Marie-France Fleury,
Loïc, Anne et Séverine,
Hervé et Bernadette Gougis,
Sandrine et Nicolas,
Bruno et Roberte Fleury,
Aline et Marie,
ses enfants et petits-enfants,
M. et M^{me} Bernard Fleury,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et M^{me} François Germain,
leurs enfants et petits-enfants,
M^{me} Pierre Marie,
ses enfants et petits-enfants,
M. Raoul Dufour,
Toute sa famille et ses nombreux amis,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Guy FLEURY,

Sciences-Po, docteur en droit,
ingénieur en chef honoraire à la SNCF,

le 27 octobre 2000 à Versailles, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Il a fait don de son corps à la science.

L'eucharistie sera célébrée le 31 octobre, à 14 h 30, en l'église Saint-Symphorien, à Versailles.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

40, rue Champ-Lagarde,
78000 Versailles.

– Ginette Hirtz-Schulhof,
Florence Hirtz-Politis,
Jean-Pierre et Sylvie Hirtz-Léon,
Irène, Maxime, Juliette, Antoine,
Armanda,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la mort de

Daniel HIRTZ,

survenue le 27 octobre 2000.

Les obsèques auront lieu le jeudi 2 novembre 2000, à 11 h 30, au cimetière de La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Florence Politis,
7, rue Louise-Thuliez,
75019 Paris.

– M^{me} Gisèle Chyrek,
son épouse,
Sophie Chyrek,
sa fille,
Les familles Armand et Lavarda,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude CHYREK,

ancien collaborateur du *Monde*

survenu le 24 octobre 2000, à Montrouge,
à l'âge de soixante-dix ans.

Regrets !

La levée du corps se fera le mardi 31 octobre, à 14 h 15, au funérarium de Montrouge, 130, rue Maurice-Arnoux.

Prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

L'incinération aura lieu le même jour, à 15 h 15, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise (entrée rue des Rondeaux, Paris-20^e).

9/11, avenue de la Marne,
92120 Montrouge.

– Jean Leroy,
son époux,
Jean et Anne-Marie Dutreuilh,
Claire et Sybille,
Evelyne Laurent,
Emilie et Guillaume,
Didier et Patricia Leroy,
Marine et Agathe,
Alain et Marie-Odile Leroy,
Hélène, Nicolas et Eline,
ses enfants et petits-enfants,
François et Colette Lautmann,
Jean-Pierre Lautmann,
Catherine et Yvon Bastide,
Marie-Françoise Deroisy,
ses frères et sœurs,
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Marie-Claire LEROY,

née LAUTMANN,
agent de liaison
du maquis de Vabre (Tarn)
(« Cri-Cri LEGENDRE »).

Les obsèques ont eu lieu le 26 octobre 2000, à Vailly (Aisne).

55, boulevard de Montpellier,
02220 Braine.

– Marseille. La Brillane.

André, Henri, Pierre Noé,
ses frères,
Marie-Ange, Maggy, Anne,
ses belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Ses petits-neveux et petites-nièces,
Ses cousins et cousines,
Ses filleuls,
Ses amis très chers,
La communauté Cabot-Rouvière,
ont le grand chagrin de dire que

Paul NOÉ,

dans la Paix du Seigneur, a fermé les yeux, le vendredi 27 octobre, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Une messe sera dite le mardi 31 octobre 2000, à 10 h 30, en la chapelle de la maison Cabot-Rouvière.

Une absoute aura lieu en l'église de La Brillane (Alpes-de-Haute-Provence), le même jour, à 14 heures, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille de La Brillane.

– Thérèse,
son épouse,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Yves MILLERIOUX,

ingénieur-chercheur au CNAM,

survenu brutalement le 27 octobre 2000.

La levée du corps aura lieu le jeudi 2 novembre, à 9 heures, au funérarium du cimetière des Batignolles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

e-mail: carnet@mondepub.fr.

Anniversaires de décès

– Il y a trois ans, le 31 octobre 1997,

Edith BLANDEL

nous quittait.

Que celles et ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle, en cette période de Toussaint.

– Il y a vingt ans,

Bruno LEYGUE

disparaissait.

Marianne Leygue,
sa mère,
Alexandre et Caroline,
ses enfants,
Colette et Charles Eurieult,
Et toute la famille,
gardent vivant son souvenir, et savent que ceux qui l'ont connu ne l'ont pas oublié.

– Il y a dix ans que nous a quittés

Alfred SAUVY.

Que ceux qui l'ont connu, aimé et admiré se souviennent.

Une messe sera dite en l'église de Montalba.

Remerciements

– M^{me} Rakhshandeh Gharabaghi,
son épouse,

Ses filles,
Ses gendres,
Son petit-fils,

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès du

général d'armée

Abbas GHARABAGHI,

vous prient de trouver ici leurs sincères remerciements.

Cours

L'HÉBREU EN DIX COURS
Professeur : Jacques Benaudis
Tél : 01-43-43-99-81.

Formations

Nouveau
DEA risques et inégalités :
Territoires en mutation
et enjeux géographiques
Université Paris-VIII – Saint-Denis
Renseignements : 01-49-40-64-66
plet@univ-paris8.fr
Inscription avant le 9 octobre.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL
DE PHILOSOPHIE

Séminaires
Raymonde Carasco : « De la création des corps cinématographiques. Écriture/cinéma/philosophie ».

8 et 22 novembre, 6 décembre, 10 janvier, 18 h 30 - 21 h 30, amphitheâtre, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Alain Badiou : « De quoi le XX^e siècle a-t-il été la fin, et de quoi le commencement ? (III et fin) »

8 et 22 novembre, 10 et 24 janvier, 20 heures - 22 heures, amphitheâtre, Université Paris-VII – D.-Diderot, 2, place Jussieu, Paris-5^e.

Colloque
Sartre phénoménologue,
sous la responsabilité de Philippe Cabestan, Natalie Depraz, et avec la collaboration de Dominique Janicaud.

2 et 3 novembre, 9 h 30 - 17 h 30, 4 novembre, 9 h 30 - 13 heures, amphitheâtre, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5^e.

Journée d'étude
La participation politique,
sous la responsabilité d'Ali Benmakhlof et Antonia Soulez.

6 novembre, 9 h 30 - 18 heures, 7 novembre, 9 h 30 - 12 h 30, auditorium, Institut finlandais, 60, rue des Ecoles, Paris-5^e.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

Renseignements sur salles :
répondeur : 01.44.41.46.85.
Autres renseignements : 01.44.41.46.80.

Colloques

Colloque du 8 novembre 2000
salle Victor-Hugo
à l'Assemblée nationale :
« L'avenir des relations transatlantiques :
convergences, conflits, coopérations ? »

Cette journée, présidée par André Vallini, député de l'Isère et président du groupe d'amitié France - Etats-Unis à l'Assemblée nationale, s'articule autour de trois tables rondes :

– **Stratégies industrielles pour une économie nouvelle**, présidée par Anne-Marie Idrac, avec Etienne Aussedat, Thierry Dissaux, Eric Licoy, Jacques-Arthur de Montalembert, Stephen B. Pierce, Pierre Rodocanachi, allocation de Félix Rohatyn ;

– **Echanges commerciaux**, présidée par Gaëtan Gorce, avec Peter Carl, Conrad Eckenschwiller, Jean-Daniel Gardère, Patrick Messerlin, Guillaume Parmentier, Gary M. Shubert, allocation de François Huwart ;

– **Entre culture et entertainment**, présidée par Patrick Braouezec, avec Ivan Hodac, Jean-Pierre Hoss, Christopher Marcich, Denis Olivennes, Pascal Rogard, Nicolas Seydoux.

Clôture par Catherine Tasca.

Renseignements : STAUT & ASSOCIÉS
Tél. : 01-49-11-39-73
e-mail : staut.ass@wanadoo.fr

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Le vrai prix de l'école



En novembre

Dossier :

Le vrai prix de l'école
L'argent de l'école.

Entretien avec Mireille Delmas-Marty.

Exclusif : les familles dépensent plus pour les études des garçons.

Financement des ZEP : le mensonge.

La vache folle oubliée des programmes scolaires.

Diwan : l'accord historique.

Quels journaux lisent les enfants ?

LE MAGAZINE DES ENSEIGNANTS QUI AVANCENT



Le Monde
de l'éducation

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

ELLE est là. Assise au bar d'un hôtel, à 3 heures de l'après-midi. Ingrid Caven. La femme qui a donné son nom au livre de Jean-Jacques Schuhl (Gallimard), ce qui n'est pas rien. Le visage de *La Paloma*, pour ceux qui se souviennent. Dans le film de Daniel Schmid, elle chantait son amour avec un regard triste, au sommet d'une montagne, enveloppée de mousseline blanche, sous le regard d'un ange. C'était il y a trente ans. Les années de la belle angoisse. Les années Fassbinder, qui fut son mari. Films et poudre blanche, Baader et Meinhof, l'Allemagne en automne. « *Mais on ne va pas parler du passé ?* », dit Ingrid Caven. « *Ce serait bien de parler de maintenant.* »

Elle se tient droite et joue avec le petit cendrier blanc. Il n'y a pas si longtemps, elle fumait quatre-vingts cigarettes par jour. Fini. Elle a l'air sage. Ou elle joue à l'être. Elle n'a jamais pu s'empêcher de jouer. Quand elle s'ennuie, elle devient agressive. Même sans ça, d'ailleurs. Ingrid Caven, actrice et chanteuse, n'est pas facile. Tous ses amis le disent. Et ils l'adorent, bien sûr. Daniel Schmid, l'esthète suisse, vient de sortir un livre autobiographique, *A Smuggler's Life* (éditions Dino Simonetti). Il aurait pu se mettre en couverture, il a choisi Ingrid Caven devant le miroir d'une loge, lèvres rouges et clope. « *Qu'est-ce que tu fais ?* », demande quelqu'un qu'on ne voit pas sur la photo. Elle répond : « *I only wait until the rain stops... then I'll die.* » C'est une scène de *La Paloma*, un des films d'Ingrid Caven qui revient comme une obsession, quand on pense à elle.

L'obsession, ce masque de la passion, a donné lieu, un jour, à une scène magnifique. C'était au Théâtre de l'Odéon, en 1986. Ingrid Caven chantait. Avant le récital, un homme qui n'avait l'air de rien, était venu poser un tout petit magnétophone sur le bord de la scène. Il voulait enregistrer le récital. Il expliqua à sa voisine qu'il suivait partout Ingrid Caven – il ne disait pas son nom, il disait « *Elle* ». Il semblait intarissable. Puis les lumières se sont éteintes, Caven est arrivée en scène, dans sa longue robe noire d'Yves Saint Laurent. Vite, le monsieur est allé brancher le magnétophone. Il est retourné à sa place. Ingrid Caven a commencé à chanter. Aussitôt, il s'est endormi. Il s'est réveillé à la fin du récital.

Evidemment, l'histoire plaît à Ingrid Caven. Elle rentre tout juste d'Allemagne, où elle a chanté, à Berlin et à Munich. « *Les gens sont toujours surpris quand je dis que je ne pourrais jamais faire quelque chose pour le public. J'aurais honte de dire ça, parce que pour moi ce n'est pas vrai. Je m'en fous pas mal du public. Je suis de l'autre côté. Je suis un peu maniaque, mon plaisir est de travailler les détails. C'était déjà la même chose dans mon enfance. Quand je jouais Bach au piano, je m'ennuyais, jusqu'au moment où je commençais à maîtriser un peu la chose. Après, je ne pouvais plus m'arrêter de faire des exercices, de recommencer, recommencer... Je suis érotiquement intéressée par les détails. D'ailleurs, je pourrais répéter à l'infini, et ne jamais dire : ça y est, je suis prête, je vais devant le public.* »

Alors ? « *Pourquoi je chante sur scène, de temps en temps ? Je me le suis demandé, et je n'ai pas la réponse. Je me suis quand même arrangée pour faire quelque chose tous les deux ans, ici ou là. Chaque fois, ça prend beaucoup d'importance. J'ai besoin d'une très longue période de préparation. Comme les gens qui sont obligés de faire une prière.* » Le 27 novembre, Ingrid Caven chantera aux Folies Bergère. Le 10 novembre sort *Chambre 1050*, son nouveau disque (chez Tricatel) – un message personnel pour tous ceux qui l'aiment. Avec Jay Gottlieb au piano, elle qu'on entend et qu'on imagine, telle que Jean-Jacques Schuhl le raconte dans son roman, mieux que personne ne le fera jamais.

Chambre 1050 est en allemand et en français. « *Goethe a écrit que chaque peuple a sa religion dans le langage. C'est plus que vrai* », dit Ingrid Caven. Elle est née à la frontière, à



Ingrid Caven au présent

Avec le temps, les lettres de lumière du cabaret Le Pigall's qui annonçaient « Ingrid Caven chante » se sont usées. Reste cette phrase : « Ingrid Caven hante ». Brigitte Salino a rencontré l'héroïne des années Fassbinder dont Jean-Jacques Schuhl raconte l'histoire dans son roman simplement titré « Ingrid Caven ». Portrait d'une femme qui suscite passion et nostalgie

Sarrebrück. Puis elle a vécu à Munich. C'est là qu'elle a rencontré Fassbinder. Ils venaient souvent à Paris. Hôtel de l'Univers. Ils allaient dans les cafés, surtout dans ceux qui avaient des juke-boxes. Fassbinder mettait de la musique et il écrivait, ses pièces, ses scénarios. Ingrid Caven a tourné une quinzaine de films avec lui. Aujourd'hui, l'énoncé de leurs titres ressemble à un requiem pour ces années-là. De 1969 à 1978 : *L'amour est plus froid que la mort*, *Prenez garde à la sainte putain*, *Le Marchand des quatre saisons*, *Le Droit du plus fort*, *Maman Küster s'en va au ciel*, *Despair*, *L'An-*

née des treize lunes... Dans *Le Marchand des quatre saisons*, elle s'appelle Rova. Elle est pute à Francfort, couleur plomb. Elle porte un corsaire hallucinant, un boléro en plumes bleues et des talons énormes. Elle suit comme un ange gardien son ami Erwin, devenu femme par amour d'un homme, qui l'a jeté comme une marchandise. Elle fait des bulles et lui raconte une histoire pour qu'il dorme un peu, enfin. Un conte de Wichert, une histoire de frère et sœur : « *Rainer a mis ce conte – très beau – dans le film, parce que son rapport avec moi, c'était un peu ça. Parfois, il disait que c'était*

un inceste. Moi, je me demande parfois ce que c'était. Je pense qu'il a eu confiance en moi, parce que je l'ai critiqué. Les autres n'osaient pas, il était quand même très imposant. Ça me fait encore rire aujourd'hui : il ne m'impressionnait pas, avec son côté grand manitou qu'il jouait dès qu'on était avec d'autres. Et avec moi, il pouvait vivre son côté féminin. »

« *Qu'est-ce qu'on peut dire de ces années-là ? On peut dire que oui, c'est vrai, je n'ai pas vécu comme tout le monde. Ce ne doit pas être un hasard si toute ma vie, j'ai été avec des gens qui étaient intéressés par une autre forme d'amour que*

l'amour entre deux personnes, et qui avaient d'autres passions amoureuses que leurs propres petites histoires. Je n'ai pas fait la différence entre l'amour et l'amitié. Les deux se sont superposés. Beaucoup de mes amis étaient homosexuels, ou minoritaires. Ils n'étaient pas nés heureux, ils n'étaient pas contents, angoissés, et ils se sont construits quelques fils sur lesquels ils pouvaient tenir en équilibre. Quand je pense à eux, j'ai un grand sourire, plus fort que la tristesse liée aux disparus. C'était une chance et une nécessité pour moi de rencontrer ces gens-là. Après, l'érotisation venait très vite, qu'ils soient

Ingrid Caven ne cache pas son côté destructeur, pour son entourage et elle-même. « Je peux être très violente. Dans ces cas-là, les mots ne me manquent pas. » En 1969, son agressivité lui a fait tout lâcher. Elle a alors décidé de devenir institutrice. « Je pensais que je ne valais rien, que j'étais trop luxe. Ça collait avec cette idée que toute la culture allemande n'avait pas empêché Auschwitz. J'ai voulu tuer mon besoin de faire quelque chose avec la musique, ou le théâtre. J'ai jeté les partitions. À ce moment-là, j'aurais pu basculer, devenir comme l'ennemi contre lequel je me battais. J'aurais pu deve-

« Pourquoi je chante sur scène, de temps en temps ? Je me le suis demandé, et je n'ai pas la réponse. J'ai besoin d'une très longue période de préparation. Comme les gens qui sont obligés de faire une prière »

homosexuels ou pas. Sans une certaine érotisation, ça ne marche pas, pour moi. »

Ingrid Caven se tient droite, elle continue à jouer avec le cendrier dans sa main. Elle ne s'est pas départie de son accent allemand. Elle vivait déjà à Paris depuis longtemps quand Rainer Werner Fassbinder est mort, en 1982. Pierre Bergé, l'homme d'affaires d'Yves Saint Laurent, voulait qu'elle joue dans *L'aigle à deux têtes*, de Jean Cocteau. Les répétitions commencèrent, il y eut un clash, Ingrid Caven quitta le plateau. Un an plus tard, Pierre Bergé produisait son premier récital en France. C'était au Pigall's, en 1978. Il y avait une grande affiche noire à l'entrée, des tables avec du champagne. Elle portait la robe noire qu'Yves Saint Laurent avait taillée sur son corps. Toute sa bande l'accompagnait : Daniel Schmid à la mise en scène, Peer Raben pour la musique, Hans Magnus Enzensberger et Fassbinder pour les textes.

Et vite, très vite, ils sont tous venus. Michel Guy et Marguerite Duras, les nyctalopes, et les interlopes, le monde bruisant, fébrile, marginal et vital de Paris. Emportés par la voix, le jeu et la présence d'Ingrid Caven, toujours à la limite, au bord du déséquilibre, sublime. « *Je me souviens surtout de l'ambiance du Pigall's, de son obscurité. Ingrid Caven portait une part d'ombre. Les anges n'ont pas à voir avec ça.* » C'est Philippe Niang qui se souvient. Il avait vingt-cinq ans en 1978, il sortait de l'Idhec et il était venu à Caven par Fassbinder. C'était l'époque où il allait au Festival de Cannes avec une fausse carte de cinéma. L'époque aussi où il allait à la Santé ou à Fresnes voir son frère, un compagnon de route d'Action directe, un de ceux qui n'a pas survécu à ces années-là.

POUR Philippe Niang, comme pour beaucoup, parler de Caven au Pigall's, c'est parler de soi. « *On était dans une espèce de trou giscardien. On se souvient de quoi ? De choses climatiques, la grande chaleur de 1976. C'était les années de l'ennui, les années de plomb. L'après-68. On attendait 1981. Fassbinder était un des rares à se colleter directement avec la violence du refus qu'on vivait. Il inscrivait l'Histoire dans les corps qu'il filmait, et qu'il malmenait. Il collait à l'époque, dont Ingrid Caven était l'incarnation. Elle n'avait pas d'équivalent. Un personnage glissant. Un oiseau noir. Avec quelque chose de Marlene Dietrich et de Gena Rowland, qui fait naître le désir d'acteur.* »

C'est ainsi que le récital du Pigall's est devenu culte. Quand il s'est terminé, les lettres de lumière sont restées devant le cabaret, qui a fermé ses portes. Avec le temps, le « *c* » d'*Ingrid Caven chante* a disparu. Il restait *Ingrid Caven hante* – une belle définition de la dame, de la femme introuvable qu'elle est aussi. En 1980, elle est revenue sur scène au Privilège. Et ce fut un désastre, il faut bien le dire : trop près du miracle du Pigall's, en plein dans le gouffre, la perdition et la mort qui était en train de tuer Fassbinder.

nir une terroriste. Je ne veux pas le cacher, parce que je ne veux pas faire semblant d'être mieux que les autres, ceux qui sont tombés. J'ai eu plus de chance qu'eux, c'est tout. »

Temps du désordre, temps dans le désordre. Peut-être aurait-il fallu dire plus tôt qu'Ingrid Caven a chanté, à quatre ans, sous le portrait de Hitler. Que son père était officier dans la Wehrmacht. Mais tout ça est dans le livre de Jean-Jacques Schuhl, avec le chagrin de la peau qui a si longtemps miné Ingrid Caven. Il y a une histoire à laquelle elle tient : celle des femmes allemandes. Quand elle était adolescente, elle voyait sur les cheminées des photos de soldats. Elle se demandait pourquoi les mères mettaient ces photos-là. Elle ne comprenait pas. « *Plus tard, on a demandé des comptes à nos pères. Mais pas à nos mères. Quel a été le rôle de ces femmes, ce gouffre maternel qui a aussi contribué au nazisme ? Qu'est-ce que c'est qu'une mère contente de savoir son fils à la guerre, fière de le voir en soldat ? Aujourd'hui encore, on voit*

Il y a une histoire à laquelle elle tient : celles des femmes allemandes. Quand elle était adolescente, elle voyait sur les cheminées des photos de soldats. Elle se demandait pourquoi les mères mettaient ces photos-là. Elle ne comprenait pas

des femmes comme ça, à travers le monde. Je sais que ce n'est pas politiquement correct d'en parler, mais je m'en fous. » Ingrid Caven ne changera pas. Jean-Jacques Schuhl passe devant le café. Il fait un signe de la main. Elle s'illumine. Certains ont voulu écrire sa biographie, en Allemagne. Elle a toujours eu peur qu'ils le fassent sans elle. Avec Jean-Jacques Schuhl, « *cette merveille d'homme* », des souvenirs qu'elle avait enfouis loin, très loin, sont revenus. Oui, le livre a soulagé Ingrid Caven, « *comme un poème* ». Depuis qu'il a paru, elle a eu des propositions pour le cinéma, qui l'avait oubliée. Elle verra. Elle dit qu'elle n'est pas une « *idéale actrice* », elle a besoin de rôles qui influencent le style du film – ce style qui est la grande affaire de sa vie. En attendant, elle peut être simplement là, belle dans l'après-midi. Dans l'instant.

Brigitte Salino

Guy Pouzard, inspecteur général de l'éducation nationale

« Il est temps que l'école se saisisse pleinement d'Internet et de l'ordinateur »

Pour être efficace, l'introduction des nouvelles techniques d'enseignement doit s'accompagner d'une réorganisation profonde des structures scolaires. Elle impose une souplesse beaucoup plus grande dans la conception du travail et l'emploi du temps des élèves

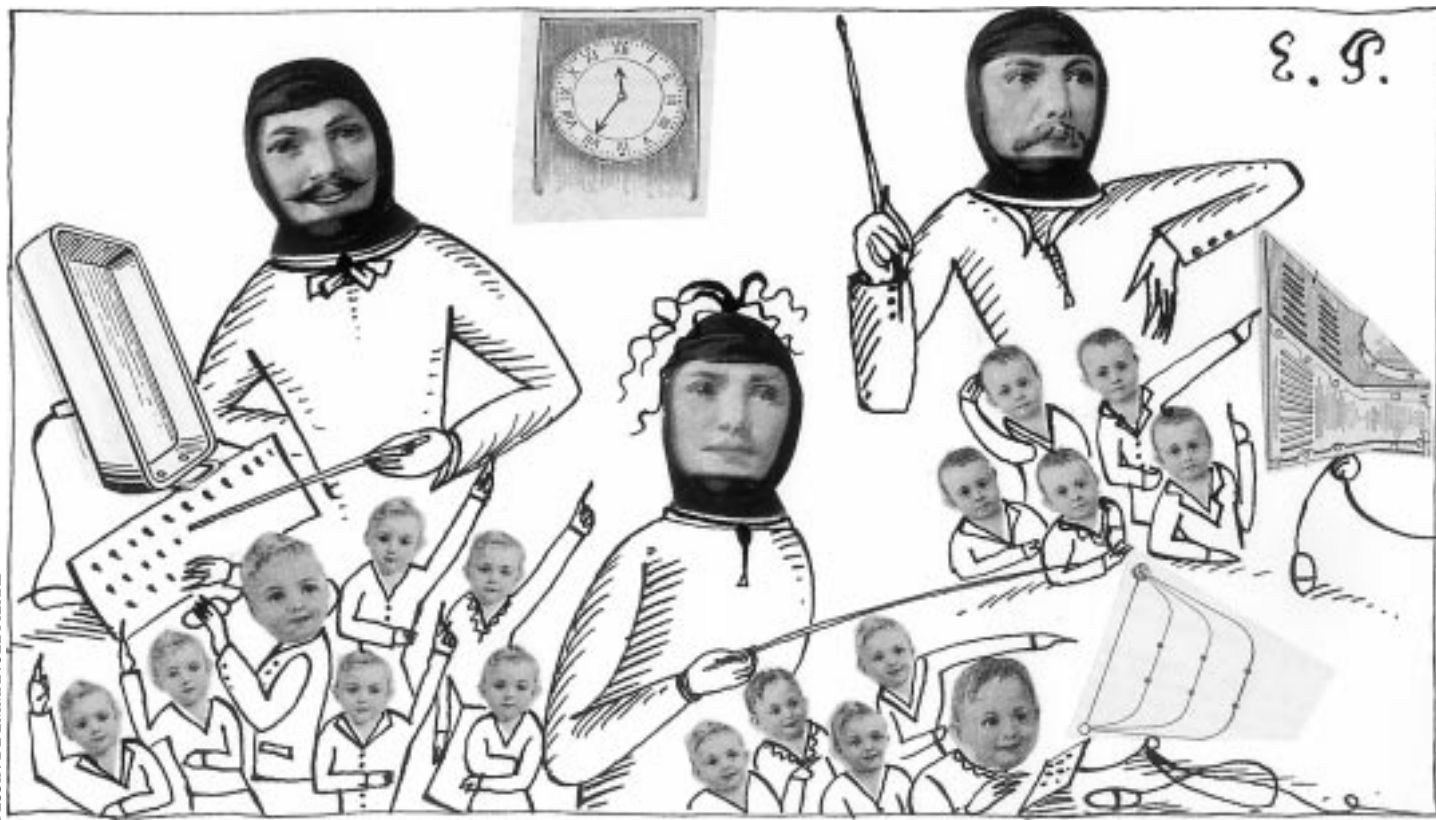
« Comment les nouvelles technologies de l'information et de la communication vont-elles affecter les méthodes d'enseignement ?

— La vraie révolution, c'est Internet. Les outils de communication et d'information qui se développent aujourd'hui sont devenus indispensables à l'école et à l'enseignement. Pour autant, il ne peut pas s'agir uniquement de mettre des ordinateurs dans une classe en gardant les seules approches des méthodes pédagogiques classiques. Celles-ci considèrent en effet la classe comme une somme d'élèves qu'il faut éduquer individuellement et pour lesquels communiquer en classe constitue, dans bien des cas encore aujourd'hui, une faute punissable. A l'époque d'Internet, un tel modèle sera rapidement anachronique.

L'ordinateur doit au contraire pouvoir servir de vecteur de communication et non pas uniquement de simple poste de travail individuel. Cependant, je ne crois pas au principe de l'élève qui apprendrait tout seul grâce au multimédia. Ni à celui d'élèves capables de construire seuls leurs savoirs, même si une partie de la formation, comme des exercices, des illustrations de cours ou des recherches documentaires, peuvent être effectués sur ce mode.

Si Internet et l'informatique sont en mesure de faciliter l'autoformation, je préfère les situations pédagogiques actives déjà expérimentées sous la responsabilité d'enseignants, comme la création de CD-ROM ou de pages sur la Toile par des équipes de plusieurs classes ou de plusieurs écoles, collèges et lycées à travers la réalisation de projets communs. L'acte essentiel réside dans ce que peuvent produire les élèves et qui révèle la maîtrise de ce qu'ils ont appris.

Je mets en effet toujours l'accent sur la création, qui nécessite qu'il y ait eu construction des savoirs. Une rédaction, une dissertation sont déjà des créations individuelles engageant la responsabilité de l'élève. Mais, désormais, il faut admettre que, pour effectuer un tel travail, l'élève aille s'informer au centre de documentation (CDI) ou à l'extérieur de l'établissement, dans une



DESSIN DE EMMANUEL PIERRÉ

bibliothèque ou en participant à un forum de discussion sur Internet, par exemple. Il devient ainsi plus responsable de ce qu'il fait. Pour exploiter pleinement de telles méthodes d'apprentissage, il faut évidemment que l'école se saisisse des possibilités offertes par l'ordinateur et par Internet, qu'elle intègre ces données dans ses schémas d'organisation, ses méthodes de fonctionnement et d'évaluation.

— Dans ce contexte, comment se déroulerait la journée d'un élève du secondaire ?

— La succession des cours traditionnels, donnés par des professeurs n'enseignant qu'une seule matière, serait remplacée par une organisation de l'emploi du temps bâtie à partir d'une série de projets. Chacun de ces projets mobiliserait une équipe pédagogique restreinte ou élargie, suivant les cas, associée à un ou plusieurs groupes d'élèves. En début

d'année, une évaluation permettrait de définir l'ensemble des projets éducatifs de l'établissement dont les sujets seraient plutôt orientés vers les sciences pour certains élèves, plutôt vers les lettres pour d'autres etc.

Un tel système exige une souplesse beaucoup plus grande qu'aujourd'hui dans la conception du travail scolaire. Prenons les séquences pédagogiques, par exemple. Elles ont généralement été fixées à 50 minutes dans le cadre de l'enseignement classique dans une classe. On estimait alors que cela correspondait à la durée maximale de maintien de l'attention d'un enfant. Avec l'ordinateur et le multimédia, certains élèves réalisent en 15 minutes ce qui en prenait 50 auparavant tandis que d'autres ont besoin de plus de temps.

L'outil informatique répond justement à cette complexité. Il permet de mettre en place une organisation qui prend en compte les différences

entre les élèves en individualisant les apprentissages tout en favorisant un travail d'équipe.

— Quel sera l'impact sur la fonction des enseignants d'un tel changement d'organisation ?

— Le grand changement pour le professeur, c'est qu'il cessera d'être la seule source d'information des élèves. On voit apparaître des stratégies éducatives hybrides qui font appel simultanément aux enseignants, aux ordinateurs et à Internet. Cela ne signifie pas que le professeur puisse se contenter d'une formation allégée ou de connaissances plus restreintes. Au contraire. C'est grâce à l'étendue de son savoir que l'enseignant sera capable de structurer les méthodes d'apprentissage des élèves, de leur apprendre à travailler, de qualifier les sources d'information. Il devra être en mesure de répondre aussi à éléments pour qu'ils trouvent les réponses par eux-mêmes. D'où une attitude des professeurs beaucoup plus réactive qu'aujourd'hui avec les cours magistraux.

Pour cela, même si des progrès réels ont pu être accomplis, il leur faudra s'appuyer sur une culture plus poussée, plus multiforme, qui couvrira à la fois leur domaine disciplinaire, la maîtrise des outils d'information et de documentation. Les enseignants deviendront ainsi les créateurs et les organisateurs des connaissances des élèves. Une fonction beaucoup plus riche que la simple transmission du savoir. Evidemment, il faut que leur formation prenne en compte ces éléments. S'ils ressentent encore aujourd'hui des craintes, c'est parce qu'on ne leur présente pas cette mutation comme une véritable alternative à leur travail actuel.

— Quels sont les obstacles à la mise en place de cet enseignement par projets ?

— Je pense qu'il existe trois types d'obstacles. D'abord le maintien de l'enseignement traditionnel. Quand on a commencé à enseigner les langues étrangères, il y a plus d'un siècle, on est parti du constat que les méthodes utilisées pour le grec et le latin fonctionnaient bien et on les a appliquées à l'anglais ou l'allemand. C'est extraordinaire ! Le second obstacle, c'est la concurrence entre les disciplines. Dans un système aussi structuré que le nôtre, il est très difficile de faire apparaître de nouveaux enseignements sans empiéter sur ceux qui existent déjà. D'où des combats dans lesquels l'avenir du pays passe largement à l'arrière plan. Le troisième obstacle est financier. Enseigner l'informatique nécessite du matériel, sinon c'est une hérésie. C'était l'objectif du plan Informatique pour tous...

Malgré ces difficultés, la mise en place des projets d'action éducative au collège par Alain Savary, au milieu des années 80, allait dans le bon sens. Partout, les résultats ont été positifs. Pourtant, la généralisation ne s'est pas faite. Non par faute de moyens, comme on le croit souvent, mais parce que cela venait en plus du reste. Il arrive un moment où l'on ne peut plus accumuler. L'organisation traditionnelle ne peut pas correctement prendre en compte le fonctionnement par projet. Elle en est incapable tout simplement parce qu'elle n'a pas été conçue pour cela et encore moins pour intégrer les techniques d'information et de communication actuelles ou à venir.

Aujourd'hui, les travaux personnels encadrés au lycée, les travaux croisés au collège ou les projets interdisciplinaires au lycée professionnel représentent aussi un début de changement dans l'approche pédagogique en faisant travailler ensemble

des disciplines jusqu'alors enseignées séparément. Pourtant un tel projet reste assez conventionnel car il ne repose pas sur une stratégie éducative d'ensemble et il manque encore la réflexion de fond, ne serait-ce que pour tenir compte du fait que, dans la vie active, on travaille désormais autrement.

Je pense, par ailleurs, que l'opposition des enseignants est un faux argument car elle ne représente que la partie visible de l'iceberg. Même avec les plus farouches opposants, il est possible de dialoguer, d'échanger des idées. Aujourd'hui, il est indispensable de convaincre les professeurs. Pour cela, je pense qu'il faut passer par le corps des inspecteurs qui est en contact avec les enseignants.

— Quelle devrait être, selon vous, cette vision globale dont vous stigmatisez l'absence ?

— Pour la période des vingt à trente ans à venir, le centre de l'organisation scolaire ne doit plus être la classe mais l'établissement. Or, ce dernier subit des contraintes beaucoup trop importantes aujourd'hui. L'organisation pédagogique actuelle reste encore trop fondée, dans l'esprit de beaucoup, sur l'application au pied de la lettre de programmes très précis, même si ces derniers ont déjà passablement évolué. Cette politique est issue de l'époque où il fallait être sûr que tous les enfants allaient à l'école, faisaient la même chose, le même jour et à la même heure afin de garantir une évolution identique de chacun au cours de l'année, ce qui n'était d'ailleurs possible qu'au prix d'une certaine homogénéité des enfants allant à l'école.

Malgré quelques aménagements, cette conception n'a pas évolué en profondeur. Or, elle est incapable de s'adapter à la réalité d'une société où les différences entre les élèves ne cessent d'augmenter. Pour prendre en compte une telle hétérogénéité sans cesse croissante et du besoin de formation tout au long de la vie, on pourrait très bien envisager des programmes cadres nationaux et des objectifs à atteindre qui laisseraient aux établissements la possibilité d'organiser eux-mêmes leurs enseignements, leur emploi du temps, le travail interdisciplinaire, leur politique documentaire et les attributions du CDI.

Un tel fonctionnement exige non seulement une réorganisation complète, mais des conditions nouvelles accompagnant sa mise en œuvre et tenant compte de l'émergence de nouveaux métiers tels que des administrateurs de réseaux ou des responsables de site Internet.

Ainsi, ce n'est qu'au prix de la mise en place conjointe d'une politique et de systèmes d'évaluation et d'orientation positive, fiables à tous les niveaux, que l'Etat pourrait parer au danger de l'émiettement, de la concurrence sauvage et du renforcement d'inégalités déjà très présentes. Sans cela, on peut penser que, même à moyen terme, l'échec est assuré. »

Propos recueillis par Michel Alberganti

De la recherche à l'inspection générale

AGRÉGÉ et docteur en chimie, Guy Pouzard commence à travailler dans la recherche en Suède, puis aux Etats-Unis, dans le laboratoire du professeur George Olah, qui devait obtenir le prix Nobel de chimie en 1994, et au Canada, avant de revenir en France en 1975. Il assure alors les fonctions de professeur de physique, de chimie et de résonance magnétique nucléaire (RMN) à l'université de Marseille. Entre 1981 et 1987, il préside l'université de Provence. « Une période de ma vie qui a beaucoup compté, car j'ai pu faire des choses », note-t-il. Président de la conférence des présidents pendant un an et demi, il prend ensuite la direction de l'information scientifique et technique au sein du ministère de la recherche d'Hubert Curien en 1989. En 1991, il retourne sur le terrain en



GUY POUZARD

devenant recteur à Limoges. Là, il met en place un réseau télématique local dont il tire aujourd'hui une légitime fierté. « A l'époque, Internet n'existait pas en France », souligne-t-il.

Les changements politiques de 1993 mettent fin prématurément à cette expérience et Guy Pouzard intègre l'inspection générale de l'éducation nationale. « Je croyais que mon expérience pouvait servir dans l'enseignement primaire et secondaire. » En 1997, il rédige un rapport sur « Les technologies de la communication et l'école », dans le cadre du rapport officiel de l'inspection générale sur l'utilisation du multimédia dans les ensei-

gnements.

M. Al.

Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur, au « Grand Jury RTL-«Le Monde»-LCI »

« Il faut une révolution culturelle dans la police, et ce n'est pas simple »

« Que répondez-vous aux Français qui ont le sentiment d'entendre un discours très ferme sur la sécurité sans que les actes suivent ?

— Le gouvernement fait de cette question sa priorité numéro deux et il y met les moyens budgétaires. On le voit dans la loi de finances 2001, dans l'augmentation des effectifs, dans la mise en œuvre de la police de proximité. On le voit à travers les contrats locaux de sécurité et à travers une politique de formation. Pour ce qui est de la police de proximité, les résultats commencent d'être là : la délinquance baisse, l'évaluation augmente. Ce sont de premiers signes encourageants. Je viens de faire le choix de 180 circonscriptions de police supplémentaires, ce qui aura pour effet que dix millions de Français de plus vont être en zone de police de proximité. Le calendrier est tenu.

— Combien cela fera-t-il de fonctionnaires en plus ?

— Actuellement, 2 400 policiers ont été recrutés avant même les délais prévus. Il faut que vous

sachiez que, depuis 1995, la police vit une vraie difficulté, car le gouvernement précédent n'avait prévu aucune gestion des effectifs, alors qu'il y avait beaucoup plus de départs à la retraite. Ce gouvernement, grâce à l'arbitrage du premier ministre, à l'action de Jean-Pierre Chevènement — et je suis dans la continuité de ce point de vue —, embauche des policiers, les recrute, les forme.

« Six mille quatre cents policiers en formation vont être, ensuite, sur le terrain. Nous recrutons beaucoup dans le secteur des emplois-jeunes qui, dans la police, font une formation, passent les concours et peuvent être recrutés comme gardiens de la paix. Tous ces effectifs sont remis sur le terrain, en priorité dans les zones de police de proximité. On a changé de point de vue, avec une police au service des citoyens, car, l'enjeu, c'est la sécurité des personnes et pas seulement le maintien de l'ordre, qui était la tradition française.

— Pouvez-vous dire qu'il n'y a pas d'endroits, en France, où la police renonce à se rendre ?

— Il ne peut y avoir d'endroits en France où la police renonce à se rendre. La reconquête de ces endroits est entreprise. J'ai la volonté, et les policiers — à qui je veux rendre hommage — ont la volonté de reconquérir ce terrain. Je ne peux pas garantir que, dans tel ou tel endroit, telle ou telle rue de tel ou tel secteur, ou de telle ou telle banlieue, il n'y a pas des difficultés qui font que des policiers, s'ils ne sont pas très nombreux, n'osent y entrer, parce qu'ils prennent un risque. Et vous savez qu'il y a beaucoup de policiers blessés ou tués.

— Lors de la réunion du conseil de sécurité intérieure, au début de 1999, il avait été dit qu'on procéderait à des redéploiements importants, qu'il y aurait moins de policiers affectés à des tâches administratives et davantage sur le terrain. Combien y en a-t-il ?

— Il y a des redéploiements qui se font, mais nous n'avons pas pu, autant que nous l'aurions voulu, mettre des policiers en zone urbaine et des gendarmes en zone rurale, tout simplement parce qu'il y a

encore, dans la société française, des freins. Cela passe souvent par les élus eux-mêmes, qui ne veulent pas voir supprimer un commissariat au profit de la gendarmerie, ou inversement.

— N'y a-t-il pas des freins, aussi, dans la police ? La Cour des comptes a publié, au début de cette année, un rapport qui montre des conditions d'emploi assez particulières, voire le sous-emploi des fonctionnaires de police...

— Je ne veux pas laisser dire que les policiers, dans ce pays, ne feraient pas leur travail ! Ce sont des policiers républicains, ils méritent considération, et on doit les aider en les formant mieux. Il faut une révolution culturelle dans la police, et ce n'est pas simple à faire passer, vous avez raison. Quand on leur dit « Il faut que vous fassiez ce travail de proximité, de dialogue avec les jeunes, il faut prévenir, il faut dissuader, mais aussi réprimer les trafics de drogue », pour eux, c'est vrai, c'est un nouveau challenge. Eh bien, je peux vous dire qu'ils sont enthousiastes.

— Philippe Séguin, qui se présente aux élections municipales, à Paris, dans le 18^e, dont vous êtes le maire d'arrondissement, dit qu'en tant que ministre de l'intérieur vous êtes l'autorité de tutelle du préfet de police, qui dispose d'énormes pouvoirs dans la capitale...

— M. Massoni, le préfet de police, a été nommé par le gouvernement Balladur et il est là depuis plus de six ans. Il fait son travail, avec les policiers, en toute liberté. Il me rend compte, bien évidemment, mais, moi, je fais confiance aux grands fonctionnaires de ce pays, aux préfets, pour faire leur travail. Je n'ai pas une conception partisane, militante, de l'action des services de l'Etat et des hauts fonctionnaires.

— Etes-vous d'accord pour une réforme qui transfère au maire de Paris, comme dans d'autres communes, tout ou partie des pouvoirs exercés actuellement par le préfet de police ?

— Paris est la capitale de la France. La police nationale y assure un

certain nombre de tâches très importantes. En outre, je fais davantage confiance à la police nationale de proximité, y compris à Paris, qu'à des polices municipales. En revanche, sur certains sujets, pourquoi ne pas faire que la codécision l'emporte sur la décision seule ? Pour tout ce qui touche à la vie des Parisiens eux-mêmes — hygiène, circulation, stationnement —, pourquoi ne pas faire en sorte, effectivement, qu'avec les élus de proximité, y compris les maires d'arrondissement, et le maire de Paris il y ait une forme de codécision, voire tel ou tel transfert de compétence ?

« J'attends que chacun s'exprime, fasse des propositions, et je pense que, le moment venu, on pourra tirer les leçons de ce débat à l'Assemblée nationale. S'il faut modifier un certain nombre de règles législatives, je n'y suis pas hostile. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

Un président en enfer

Suite de la première page

Il ne s'agit, en vérité, que d'un privilège de juridiction : le ministre ou le président de la République est soustrait aux tribunaux courants mais reste responsable pénalement selon des règles particulières de mise en mouvement de la répression pénale.

L'article 68 de la Constitution rend ainsi le président de la République responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions en cas de haute trahison. Mais s'agissant des actes commis en dehors de ses fonctions, la Constitution est muette. Le président de la République ne peut donc être jugé en qualité de président de la République mais au contraire comme simple citoyen, devant les tribunaux ordinaires. (...) La Constitution protège l'exercice des fonctions mais ne protège pas l'individu déviant qui pourrait siéger au palais de l'Élysée. Pour le comprendre, il faudrait supposer qu'un président de la République puisse un jour commettre un acte criminel des plus graves, un viol ou un meurtre. Il ne relève à l'évidence pas de ses fonctions de violer ou de tuer. Telle est la raison pour laquelle la Constitution n'a pas entendu protéger de tels actes. Telle est l'interprétation tombant sous le sens que chacun des citoyens français pourra faire de l'esprit de nos institutions.

Ce 22 janvier, le Conseil constitutionnel tenta d'une façon sournoise et déloyale d'étendre la protection du président de la République. Il prit prétexte de la décision qu'il devait rendre sur le traité international relatif à la Cour pénale internationale pour dire que le président de la République bénéficiait d'une « immunité pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions et hors le cas de haute trahison ». Cette apparition soudaine d'une immunité est pour tous les juristes dignes de ce nom hautement suspecte. En somme, le Conseil constitutionnel transforma le plomb en or, en faisant passer un simple privilège d'être jugé autrement en irresponsabilité pénale totale, apanage royal plutôt que principe républicain.

Le Conseil constitutionnel ne s'arrêta pas là dans son travail de manipulation intellectuelle des textes. Il ajouta, sans que la question lui fût explicitement posée par ce dont il avait à délibérer, que, « pendant la durée de ses fonctions, sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice ». Cette phrase, qui ajouta à la lettre ainsi qu'à l'esprit de la Constitution, cherchait à étendre la protection du président de la République en restreignant sa responsabilité pénale à la saisine par les députés ou les sénateurs de la Haute Cour de justice pendant la durée de ses fonctions. Cette phrase n'est pourtant pas claire. Car on peut et on doit l'interpréter conformément à l'esprit du texte constitutionnel qui n'a jamais entendu faire du président de la République un roi abusif, mais seulement protéger l'exercice de ses fonctions et rien d'autre. La Constitution n'est pas faite pour permettre à des délinquants de s'installer au sommet de l'Etat pour y trouver un refuge commode. C'est d'ailleurs ce que rappelleront de nombreux professeurs de droit qui expliqueront qu'à un président irresponsable doit et ne peut que correspondre un individu toujours responsable. (...) Par une sorte de forfaiture, la phrase n'a été ni délibérée ni approuvée par le Conseil. Et nous en avons davantage que la certitude. J'en ai eu le récit par des témoins indirects de cette scène restée secrète. Hautement suspecte, gravement litigieuse puisque non approuvée par un vote, cette petite phrase recèle des dessous frelatés. L'affaiblissement si grave et si lourd du président d'une institution aussi prestigieuse que le Conseil constitutionnel, en raison de son implication manifeste dans les affaires de corruption, la nécessité dans laquelle il se trouvait d'obtenir le soutien des autres piliers de nos institutions comme le président de la République, ont jeté le soupçon sur cette pseudo-décision. La petite phrase litigieuse est-elle la créature, le fruit d'un échange de services entre deux présidents en difficulté judiciaire ? Jacques Chirac a en effet soutenu publiquement le président du Conseil constitutionnel, alors pourtant que le président de la République est précisément chargé par la Constitution de garantir le bon fonctionnement des institutions. Où se trouve donc le bon fonctionnement d'une institution comme le Conseil constitutionnel

dont le président est mis en examen ? La contrepartie ne s'est pas fait attendre longtemps. La petite phrase litigieuse, incidente, qu'on ne fit pas débattre, surgit du silence des délibérations de la rue Montpensier, ressemblait à un service rendu à ce président de la République assiégé par les enquêtes judiciaires.

Chateaubriand avait vu passer un jour, sous l'Empire qu'il exérait, deux de ses puissants serviteurs, Talleyrand et Fouché. Il eut cette phrase si belle et si juste : « Je vis le vice appuyé au bras du crime. » Entre Chirac et Dumas, on ressent tout comme l'écrivain, on aperçoit la force du bras de l'un qui porte l'autre, des délits commis par l'un qui aident à la protection contre les conséquences des délits commis par l'autre. (...) Le pacte de soutien mutuel et secret entre Jacques Chirac et Roland Dumas était ni bien auparavant, en 1995, au moment de la validation des comptes de cam-

Ce 22 janvier, le Conseil constitutionnel déclara que le président de la République bénéficiait d'une « immunité pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions et hors le cas de haute trahison ». Cette apparition soudaine d'une immunité est pour tous les juristes dignes de ce nom hautement suspecte

pagne du candidat Chirac par le Conseil constitutionnel, statuant comme juge électoral de la campagne présidentielle. (...) Le Conseil fit observer que le candidat Chirac avait omis de prendre en compte le coût de location des salles pour les réunions publiques tenues en présence du candidat ou de personnalités chargées de le soutenir, omis le montant des loyers correspondant aux permanences des fédérations départementales du RPR utilisées pour les besoins de la campagne, omis certaines dépenses engagées outre-mer. Enfin, s'agissant de la publication d'un ouvrage intitulé *La France pour tous*, titre du livre, mais également thème de la campagne, le Conseil constitutionnel relevait que le candidat Chirac n'avait pas intégré les dépenses engagées en vue de sa promotion. C'est ainsi que le Conseil constitutionnel évalua les dépenses supplémentaires non inscrites dans le compte de campagne du candidat Chirac à la somme de 3 334 295 francs. Cela ajouta aux dépenses déclarées, le candidat présentait ainsi un compte de campagne validé par le Conseil constitutionnel s'établissant à la somme de 119 959 188 francs, soit 40 812 francs – 40 petits milliers de francs – en dessous du plafond autorisé de 120 millions de francs.

Pour éviter au candidat Chirac d'avoir à acquitter une amende pour violation du plafond de campagne, et afin de lui permettre de bénéficier du remboursement sur fonds publics de la somme de 43 200 000 francs dont il aurait été privé s'il avait dépassé le plafond de campagne, le Conseil constitutionnel avait commis là sa première forfaiture, avec délicatesse. Nous savons aujourd'hui à quel point les fonctionnaires qui ont travaillé sur ces comptes de campagnes manipulés ont été ulcérés par cette douce et secrète forfaiture du Conseil constitutionnel. (...) Le Conseil constitutionnel pourrait aujourd'hui revoir sa copie au regard des emplois fictifs qu'il n'avait pas su ou voulu voir et détecter en son temps, qui ont servi au financement illégal de la campagne du candidat Chirac. La quarantaine d'employés payés par les contribuables de la Ville de Paris ou par des entreprises privées, en violation lourdement flagrante des dispositions relatives à la campagne présidentielle, devait amener le Conseil constitutionnel à appliquer l'amende au candidat Chirac, amende à laquelle il a complaisamment su le soustraire. Il devrait par ailleurs être aujourd'hui réclamer au candidat Chirac le montant des 43 200 000 francs versés par les contribuables au titre du financement public des campagnes électorales, afin de réparer les conséquences du service amical rendu par le Conseil constitutionnel au président de la République. Chacun comprend la force de ce flude habile qui a circulé entre les deux présidents depuis le pacte de 1995. (...) Au tribunal de Nanterre, le juge

Patrick Desmure, chargé d'enquêter sur les emplois fictifs, rendit au mois d'avril 1999 une ordonnance éloquent : « Il semble résulter des éléments recueillis au cours de la présente information que plusieurs dizaines de personnes ayant travaillé pour le Rassemblement pour la République [RPR] étaient rémunérées en fait par des entreprises privées pour la Ville de Paris alors que M. Jacques Chirac était maire de cette ville et président du RPR. Attendu que le nombre de personnes concernées, au regard de l'effectif déclaré des salariés du RPR, les fonctions que certaines d'entre elles exerçaient dans l'entourage immédiat du secrétaire général [Alain Juppé] ou du président de ce parti [Jacques Chirac], ainsi que les documents saisis, dont certains semblent signés ou annotés de la main de M. Chirac, font peser à l'encontre de ces derniers en l'état du dossier des indices au sens de l'article 105 du code de procédure pénale d'avoir participé aux faits de prise illégale

d'intérêt et de recel d'abus de biens sociaux. » Le magistrat citait l'intégralité de l'article 68 de la Constitution ainsi que l'interprétation donnée par la décision du Conseil constitutionnel, le 22 janvier 1999. Il se déclarait « incompétent », pour instruire sur les faits susceptibles d'être imputés à M. Jacques Chirac. La manœuvre concertée des deux présidents venait d'aboutir.

Des contribuables de la Ville de Paris, plaignants dans cette affaire contre les malversations du RPR, firent appel de cette décision devant la cour d'appel de Versailles. Le 13 janvier 2000, la cour d'appel prit une position différente. Elle indiqua que le juge restait compétent pour instruire sur les infractions commises par le président de la République. Mais elle considéra qu'il était impossible pendant la durée du mandat du président de la République d'exercer le moindre acte de poursuite contre lui, notamment par une mise en examen. Cet arrêt fixait une règle impraticable : vous pouvez instruire mais surtout ne pouvez pas poursuivre. Il demandait une clarification urgente (...). Telle est la raison pour laquelle il fut demandé au procureur général

Le pacte de soutien mutuel et secret entre Jacques Chirac et Roland Dumas était né (...) en 1995, au moment de la validation des comptes de campagne du candidat Chirac

placé auprès de la Cour de cassation de saisir à son tour la plus haute juridiction afin que celle-ci dise une fois pour toutes le droit : le président de la République relève-t-il, lorsqu'il a commis un délit en dehors de ses fonctions, de la Haute Cour de justice que seuls les députés ou les sénateurs peuvent saisir, ou relève-t-il des tribunaux ordinaires comme vous et moi ? Le lecteur attentif à ce cheminement progressif de la procédure doit savoir qu'en matière judiciaire il est interdit à un juge de refuser de juger, ou de ne pas prononcer de jugement. Cela s'appellerait un déni de justice. Si un juge considère qu'il n'est pas compétent, il a le devoir, non seulement d'indiquer quel est le juge qui devra juger à sa place, mais également de faire diligence pour que les parties, plaignants et défendeurs, puissent sans délai saisir le juge ou tribunal qui sera chargé du litige.

Le premier déni de justice vient

d'être commis dans ce dossier qu'obstinément la haute hiérarchie judiciaire s'acharne à bloquer. Voici précisément comment. Un court détour biographique sera nécessaire pour comprendre les raisons de ce ralentissement opportun et subtil. Ces blocages et ces moyens dilatoires ont pour objectif d'empêcher la justice d'aller à son but et de permettre aux contribuables de la Ville de Paris d'exercer et d'obtenir réparation à l'égard de l'ancien maire de Paris. Le procureur général placé près la Cour de cassation n'est autre que M. Jean-François Burgelin. Il est assez difficile de voir en ce dernier un juge. Il serait plutôt un militant politique utilisant ses fonctions à des fins partisans. Il faut d'abord rappeler qu'il fut directeur du cabinet d'Albin Chalandon, ministre de la justice du gouvernement Chirac de 1986. Il en sera récompensé par sa nomination en qualité de procureur général près la cour d'appel de Paris, en 1994, par le garde des sceaux conservateur Pierre Méhaignerie. (...) M. Burgelin n'a qu'un maître. Ce n'est pas sa robe de magistrat ni sa conscience de juge, mais plutôt sa carrière qu'il doit entièrement au parti qu'il a fidèlement servi pendant tant d'années. Il n'est donc plus depuis longtemps un procureur, mais un valet de pied, les chaussures dans la boue des petits chemins tortueux du carriérisme. On comprend beaucoup mieux les raisons politiques du refus par ce magistrat de saisir la Cour de cassation. Il s'agit encore une fois, ultime, de rendre service, de gagner du temps, d'éviter la clarification rapide des compétences, de faire en sorte qu'on évite une mise en cause claire des agissements de l'ancien maire de Paris devant soit un tribunal, soit la Haute Cour de justice. (...) Dans cet aimable désordre entretenu par une haute hiérarchie judiciaire servile, rien n'empêchera un autre juge, ayant une interprétation divergente de celle du premier juge de Nanterre, l'un de ces autres juges chargés de l'une de ces innombrables enquêtes sur la mairie de Paris, enquêtant sur les agissements de l'ex-président du RPR et ancien maire de Paris, de considérer sa compétence pleine et entière. Le juge y fera l'interprétation juste en droit, conforme à l'esprit de nos principes républicains, que le président de la République, pour les actes commis en dehors de ses fonctions comme maire de Paris, est justiciable des tribunaux ordinaires comme tout autre citoyen ordinaire.

Ce juge aura raison. Il aura justement pensé que les institutions républicaines ne sont pas faites pour protéger un délinquant. Elles sont conçues pour protéger des fonctions présidentielles, non un individu qui, ayant commis des crimes et des délits, cherche refuge dans le sanctuaire présidentiel des plus hautes fonctions. Jamais même l'illustre et contesté fondateur des institutions n'aurait pu concevoir un tel dévoiement de son œuvre. Voilà pourquoi ce juge, qui aura ce courage, devra être soutenu par la population, car il rendra justice aux victimes des malversations dont ce président se sera rendu gravement coupable.

Ces victimes sont bien sûr, en premier lieu, les contribuables parisiens, qu'on a sans vergogne plumés comme de la volaille. Mais la plus grande de ces victimes est la morale publique (...). Le président de la République ne pourra que s'exécuter devant la convocation d'un juge, car il aura le devoir de s'expliquer comme tout un chacun. Il appartiendra à chacun d'entre nous, partout où nous sommes, dans l'exercice de nos fonctions, de nos compétences, que l'on soit jardinier, député, plombier zingueur, informaticien ou premier ministre, de soutenir ce juge qui ne fera que son devoir.

Il est certain que la haute hiérarchie judiciaire cherchera à contrecarrer une telle entreprise. Nous connaissons le curriculum vitae de M. Burgelin, procureur général près la Cour de cassation, ses états de service militants auprès des proches amis de l'actuel président de la République. On ne connaît pas encore assez celui qui exerce, en dessous du précédent, les fonctions de procureur général auprès de la cour d'appel de Paris, Alexandre Benmakhlof. Il fut le directeur de cabinet de Jacques Toubon, et conseiller juridique auprès de Jacques Chirac à la mairie de Paris, entre 1990 et 1991 (...). Ce procureur général est ainsi directement intéressé au non-aboutissement de ce dossier dans lequel on pourrait lui découvrir un rôle. Il multipliera les initiatives pour empêcher les juges d'aboutir. Voilà pourquoi les

députés de la nation, quelle que soit leur appartenance politique, s'ils appartiennent à cette nation éprise de justice dans son cœur, devront se préparer, en cas de blocage du juge naturel pour la répression d'aussi graves délits, à mettre en accusation le président de la République.

La loi organique qui régit la procédure de mise en accusation dispose qu'il est nécessaire qu'un dixième des députés seulement signent une proposition de résolution de mise en accusation devant la Haute Cour de justice du président de la République. Cette proposition, cosignée par cinquante-huit députés, est de droit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Nul ne pourrait dès lors s'opposer à sa discussion. Ils la signeront, d'une main tremblante, l'âme affolée, mais ils la signeront, parce qu'ils préféreront toujours la République égalitaire plutôt que celle de l'injustice. Cinquante-huit députés auront pris conscience de la nécessité de ne pas laisser impunis d'aussi graves crimes, car c'est un crime pour un président de la République que de rechercher dans les institutions refuge pour des infractions qu'il a commises pour se faire élire, c'est même une forfaiture irréparable.

Voilà pourquoi nous déclencherons cette procédure inédite. Il restera alors à graver pour l'Histoire sur une pierre marbrée – comme pour ceux qui refusèrent de voter les accords de Munich – les noms de ces parlementaires qui auront sauvé l'honneur d'une nation flétrie. Ils pourront s'appuyer avantageusement sur les déclarations du mis en cause qui indiqua le 14 juillet 2000 au sujet des fraudes électorales à Paris : « La justice est saisie, qu'elle fasse son travail. Vous savez, il peut y avoir des fautes. La faute est humaine. Mais, dans une démocratie, la faute est inacceptable surtout quand elle vient des responsables élus. Et donc, elle doit être sanctionnée très fortement. »

Car il y a – sachez-le une fois pour toutes – dans cette Assemblée des hommes et des femmes consciencieux, soucieux de défendre la morale publique avant de défendre des intérêts politiques. Il y a dans cette belle Assemblée qu'on conspu à tort des hommes et des femmes qui ont un esprit élevé et qui préféreront défendre des principes plutôt que d'autres considérations plus vulgaires. Ils défendront l'égalité de tous devant la loi et l'obligation pour chacun de répondre de ses actes, qui que l'on soit, quel que soit son statut ou sa position. Ces cinquante-huit députés donneront de la force morale à nos concitoyens qui observeront leurs représentants se rassembler autour des principes et pour les principes. Ces députés auraient bien sûr préféré que la justice ordinaire fit son travail. C'eût été un déroulement plus serein et naturel. Mais la corruption de ce régime, touché jus-

qu'à sa moelle épinière depuis le président de la République en passant par le Conseil constitutionnel et les plus hauts procureurs généraux, aura eu raison de cette préférence. Ils se résigneront à rendre justice comme le leur prescrit et commande le texte sacré de la Constitution, pour ne pas laisser le peuple croire qu'il est possible dans ce pays d'échapper aux rigneurs de la loi, si dure pour ceux contre qui elle est faite, et trop souvent douce pour ceux qui ont prétendu la faire.

Les groupes parlementaires se diviseront. Non plus entre la droite et la gauche, mais entre ceux d'un côté qui défendront dans leur dernière fatigue un ultime privilège, celui d'être irresponsable de ses

Le président de la Haute Cour de justice qui jugera Jacques Chirac ne dira pas « Accusé, levez-vous », il dira : « Le prévenu veut-il bien se lever ? »

actes, et de l'autre ceux qui, refusant ces privilèges, défendront l'égalité de tous devant la loi. Le jour du vote solennel à l'Assemblée nationale où les huissiers à chaîne tiendront l'urne solennelle, dans laquelle la chaîne parlementaire de ses doigts vibrants déposera un bulletin pour ou contre la mise en accusation, se jouera une nouvelle fois la mort du Roi. D'un côté, le clan conservateur, défenseur du statu quo, préférant la forfaiture à l'évolution des choses. Ils seront les nouveaux royalistes. De l'autre, ceux qui, même dans le parti du président, car il y en aura, auront choisi dans ce chaos morbide d'être passionnément républicains, épris de sa divine formule égalitaire. Nous trouverons à gauche des royalistes, malheureusement. Et nous trouverons à droite de nouveaux républicains. Peut-être rencontrerons-nous ce jour-là un Philippe Egalité qui d'une voix, la sienne, enverra le régime et son pire attribut aux enfers. La mise en accusation une fois votée avec courage et haut mérite, le président de la Haute Cour de justice qui jugera Jacques Chirac ne dira pas « Accusé levez-vous », il dira : « Le prévenu veut-il bien se lever ? » Et sur le chaos désolé d'institutions mortes, une nouvelle génération de citoyens, devenus à notre place députés, bâtira enfin cette nouvelle République dans laquelle nous aurons voulu passionnément vivre.

Arnaud Montebourg

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

Mercredi 1^{er} novembre 2000
des boutiques

Cartier

7, Place Vendôme
Paris 1^{er}

23, Place Vendôme
Paris 1^{er}

13, rue de la Paix
Paris 2^{ème}

41, rue de Rennes
Paris 6^{ème}

51, rue François 1^{er}
Paris 8^{ème}

17, rue du Faubourg St-Honoré
Paris 8^{ème}

Printemps Haussmann
Printemps de la Mode, 1^{er} étage
Paris 9^{ème}

Galleries Lafayette Haussmann
Rez-de-chaussée
Paris 9^{ème}

www.cartier.com - 01 42 18 43 83

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Balkans, les faits

SOUVENONS-NOUS. C'était il y a peu de temps encore. Le ton était péremptoire et volontiers accusateur à l'égard de la presse. On la montrait du doigt pour avoir gravement trompé l'opinion sur la situation à Belgrade et au Kosovo pendant et après l'intervention armée occidentale du printemps 1999. Ceux qui dénonçaient cette opération - critique parfaitement légitime au demeurant, notamment à propos des moyens utilisés - avançaient trois arguments pour brosser, à gros traits, un tableau totalement négatif des résultats obtenus : les Occidentaux avaient renforcé le pouvoir de Slobodan Milosevic à Belgrade ; le Kosovo, livré à l'épuration ethnique, était devenu terre de violences et de grand banditisme ; enfin, dans leur grande naïveté, ces faibles Européens avaient en fait participé à une guerre décidée à Washington pour asseoir la domination américaine sur la région.

Seize mois plus tard, un démocrate, Vojislav Kostunica, est au pouvoir à Belgrade ; à l'occasion d'un scrutin municipal, le Kosovo a choisi dans le calme le leadership modéré et non violent qu'incarne la LDK d'Ibrahim Rugova ; enfin, aux Etats-Unis, certains cercles parlent ouvertement - le candidat George W. Bush, par exemple - de retirer les troupes américaines de Bosnie et du Kosovo et de laisser le dossier des Balkans à la seule Europe... De ces faits-là, on est en droit de tirer deux leçons, au risque de peiner très fort quelques esprits chagrins.

La première est que la mission de l'ONU à l'œuvre au Kosovo (la Minuk), que dirige Bernard Kouchner, fait du bon travail. Certes, elle n'a pu empêcher 150 000 Serbes qui y étaient installés d'être ignominieusement chassés de la province, ni les 100 000 qui y sont restés de vivre reclus dans des enclaves protégées ; certes, le Kosovo est, notamment faute de moyens policiers suffisants, le théâtre de trafics criminels. Mais quel chemin parcouru depuis seize mois ! La Minuk a pris en charge une terre et des hommes traumatisés par la guerre, les déplacements massifs de population, les horreurs de l'épuration ethnique - à grande échelle, celle-là -, la dévastation de villages entiers, une économie anéantie, une administration en miettes... Qui aurait parié sur le fait que la Minuk réussirait à tenir si vite, et dans des conditions relativement sereines, ces premières élections ?

La deuxième leçon est qu'il y a maintenant à Belgrade et à Pristina un processus démocratique en cours et que c'est capital pour l'avenir. Certes, les positions n'ont pas changé : les Kosovars veulent l'indépendance ; comme l'ancien, le nouveau pouvoir à Belgrade considère que le Kosovo appartient à la Serbie. Mais ce qui a changé, ce sont les hommes en charge de ce conflit. Vojislav Kostunica et Ibrahim Rugova ne sont ni des guerriers ni des extrémistes.

C'est l'espoir, à terme, d'une solution imaginée dans la négociation et le compromis.

Financement du PCF : les leçons d'un fiasco judiciaire

L'ANNULATION, au beau milieu de l'audience, du procès de financement du Parti communiste (*Le Monde* du 28 octobre) a causé des dégâts qui dépassent le simple épisode procédural : l'habileté d'un avocat ou l'erreur d'un magistrat ne suffisent pas à expliquer l'écroulement d'un procès, en apnée judiciaire depuis des années, et probablement trop mal ficelé pour être présentable. La récusation, jeudi 26 octobre, de la présidente du tribunal n'est pas seulement la conséquence d'une erreur de droit ou un geste d'autoflagellation de la justice, mais bien un avertissement sans frais à l'ensemble de la magistrature. Quoi qu'on pense du système de financement du Parti communiste, le dossier n'était pas en état. L'instruction était boiteuse, les preuves indigestes et l'audience indigeste.

Le problème est bien antérieur à la mise en examen, en 1996, de Georges Marchais et de Robert Hue. « C'est une conjugaison de fautes », observe M^e Jean-Pierre Versini, pour la défense. L'institution judiciaire n'est pas armée pour traiter ce type d'affaires. Les zones d'ombre du financement du PCF ont en effet été instruites au fil des ans, les filiales du Gifco ont été jugées une à une, sans que les dirigeants du groupe Gifco lui-même et du Parti communiste puissent s'expliquer.

M^e Olivier Metzner a calculé que la justice avait consacré « quarante et un ans d'enquête » à démonter le

financement du parti. Le bilan de ce marathon judiciaire est balancé : des filiales du Gifco avaient été condamnées à quatre reprises pour des prestations fictives, trois procédures avaient abouti à des relaxes, deux autres, après cinq et sept ans d'instruction, avaient été presque totalement annulées. Seuls des commerciaux du Gifco avaient été condamnés. Aussi le procès qui s'est ouvert le 2 octobre devant la 11^e chambre correctionnelle de Paris se devait d'être un modèle du genre. Parce que, pour la première fois, le secrétaire national, le trésorier du PCF et les dirigeants du Gifco étaient renvoyés devant le tribunal. Parce qu'il s'agissait, enfin, « du dossier le plus instruit, le plus creusé, le plus complet », selon M^e Metzner, bouclé par une magistrate réputée, Laurence Vichnievsky, et devant la chambre sans doute la plus spécialisée de France dans les délits financiers.

Pourtant le malaise a pris corps dès le premier jour. L'un des avocats a fait observer que l'un des chefs d'accusation de son client n'avait aucun sens et qu'il manquait des phrases dans l'ordonnance de renvoi, ce dont la présidente a bien dû convenir. Le ministère public a été interrompu en plein réquisitoire par un avocat indigné d'entendre que son client avait déjà été condamné à Orléans. C'était faux, pourtant « c'est dans le dossier », a répondu faiblement le parquet.

Petites erreurs matérielles. Mais qui s'empilent sur les problèmes de

fond. Le directeur général adjoint de la Compagnie générale des eaux, sur qui repose la moitié de l'accusation, avait parlé à l'instruction du « racket » du Gifco. Il a indiqué à l'audience que le mot avait été un peu sollicité par les enquêteurs. L'instruction n'a pas mis en lumière un emploi fictif, pas une entreprise n'avoue avoir payé de fausses factures, les gendarmes n'ont même pas pu prouver que les membres du Gifco appartenaient au Parti communiste. L'expertise de 1 108 pages des comptabilités n'a pas prouvé un seul versement du Gifco au PCF, et, au reçu du travail des experts, la messe était dite : il n'y avait pas de preuves.

« SALUTAIRE RAPPEL »

Laurence Vichnievsky a bien trouvé des factures curieuses, des mouvements de fonds inexplicables et d'étranges dépôts d'espèces. Deux communistes repentis ont assuré que le Gifco était la pompe à finance du parti, mais ils ont avoué ne pas savoir comment. La juge non plus. Le financement du Parti communiste par le muguet du 1^{er} mai n'est certes pas convaincant, les prévenus ont sans doute peu ou prou menti, mais c'est leur droit. « Il ne s'agit pas de savoir s'il est vrai que le Gifco finançait le PCF, observe M^e Versini, mais si la justice le démontre. » Faute de quoi, « ce n'est pas un procès, c'est un exorcisme », a souligné justement M^e Dominique Delthil. Pour s'en sortir, l'accusation a joint au dossier du

Gifco les anciens jugements des filiales. Y compris une décision de 1992, annulée. Une curiosité qui a fait trébucher tout l'édifice.

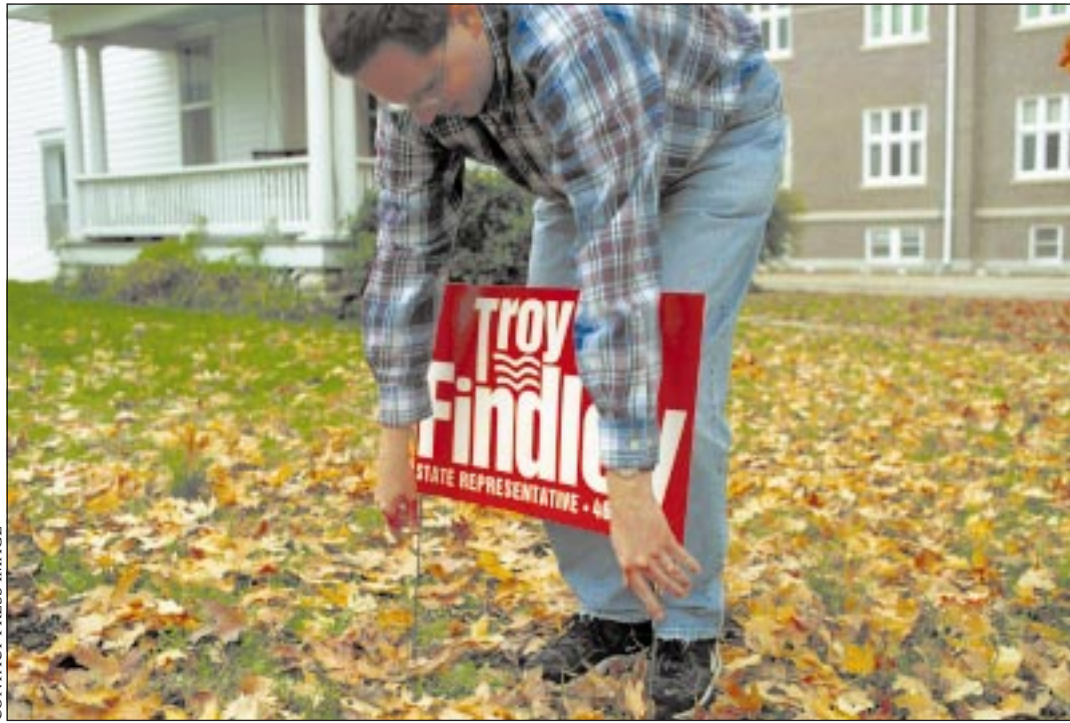
M^e Jean-Pierre Versini et Jean-Paul Teissonnière ont demandé, mercredi 25 octobre, la récusation de la présidente de la 11^e chambre correctionnelle de Paris, au motif qu'elle avait siégé en 1992 comme assesseur dans ce tribunal, qui avait incidemment estimé que le groupe Gifco finançait le PCF. Pis, la dernière page du jugement, où figurent les noms des magistrats du tribunal, était manquante. M^e Versini assure que ce n'est que par hasard qu'il s'est aperçu que l'une des assesseurs de 1992 était l'actuelle présidente du tribunal, qui aurait ainsi « préjugé » du procès en cours. La page perdue n'induit pas une manipulation pour autant : quand le dossier a été coté, avant 1994, le juge d'instruction ne pouvait pas deviner qui serait la présidente de la 11^e chambre en octobre 2000. Reste que la présidente elle-même aurait dû se souvenir du jugement et s'aviser de la difficulté.

Le déséquilibre du dossier s'est retrouvé jusqu'à l'audience. Lors du procès, en septembre à Nanterre, du financement du RPR, le ministère public était puissant. C'est paradoxalement une garantie pour les prévenus. Même si le président, comme le veut la tradition française, tâche de réinstruire le dossier et de cerner les charges, l'accusation est nettement identifiée, et le tribunal peut sembler entendre les deux parties. Ce n'était malheureusement pas le cas à la 11^e chambre. La représentante du parquet n'a posé que deux minces questions en trois semaines et lu un réquisitoire qui ressemblait comme un frère à celui qu'elle avait rédigé avant les débats. Faute de parquet, la présidente a dû jouer tous les rôles. Au point, par un glissement naturel, d'appeler, le 11 octobre, Robert Hue « M. Gifco », et le lapsus n'est pas anodin.

Etre récusé en pleine audience est un moment terrible pour un magistrat. Comment rejurer, désormais, un procès aussi mal parti ? « Quoi que je dise pendant ce procès, a cruellement souligné Robert Hue, la cause était déjà entendue. Je commence à comprendre. » En réintroduisant, au forceps, les principes de la Convention européenne des droits de l'homme, le premier président de la cour d'appel de Paris a cependant posé « une décision de principe », selon M^e Teissonnière, et ce « salutaire rappel devrait inciter les juges d'instruction et le ministère public à une réflexion sur la pertinence des moyens qu'ils utilisent ». Et les juristes, qui aiment bien le latin, diront sentencieusement avec Sénèque : « *Nemo laeditur nisi a seipso* », personne d'autre que soi-même n'est l'artisan de son malheur.

Franck Johannès

Chronique américaine, par Patrick Artinian



CONTACT PRESS IMAGE

Troy Findley, un démocrate, veut devenir l'un des élus locaux du Kansas. En campagne, il répertorie les jardins privés « amis » et y plante une pancarte électorale portant son nom.

Avec l'aide du quotidien « Laurence Journal World »



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou
Directeur artistique : Dominique Royette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les doigts de fée de Marguerite Long

COMME LE TEMPS passe ! Il y a donc vingt-cinq ans qu'Albert Wolff prit la direction des concerts Pasdeloup. Qui le dirait à le voir au pupitre ? Les années ont passé sans qu'il perde cette force rayonnante qui l'anime. Et l'on ne dira jamais assez avec quel dévouement il a servi la musique française durant ce quart de siècle.

Il était bon que le nom de Rhené-Baton figurât auprès de ceux de Paul Dukas, de Maurice Ravel, d'Emmanuel Bondeville. L'hommage rendu à Rhené-Baton, à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort, par son successeur s'imposait d'autant plus que l'auteur de *Pour les funérailles d'un marin breton* fut - on l'oublie trop - un compositeur délicat, un musicien accompli, qui n'eut d'autre tort que de sacrifier son œuvre à celles de ses confrères. On a été heureux de réentendre une page symphonique où l'âme même de la

Bretagne s'exprime si poétiquement.

Après Dukas, représenté par l'étonnante fanfare de *La Péri*, Ravel figurait en bonne place avec une *Barque sur l'océan*, que l'auteur tira des *Miroirs* pour l'orchestre et qu'Albert Wolff révélait dès 1906 ; avec *Jeux d'eau*, orchestrés par Viacava, avec le *Concerto en sol majeur*, qui eut dimanche, comme à sa création, Marguerite Long pour interprète ; et quelle interprète ! Une magicienne aux doigts de fée capables de tirer d'un piano des sonorités d'un extraordinaire velouté aussi bien que des traits d'une transparence et d'une égalité sans pareilles ; une artiste qui chaque fois qu'elle joue recrée ce qu'elle exécute en lui rendant toute la fraîcheur, tout l'attrait de l'inconnu. Il lui fallut bisser le presto final.

René Dumesnil
(31 octobre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Le prix de l'art : qui fait la cote ?

LA FIAC est une foire. On y vend et on y achète des œuvres d'art. En dépit de l'indignation annuelle de quelques esprits chagrins qui jugent ces transactions triviales, voire indignes, les artistes, ou plutôt leurs productions, ont donc un prix, une cote. Qui fait la cote ? La loi de l'offre et de la demande, répondront les tenants de l'économie libérale. Une réponse qu'il faut sans doute nuancer, même dans une société de marché. C'est ce qui ressort du débat organisé par *Le Monde* le 27 octobre, au Café des arts, dans l'enceinte de la 27^e Foire internationale d'art contemporain. Autour de Geneviève Breerette et Harry Bellet, *Le Monde* avait, sur ce thème, invité trois collectionneurs, Philippe Cohen (un Français), Michèle et Pierre Iserbyt (un couple belge), et quelques vendeurs, le galeriste genevois Pierre Huber, l'ancien marchand Christophe Durand-Ruel, aujourd'hui chez Christie's, la célèbre firme de vente aux enchères, également représentée par Hugues Joffre, directeur de son antenne française. Bernard Blistène, inspecteur général de la création artistique à la direction des arts plastiques, était le porte-parole des pouvoirs publics. La table ronde comptait également un élu, le sénateur (RPR) de l'Aube Yann Gaillard, auteur d'un rapport remarqué sur le marché de l'art.

Très modestes, les collectionneurs ont d'abord déclaré en chœur qu'ils n'avaient aucune influence sur la cote. Même si Philippe Cohen admettait que des poids lourds, comme le britannique Saatchi, n'étaient quand même pas étrangers à l'établissement

de cette fameuse cote. Bernard Blistène, océanologue, a répondu que, « si tout le monde n'a pas la cote, tout le monde fait la cote », de l'artiste à l'institution muséale en passant par le collectionneur, le galeriste et la maison de vente aux enchères. Yann Gaillard a timidement remarqué qu'il était peut-être plus égaux que d'autres : les grandes galeries qui organisent la promotion de leurs artistes, ou les institutions qui couronnent une œuvre en l'installant chez elles ».

Didactique, Pierre Huber a voulu distinguer nettement deux marchés. Le premier, auquel il appartient, est constitué de marchands qui « vont au charbon ». Ce sont eux qui courent les ateliers pour débusquer les nouveaux talents, accompagnent le travail de l'artiste, prennent tous les risques et établissent la première cote d'un inconnu. « Nous sommes les ambassadeurs des collectionneurs. » Les représentants du second marché - ceux qui revendent des œuvres déjà en circulation, les firmes de vente aux enchères, par exemple - font un autre métier. Utile parfois : « Il permet aux amateurs de compléter leurs collections. » Pierre Huber note que les artistes n'aiment guère se retrouver sur ce second marché, plus spéculatif et dont ils ne touchent aucun dividende. Philippe Cohen ne conteste pas ce tableau, mais indique que depuis une vingtaine d'années, le paysage de l'art s'est profondément modifié : « On est passé du tableau à la photo, puis à la vidéo et les acteurs traditionnels du

marché de l'art n'ont pas toujours suivi. Paradoxalement, les institutions ont été plus attentives. Elles ont gagné une influence croissante sur la renommée d'un artiste, donc sur sa cote. » Christophe Durand-Ruel n'est pas étranger à la nouveauté. Il rappelle que Christie's avait agencé à Paris, en avril 2000, une exposition à but non lucratif pour montrer des œuvres de jeunes vidéastes. Ce que lui reproche vertement Michèle Iserbyt : le rôle d'une maison de vente aux enchères n'est pas d'organiser des manifestations culturelles. Cette confusion des genres est même suspecte. Les maisons de vente aux enchères sont-elles les « grands méchants loups » du marché de l'art capables de fabriquer des cotes à la demande ?

« On nous accuse », répond Hugues Joffre, de fabriquer artificiellement un panthéon d'artistes, alors que les collectionneurs, les galeristes et les institutions se consacraient exclusivement aux vraies valeurs de l'art. C'est vrai, nous sommes là pour faire du commerce et des profits. Et nous exprimons publiquement une cote. Mais nous ne sommes pas plus à l'origine de l'œuvre que nous n'en sommes les destinataires, et nous ne contrôlons pas ceux qui les achètent. Ce qui compte, c'est la cote sur le long terme : la qualité artistique prime toujours. » Débat dépassé, intervient Bernard Blistène. Le système traditionnel - cheminement de l'œuvre, de la galerie au musée, avec établissement d'une cote progressive - a volé en éclats depuis une bonne décennie. « A force de trafiquer de l'inconnu pour faire du nouveau, le statut même des œuvres a changé. De

plus, nous sommes entrés dans un système mondial où les frontières entre créateurs sont quasi abolies, où les capitaux circulent à toute vitesse. Il serait naïf de penser que cette mondialisation n'a pas d'influence sur la production artistique. Quant à la réputation de l'artiste, elle passe aussi par sa détermination à se mouvoir dans ce système complexe. » La distinction entre premier et deuxième marché ne résiste pas à ces bouleversements. « De nombreux artistes demandent à passer directement par la loi des enchères », constate Christophe Durand-Ruel.

Le danger n'est pas là, rétorque Pierre Huber, mais dans le fait que tout le monde veut faire n'importe quoi, « les maisons de vente aux enchères organisent des expositions, les musées traitent directement avec les artistes ». Bernard Blistène insiste sur la nécessaire évolution des institutions : « Dans la complexité du paysage artistique actuel, elles sont respectées dans la mesure où elles défendent des choix qui leur sont propres. Avec le temps, ce qui va faire la différence, c'est la persistance d'une ligne, pas l'éclatisme mou. » On ne saura pas, en revanche, si les critiques ont une quelconque influence sur l'établissement de cette fameuse cote. Quels que soient ceux qui la font, les prix montent désormais plus vite qu'avant et plongent avec la même rapidité. Plus que jamais, c'est d'abord l'œil qui compte. L'œil de celui qui réalise l'œuvre d'art et de celui qui l'achète.

Emmanuel de Roux

AUTOMOBILE Carlos Ghosn, directeur général de Nissan, semble pouvoir gagner son pari : redresser le constructeur japonais dont Renault est depuis 1999 le principal action-

naire (37 %). ● M. GHOSN a annoncé, lundi 30 octobre, « les meilleurs résultats consolidés de Nissan en une décennie ». L'amélioration de la productivité conjuguée à la bonne tenue du

marché américain ont permis à l'entreprise d'enregistrer au premier semestre un résultat net de 170 milliards de yens (1,78 milliard d'euros) au lieu des 60 milliards prévus. ● CES RÉSUL-

TATS ont permis à Nissan de dégager dès le premier semestre une marge opérationnelle de 4,5 %, objectif que la direction n'envisageait d'atteindre qu'en 2002. ● CERTAINS ANALYSTES

japonais s'interrogent pourtant sur la capacité de Nissan à concilier une politique de réduction des coûts et de nécessaires investissements en recherche et développement.

Sous la houlette de Renault, Nissan renoue avec les profits

Le second constructeur automobile japonais, dont Renault est depuis deux ans le principal actionnaire, a annoncé lundi un résultat net de 170 milliards de yens (1,78 milliard d'euros) au lieu des 60 milliards attendus. L'action a gagné à Tokyo plus de 70 % depuis le début de l'année

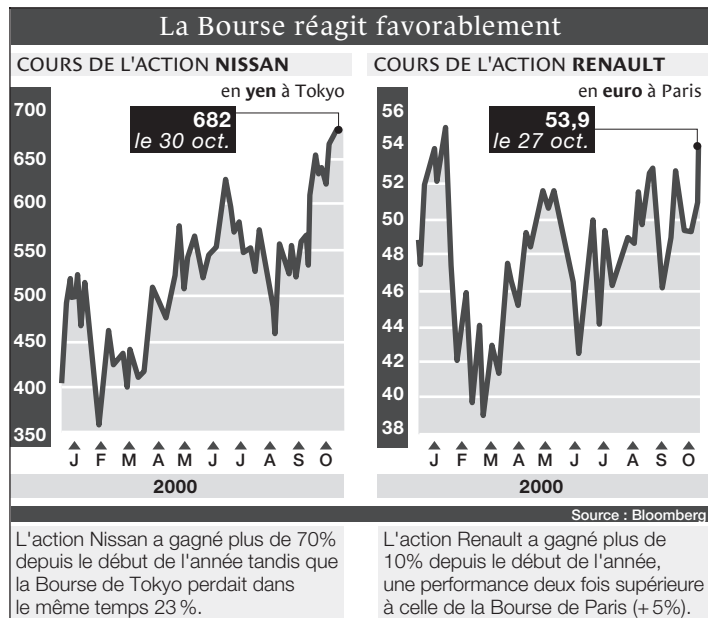
TOKYO

de notre correspondant

Carlos Ghosn, directeur général de Nissan, paraît en passe de gagner son pari : redresser le second constructeur automobile japonais dont Renault est depuis deux ans l'actionnaire principal (37 %). Un redressement qui s'opère à un rythme plus rapide que prévu. Au cours d'une conférence de presse, lundi 30 octobre, M. Ghosn a déclaré que la restructuration de l'entreprise était largement en avance sur l'échéancier du « plan de renaissance » de trois ans annoncé en octobre 1999 et qu'il s'agissait d'une renaissance réelle et non pas d'un simple ajustement de court terme. Commentant le bilan consolidé du premier semestre 2000, M. Ghosn a déclaré qu'il s'agissait « des meilleurs résultats consolidés de Nissan en une décennie... Il est légitime de dire que ce n'est qu'un pas significatif en direction des objectifs que nous voulons atteindre ».

Carlos Ghosn a, en outre, souligné l'approfondissement de l'alliance Nissan-Renault en insistant sur la synergie qui est en train de se mettre en place entre les deux entreprises avec pour objectif de constituer un groupe mondial : outre la coopération en matière de production (plates-formes communes, achats conjoints des pièces et échange des organes mécaniques), les deux entreprises ont décidé de conjuguer leurs efforts pour le développement de la pile à combustible comme nouveau mode de propulsion.

Selon M. Ghosn, les résultats du premier semestre démontrent que Nissan a les moyens de ses ambi-



tions. Une progression supérieure aux prévisions a notamment été enregistrée en matière de réduction des coûts : elle excède les 8 % prévus pour atteindre 10 %. Cette amélioration de la productivité conjuguée à la bonne tenue du marché américain permettra à l'entreprise d'enregistrer au premier semestre un résultat d'exploitation positif de 136 milliards de yens (1,43 milliard d'euros) et un résultat net de 170 milliards (1,78 milliard d'euros), contre 60 milliards prévus. Les résultats d'exploitation devraient se chiffrer à 220 milliards sur l'ensemble de l'année (soit le double du montant initialement attendu). Ces résultats ont permis à Nissan de dégager dès le premier

semestre une marge opérationnelle de 4,5 % - objectif que la direction n'envisageait d'atteindre qu'en 2002.

MOINS D'ÉQUIPEMENTIERS

Les commentaires optimistes tenus depuis septembre par M. Ghosn sont accueillis favorablement par les investisseurs : les actions Nissan ont gagné plus de 20 % au cours du mois écoulé. Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils interviennent avec une situation de change tant pour le dollar que l'euro vis-à-vis du yen, nettement moins favorable qu'il y a un an.

Le plan de « renaissance » de Nissan comporte deux objectifs : la

reconstruction de la gamme de produits et la réduction des coûts visant à revenir à un résultat net positif en 2000 et à réduire de moitié la dette de l'entreprise en 2002. A l'échéance 2003, Nissan devra avoir réduit ses coûts de 1 000 milliards de yens et avoir ramené sa dette de 1 400 milliards en septembre 1999 à 700 milliards de yens (dès la fin de l'année fiscale 2000, l'endettement devrait être ramené à 1 050 milliards de yens, soit 100 milliards de moins que prévu).

Pour atteindre ces objectifs, Nissan a commencé à réduire de moitié le nombre de ses équipementiers et demande à ceux qui restent (ou aux nouveaux) de « casser » leurs coûts de 20 % au cours des trois prochaines années. L'entreprise a en particulier vendu ses actions dans le capital de Ikeda Busan, l'un de ses grands fournisseurs qui était au cœur du réseau des équipementiers dans sa mouvance : un retrait significatif de la volonté de sa nouvelle direction de rompre le sacro-saint réseau de fournisseurs privilégiés du groupe (*keiretsu*). Les achats de composants représentent 60 % des dépenses de Nissan. En démantelant progressivement le *keiretsu* de Nissan qui pèse sur les coûts, M. Ghosn espère replacer l'entreprise dans le périmètre de la concurrence mondiale.

Outre les restructurations en cours, Nissan doit surtout convaincre les consommateurs japonais qui ont abandonné la marque au cours des dernières années de se réintéresser à ses modèles. La part de marché intérieur détenue par Nissan continue à dé-

cliner. Elle est tombée à 17,4 % en 2000 au profit essentiellement de Toyota, le premier constructeur (43 %). « Le marché intérieur japonais est notre plus grand défi », a affirmé M. Ghosn, qui pense que Nissan ne pourra augmenter sa part de marché qu'à partir de 2002 lorsque davantage de nouveaux modèles auront été mis en vente. Jusqu'à présent, Nissan a sorti deux nouveaux véhicules : la berline d'entrée de gamme Silphy-Bluebird (qui se

tuer un véritable redressement : ils sont en effet dus à une réduction des coûts, à la vente d'avoirs et à la bonne tenue du marché aux États-Unis (progression de 12 % au cours de l'année en cours). Sans contester sur le fond le plan Ghosn, certains spécialistes japonais de l'automobile s'interrogent : les équipementiers pourront-ils poursuivre au même rythme leur réduction de coûts au cours des deux années à venir ? Comment Nissan

Carlos Ghosn, un exemple pour DaimlerChrysler

« Nous considérons que Carlos Ghosn fait un bon travail. Je l'ai surnommé le brise-glace. Nous devons faire la même chose chez Mitsubishi. » Jürgen Schremp, le patron de DaimlerChrysler, ne tarit pas d'éloges sur le directeur général de Nissan, dans un entretien publié lundi 30 octobre par le *Financial Times*. Mitsubishi Motors Corp (MMC), dont DaimlerChrysler est devenu mi-octobre le premier actionnaire (34 %), est, comme Nissan voici dix-huit mois, au seuil d'une restructuration en profondeur « dans les domaines des achats, du design, de l'ingénierie et de la production », explique M. Schremp. Celui-ci a nommé à la tête de MMC un Allemand, Rolf Eckrodt, venu de Adtranz, la filiale ferroviaire de DaimlerChrysler.

vend mieux qu'on ne l'attendait) et son un 4x4 (X-Trail) qui concurrence les modèles Toyota et Honda et sera vendu également en Europe et aux États-Unis. Au cours des six prochains mois, Nissan mettra sur le marché deux nouvelles versions de modèles existants : Cima (berline haut de gamme) et Primera.

S'INSCRIRE DANS LA DURÉE

Les bons résultats annoncés par Carlos Ghosn, pour spectaculaires qu'il soient par leur rapidité, demandent à être consolidés pour s'inscrire dans la durée et consti-

pourra-t-il concilier une politique de réduction drastique des coûts et de nécessaires investissements en recherche et développement ? En dégageant des marges de profit, dit-on chez Nissan en réponse à cette dernière interrogation. Nissan doit augmenter de 20 % ces dépenses en recherche et développement et engager un millier de nouveaux ingénieurs. « Nissan a la technologie, mais sans capacité financière nous ne pourrions rien faire », a déclaré M. Ghosn.

Ph. P.

TROIS QUESTIONS À...

KAZUAKI KAJIWARA

1 Vous êtes spécialiste de la gestion d'entreprise et auteur d'une dizaine de livres sur l'industrie automobile, dont deux sur Nissan, et un dernier sur Soichiro Honda, fondateur de la marque du même nom. Que pensez-vous du début de redressement de Nissan ?

C'est un redressement sans avenir par un rétrécissement des capacités de l'entreprise qui sera de plus en plus intégrée à la stratégie mondiale de Renault et, à terme, risque de disparaître en tant que marque. Le plan de Carlos Ghosn vise à rembourser les dettes et à créer des profits le plus rapidement possible par la fermeture d'usines, la vente massive d'actifs, des mises à pied et le démantèle-

ment du réseau de fournisseurs. Il est facile ainsi de créer des bénéfices à court terme. Nissan est actuellement sur la défensive mais, demain, elle ne sera pas à même de mener une offensive face à ses concurrents. M. Ghosn redresse le bilan de Nissan. Mais quel sera l'état de l'entreprise lorsqu'il la quittera ? Un constructeur de second rang, très vraisemblablement.

2 Le réseau des fournisseurs structurés en *keiretsu* ne conduisait-il pas à un dérapage des coûts grevant la compétitivité de l'entreprise ?

Le système de *keiretsu* fonctionne bien en période de croissance. En cas de crise, il est vrai qu'il pèse sur les coûts. Mais il constitue un puissant amortisseur des aléas de la conjoncture pour

l'entreprise mère qui peut reporter largement leurs effets sur ses sous-traitants. En démantelant son réseau de fournisseurs privilégiés, Carlos Ghosn casse les rapports de loyauté de ceux-ci vis à vis de la maison mère et se prive ainsi d'une des souplesses du système : les sacrifices que les sous-traitants étaient amenés à consentir. Il suscite, au contraire, un ressentiment qui pèse sur les ventes et mettra du temps à se résorber.

Toyota a une stratégie diamétralement opposée et, sous la coupe d'une holding, a resserré les liens de son *keiretsu*. Une consolidation qui place le premier constructeur japonais en meilleure position pour le développement des piles à combustibles, domaine dans lequel, même en conjuguant leurs efforts, Nissan-Renault ne combleront pas leur retard.

3 Quelle est, selon vous, la stratégie de Renault en rachetant Nissan ?

Il est clair que Renault cherche à renforcer sa stature mondiale en terme de réseau de vente et de technologie. Avec le rachat par Renault, Nissan a bénéficié d'un sursis en tant que marque. Rachetée par les Américains, l'entreprise aurait été absorbée bien plus vite. Mais c'est une question de temps : à terme, Nissan sera sacrifiée aux ambitions mondiales de Renault.

Propos recueillis par Philippe Pons

Le groupe français a déjà virtuellement récupéré sa mise

DEPUIS que Renault est entré au capital de Nissan, il n'a pas à regretter son investissement. Le constructeur français avait déboursé 4,7 milliards d'euros (31 milliards de francs) en mars 1999, pour acquérir 36,8 % du capital à 400 yens l'action. Depuis, le titre Nissan s'est revalorisé de plus de 70 % depuis le début de l'année. Si l'on ajoute à cette plus-value celle générée par le renchérissement du yen par rapport à l'euro (+ 41 % depuis mars 1999), la participation de Renault vaut aujourd'hui 11,4 milliards d'euros (74,8 milliards de francs). Soit deux fois et demie la mise de départ !

Renault dispose en outre de la possibilité de monter à 39,9 % du capital à tout moment. Pour cela, le groupe français peut souscrire de nouvelles actions à un prix préférentiel de 400 yens. Renault peut même profiter de ce prix particulièrement attractif pour porter sa participation à 44,4 % à partir de 2003. Ces calculs ne prennent pas en compte la progression sensible du titre Renault. Tombée à un plus bas de 32 euros juste après l'annonce de la reprise en main de Nissan, l'action du constructeur français a repris des couleurs : elle s'échangeait à 53,9 euros vendredi 27 octobre à Paris et devait encore s'apprécier lundi après l'annonce des résultats de Nissan.

RETOUR DE RENAULT EN AUSTRALIE

Reste que le constructeur japonais n'est pas un placement financier pour Renault. Pour le moment, Nissan coûte plus d'argent qu'il n'en rapporte au français. L'addition se monte à 4,5 milliards de francs de pertes (1,9 milliard au titre de 1999 et 2,6 milliards pour le premier semestre 2000). Le retour de Nissan aux bénéfices était donc attendu avec impatience du côté de Boulogne-Billancourt, où l'on s'est empressé d'annon-

cer lundi matin que les bons résultats de la filiale japonaise apporteront à la maison mère, au second semestre, une « contribution positive de l'ordre de 375 millions d'euros » (2,46 milliards de francs).

Sur le plan commercial et industriel, l'alliance suit son cours. En mars 1999, les deux partenaires avaient annoncé 3,46 milliards de francs de synergies dès 2000. En attendant le lancement en 2002 d'une plate-forme commune pour produire les petites voitures des deux marques, Renault s'apprête à fabriquer des Scénic et des Clio dans les usines mexicaines de Nissan, à partir de janvier 2001. En mai, le constructeur japonais annonçait à son tour la production de ses modèles à l'usine Renault de Curitiba, au Brésil. Un troisième accord devrait être annoncé d'ici à la fin de l'année, prévoyant le retour de Renault en Australie. Par ailleurs, le français envisage de développer ses ventes au Japon grâce à l'appui commercial de Nissan.

Mais la décision commune la plus spectaculaire concerne l'Europe, considérée comme le laboratoire de l'alliance, dans la mesure où les deux marques sont présentes. Renault et Nissan ont annoncé en mai le regroupement de leurs réseaux de distribution. D'ici à 2003, 70 % de leurs concessionnaires devraient être communs. Pour l'instant, l'opération a du mal à démarrer en France, du fait de la fronde des concessionnaires Nissan face à un projet qui devrait conduire, dans la majorité des cas, à un rachat pur et simple de leurs affaires par un distributeur Renault plus puissant. Nissan France se voit aujourd'hui assigné en justice par près de la moitié de son propre réseau. Les tribunaux devraient trancher d'ici à la fin de l'année.

Stéphane Lauer

Création d'un comité de groupe mondial

TROIS MOIS après avoir signé un accord sur le droit syndical (*Le Monde-Economie* du 26 septembre) avec les organisations françaises, la direction de Renault a conclu, vendredi 27 octobre, un accord créant un comité de groupe mondial. Si Volkswagen est déjà doté d'une telle instance, Renault est la première entreprise française à mettre en place une structure de ce type. L'accord a été signé avec les syndicats français (CFDT, CGT, FO, CFTC et CGC), espagnols (CCOO, UGT) et belges (CSC et FGTB). Le nouveau « comité de groupe Renault », tel est son nom officiel, fusionne deux instances : le comité de groupe France et le comité de groupe européen.

Dans le même temps, il élargit le

périmètre de ce dernier. Présidé par le PDG de Renault, il comprend trente titulaires : 18 Français et 12 Européens appartenant à des filiales détenues majoritairement par Renault dans l'Union. Alors que le comité de groupe européen avait deux observateurs (un Turc et un Slovène), le nouveau comité en aura trois supplémentaires (un Brésilien, un Argentin et un Roumain). Un observateur représentera bientôt la Corée du Sud, puisque Renault vient d'acquiescer Samsung Motors. Renault n'étant pas majoritaire dans Nissan, aucun Japonais n'y participera.

Ce comité qui se réunira en session plénière une fois par an reprend les attributions du comité de

groupe France, en particulier l'examen annuel des comptes consolidés. Pour respecter la directive sur le comité européen, un comité extraordinaire, rassemblant les pays de l'Union, sera consulté en cas de décision exceptionnelle ayant des conséquences dans au moins deux pays de l'Union.

Ce comité de groupe aura un secrétaire à plein temps et sept adjoints, qui disposeront d'un crédit annuel de 200 heures. Ce bureau, composé de cinq Français, deux Espagnols et un Belge, disposera d'un budget de 450 000 francs et pourra utiliser Intranet. Selon la direction, ce bureau pourrait être amené à se réunir environ une fois par mois.

Frédéric Lemaître

EUROPAGES, L'ANNUAIRE EUROPEEN DES AFFAIRES

Précédente Suivante Recharger Accueil Rechercher Guide

Adresse : <http://www.europages.com/> Infos connexes

Et si c'était en Suède qu'on travaillait le mieux le daim ?

www.europages.com

Tout le BtoB sur le Net

Chaque mardi avec

Le Monde DATÉ MERCREDI

retrouvez

LE MONDE INTERACTIF

Microsoft surveillait le pirate informatique depuis douze jours

L'intrus a utilisé le portable d'un employé

MICROSOFT s'est efforcé, tout au long du week-end, de donner plus de détails sur les modalités de l'attaque informatique dont il a été la victime. Le numéro un mondial des logiciels espère ainsi limiter au maximum les conséquences désastreuses pour son image de l'intrusion d'un pirate dans ses systèmes centraux. Selon la société, l'attaque n'aurait pas duré plusieurs semaines, mais « seulement » douze jours. Et le pirate aurait été filé par les experts de l'entreprise lors de ses pérégrinations au milieu des fichiers sensibles.

Le scénario de l'attaque est désormais plus clair : le pirate aurait envoyé un message électronique à un employé connecté sur son ordinateur portable, probablement à son domicile. Ce message électronique était accompagné d'un virus invisible, baptisé QAZ Trojan, un « cheval de Troie » électronique qui s'installe sur l'ordinateur de la victime et prend le contrôle de la machine. Lorsque cet employé s'est connecté au système central de Microsoft, via une liaison téléphonique, le virus s'est introduit dans le système central et a livré les clés à son commanditaire.

RÉPUTATION EN JEU

Le pirate se serait fait repérer en créant de nouveaux comptes utilisateurs, avec des nouveaux mots de passe, afin de disposer de plusieurs points d'entrée dans l'entreprise. Le 17 octobre, les ingénieurs de Microsoft auraient détecté cette création de nouveaux comptes « qui n'avaient pas respecté les procédures habituelles », explique Howard Schmidt, responsable de la sécurité chez Microsoft. Mais ce n'est que deux jours plus tard que l'hypothèse de l'intrusion d'un pirate aurait été envisagée ! Ses équipes auraient alors pisté le pirate, lors de ses différents passages, pour connaître ses intentions et fournir, par la suite, aux investigateurs le moyen de retrouver l'imposteur. Microsoft n'aurait prévenu le FBI que le 26 octobre. L'Agence fédérale serait actuellement sur une piste russe, où se situerait l'un des comptes du pirate (*Le Monde* daté 29-30 octobre).

Rien ne garantit pourtant que le pirate n'ait pas sévi avant d'être repéré. Les explications de Microsoft sont beaucoup moins convaincantes sur cet aspect. Steve Ballmer, le PDG du groupe, affirmait vendredi que les intrus avaient « en fait, bien accédé aux codes sources », les lignes de programmation les plus secrètes des logiciels de Microsoft. Le lendemain, au cours d'une conférence à Stockholm, il déclarait : « Je peux vous assurer que nous savons que l'intégrité du code source a été préservée, qu'il n'a été ni modifié ni altéré de quelque manière que ce soit », ce qui n'exclut pas une copie de ces programmes.

Les ingénieurs chargés de la sécurité affirment n'avoir enregistré aucun transfert massif de fichiers (les codes sources comprennent plusieurs millions d'instructions). Le scénario catastrophe pour Microsoft serait la mise à disposition sur Internet de ses secrets industriels, qui permettrait à ses concurrents de développer plus facilement des logiciels compatibles. Le pirate pourrait également utiliser ses découvertes pour détecter les vulnérabilités des logiciels de Microsoft. « Nous ne dérangeons pas le FBI pour rien », affirmait un des porte-parole de Microsoft.

La firme de Redmond joue sa réputation avec cet incident. L'attaque du virus ILOVEYOU il y a quelques mois avait déjà mis en évidence les fragilités de ses logiciels, du point de vue de l'utilisateur. La vulnérabilité de ses propres systèmes informatiques est tout aussi inacceptable. Elle ne peut qu'encourager ses détracteurs et accélérer le développement de solutions alternatives (Unix, Linux) réputées moins vulnérables. Pendant la tourmente, Microsoft, fort de ses milliards de dollars de trésorerie, continue d'ailleurs de diversifier ses activités pour ne plus dépendre seulement des ordinateurs personnels. Selon le *Wall Street Journal* du lundi 30 octobre, le groupe s'apprêterait à investir 1 milliard de dollars pour entrer dans le capital de l'opérateur de télévision par satellites Sky Global Networks.

Christophe Jakubyszyn

Patronat et syndicats du textile évoquent l'Europe sociale à Istanbul

Le secteur représente 28 % des exportations turques

Le patronat et les syndicats du textile de l'Union européenne ont organisé à Istanbul un séminaire qui constitue une première. Devant une centaine de syndicalistes

et de chefs d'entreprise turcs, ils ont expliqué les enjeux sociaux de la construction européenne. Le secteur textile emploie en Turquie 2 millions de travailleurs.

ISTANBUL

de notre envoyé spécial

Candidate officielle pour intégrer l'Union européenne, la Turquie est loin d'être prête. Les droits de l'homme y sont régulièrement bafoués, ses structures économiques doivent être adaptées – le travail clandestin y occupe une place très importante – et ses relations sociales doivent être modernisées. Pourtant le processus est lancé. Pour préparer cette échéance, le patronat et les syndicats du textile de l'Union européenne (UE) ont récemment organisé à Istanbul un sé-

miné clandestin venus des Balkans, des paysans qui tentent leur chance en ville et des enfants. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), 5 % des enfants âgés de six à quatorze ans travaillaient en 1994. Fin 1998, à l'occasion d'un scandale éblouissant Benetton, un éditeur turc parlait, lui, de 5 millions d'enfants au travail (*Le Monde* du 22 octobre 1998).

Syndicats et patronat européens ont tout intérêt à mettre fin à ce genre de pratiques : les premiers pour éviter le « dumping social », les seconds pour leur image de

rendre obligatoire, cette charte, désormais traduite en turc est un appui pour les syndicats turcs, tant vis à vis des employeurs que du gouvernement. A Istanbul, certains représentants patronaux se sont empressés de se faire préciser si le respect de cette charte était obligatoire ou non.

ÉLABORATION D'UNE CHARTE

Mais on ne peut pas à la fois vouloir intégrer l'Union européenne et en ignorer les règles sociales. L'affaire Benetton a fait réfléchir les chefs d'entreprise. « Sous la pression des clients internationaux, nous avons créé un groupe de travail sur les questions sociales et environnementales en 1998. Nous avons élaboré une charte de la responsabilité sociale évaluée par des experts indépendants de la chambre de commerce et de l'industrie d'Istanbul », plaide le responsable de l'industrie turque du textile et de l'habillement.

Les syndicats turcs ne cachent pas leur scepticisme. « En entendant les déclarations patronales, j'ai l'impression d'être à l'étranger. Les patrons n'acceptent pas le dialogue social. Dans le textile et le cuir, dès que vous êtes syndiqué, vous êtes licencié », témoigne un syndicaliste. De plus, une loi – en cours de révision – interdit à un syndicat de négocier une convention collective s'il ne représente pas 50 % des salariés de l'entreprise et 10 % des effectifs de la branche. Dans un pays où les statistiques sont aléatoires, il suffit aux pouvoirs publics de réviser à la hausse les chiffres sur les effectifs employés pour ôter à un syndicat son pouvoir de représentation.

Frédéric Lemaître

L'« affaire Benetton » jugée en novembre

Benetton a-t-il fait travailler des enfants en Turquie ? Le 12 octobre 1998, le quotidien italien *Corriere della sera* avait affirmé, sur la foi de témoignages syndicaux, que Bermuda, sous-traitant du groupe Boyner, lui-même sous-traitant de Benetton, employait 200 à 250 ouvriers, dont un tiers âgés de 13 à 18 ans. Benetton a immédiatement envoyé une équipe sur place, signé une charte avec les syndicats italiens et, in fine, formellement démenti toutes les accusations. Le groupe a même intenté un procès au journal. L'affaire sera jugée à Milan fin novembre. De leur côté, les syndicats turcs maintiennent leurs affirmations et tentent de faire témoigner des enfants devant la justice turque dans un procès qui les opposera à leur ancien employeur.

minaire qui constitue une première. Devant une centaine de syndicalistes et de chefs d'entreprise turcs, ils ont expliqué les enjeux sociaux de la construction européenne dans leur secteur.

Tant pour les Turcs que pour les Européens, l'enjeu est considérable. Le secteur textile représente 26 % de la production industrielle turque, 28 % des exportations et emploie 2 millions de travailleurs. L'excédent commercial dégagé par ce secteur face à l'UE atteint 7 milliards d'euros. Le bas coût de la main d'œuvre est une des raisons de la compétitivité turque. Sur les 2 millions de salariés de cette industrie, seuls 500 000 sont déclarés et inscrits à la Sécurité sociale. Ils sont payés, selon les syndicalistes, entre 250 et 500 dollars par mois. « Les autres sont payés environ 150 dollars. On trouve même des gens qui acceptent un travail à 50 dollars », témoigne un dirigeant syndical de Turk-is, principale organisation turque. Parmi ceux-ci, des

marque. C'est pourquoi Eurotex (le patronat) et la fédération syndicale européenne du textile, de l'habillement et du cuir (FSE-THC) ont signé en 1997 un code de conduite par lequel les entreprises s'engagent à respecter les conventions fondamentales de l'OIT (interdiction du travail forcé, liberté d'association et droit de négociation, interdiction du travail des enfants et non-discrimination dans l'emploi). Même si elle ne constitue qu'une déclaration d'intention que le patronat n'entend absolument pas

La Cour de justice européenne assimile l'astreinte au temps de repos

LA LOI sur les 35 heures a été l'occasion pour de nombreuses entreprises françaises de s'interroger sur ce qu'est le temps de travail effectif. Mais ce débat concerne en fait toute l'Europe, comme le prouve un arrêt rendu le 3 octobre 2000 par la Cour de justice des communautés européennes (CJCE). Interrogée par le tribunal de Valence, en Espagne, la Cour devait dire si le temps de garde des médecins des équipes de premiers soins devait ou non être considéré comme du temps de travail.

Cet arrêt était très attendu, car, « grâce » aux nouvelles technologies, les entreprises peuvent désormais très facilement faire appel à leurs salariés, même pendant les périodes de repos. C'est pourquoi les juristes français parlent de « temps gris », dont font partie les astreintes pour définir ces périodes durant lesquelles le salarié ne travaille pas, mais n'est pas tout à fait libre de vaquer à ses occupations personnelles.

La directive européenne de 1993 ignore ces subtilités. Son article 2 précise qu'il faut entendre par temps de travail : « toute période durant laquelle le travailleur est au travail, à la disposition de l'employeur et dans l'exercice de son activité ou de ses fonctions, conformément aux législations et/ou pratiques nationales ».

L'avocat général note que « la formule, assurément peu claire à la lecture », prête à confusion. Faut-il

que ces trois conditions soient remplies ou suffit-il que l'une d'elle le soit ? Pour la Commission européenne et le Royaume-Uni, qui se sont exprimés sur cette affaire, les trois conditions sont cumulatives. Les périodes de garde ne sont donc pas du temps de travail si le médecin n'intervient pas. Pour l'avocat général, au contraire, ces conditions sont « autonomes », ce qui implique que les gardes médicales effectuées sur le lieu de travail doivent être considérées comme du temps de travail.

Sur ce premier point, la Cour a suivi son avis. Elle estime que « le temps de travail qu'effectuent les médecins des équipes de premiers soins, selon le régime de la présence physique dans l'établissement de santé, doit être considéré dans sa totalité comme du temps de travail et, le cas échéant, comme des heures supplémentaires ».

UN TEMPS PARTICULIER

En revanche, la Cour n'a pas suivi l'avocat général sur les temps d'astreinte. Selon M. Antonio Sagio, qui n'avait pas hésité à avoir une lecture innovante de la directive, « lorsque le travailleur est placé sous le régime de l'accessibilité, il n'y a lieu d'intégrer dans le temps de travail que la durée d'exercice effectif de l'activité », mais, ajoutait-il, « sans toutefois que le reste de ce temps puisse être considéré comme du temps de repos ». Conséquence de cette analyse, « les travailleurs placés sous le régime de l'accessibilité (...) ont droit à l'issue de cette période au temps de repos minimal prévu » par la directive.

L'avocat général estimait donc,

à la manière des juristes français, que l'astreinte constituait un temps particulier. Mais la CJCE ne l'a pas suivi sur ce point. Pour elle, « même s'ils sont à la disposition de leur employeur dans la mesure où ils doivent être joints, dans cette situation, les médecins peuvent gérer leurs temps avec moins de contraintes et se consacrer à leurs propres intérêts ». Si elle estime également que seule la prestation effective de service doit être considérée comme du temps de travail, elle ne se prononce malheureusement pas sur le reste du temps durant lequel le médecin est accessible.

Même si cela correspond de moins en moins à la réalité vécue par les salariés, la Cour précise même que, à ses yeux, la notion de temps de travail « doit être appréhendée par opposition à la période de repos, ces deux notions étant exclusives l'une de l'autre ».

Notons que, en France, la loi Aubry a permis de préciser ce point. Constatant que les temps d'astreinte ne constituent pas un temps de travail effectif, une circulaire d'application précise que « la position d'astreinte sans intervention durant une période de repos ne constitue pas en tant que telle une infraction aux règles relatives au repos quotidien ou hebdomadaire ».

La circulaire précise que le salarié en repos ne doit pas « systématiquement » être placé en astreinte. Elle se serait donc trouvée en porte à faux si la Cour avait suivi l'avocat général sur ce point. Mais la Cour en a décidé autrement.

F. Le.

Le groupe Aventis conservera son centre de recherche de Romainville

AVENTIS a annoncé, lundi 30 octobre, qu'il renonçait à se séparer de son unité de recherche de Romainville (Seine-Saint-Denis) afin de l'intégrer à son dispositif mondial de recherche et développement. En mars, après avoir négocié avec le groupe Pierre Fabre, Aventis avait engagé des négociations avec DuPont Pharmaceuticals pour lui céder ce site, mais y avait mis fin en juillet, face aux exigences du groupe américain.

Cette intégration « aura un impact positif sur les objectifs de synergies du groupe (1,2 milliard d'euros avant la fin 2002), qui n'incluaient pas Romainville », précise le groupe pharmaceutique. Cette solution serait la plus attractive financièrement puisqu'une cession aurait entraîné une dilution du résultat et qu'« elle permet de conserver des produits dont la rentabilité, actuellement très significative, contribue à financer la croissance des médicaments stratégiques globaux ». Dans un communiqué, Aventis précise que « Romainville et Vitry-Alfortville constitueront le centre de recherche de Paris d'Aventis Pharma sous la responsabilité d'une équipe de management unique ». Ce rapprochement pourra avoir des conséquences sociales que le groupe gèrera « selon les valeurs d'Aventis, dans le respect des personnes concernées et avec les mesures d'accompagnement habituelles ».

Avec quelque 1 800 salariés, le centre de Romainville était le second site de recherche et développement du groupe Hoechst Marion Roussel, filiale pharmaceutique de l'allemand Hoechst qui a fusionné avec Rhône-Poulenc pour donner naissance à Aventis en décembre 1999.

15F, c'est le début de la fortune.



Newbiz

LE PREMIER MAGAZINE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE.

EN KIOSQUE 15,00F



TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 31 OCTOBRE

■ **FRANCE** : statistiques du chômage (septembre) ; indice des prix de vente industriels (septembre).

■ **EUROPE** : balance commerciale et vente de détail des Onze (août).

■ **ÉTATS-UNIS** : indice de confiance des consommateurs (octobre).

■ **JAPON** : prévisions de la Banque du Japon sur le PIB ; chômage en septembre.

MERCREDI 1^{ER} NOVEMBRE

■ **ÉTATS-UNIS** : Livre beige de la Réserve fédérale.

■ **MARCHÉS** : ils seront fermés en Italie, partiellement en France et en Allemagne.

JEUDI 2 NOVEMBRE

■ **EUROPE** : réunion de la BCE avec décision sur les taux.

■ **JAPON** : dépenses des ménages de septembre.

■ **ÉTATS-UNIS** : indice de productivité au 3^e trimestre, indice composite des principaux indicateurs.

■ **AUTRICHE** : début des enchères sur les licences UMTS.

VENDREDI 3 NOVEMBRE

■ **FRANCE** : enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie.

■ **ÉTATS-UNIS** : taux de chômage en octobre.

■ **JAPON** : jour férié, marchés fermés.

AFFAIRES

INDUSTRIE

■ **OPEP** : l'Algérie a décidé d'augmenter sa production de pétrole de 36 000 barils/jour à partir du lundi 30 octobre, en application du mécanisme de régulation de l'offre de l'OPEP.

■ **STORA ENSO/ASSIDOMÅN** : les deux papetiers scandinaves vont rapprocher leur activité de papier d'emballage au sein d'une nouvelle entité, Billerud, détenue à parité et introduite en Bourse en 2002.

■ **LAFARGE** : le groupe cimentier est sur le point de se séparer de sa branche matériaux de spécialités (peintures, mortiers, aluminate, etc.), qui serait reprise par CVC Capital Partners et Adevent International, selon les Echos du 30 octobre.

■ **LEGRAND** : les familles fondatrices du groupe de matériel électrique, qui détiennent encore 56 % des droits de vote, sont prêtes à se laisser

diluer dans le cadre d'une opération de croissance externe », a indiqué François Grappotte, PDG du groupe, dans *La Vie financière* du 27 octobre. L'action Legrand a perdu 30 % depuis le début de l'année.

SERVICES

■ **DEUTSCHE POST** : la poste allemande, qui a dépensé 7 milliards d'euros en participations dans des entreprises depuis 1998, « va continuer ses achats », a indiqué son patron Klaus Zumwinkel dans une interview au *Handelsblatt* du 30 octobre. Il a également indiqué que l'Etat allemand qui va mettre 25 % du capital de la Deutsche Post en bourse le 20 novembre pourrait céder la totalité du capital d'ici à 2 005.

■ **AMADEUS** : le groupe international de réservations de voyages a annoncé, lundi 30 octobre, l'acquisition du plus important consortium américain de ventes de voyages de loisirs, Vacation.com, qui compte plus de 8 400 agences de voyages aux Etats-Unis et au Canada.

■ **RAILTRACK** : environ 20 000 cheminots britanniques ont procédé samedi 28 octobre à une inspection du réseau ferré géré par la société privée Railtrack. L'opération a été décidée après le déraillement de Hatfield, qui a fait 4 morts le 17 octobre.

■ **HERALD TRIBUNE** : Robert Mac Cartney va devenir rédacteur en chef du quotidien de langue anglaise basé à Paris et détenu à parts égales par le *Washington Post* et le *New York Times*. Il succédera à Walter Wells.

FINANCE

■ **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** : quelque 720 clients ont attaqué la banque devant la cour d'appel de Paris, l'accusant de leur avoir fait faire pour 700 millions de francs de placements désastreux, dans des sociétés civiles immobilières, au début des années 90, selon *Le Parisien* du 30 octobre.

■ **MEDIOBANCA** : la banque d'affaires italienne va faire entrer à son conseil d'administration Paolo Fresco, président de Fiat, et Roberto Colanino, directeur général de Telecom Italia, ainsi que Ennio Doris, Giorgio Brambilla et Paolo Biasi, directeurs généraux respectifs de Mediolanum, Banca di Roma et Banca Cariverona.

VALEUR DU JOUR

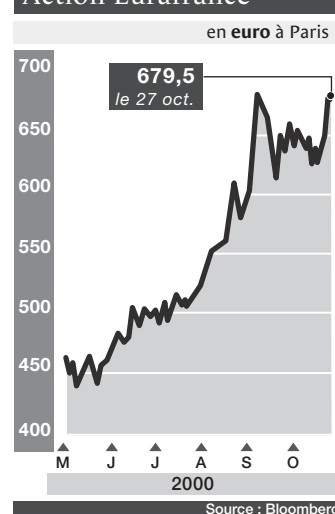
Le groupe Lazard sous pression

LE GROUPE Lazard va-t-il enfin engager des changements ? Tous les marchés ont les yeux fixés sur le conseil d'administration d'Eurafrance. Lundi 30 octobre, les administrateurs devaient arrêter les comptes de cette holding de la galaxie bancaire, qui contrôle notamment Azeo (ex-Gaz et eaux). Lors de cette réunion, Lazard pourrait décider d'entamer une réforme de ces structures, comme le lui demandent de nombreux actionnaires. « Aucune annonce particulière n'est attendue », déclarait-on chez Lazard à la veille du conseil.

En dépit du flegme affiché, Lazard est sous pression. Coincé entre un Vincent Bolloré, premier actionnaire de la holding de tête (Rue Impériale de Lyon) du groupe bancaire, les fonds d'UBS Warburg, et des investisseurs anglo-saxons représentés par Sophie l'Hélias, le groupe est condamné à évoluer. La perte d'influence de la banque comme le départ d'associés-gérants (David Dautresme, Steven Rattner...) accentuent encore les fragilités. Les rumeurs se multiplient. Dimanche 29 octobre, le « *Sunday Business* » annonçait des négociations entre la Deutsche Bank et Lazard, en vue de fusionner. Lazard dément.

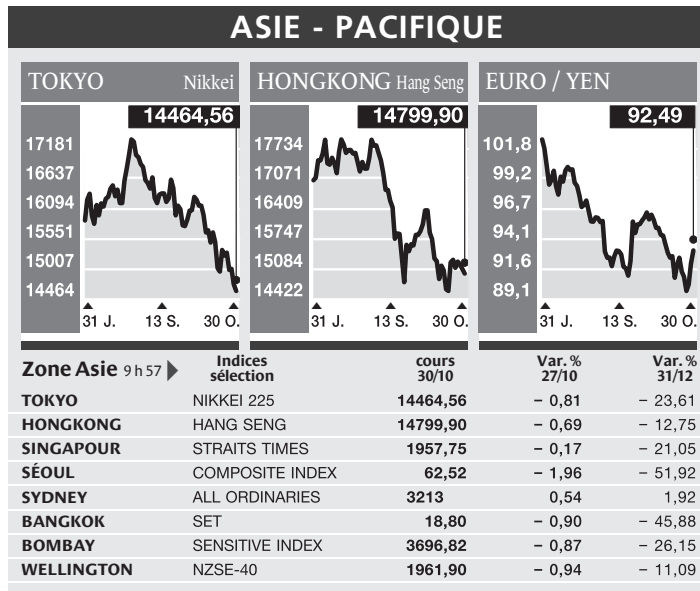
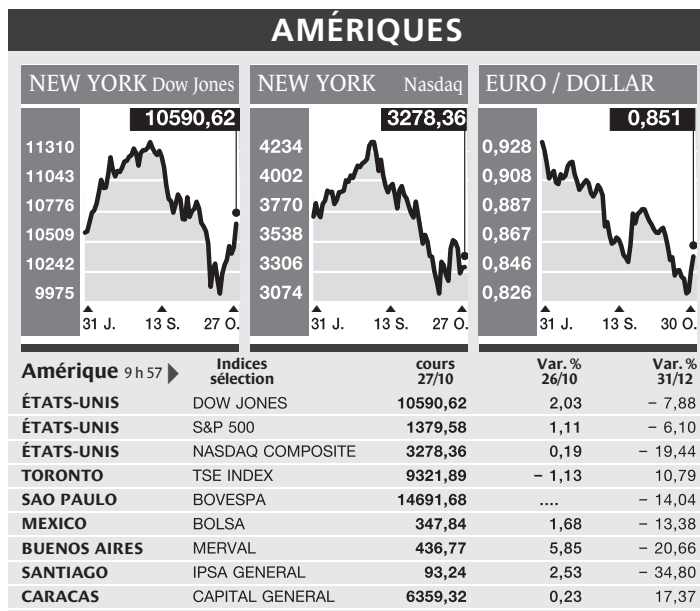
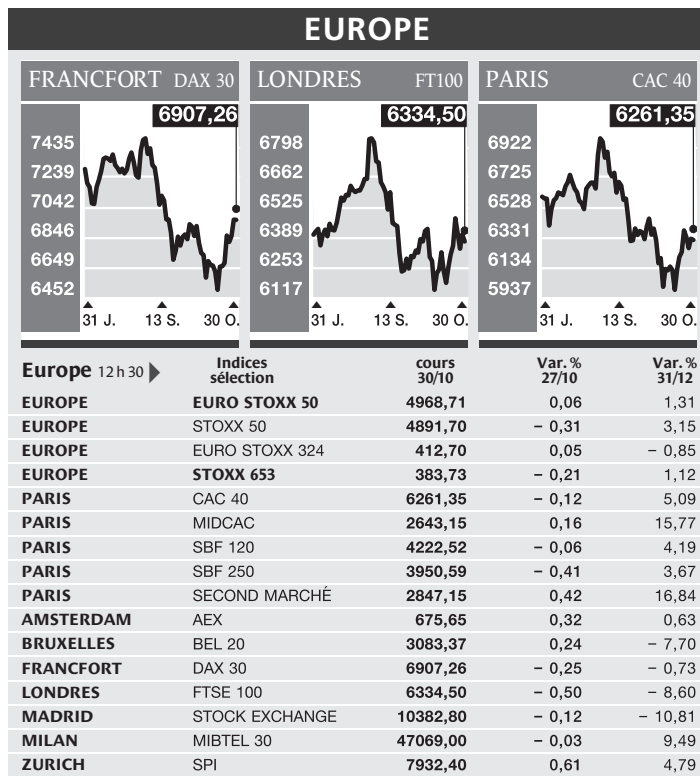
Une réorganisation sera lancée d'ici à quinze jours », prédisent cependant certains. Selon les schémas évoqués, Lazard devrait décider d'écraser une partie de sa cascade de holdings qui lui assurent le

Action Eurafiance



contrôle de la banque : Eurafiance fusionnerait avec Azeo. Les holdings de tête du groupe, Rue Impériale de Lyon et Immobilière marseillaise, seraient rapprochées. Cela suffira-t-il à calmer les appétits ? Depuis plusieurs mois, Vincent Bolloré, UBS Warburg et d'autres se sont renforcés dans les différentes structures du groupe. Ils entendent être associés de près au partage de plus-values historiques accumulées dans le groupe. De leur côté, les associés-gérants sont de plus en plus critiques sur la gestion vieillissante de Michel David-Weill. Beaucoup ne comprennent plus pourquoi les familles propriétaires de Lazard s'adjugent automatiquement 40 % des profits du groupe, laissant le solde aux associés.

Martine Orange



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LUNDI 30 octobre en milieu de journée, l'indice CAC 40 était en baisse de 0,03 % à 6 267,09 points. La Bourse de Paris avait clôturé, vendredi, sur une note optimiste grâce au rebond des valeurs technologiques, avec un gain de 0,97 % à 6 268,93 points.

FRANCFORT

A LA BOURSE de Francfort, l'indice de référence DAX des trente valeurs vedettes reculait de 0,20 % pour s'établir à 6 910,59 points, lundi à la mi-séance. La Bourse de Francfort avait fini en hausse vendredi, sous l'influence des valeurs technologiques dans le sillage des gains enregistrés sur les marchés américains. L'indice DAX avait gagné 2,32 % à 6 924,68 points.

LONDRES

EN MILIEU de séance lundi, l'indice Footsie de la Bourse de Londres affichait une perte de 0,52 % à 6 333,40 points. A l'instar des autres grandes places européennes, la Bourse de Londres avait clôturé la séance de vendredi en hausse, grâce au rebond des valeurs de télécommunications. L'indice FTSE 100 avait gagné 1,02 % à 6 366,5 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a fini en baisse de 0,81 % lundi. L'indice Nikkei a perdu 117,64 points, à 14 464,56 points.

NEW YORK

WALL STREET a clôturé en très nette hausse, vendredi 27 octobre. Le principal indice boursier de Wall Street, le Dow Jones, a terminé sur une forte progression de 2,03 %, à 10 590,62 points, avec une hausse sensible des valeurs bancaires. Le marché des actions a profité de l'annonce du ralentissement de la croissance de l'économie américaine au troisième trimestre, qui a réduit les craintes de nouvelle hausse des taux. L'indice Nasdaq, qui rassemble l'essentiel des actions de la nouvelle économie, a affiché un gain plus modeste après une séance erratique. Il a clôturé en hausse de 0,18 %, soit 5,89 points, à 3 278,07 points. L'indice Standard and Poor's 500, qui couvre un échantillon beaucoup plus large de sociétés, a de son côté progressé de 1,11 %, soit 15,12 points, à 1 379,56 points.

TAUX

LUNDI 30 octobre au début des transactions, les taux d'intérêt européens étaient en légère hausse. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 10 ans en France se situait à 5,35 %.

MONNAIES

L'EURO restait ferme face aux principales devises lundi sur le marché des changes, lundi matin dans les premiers échanges, bénéficiant de l'annonce, vendredi, du ralentissement de la croissance américaine. Il se négociait à 0,8405 dollar. De son côté, la devise américaine s'échangeait à 108,62 yens.

ÉCONOMIE

L'euro profite du ralentissement américain

L'EURO s'appréciait, à 0,8420 dollar, lundi matin 30 octobre, bénéficiant de l'annonce, vendredi, du ralentissement de la croissance américaine et de rumeurs d'une prochaine intervention de la BCE pour soutenir la devise, ont indiqué des opérateurs, cités par Reuters. L'euro a ainsi bénéficié de l'annonce du ralentissement de la croissance américaine, qui réduit l'attraction des placements libellés en dollars. Le produit intérieur brut (PIB) des Etats-Unis a atteint 2,7 % en rythme annuel au troisième trimestre (lire *Le Monde* daté 29-30 octobre), loin des 5,6 % enregistrés lors du trimestre précédent et des prévisions des économistes. L'activité outre-Atlantique a été pénalisée par le recul des dépenses publiques au troisième trimestre. La consommation des ménages, qui représente deux tiers du PIB, reste toutefois à des niveaux élevés, avec une progression de 4,5 % au troisième trimestre. Par ailleurs, la faiblesse de l'euro est susceptible de mettre à mal la confiance des populations européennes dans leur monnaie, a indiqué le président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg, dans un entretien au quotidien *International Herald Tribune*, publié lundi, mais réalisé le 17 octobre.

■ **La croissance des pays de la zone euro** atteindra 3,5 % cette année, 3,1 % l'an prochain et 3,0 % en 2002, selon une enquête menée auprès de vingt-cinq économistes de marché par le *Financial Times* dans son édition allemande. L'inflation devrait se situer à 1,7 % en 2002.

■ **UNION EUROPÉENNE** : l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale affaiblira davantage l'euro, a déclaré dimanche Massimo Ponzellini, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI). Le sommet européen de Nice, en décembre, se penchera sur les réformes nécessaires à l'élargissement de l'Europe des Quinze à partir de 2000. Les candidats en tête de liste sont Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie. Devraient suivre la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie et la Slovaquie. Certains d'entre eux souhaiteraient faire partie de la zone euro rapidement après leur adhésion.

■ **ITALIE** : l'indice national des prix à la consommation a augmenté de 0,4 % en octobre par rap-

port à septembre, et de 2,6 % sur douze mois, selon une première estimation diffusée lundi par l'Institut national des statistiques (Istat).

■ **FRANCE** : les prix des produits agricoles à la production ont baissé de 2,7 % en septembre par rapport au même mois de 1999, en données corrigées des variations saisonnières, a indiqué l'INSEE.

■ **Le rythme d'activité dans le secteur du bâtiment** est resté « très dynamique » lors des trois derniers mois (juillet, août, septembre) et devrait le demeurer au cours des prochains mois, selon les professionnels interrogés par l'INSEE pour son enquête mensuelle parue vendredi.

■ **RUSSIE** : la production de pétrole brut a augmenté de 5,3 % sur les neuf premiers mois de l'année, par rapport à la même période de 1999, a annoncé le Comité d'Etat aux statistiques, cité par l'agence Interfax vendredi. La production pétrolière s'est élevée à 231,7 millions de tonnes sur les neuf premiers mois.

■ **JAPON** : la Banque du Japon a annoncé lundi avoir décidé de laisser sa politique monétaire inchangée, selon un communiqué diffusé à l'issue d'une réunion de son Comité de politique monétaire (CPM). Le taux officiel d'escompte reste ainsi fixé au niveau historique restant bas de 0,5 %, qui est le sien depuis septembre 1995.

■ **Le gouvernement a adopté vendredi une nouvelle méthode de calcul pour le PIB**, qui se traduira par l'effacement de deux exercices consécutifs de récession (1997-1998 et 1998-1999). Le directeur de l'Agence de planification économique (EPA), Taichi Sakaiya, a indiqué que le changement de mode de calcul permettra d'aligner le Japon sur les normes internationales, selon un responsable de l'EPA.

■ **IRAK** : le ministre du pétrole, Amer Mohamed al-Rachid, a confirmé dimanche que son pays libellerait à partir de mercredi 1^{er} novembre ses transactions commerciales extérieures en euros, une initiative soutenue selon lui par la France, la Russie et la Chine. Selon les experts de l'ONU, le libellé des ventes de pétrole en euros, et non plus en dollars, coûterait 270 millions de dollars par an.

■ **SOUDAN** : le pays a décidé d'exempter des taxes douanières les Etats membres du Marché commun des Etats d'Afrique orientale et australe (Comesa), a annoncé dimanche la télévision d'Etat soudanaise.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Hors zone Euro	27/10
FRANCE	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4434
ALLEMAGNE	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	7,9265
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,4735
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	34,8300
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,6010
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,2666
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0835
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97860	DACHME GRCQUE	339,5800
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FLORINT HONGROIS	1,6010
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324	ZLOTY POLONAIS	3,9230

Cours de change croisés

30/10 12h30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,92073	0,85125	0,12980	1,46435	0,55771
YEN	108,61000	92,49000	14,09500	159,07000	60,57500
EURO	1,17474	1,08120	1,15245	1,72005	0,65530
FRANC	7,70400	7,09245	6,55957	11,28285	4,29840
LIVRE	0,68290	0,62865	0,58140	0,08860	0,38095
FRANC SUISSE	1,79305	1,65055	1,52680	0,23265	2,62490

Taux d'intérêt (%)

Taux 27/10	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Matif
FRANCE	4,85	4,89	5,35	5,69	Cours 12h30
ALLEMAGNE	4,87	5,09	5,22	5,59	Volume 30/10
GDE-BRETAG.	5,75	6,01	5,20	4,67	dernier prix
ITALIE	4,87	5,04	5,61	6,03	premier prix
JAPON	0,31	0,37	1,84	3,02	
ÉTATS-UNIS	6,53	6,34	5,71	5,74	
SUISSE	2,88	3,34	3,85	4,25	
PAYS-BAS	4,81	5,04	5,35	5,66	

Matières premières

En dollars	Cours 27/10	Var. % 26/10
MÉTALX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1846	+ 0,22
ALUMINIUM 3 MOIS	1476	+ 0,27
PLOMB 3 MOIS	489	- 0,20
ETAIN 3 MOIS	5180	- 0,38
ZINC 3 MOIS	1066,50	- 0,05
NICKEL 3 MOIS	6905	+ 1,10
MÉTALX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME	4,79	- 0,31
PLATINE A TERME	159925,50	- 2,23
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO)	258,75	- 0,10
MAIS (CHICAGO)	196,25
SOJA TOURTEAU (CHG.)	165,60
SOFTS		
CACAO (NEW YORK)	762	- 3,18
CAFÉ (LONDRES)	710
SUCRÉ BL. (LONDRES)	169	- 9,70

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

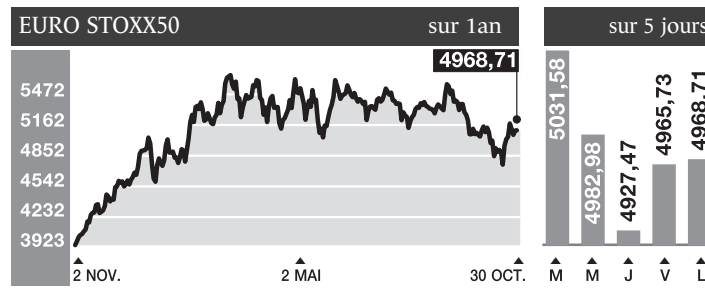
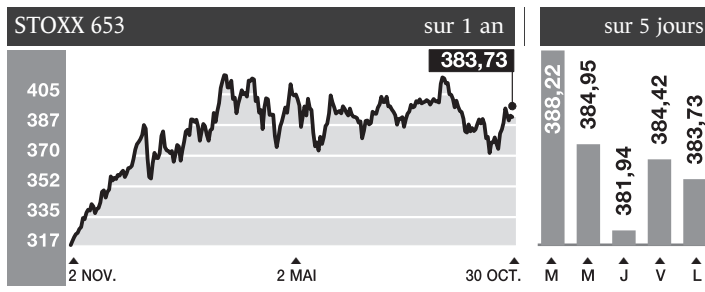
Les valeurs du secteur des télécommunications ont été bien orientées vendredi 27 octobre. **Vodafone** a progressé de 4,81 %, à 283 pence, tandis que **British Telecom** bondissait de 6,17 %, à 783 pence. **Deutsche Telekom** a affiché un gain de 7,46 %, à 45,10 euros.

L'action **Electrolux** se traitait, vendredi, près de ses plus bas niveaux depuis deux ans. Le marché a mal réagi à l'annonce par le fabricant d'électroménager qu'il lui serait difficile d'égalier au quatrième trimestre ses bons résultats du quatrième trimestre 1999. Le titre, qui avait progressé la semaine dernière en anticipation de la publication ce vendredi des résultats du troisième

trimestre, a chuté de 15 % vendredi en séance pour limiter son recul à 3,28 %, à 118 couronnes suédoises.

L'action du spécialiste des fibres optiques **Bookham Technology** a fait un bond vendredi de 6,56 %, à 2261 pence, dans la foulée des bons résultats affichés jeudi par son concurrent canadien **JDS Uniphase**.

Le titre **Psion** a plongé vendredi de 28,70 %, à 410 pence, après un avertissement sur son résultat pour 2000, qui devrait être « très en deçà » des attentes du marché, selon sa propre expression. Le fabricant d'ordinateurs de poche a imputé cette situation aux conditions de change défavorables et à la hausse des prix des composants.



30/10 12h34

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	24,78	+ 0,72
BASF AG	BE	43,65	+ 0,81
BMW	DE	38,60	+ 0,26
CONTINENTAL AG	DE	17,45	+ 1,75
DAIMLERCHRYSLER	DE	52	+ 1,76
FIAT	IT	26,20	+ 0,31
FIAT PRIV.	IT	16,67	- 1,65
MICHELIN	FR	30,98	- 2,88
PEUGEOT	FR	207,90	+ 0,05
PIRELLI SPA	IT	3,49	- 1,13
DR INC PORSCHE	DE	3880	- 0,77
RENAULT	FR	52,45	- 2,69
VALEO	FR	49	+ 1,03
VOLKSWAGEN	DE	56	+ 1,82
DJ E STOXX AUTO P		226,18	+ 0,69

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	15,08	- 0,57
ABN AMRO HOLDING	NL	26,19	+ 1,12
ALL & LEICS	GB	9,44	- 0,72
ALLIED IRISH BA	GB	20,68
ALPHA BANK	GR	42,96	- 0,17
P BINTO MAYOR R	PT	26,05
BANK AUSTRIA AG	AT	61,99	- 0,02
BANK OF IRELAND	GB	15,25
BANK OF PIREAUS	GR	17,89	- 0,41
BK OF SCOTLAND	GB	10,77	+ 0,64
BANKINTER R	ES	41,55	- 1,05
BARCLAYS PLC	GB	32,68	- 1,71
BAYR.HYPO-UVER	DE	62,85	- 0,24
BCA AG.MANTOVAN	IT	9,32	- 0,11
BCA FIDEURAM	IT	17,72	- 0,45
BCA INTESA	IT	4,70	+ 0,86
BCA LOMBARDIA	IT	10,38	- 1,14
MONTE PASCHI SI	IT	4,65	- 2,11
BCA P.BERG.-CV	IT	20	- 0,65
BCA P.MILANO	IT	7,19	+ 0,14
B.P.VERONA E S.	IT	13	+ 0,23
BCA ROMA	IT	1,20
BBVA R	ES	15,47	+ 2,79
ESPIRITO SANTO	PT	17,30
BCO POPULAR ESP	ES	35,10	- 0,99
BCP R	PT	5,89	- 0,17
BIPOP CARIRE	IT	9,09	+ 0,66
BNL	IT	3,70	- 0,54
BNP PARIBAS	FR	93,20	- 0,85
BSCH R	ES	11,21	- 0,27
CHRISTIANIA BK	NO	6,12
COMIT	IT	6,63	+ 1,69
COMM.BANK OF GR	GR	53,07	- 0,88
COMMERZBANK	DE	32,05	- 0,16
CREDIT LYONNAIS	FR	39	+ 1,56
DANSKE BANK	DK	175,99	- 0,76
DNB HOLDING -A-	NO	4,86	- 0,52
DEUTSCHE BANK N	DE	93,05	+ 0,22
DEXIA	BE	172,50	- 0,17
DRESDNER BANK N	DE	46,95	+ 0,54
EFG EUROBK ERGA	GR	30,92	+ 0,19
ERSTE BANK	AT	46,74	+ 0,34
FOERENINGSSB A	SE	16,64	+ 0,71
HALIFAX GROUP	GB	8,91	- 0,77
HSBC HLDG	GB	16,20	- 0,53
IKB	DE	16
KBC BANCASSURAN	BE	47,30	- 0,73
LLOYDS TSB	GB	11,34	- 0,30
NAT BANK GREECE	GR	43,83	+ 0,57
NATEXIS BQ POP.	FR	89,80	- 0,22
NORDIC BALTIC H	SE	8,79	- 1,32
NORDIC BALTIC H	DK	10,01	- 1,32
ROLO BANCA 1473	IT	21	- 1,18
ROYAL BK SCOTL	GB	25,67	- 0,33
S-E-BANKEN -A-	SE	13,87	+ 3,07
SAN PAOLO IMI	IT	18,72	- 0,37
STANDARD CHARTE	GB	16,39	- 0,42
STE GENERAL-A-	FR	63,10	+ 1,20
SV HANDBK -A-	SE	18,76	+ 0,95
SWEDISH MATCH	SE	3,86	- 0,30
UBS N	CH	162,49	+ 1,76
UNICREDITO ITAL	IT	5,91	+ 0,51
UNIDANMARK -A-	DK	85,98
DJ E STOXX BANK P		338,30	+ 0,40

CONGLOMÉRATS

D'ETEREN SA	BE	249,50	- 0,20
AZEO	FR	74,50	+ 3,47
GBL	BE	274,50	+ 0,55
GEVAERT	BE	41,30	- 1,67
INCHCAPE	GB	4,79	+ 1,83
MYTILINEOS	GR	11,66	+ 1,15
UNAXIS HLDG N	CH	286,96	+ 0,46
ORKLA	NO	20,94	+ 0,30
SONAE SGPS	PT	1,40	+ 1,45
TOMKINS	GB	2,74	- 0,63
DJ E STOXX CONG P		329,98

TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATLANTIC TELECO	GB	3,76	+ 3,81
IRCOM	IR	3,30
BRITISH TELECOM	GB	13,46	- 0,26
CABLE & WIRELES	GB	16,68	- 1,22
DEUTSCHE TELEKO	DE	44,40	- 0,56
E.BISCOM	IT	152,70	- 0,20
EIRCOM	IE	3,30
ELISA COMUNICA	IE	32,50	- 4,41
ENERGIS	GB	9,63	+ 2,95
EQUANT NV	DE	37,80	- 1,31
EUROPOLITAN HLD	SE	10,92	+ 1,65
FRANCE TELECOM	FR	125,80	- 0,08
HELLENIC TELE (GR	21,41	- 1,02
HELSTELEPH E	FI	102,60
KINGSTON COM	GB	5,50	- 0,31
KONINKLIJKE KPN	NL	24,65	- 4,49
LIBERTEL NV	NL	15,90	+ 1,92
MANNESMANN N	DE	107	- 8,55
MOBILCOM	DE	84,70	- 1,97
PANAFON HELLENI	GR	9,92	- 0,30
PTUGAL TELECO	PT	10,24	- 0,39
SONERA	FI	28,15	+ 0,54
SWISSCOM N	CH	302,50	+ 0,11
TELE DANMARK -B	DK	58,04	- 4
TELECEL	PT	12,90	- 0,77
TELECOM ITALIA	IT	13,72	- 0,29
TELECOM ITALIA	IT	6,50
TETIA	SE	7,43	- 0,79
T.I.M.	IT	10,24	+ 0,10
TISCALI	IT	36,70	- 3,17
VERSATEL TELECO	NL	23,75	+ 3,26
VODAFONE GROUP	GB	4,91	+ 0,71
DJ E STOXX TCOM P		884,70	- 0,88

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES	37,30
ACS	ES	25,46	- 0,93
AGGREGATE IND	GB	1,07	+ 3,33
AKTOR SA	GR	7,26	+ 2,49
UPONOR -A-	FI	18,70	- 0,27
AUMAR R	ES	18
ACESA R	ES	8,98	- 0,11
BLUE CIRCLE IND	GB	7,39	+ 0,94
BOUYGUES	FR	59,20	- 2,07
BPB	GB	3,86	- 0,44
BRISA AUTO-ESTR	PT	9,17	- 1,40
BUZZI UNICEM	IT	9,04	- 0,66
CARADON	GB	3,26	+ 0,53
CRH PLC	GB	30,50
CIMPOR R	PT	25,94	- 0,50
COLAS	FR	57,65	- 0,17
GRUPO DRAGADOS	ES	10,59	- 0,84
FCC	ES	20,89	- 0,52
GRUPE GTM	FR	136
GRUPO FERROVIAL	ES	13,91	- 1
HANSON PLC	GB	6,01	+ 5,12
HEIDELBERGER ZE	DE	51
HELLTECHNODOR	GR	15,03	- 4,22
HERACLES GENDL R	GR	14,72	+ 1,21
HOCHTIEF ESSEN	DE	23,50	- 2,49
HOLDERBANK FINA	CH	1251,65	+ 1,56
IMERYS	FR	112,90	+ 1,71
ITALCEMENTI	IT	8,88	+ 1,83
LAFARGE	FR	80,40	- 0,74
MICHANIKI REG.	GR	5,42	- 0,54
PILKINGTON PLC	GB	1,62
RMC GROUP PLC	GB	10,22	+ 0,51
SAINT GOBAIN	FR	148,60	+ 0,41
SKANSKA -B-	SE	45,44	+ 0,92
TAYLOR WOODROW	GB	2,86	- 0,60
TECHNIP	FR	154,30	+ 1,51
TITAN CEMENT RE	GR	41,67	- 0,70
WIENERB BAUSTOF	AT	21,75	+ 1,07
WILLIAMS	GB	5,79	+ 0,30
DJ E STOXX CNST P		217,30	- 0,79

CONSUMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR	45,57	+ 1,27
ADIDAS-SALOMON	DE	52,35	- 0,29
AGFA-GEVAERT	BE	24,75	- 0,80
AIR FRANCE	FR	19,50	+ 1,56
AIRTURAS PLC	GB	3,33	- 0,52
ALITALIA	IT	1,95
AUSTRIAN AIRLIN	AT	11,88	+ 1,11
AUTOGRIFF	IT	13,10	- 0,76
BANG & OLUFSEN	DK	63,81	+ 2,15
BENETTON GROUP	IT	2,16	- 0,46
BRITISH AIRWAYS	GB	4,74	+ 3,77
BULGARI	IT	13,98	- 0,14
CHRISTIAN DIOR	FR	59,90	+ 2,48
CLUB MED	FR	94,80	- 1,81
DT.LUFTHANSA N	DE	22	+ 0,46
ELECTROLUX -B-	SE	13,45	+ 0,88
EM.T.V & MERCHAN	DE	34,50	- 5,48
EMI GROUP	GB	8,72	+ 1
EURO DISNEY	FR	0,59
GRANADA COMPASS	GB	9,82	- 0,52
HERMES INTL	FR	158	- 0,63
HPI	IT	1,43	+ 2,88
KLM	NL	20,10	+ 5,79
HILTON GROUP	GB	3,15	- 0,54
LVMH	FR	85,60	+ 1,36
MEDION	DE	119,02	+ 0,22
MOULINEX	FR	4,12	+ 4,83
P & O PRINCESS	GB	4,65	+ 0,75
PERSIMON PLC	GB	3,69
ROY.PHILIPS ELG	NL	46,45	+ 0,93
PREUSSAG AG	DE	37,50	- 1,06

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR	128,50	+ 1,66
AKZO NOBEL NV	NL	52,25	+ 0,48
BASF AG	DE	43,65	+ 0,81
BAYER AG	DE	49,18	+ 0,57
BOC GROUP PLC	GB	15,51	+ 0,67
CELANESE N	DE	19,35
CIBA SPEC CHEM	CH	68,43
CLN UB/UB + 2.5	CH	339,86	+ 0,19
DEGUSSA-HUELS	DE	30,10	- 0,50
DSM	NL	32	+ 0,16

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMEQO	GB	6,06	+ 1,44
ASSOCIAT BRIT F	GB	6,79	- 1,01
BASS	GB	11,32	- 0,45
BBAG OE BRAU-BE	AT	44,70
BRAU-UNION	AT	41,60	- 0,02
CADBURY SCHWEPP	GB	7,24	+ 0,48
CARLSBERG -B-	DK	51,05
CARLSBERG AS -A	DK	48,36
DANISCO	DK	44,07	+ 1,23
DANONE	FR	167,70	+ 2,51
DELTA HOLDINGS	GR	13,28	- 1,96
DIAGEO	GB	10,85	- 0,47
ELAIS OLEAGINOU	GR	20,61
ERID.BEGH.SAY	FR	90,60	+ 2,26
HEINEKEN HOLD.N	NL	40,95	- 0,12
HELLENIC BOTTLI	GR	15,95	- 0,64
HELLENIC SUGAR	GR	12,37	- 0,36
KAMPS	DE	19,70	+ 1,03
KERRY GRP-A-	GB	24,98
MONTEDISON	IT	2,49	+ 1,22
NESTLE N	CH	2437,19	+ 0,14
KONINKLIJKE NUM	NL	55	+ 0,46
PARMALAT	IT	1,68	+ 1,82
PERNOD RICARD	FR	56,30	- 0,35
RAISIO GRP -V-	FI	1,77	- 0,56
SCOTT & NEWCAST	GB	8,03	+ 0,87
SOUTH AFRICAN B	GB	6,93	+ 0,50
TATE & LYLE	GB	4,05	+ 2,17
UNIQU	GB	3,46	- 0,99
UNILEVER	NL	59	- 1,58
UNILEVER	GB	8,01
WHITBREAD	GB	8,67	+ 0,60
DJ E STOXX F & BV P		251,78	+ 1,32

PHARMACIE

ACTELION N	CH	501,19
ALTANA AG	DE	136,20	+ 0,15
ASTRAZENECA	GB	55,34	+ 0,06
AVENTIS	FR	84,55	- 0,10
BB BIOTECH	CH	1324,39	- 0,12
CAMBRIDGE ANTIB	GB
CELLTECH GROUP	GB	23,50	- 2,36
ELAN CORP	IE	37,40
ESSILOR INTL	FR	294,80	+ 2,18
FRESENIUS MED C	DE	94,50	- 0,53
GAMBO -A-	SE	8,91
GLAXO WELLCOME	GB	34,91
NOVARTIS N	CH	1818,30	- 0,54
NOVO NORDISK B	DK	256,74	- 0,73
NYCOMED AMERSHA	GB	10,82	- 1,41
ORION B	FI	20,40	+ 0,74
QUIAGEN NV	NL	52,90	+ 1,56
ROCHE HOLDING	CH	12070,22	- 0,11
ROCHE HOLDING G	CH	10817,24	- 0,24
SANOFI SYNTHELA	FR	62,50	+ 1,63
SCHERING AG	DE	67,70	- 3,01
SHIRE PHARMA GR	GB	23,78
SERONO -B-	CH	1077,76	+ 3,49
SMITH & NEPHEW	GB	4,82	- 1,06
SMITHKLINE BEEC	GB	15,78	- 0,11
SSL INTL	GB	13,80	+ 0,12
SULZER FRAT.SA1	CH	759,06	- 0,27
E.BISCOM	CH	737,24	- 0,20
UCB	BE	40,80	- 0,46
WILLIAM DEMANT	DK	57,10	+ 0,24
ZELTIA	ES	22,12	+ 3,06
DJ E STOXX HEAL		567,75	- 0,36

BIENS D'EQUIPEMENT

ABB N	CH	104,80	+ 2,09
ADECCO N	CH	815,26	- 0,32
AEROPORTI DI RO	IT	9,04	- 0,88

VALEURS FRANCE

Le titre Coflexip affichait la deuxième plus forte hausse du premier marché, avec un gain de 4,23 %, à 148 euros, lundi 30 octobre, lors des premiers échanges. Le groupe français de services pétroliers a annoncé dimanche le rachat des activités en mer profonde de son homologue norvégien Aker Maritime ASA. L'action Renault s'appréciait de 0,74 %, à 54,3 euros, lundi 30 octobre, lors des premiers échanges. Nissan, dont le groupe automobile français détient 36,8 % du capital, a annoncé une révision en hausse de son bénéfice net et de son bénéfice d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2001 (lire page 20). Le titre Lafarge gagnait 0,37 %, à 81,3 euros lundi matin. Selon le quotidien Les Echos, le cimentier serait sur le point de céder sa division matériaux de spécialités à deux fonds anglo-saxons, CVC Capital Partners et Advent International. Après son rebond vendredi, l'action Alcatel reculait de 1,22 %, à 72,6 euros, lundi matin. Les investisseurs se montraient prudents avant la publication des résultats du groupe, mardi. Le titre a subi, au cours des dernières séances, un mouvement de montagnes russes au gré des annonces de ses concurrents nord-américains. L'action Alcatel O, qui reflète l'activité optique d'Alcatel, progressait, pour sa part, de 3,25 %, à 73 euros.

Table of stock prices for various companies including Alcatel, Renault, Lafarge, and others, with columns for company name, price, and change.

Table of stock prices for international companies including ADECO, AMERON EXP, and others, with columns for company name, price, and change.

Table of stock prices for international companies including ADECO, AMERON EXP, and others, with columns for company name, price, and change.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 30 OCTOBRE Cours à 12 h 30 Dernier jour de négociation des OSRD : 24 novembre

Table of market data for France, including ACCOR, AGF, AFFINE, and others, with columns for company name, price, and change.

Table of market data for various companies including COHERIS ATIX, CION ET SYS, and others, with columns for company name, price, and change.

Advertisement for www.sg.com.fr featuring the SG logo and text: 'investissements : pour bien décider, informez-vous on-line'.

Table of market data for various companies including NET25, NETGEM, and others, with columns for company name, price, and change.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 27 octobre

Table of SICAV and FCP data, including AGIPI, BNP PARIBAS, and others, with columns for company name, price, and change.

Table of fund data including ÉC. MONÉT.D., ÉCUR. OBLIG. INTERNAT., and others, with columns for fund name, price, and change.

Table of fund data including CREDIT LYONNAIS, CREDIT AGRICOLE, and others, with columns for fund name, price, and change.

Table of fund data including LEGAL & GENERAL BANK, LA POSTE, and others, with columns for fund name, price, and change.

SPORTS Une délégation représentant la Fédération internationale de football (FIFA) et l'Union européenne de football (UEFA) doit remettre, mardi 31 octobre, une série de « propositions » à la Commission européenne dans le but de parvenir à une nouvelle réglementation en matière de transferts de joueurs. ● BRUXELLES avait envoyé à la FIFA une « commu-

nication des griefs » il y a deux ans, dans laquelle elle condamnait une entrave aux règles de libre concurrence et de libre circulation. Le document de la FIFA, que le syndicat des joueurs

a refusé de signer, a peu de chance d'obtenir l'assentiment de la Commission. ● PARALLÈLEMENT à ces débats, Tibor Balog, un joueur hongrois victime du système des transferts, s'ap-

prête à témoigner devant la Cour européenne de justice. ● POUR LE JURISTE GÉRALD SIMON, la Commission est « prête à accepter une exception sportive ».

L'avenir du football professionnel se joue à Bruxelles

Les deux plus hautes instances de la discipline, la FIFA et l'UEFA, remettent, mardi, à la Commission européenne un ensemble de propositions sur l'organisation économique du football. Le système actuel de transfert des joueurs entrave les règles de libre concurrence et de libre circulation

L'AGGIORNAMENTO du football professionnel est-il en marche ? Mardi 31 octobre, une délégation représentant la Fédération internationale de football (FIFA) et l'Union européenne de football (UEFA) doit se rendre à Bruxelles afin de remettre à la Commission européenne une série de « propositions » visant à modifier l'organisation économique du sport le plus populaire de la planète. La veille encore, les discussions continuaient afin de mettre une dernière touche à un document censé refléter l'opinion des différentes composantes du football professionnel. Les discordances mises au jour ces dernières semaines au cours des réunions préparatoires ont empêché la rédaction d'une plate-forme commune, alors que FIFA et UEFA avaient jusqu'au 31 octobre pour rendre leur copie, ultimatum fixé par la Commission européenne.

Cette première phase avait débuté le 14 décembre 1998, quand Bruxelles envoyait à la FIFA une « communication des griefs » pour non-respect des principes de libre concurrence et de libre circulation des travailleurs

qui figurent dans le traité de Rome. Alertée par différentes plaintes – notamment celle d'un joueur suisse, Massimo Lombardo, transféré dans des conditions houleuses du Grasshopper Zurich (Suisse) à Pérouse (Italie) –, la direction générale de la concurrence de la Commission (DG 4) dénonçait, sur 32 pages, le système de transfert ayant cours dans le football.

Les remontrances de Karel Van Miert, alors patron de la DG 4, reposaient sur un constat simple : le transfert d'un footballeur d'un club à l'autre est subordonné à un « accord préalable » entre les deux clubs ; or cet accord, qui est basé sur le montant d'une « indemnité », laquelle est fonction de la valeur du joueur, s'apparente de toute évidence à une « entente », ce que le droit communautaire condamne fermement.

Pendant plus d'un an, la FIFA a négligé l'importance de l'avertissement lancé par Bruxelles. Son président, le Suisse Sepp Blatter, a préféré engager des pourparlers avec les ministres européens du sport. C'est l'époque où l'idée d'une « exception

sportive » circule au sein des pays membres. Les fédérations internationales se raccrochent à ce projet qui leur permettrait d'être « exemptées » des règles de la concurrence. Au même moment, un scandale financier agite la Commission. Karel Van Miert est remplacé par l'Italien Mario Monti à la DG 4.

CHANGEMENT DE CONTEXTE

Une Luxembourgeoise très portée sur le dialogue, Viviane Reding, est placée à la tête de la DG 10, la direction générale de la culture et du sport. Le contexte n'a jamais été aus-

si favorable : la FIFA a toutes les raisons de croire que son affaire sera oubliée. Tout bascule au milieu de l'année 2000. Le Portugais Luis Figo est transféré du FC Barcelone au Real Madrid pour un peu plus de 400 millions de francs. D'autres transactions dépassant les 200 millions de francs défraient la chronique, comme celle ayant ramené Nicolas Anelka au Paris-SG. Ces montants inflationnistes, qui ne reposent sur aucun critère objectif, mais seulement sur la « cote » arbitraire des joueurs, font sortir de leurs gonds les super-fonctionnaires de Bruxelles.

Kaba Diawara : sept clubs en deux ans

A l'aune du débat sur les transferts dans le football professionnel, le parcours de Kaba Diawara est un cas d'école. Entre janvier 1998 et aujourd'hui, cet attaquant français, né à Toulon en 1975, a connu pas moins de sept clubs différents : Rennes (janvier-juin 1998), Bordeaux (juin-décembre 1998), Arsenal (janvier-juin 1999), Marseille (juin-décembre 1999), Paris-SG (janvier 2000-juillet 2000), Blackburn (août 2000) et West Ham (septembre 2000-aujourd'hui). L'interdiction, pour un joueur, d'être transféré plus d'une fois par saison est l'un des rares points de convergence entre la Commission européenne et la Fédération internationale de football (FIFA).

Des propositions qui auront du mal à satisfaire la Commission

LA FIFA et l'UEFA ont eu à se prononcer sur trois points principaux afin de mettre l'économie du football en adéquation avec les règlements européens en matière de concurrence et de libre circulation des travailleurs. Voici leurs propositions. On notera que, en matière d'indemnités de transfert, la FIFA ne présente aucune solution, laissant ainsi le champ libre à une suppression de ce que Bruxelles considère comme des « ententes » entre les clubs.

● **L'abolition des indemnités de transfert.** Pour la Commission européenne, les sommes que s'échangent les clubs à chaque fois qu'un joueur change d'équipe constituent des atteintes aux règles de la libre concurrence et de la libre circulation des travailleurs. Ces « indemnités de transfert » ne sont en effet définies selon aucun critère objectif. Elles ne dépendent que de la « cote » supposée des joueurs. Pour Bruxelles, les négociations auxquelles se livrent les clubs pour fixer ces montants équivalent à des « ententes ». La Commission réclame leur suppression et demande que s'applique, dans chaque Etat membre, le droit du travail en matière de rupture de contrat. En France, par exemple, un salarié qui décide de mettre fin à son CDD doit rembourser son employeur du montant des salaires qu'il aurait dû toucher jusqu'à l'expiration de son contrat.

Sur cette question cruciale, la FIFA n'est pas parvenue à trouver une contre-proposition compatible avec les exigences de Bruxelles. On s'oriente donc vers une fin des indemnités de transfert, sauf pour les joueurs de moins de vingt-trois ans, qui continueraient d'en faire l'objet, mais sur des bases définies à l'avance (coût moyen de la formation dans le pays d'origine, nombre d'années passées dans le centre de formation, statut international...). Cette disposition permettrait aux « petits » clubs de continuer de toucher de l'argent en cédant les joueurs issus de leurs centres de formation.

Pour les professionnels de plus de vingt-trois ans, la disparition des indemnités de transfert va tout chambouler. Libres de rompre par eux-mêmes leur contrat, les joueurs devraient voir leurs salaires augmenter, car les clubs n'auront plus que ce moyen pour recruter les meilleurs.

● **L'obligation de rester deux ou trois ans dans le même club.** Efficace à l'idée de voir les joueurs changer de club comme bon leur semble, le monde du football propose d'instaurer une « période obligatoire » de respect des contrats. Pendant un temps donné, chaque joueur n'aurait pas le droit d'aller voir ailleurs. La FIFA a fixé cette

période à trois ans. Le syndicat des joueurs (FIF-Pro) réclame deux ans. Quelle que soit sa durée, il y a peu de chances pour que la Commission donne son accord, car, dans la plupart des pays de l'Union, le droit du travail n'autorise pas cette contrainte. Il faudrait, en fait, que chaque Etat membre rédige une convention collective propre au football, ce qui paraît utopique au rythme où avance la construction européenne dans le domaine social.

En revanche, la Commission semble plutôt favorable à la limitation du nombre de transferts pour un même joueur au cours d'une saison. La tendance actuelle, qui voit de plus en plus de footballeurs porter plusieurs maillots différents au cours d'une même année, ne plaît guère à Bruxelles. La FIFA a fait une proposition en ce sens. Soucieuse de protéger l'équilibre en place, la Commission est prête, également, à valider l'instauration de périodes de transfert. Une jurisprudence existe en la matière : le 13 avril, la Cour de justice des communautés européennes a donné tort à un basketteur finlandais, Jyri Lethonen, qui réclamait de pouvoir changer de club en dehors des périodes de mutation.

● **L'interdiction de transférer des mineurs.** Afin de protéger les clubs formateurs tout en se donnant bonne conscience, la FIFA promet de bannir tout transfert de footballeurs de moins de dix-huit ans. Rien ne dit que la Commission soit favorable à cette entrave à la libre circulation des individus dans l'espace économique européen. A plusieurs reprises, Viviane Reding, la commissaire ayant la responsabilité du sport, a indiqué qu'il lui semblait prioritaire d'établir un « code de bonne conduite » en matière de transferts de jeunes plutôt que d'interdire toute transaction. La Commission, en fait, aimerait voir les autorités du football définir un certain nombre de conditions, notamment en matière de santé ou de soutien psychologique, conditions que les clubs devraient remplir afin de pouvoir accueillir des jeunes joueurs de nationalité étrangère.

Reste que, si elle se concrétise un jour, cette interdiction de transférer un sportif mineur ne fera pas que des satisfaits. En France, si chaque transfert d'apprenti footballeur dans un club italien ou anglais fait l'objet de protestations, de nombreux centres de formation continuent de recruter, légalement, des jeunes étrangers. N'a-t-on pas appris, lors des Jeux olympiques de Sydney, que le gardien de but de l'équipe du Cameroun, Idriss Kameni (16 ans), était un élève du centre de formation du Havre ?

Le Hongrois Tibor Balog rêve d'un « arrêt Bosman » bis

LA DERNIÈRE FOIS qu'un footballeur professionnel a pénétré dans la salle d'audience de la Cour de justice des communautés européennes, à Luxembourg, un chamboulement sans précédent a mis sens dessus dessous le monde du ballon rond. C'était en 1995, et le plaignant s'appelait Jean-Marc Bosman. Ce modeste joueur de nationalité belge remportait son procès contre l'Union européenne de football (UEFA), dont les règlements entravaient les principes de libre circulation au sein de l'espace économique européen. Ainsi naissait l'« arrêt Bosman ».

L'homme qui, le mardi 21 novembre, va témoigner à la barre de la Cour de justice des communautés européennes rêve à son tour qu'un « arrêt » porte un jour son nom. Tibor Balog est footballeur professionnel depuis seize ans. Il a porté le maillot de l'équipe de Hongrie à 37 reprises. Le 30 juin 1997, le contrat qui a lié Tibor Balog pendant deux ans au Royal Charleroi Sporting Club expire. Le milieu de terrain a alors trente et un ans et – cas très classique – il ne rentre pas dans les « plans » du nouvel entraîneur engagé par l'équipe wallonne, un club de division 1 belge. Tibor Balog est logiquement placé sur la liste des transferts et invité à se trouver au plus vite un nouvel employeur.

Cette année-là, le Royal Charleroi doit laisser partir quatre autres joueurs, également en fin de contrat, mais de nationalité belge. Depuis l'arrêt Bosman, les clubs professionnels n'ont plus le droit de réclamer une indemnité de transfert pour les joueurs dont le contrat s'achève. Cette disposition n'est toutefois valable que pour les ressortissants de l'Union européenne. L'article 14 du règlement de la Fédération internationale de football (FIFA) précise toujours que, lorsqu'un joueur n'appartenant pas à un pays de l'UE conclut un contrat avec un nouveau club, son ancien employeur est en droit de demander une « indemnité de promotion et/ou de formation ».

Privé des subsides que lui aurait rapportés le départ de ses quatre joueurs belges si l'« arrêt Bosman » n'avait pas existé, le Royal Charleroi décide alors de faire usage

du règlement de la FIFA pour son international hongrois. Un « prix » est fixé pour le transfert de Tibor Balog : 5 millions de francs belges (800 000 F.). Le montant aura beau passer à 3 millions de francs belges (480 000 F.), il dissuadera tous les clubs désireux de recruter le footballeur. En six mois, cinq équipes – en France (Nancy, Laval), Norvège et Autriche – s'intéresseront à lui, avant de couper court à toute relation. « J'étais trop cher. Lorsqu'un club veut embaucher un joueur qui est en fin de contrat, il faut que cela lui coûte le moins possible. Le marché est fait comme cela. Je me suis retrouvé dans une situation totalement invraisemblable : je n'avais plus de contrat de travail et je n'avais pas le droit d'aller chercher du boulot ailleurs. J'étais prisonnier », raconte Tibor Balog.

L'AVOCAT DE JEAN-MARC BOSMAN

En décembre 1997, le Royal Charleroi se résout finalement à lui donner sa liberté. Un club israélien, Ironi Ashdod, l'enrôle sans contrepartie, mais il est trop tard : entre-temps, le Hongrois a rencontré M^e Jean-Louis Dupont, l'ancien avocat de Jean-Marc Bosman. Une plainte est déposée au tribunal de première instance de Charleroi, qui décida, en juillet 1998, de renvoyer l'affaire à Luxembourg, devant la Cour de justice des communautés européennes.

La question à laquelle devra maintenant répondre la plus haute juridiction européenne est simple : le système d'indemnités de transfert prévu dans les textes de la FIFA est-il compatible avec les principes de libre concurrence du traité de Rome (articles 53 et 85) ? En 1995, la même question avait déjà été soulevée lors de l'affaire Bosman, mais elle était restée sans réponse. Si la FIFA, sous la pression de la Commission européenne, ne modifie pas ses règlements, elle devra s'en remettre à la décision de la Cour, qui rendra son avis dans les deux à trois mois suivant l'audience du 21 novembre. Le monde du football, qui ne s'est pas encore remis des conséquences de l'« arrêt Bosman », en tremble déjà.

F. P.



En exclusivité pour les lecteurs du *Monde*

5 jours Paris/Pékin/Paris

Trois jours pour découvrir la capitale de la Chine en toute liberté et participer à une rencontre avec Frédéric Bobin, correspondant du Monde à Pékin.

- Le vol aller-retour sur Air France au départ de Paris • 3 nuits à l'hôtel New Otani 5*, centre-ville, chambre double, petits déjeuners
- Les transferts aéroport-hôtel • La taxe d'aéroport au départ de Paris
- Les frais d'émission • L'assistance rapatriement.

6 week-end déjà complets, nous vous proposons une 7ème date

Coordination : JFD System

Voyageurs
EN CHINE

Renseignements et inscriptions VOYAGEURS EN CHINE
Cécile NOUHOANG ☎ 01 42 86 17 21 / Sergio COSTA ☎ 01 42 86 16 87
chine@vdm.com - Programme sur le www.vdm.com Lic. 075950346

TROIS QUESTIONS À... GÉRALD SIMON

1 En tant que directeur du Laboratoire de droit du sport de l'université de Bourgogne, que vous inspire le débat entre la Commission européenne et la Fédération internationale de football (FIFA) sur la question des indemnités de transfert ?

Je trouve remarquable que la Commission, au lieu de se borner à relever les atteintes au droit communautaire et à les sanctionner, ait, dès le début de la procédure, invité les instances du football, spécialement les dirigeants de la FIFA, à lui formuler des propositions aptes à rendre compatibles les transferts avec les principes communautaires. Certes, l'invitation est pressante, mais elle n'en témoigne pas moins d'une volonté de dialogue.

2 Cette attitude est-elle nouvelle ?

Non. Contrairement à ce qui est souvent prétendu, la Commission, comme la Cour de justice des Communautés européennes, accepte que des objectifs purement sportifs constituent des dérogations aux règles de la concurrence. Ainsi est-il admis que les fédérations ou ligues professionnelles détiennent le monopole de la vente des droits de télévision, sous réserve d'une distribution équitable des revenus. De même, récemment, dans l'arrêt Lethonen, la Cour de justice a considéré en principe que la fixation de périodes limitées de transferts de joueurs, édictée dans le but d'assurer la régularité des compétitions, pouvait être une restriction justifiée à la liberté de circulation.

3 Selon vous, la Commission européenne serait-elle prête à accepter une exception sportive ?

Oui. Encore faut-il que cette exception soit justifiée par des considérations purement sportives, tenant, notamment, à la nécessité de sauvegarder la régularité des épreuves. En clair, il s'agit de donner un contenu à la notion d'exception sportive, qui n'est guère restée jusqu'à présent qu'une formule incantatoire. C'est le sens de la demande de propositions réclamées par la Commission. Il importe que les instances du football se présentent unies par un projet commun. Or, après l'échec des discussions entre la FIFA et le syndicat des joueurs (FIF-Pro), on a le sentiment que le mouvement sportif est impuissant à dépasser ses propres contradictions. Une impuissance ou une inconscience qui avait, il y a cinq ans, conduit à l'arrêt Bosman et qui pourrait en préparer d'autres.

Propos recueillis par
Frédéric Potet

Le parcours chaotique de l'Olympique de Marseille sème la zizanie parmi ses dirigeants

Un climat de crise règne dans le club phocéen, qui a fait match nul samedi à Strasbourg (1-1)

Quatorzième du championnat de France après son match nul (1-1) à Strasbourg, samedi 28 octobre, l'Olympique de Marseille continue de flirter

avec la zone rouge du classement, attisant la discorde au sein de la direction, qui peine à « assainir » le club. La municipalité de Marseille, sou-

cieuse de désamorcer une crise en période préélectorale, souhaiterait vivement une reprise en main de l'OM.

MARSEILLE
de notre correspondant régional
Ce devait être une saison « de transition ». Mais, pour l'Olympique de Marseille, elle se révèle aussi calamiteuse que la précédente.



Cette année, la crise a commencé plus tôt et touche désormais aussi bien le terrain que les finances, les structures et, bien sûr, les relations avec les supporters. Samedi, ceux-ci en étaient à se réjouir d'un match nul obtenu à Strasbourg grâce à une demi-volée superbe de George Weah. Pour son deuxième match sous les couleurs olympiennes, le Libérien répondait ainsi à la supplique formulée sur une banderole lors de sa première prestation au Stade-Vélodrome : « George, help us ! » (George, aide-nous !).

Si les joueurs dirigés par le Brésilien Abel Braga patagent sur le gazon, l'affaire n'est pas mieux engagée au sein de la SAOS (société

anonyme à objet sportif, structure commerciale du club), pourtant dirigée par des gens réputés avoir fait leurs preuves dans le « business ». Yves Marchand, placé à la barre depuis mai 1999, bénéficie toujours de la confiance de Robert Louis-Dreyfus. Un an et demi après son arrivée, c'est à peu près tout ce qui lui reste. L'homme arbore toujours un grand sourire désarmant et parle une langue lénifiante : si la situation sportive est mauvaise, c'est à cause de « la guigne ». Abel Braga, qui commence à être contesté dans les vestiaires, est « un excellent entraîneur qui a des idées à long terme », mais l'objectif reste à portée de crampons : « Finir dans les cinq premiers du championnat de France. » Enfin, la zizanie entre les différents dirigeants « décréteilise le club, mais on ne change pas la mentalité dans un club comme l'OM du jour au lendemain ».

Ce qui filtre de l'ambiance dans les locaux de la rue de Négresko, siège de l'OM, est un peu plus cru. Le comité de direction, censé mener la barque selon les principes de trans-

parence et d'humilité chers au président « RLD », semble être le champ, plus vraiment clos, d'affrontements permanents. Coopté en mai dernier dans cet aréopage, Pierre Dubiton, vice-président de l'association sportive OM, et qui n'hésite jamais devant un bon conflit, a rendu public un rapport bourré de récriminations et de chiffres d'autant plus explosifs que, après les avoir niés, Yves Marchand a reconnu que le club traversait de sérieuses difficultés de trésorerie.

LE CLAN DES MARSEILLAIS

Cela a contribué à accroître l'impression de cacophonie, déjà créée par les déclarations du directeur sportif, Eric Di Meco, en désaccord public avec son président sur le recrutement. Depuis des semaines, les comptes rendus plus ou moins fidèles des réunions – souvent houleuses – de ce comité de pilotage circulent chez les supporters, qui constituent une énorme caisse de résonance à travers toute la ville et dans les salles de rédaction. Il en ressort qu'Yves Marchand est entouré de gens hostiles, une sorte de clan des Marseillais qui garderait en sous-main un pouvoir considérable, en particulier celui de connaître les réseaux d'agents et de joueurs. Chassé de la billetterie, un dirigeant a réussi à y caser sa fille, tandis que l'entraîneur-adjoint, Christophe Galtier, considéré comme responsable de « l'affaire des gifles » infligées aux Monégasques dans le couloir des vestiaires du Stade-Vélodrome, la saison dernière, vient de retrouver sa place sur le banc.

Bref, la direction du club semble incapable d'appliquer la politique d'assainissement qu'elle avait annoncée haut et fort. La venue de nouveaux actionnaires est pourtant à ce prix et l'objectif officiel reste de

les faire entrer au capital d'ici à la fin de la saison. Car Robert Louis-Dreyfus, à qui des supporters ne manquant pas d'humour ou de culot ont demandé de « rendre l'argent », ne pourra indéfiniment remplir des caisses qui se vident : il y a déjà injecté 600 millions de francs.

Bien sûr, « RLD », qui vient d'implanter à Marseille une entreprise qui emploiera plusieurs centaines de salariés, bénéficie toujours du soutien de la mairie. Mais celle-ci semble plus embarrassée qu'elle ne l'avoue par les déboires sportifs actuels. On souligne avec insistance à l'hôtel de ville n'avoir aucune responsabilité financière ni opérationnelle dans la SAOS. Mais Jean-Claude Gaudin, régulièrement présent au Vélodrome depuis qu'il est maire, commence à trouver que l'homme qu'il a fait venir à la tête du club est moins compétent qu'il y paraissait. Il lui aurait demandé d'être plus présent dans la direction de l'OM.

Quant à Yves Marchand, qui affirme entretenir « de bonnes relations avec les autorités politiques », il commence à agacer ces mêmes autorités, qui craignent que les mauvais résultats ne finissent par créer une déplorable ambiance préélectorale : les supporters se souviennent que c'est le tandem Gaudin-Muselier qui a fait venir ce Robert Louis-Dreyfus conspu à chaque match par des dizaines de milliers de gorges. Et ils savent aussi qu'Eric Di Meco, qui a opéré un recrutement contesté, est toujours adjoint au maire. En réalité, il y a peu de raisons convaincantes de tenir la mairie pour responsable des lamentables prestations de l'OM. Mais, en matière de passion footballistique, la raison est, dans cette ville, d'un faible recours.

Michel Samson

La Papouasie - Nouvelle-Guinée obtient un succès historique face au XIII de France

Les Bleus ont raté leurs débuts en Coupe du monde

FIEF HISTORIQUE du Paris Université Club, le stade Sébastien-Charléty, qui en a vu beaucoup d'autres, ne s'attendait sans doute pas à cela. Samedi 29 octobre, une page glorieuse du sport papou a été écrite sur la pelouse de l'enceinte parisienne. L'équipe de France de rugby à XIII y affrontait la Papouasie - Nouvelle-Guinée en match d'ouverture de la Coupe du monde, organisée conjointement par la France et la Grande-Bretagne (Le Monde du 28 octobre). Après avoir mené au score 16-0, les Bleus ont réussi l'exploit de s'incliner 20-23. Dans sa douleur, la formation dirigée par l'entraîneur Gilles Dumas peut s'estimer heureuse : cette avanie s'est déroulée en comité restreint, puisque seulement 7 498 spectateurs s'étaient déplacés porte de Gentilly.

Que connaissait l'équipe de France de cet adversaire des antipodes au maillot chatoyant ? Plus de choses qu'on ne croit, en vérité. La Papouasie - Nouvelle-Guinée est le seul pays au monde à revendiquer le rugby à XIII comme sport national. Sa proximité avec l'Australie a permis à nombre de ses joueurs de passer professionnellement au sein des clubs de la National Rugby League (NRL), le meilleur championnat au monde. Adrian Lam est de ceux-là. Samedi, à Charléty, le petit demi de mêlée a été le bourreau des treizistes français. Sa percée, en fin de match, au milieu d'une défense française clouée sur place, fut un modèle du genre.

Cruelle ironie : dans son club des Sydney Roosters, Adrian Lam porte habituellement un maillot bleu, blanc et rouge frappé d'un coq qui n'est pas sans rappeler l'emblème de la France. C'est à la

suite de la fameuse tournée du XIII de France en Australie, en 1951, que son club aurait adopté le gallinacé coiffé d'une crête, en guise d'hommage au célèbre Puig-Aubert, dit « Pipette », et à ses coéquipiers. Adrian Lam n'avait pas eu vent de l'anecdote.

« Ce n'est pas la première fois que je jouais contre l'équipe de France. Pour mon premier match international, en 1994, nous l'avions rencontrée et nous avions perdu. Je n'oublierais jamais cette année-là, car le volcan qui domine ma ville natale, Rabaul, est entré en éruption et a tout détruit, confiait samedi ce joueur de vingt-neuf ans. Je voudrais que cette victoire historique offre à tous les Papous un jour de congé et de fête. »

L'Australie confirme

Pour l'équipe de France, la désillusion est énorme. La voilà dans l'obligation de remporter ses deux prochaines rencontres, contre le Tonga, le 1^{er} novembre, à Carcassonne, puis contre l'Afrique du Sud, le 5 novembre, à Albi. Ces deux équipes se sont rencontrées samedi à Charléty juste après le match France - Papouasie-Nouvelle-Guinée : les joueurs du petit royaume polynésien n'ont fait qu'une bouchée des Rhinos sud-africains, 66-18. Ce premier week-end de Coupe du monde a par ailleurs été marqué par la victoire du tenant du titre, l'Australie, sur son challenger le plus sérieux, l'Angleterre. Samedi, à Twickenham, sous une pluie battante et sur une pelouse transformée en patinoire, les Kangourous ont dominé les Lions, 22-2, confirmant leur rang de grand favoris de la compétition.

F. P.

Le championnat de France de football de D1

13 ^e JOURNÉE		CLASSEMENT									
		Points		V	N	D	Diff.	Chgs	Séries		
Rennes-Guingamp	1-2	1	Paris SG	24	13	7	3	3	+9	=	GNGGP
Sedan-Nantes	2-0	2	Lille	22	13	6	4	3	+6	▲	GNGGG
Strasbourg-Marseille	1-1	3	Sedan	22	13	6	4	3	+4	▲	NGGNG
Troyes-Monaco	1-0	4	Bastia	21	13	6	3	4	+3	▼	NGPNN
Paris-SG-Bordeaux	1-2	5	Guingamp	21	13	6	3	4	+2	▲	GNNGG
Lyon-Auxerre	2-2	6	Bordeaux	20	13	5	5	3	+4	▲	GNGNG
Metz-Lens	2-1	7	Troyes	20	13	5	5	3	+3	▲	GNNNG
Lille-Toulouse	1-0	8	Monaco	19	13	5	4	4	+4	▼	GNGNP
Bastia-St Etienne	0-0	9	Nantes	18	13	5	3	5	0	▼	PNGGP
		10	Metz	18	12	5	3	5	-2	▲	PPNPG
		11	Lens	17	13	4	5	4	-1	▼	PNPNP
		12	Lyon	16	12	3	7	2	+2	=	GNPNN
		13	Rennes	15	13	4	3	6	+1	▼	GPGBP
		14	Marseille	15	13	4	3	6	-3	=	GNPPN
			Auxerre	15	13	4	3	6	-3	=	PGPNN
		16	St-Etienne	14	13	3	5	5	-3	=	PPPGN
		17	Strasbourg	11	13	3	2	8	-18	=	GNPPN
		18	Toulouse	6	12	1	3	8	-8	=	PPPPP

LES CARTONS	
Rouges	Jaunes
1. Nantes 0	21
2. Metz 0	27
3. Guingamp 0	29
16. Strasbourg 4	20
17. Toulouse 4	25
18. Troyes 5	28

LES ATTAQUES	
1 Paris SG 27 buts	2 Bordeaux, Monaco, Nantes et Saint Etienne 19 buts

LES DÉFENSES	
1 Lille 9 buts	2 Bastia et Lyon 12 buts

LES BUTEURS	
1 Robert (PSG) 10 buts	2 Djukic (Troyes) et Née (Bastia) 7 buts

14^e JOURNÉE : Vendredi 3 novembre : Monaco-Lyon. Samedi 4 novembre : Auxerre-Paris-SG, Marseille-Rennes, Bordeaux-Lille, Guingamp-Sedan, Lens-Bastia, Nantes-Metz, Saint Etienne-Troyes, Toulouse-Strasbourg.

Bordeaux fait chuter le leader Paris-SG à domicile

Le Paris-Saint-Germain n'est plus invaincu sur sa pelouse. Dimanche 29 octobre, le club de la capitale a été battu par les Girondins de Bordeaux (1-2) pour le compte de la 13^e journée du championnat de France de D1. Le Brésilien Pauleta a marqué les deux buts de son équipe, d'une frappe de l'extérieur (23^e minute), puis d'un lob somptueux de plus de 40 mètres (75^e). Malgré cette troisième défaite de la saison, le PSG reste en tête du championnat. Le classement de D1, après cette 13^e journée, démontre, avec éclat, que l'argent ne fait pas tout dans le football professionnel puisque cinq clubs dont les budgets sont inférieurs à 150 millions de francs se retrouvent parmi les sept premiers : Lille (2^e, 120 millions), Sedan (3^e, 130 millions), Bastia (4^e, 135 millions), Guingamp (5^e, 100 millions) et le Petit Poucet, Troyes (7^e, 90 millions), intercalé entre Bordeaux (6^e, 260 millions) et Monaco (8^e, 375 millions de francs).

ROME correspondance

Certains de ses amis d'enfance racontent que Karol Wojtyla était un bon gardien de but. D'autres croient se rappeler du contraire. Quoi qu'il en soit, Jean Paul II, qui pratiqua, outre le football, le canoë, le ski, l'alpinisme et la natation (qu'il n'a jamais délaissée), semblait très à son aise parmi les sportifs rassemblés au Stade olympique de Rome, dimanche 29 octobre, pour la conclusion de leur jubilé. Après avoir célébré la messe, le pape a assisté à un match de football entre l'équipe d'Italie et une sélection de joueurs étrangers évoluant dans le championnat italien. Auparavant, il avait suivi une course d'athlètes handicapés et un 100 m couru par des juniors.

En principe, le pape ne devait assister qu'à la première mi-temps de la rencontre de football. Finalement, il est resté jusqu'au bout. Jean Paul II est ainsi devenu le premier souverain pontife à s'être rendu officiellement à un match. Pourtant, le doyen des journalistes vaticanistes a réussi à dénicher un précédent : il semble qu'en 1400 le pape Sixte IV assista, d'une fenêtre du palais apostolique, à une rencontre de calcio florentin. Jean Paul II a profité du jubilé pour livrer sa conception d'un sport qui sache retrouver « son élan créatif et propulseur ». Selon lui, les sportifs doivent « contribuer à construire un monde plus fraternel et solidaire ». C'était justement le thème de ces journées de réflexion, conclues par la remise à chaque fédération du « manifeste du sport pour le troisième millénaire », qui engage le mouvement sportif international à respecter les valeurs éthiques fondamentales. Le monde du sport a été invité à un véritable examen de conscience et à se repentir de ses péchés, du dopage à la violence, en passant par la commercialisation excessive.

« A côté d'un sport qui exalte le corps, il y a celui qui le mortifie. » Jean Paul II avait également condamné la violence et le racisme dans les stades, affirmant que les supporters ne devaient pas se laisser aller à proférer des insultes à l'égard des adversaires. Un thème d'actualité en Italie, où les tifosi ont pris de plus en plus la fâcheuse habitude de huer les joueurs noirs.

AFFAIRES DE DOPAGE

Au moment où le sport italien est secoué par plusieurs affaires qui semblent confirmer que le dopage est bien devenu une pratique courante, Jean Paul II avait rappelé, samedi, en recevant 4 000 sportifs, que le « vrai athlète » ne doit pas être obsédé par le mythe de la force physique et doit éviter ce qui lui nuit. « Respectez votre corps », avait lancé le pape :

Une tout autre atmosphère régnait à l'occasion du match de dimanche, à l'occasion duquel les 70 000 spectateurs n'ont cessé de faire la ola. Les joueurs – du bouddhiste Roberto Baggio, aux catholiques, musulmans, orthodoxes et protestants – ont vécu une journée mémorable où, pour une fois, ils ne jouaient pas le rôle principal. Tous sont venus rendre hommage au pape, qui a offert à chacun un mot et une médaille du jubilé. Sur le terrain, comme pour témoigner de ce climat de fraternité, ils ont su préserver un score équitable. « Merci pour ce zéro à zéro », a déclaré le pape. Mais, qui sait, peut-être aurait-il aimé voir quelques buts...

Salvatore Aloise

Les Grands Magasins de Paris et de la région parisienne seront

B.H.V. RIVOLI, FLANDRE, TOUS CENTRES COMMERCIAUX ET BANLIEUE
GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, MONTPARNASSE, ÉVRY 2
LA DÉFENSE ET BANLIEUE

PRINTemps HAUSSMANN, ITALIE, NATION, PARLY 2 ET VÉLIZY 2

LE BON MARCHÉ RIVE GAUCHE
MARKS & SPENCER HAUSSMANN, RIVOLI,
SAMARITAINE RIVOLI

Pour un pneu d'avance, Olivier Jacque devient champion du monde des 250 cc

Il apporte à la France son premier titre en moto depuis 1984

En devançant son coéquipier Shynia Nakano de 14 millièmes de seconde à l'arrivée du Grand Prix d'Australie, dimanche 29 octobre, le Fran-

çais Olivier Jacque est devenu champion du monde de la catégorie des 250 cc. Le pilote Yamaha, qui a vu sa carrière freinée par deux frac-

tures de la cheville, succède à Christian Sarron, dernier pilote français couronné au niveau mondial, il y a seize ans.

IL S'EN EST FALLU d'un pneu. En dépassant son coéquipier japonais Shynia Nakano dans les derniers mètres du Grand Prix d'Australie, seizième et dernière épreuve de la saison, le Français Olivier Jacque (Yamaha) s'est emparé du titre de champion du monde de moto, catégorie 250 cc, dimanche 29 octobre. « Je m'étais rendu compte que j'étais plus rapide dans la dernière courbe du circuit, à 170 km/h genou par terre, raconte-t-il. Il fallait attendre le dernier tour, c'était ma seule tactique. » « O » a coupé la ligne d'arrivée avec 14 millièmes d'avance sur son coéquipier de l'écurie Tech 3, qu'il devait absolument devancer pour remporter ce titre mondial derrière lequel les pilotes français couraient depuis seize années.

Dès la fin du premier tour, le Lorrain s'était installé dans le sillage du pilote nippon, attendant patiemment le moindre faux pas de celui-ci pour lui ravir la place de leader. En vain. Malgré la présence pressante de la moto n° 19 dans ses rétroviseurs, Shynia Nakano – un gentleman des circuits au visage juvénile – n'a pas tremblé. Alors, au fil des tours, Olivier Jacque a obser-

vé, analysé, calculé afin de déterminer avec précision le moment où il porterait son attaque. Si ce natif de Villerupt (Meurthe-et-Moselle) a semblé plus rapide en ligne droite, Shynia Nakano, plus léger, est apparu plus vif en courbes.

Combien de fois se sont-ils frôlés sur le circuit de Phillip Island ? Seuls sur la piste, les deux coéquipiers se sont livré un duel de funambules au guidon de leurs machines jaune et argent. Rarement séparés par plus de trois longueurs, ils ont donné à la course une intensité maximale. « Lors du dernier tour je ne pouvais plus respirer. Je ne voulais pas faire d'erreur et percuter Shynia », a déclaré Olivier Jacque. Il a attendu le dernier virage pour sortir de l'aspiration de Shynia Nakano et devancer celui-ci sur la ligne de l'épaisseur d'un pneu.

A vingt-sept ans, le vice-champion d'Europe 1994 succède sur les tablettes à Christian Sarron (1984) et Jean-Louis Tournadre (1982), derniers champions du monde français, tous deux sacrés en 250 cc, et déjà sur Yamaha. Ce couronnement survient après deux années freinées par autant de fractures à la cheville, survenues en Italie (1998)

et en Espagne (1999). Cette cheville droite – dont la quasi-immobilité faisait dire au Français qu'elle était « comme soudée » – a causé bien des nuits blanches au nouveau champion du monde. « Olivier marchait comme un vieux. [...] Il nous cachait la véritable force de sa douleur. Son envie de courir lui faisait endurer l'inacceptable. Il fallait même le porter pour monter sur sa machine », s'est souvenu, dans les colonnes de *L'Equipe Magazine*, Hervé Poncharal, propriétaire et directeur de l'écurie Yamaha Tech 3. « Si je décroche le titre, je sais à qui je le devrai. Le professeur Gérard Saillant, c'est la lumière ! Mon destin était entre ses mains », avait affirmé Olivier Jacque, qui est passé entre les mains du chirurgien.

MONTÉE EN PUISSANCE

Convalescent et en proie au doute, Olivier Jacque a débuté le championnat 2000 avec prudence. Paradoxalement, la confiance est revenue à la suite d'une chute survenue lors des essais du Grand Prix de France, au tiers de la saison. Il s'est alors aperçu « qu'on pouvait tomber sans se faire mal, en amortissant l'impact ». « Dès lors, tout s'est effacé dans ma tête », dit-il. Libéré psychologiquement, Olivier Jacque a ensuite effectué une véritable montée en puissance, enchaînant les podiums et comptant jusqu'à 27 longueurs d'avance sur Shynia Nakano. Au Grand Prix du Brésil, il a commis sa seule « erreur » de la

saison : contraint à l'abandon après deux chutes, il a vu son adversaire se rapprocher dangereusement au classement général, puis le talonner (à 2 points) au terme du Grand Prix du Pacifique, l'avant-dernière épreuve de la saison. Au départ de la manche australienne, quatre pilotes étaient mathématiquement encore en mesure de décrocher le titre. En plus des « Yamaha Boys », Daijiro Katoh et Tohru Okawa nourrissaient quelques minces espoirs de faire triompher l'écurie Honda.

En s'imposant en Australie, Olivier Jacque a signé sa troisième victoire de la saison (contre cinq pour Nakano), après celles glanées aux Grands Prix de Catalogne et d'Allemagne, et la septième de sa carrière. La régularité de celui qui fut sacré meilleur « rookie » (débutant) en 1995 s'est révélée payante sur l'ensemble de la saison : il termine celle-ci avec sept points d'avance (279 à 272) sur son dauphin. Olivier Jacque pilotera l'année prochaine en 500 cc, toujours au sein de l'écurie Yamaha Tech 3. La présence de Shynia Nakano à ses côtés laisse augurer une belle revanche et d'autres duels palpitants dans la catégorie reine. « Après une course, mon rythme cardiaque met près de vingt-quatre heures pour redevenir normal », avait un jour expliqué le pilote français.

P. Le.

TROIS QUESTIONS À...

CHRISTIAN SARRON

1 Christian Sarron, entre votre titre de champion du monde et celui obtenu par Olivier Jacque dimanche, seize années se sont écoulées. Comment expliquez-vous cette « traversée du désert » des pilotes français ?

Des raisons culturelles peuvent partiellement l'expliquer. Comparés aux Japonais ou aux Italiens, par exemple, les pilotes français se font rares au départ des courses des championnats du monde de vitesse, ce qui n'est pas le cas en cross. Mais cela n'explique pas tout. Pour obtenir un titre mondial, il faut rassembler plusieurs paramètres. Il faut notamment pouvoir s'appuyer sur une équipe solide, une bonne expérience et une moto fiable durant toute la saison. La chance joue aussi un rôle important. Si Olivier Jacque n'avait pas été blessé lors des deux dernières saisons, il aurait peut-être été sacré plus tôt.

2 L'an prochain, Olivier Jacque pilotera une 500 cc. Quels seront ses atouts ?

Olivier est précis et méthodique, il a prouvé tout au long de la saison son formidable potentiel. Sa faculté d'adaptation aux conditions climatiques et aux circonstances de course est exceptionnelle. Je suis persuadé que, cette année, il était plus difficile de décrocher le titre des 250 cc que celui des 500 cc ou des 125 cc !

3 Du point de vue du pilotage, à quoi doit-il s'attendre ?

Physiquement, les courses dans la catégorie reine sont plus éprouvantes, car un peu plus longues. De plus, les muscles sollicités par le pilotage travaillent beaucoup plus en 500 cc. La puissance de la moto étant doublée, il faut trouver de nouvelles trajectoires, les sensations sont différentes. Olivier Jacque éprouvera, au début du moins, l'inquiétante impression que c'est sa machine qui le domine, et non l'inverse. Il s'agit donc d'une sorte de lutte permanente avec la mécanique. Dans cette catégorie, un mental d'acier permet souvent de faire la différence sur la ligne d'arrivée.

Propos recueillis par Pierre Lepidi

Garry Kasparov ne comble toujours pas son retard sur Vladimir Kramnik

FUNESTE présage : même les bookmakers londoniens n'y croient plus. Ils n'accordent désormais au champion du monde d'échecs, Garry Kasparov, qu'environ 10 % de chances de conserver son titre. Après les 12^e et 13^e parties, disputées samedi 28 et dimanche 29 octobre dans la capitale britannique, Vladimir Kramnik, son challenger, a en effet conservé les deux points d'avance qu'il possédait avant ce week-end crucial et mène par 7,5 points à 5,5.

Pour décrocher la sacro-sainte couronne de lauriers, il ne lui reste plus qu'à obtenir un point lors des trois parties restantes. Vladimir Kramnik peut donc se contenter de deux parties nulles, tandis que son adversaire doit aligner deux victoires s'il souhaite conserver son bien. Mission quasi impossible pour Garry Kasparov, qui joue contre le meilleur défenseur du monde. Car même si Kramnik gagne en général moins de parties que son aîné, le mot défaite ne s'inscrit que très exceptionnellement sur son palmarès.

La 12^e rencontre, disputée samedi, aurait cependant pu appartenir à ces exceptions. Après avoir sacrifié un pion pour avoir l'initiative, le challenger, avec les Blancs, échafaudait un assaut vers le fortin quelque peu dénudé qui protégeait le roi de Kasparov. Ses pièces à

longue portée pointées vers le souverain noir, Kramnik imaginait déjà une attaque de mat quand arriva le simplissime coup de défense 20... f6 ! Adieu l'attaque. Battant en retraite, le jeune Russe constatait que son pion investi ne lui avait rien rapporté et pouvait au contraire lui coûter sa première défaite du championnat. Mais Kasparov, décidément pas au mieux de sa forme et en délicatesse avec sa pendule, ne sut maintenir la pression, lâcha son pion d'avance et partagea le point. Il venait sans doute de gâcher sa dernière occasion de revenir dans la course au titre.

Car même si le chiffre 13 est son porte-bonheur – né un 13 avril, il est devenu le treizième champion du monde de l'histoire en 1985 (8 + 5 = 13...) –, Garry Kasparov n'a pu profiter de la 13^e partie du match pour marquer enfin le point complet de la victoire. Dimanche 29 octobre, avec les Blancs, il tâtonna dès le 11^e coup d'une ouverture qu'il travaille pourtant depuis trois semaines et proposa nulle peu après.

Cela rappelait fortement les nulles rapides des deux dimanches précédents. Se révèle ici l'effet pervers d'une formule voulant que deux parties aient lieu le week-end afin d'attirer un maximum de spectateurs payants : celui qui manœuvre les Noirs le samedi – en l'occurrence Kasparov – s'épuise à se défendre et n'a plus assez de forces pour faire le jeu le lendemain. Malgré son excellent entraînement physique, le champion du monde semble fatigué et résigné. Prochaine partie : mardi 31 octobre.

Pierre Barthélémy

★ Suivez les dernières parties en direct sur le site Internet du Monde (www.lemonde.fr), les 31 octobre, 2 et 4 novembre, à partir de 16 heures.

13^e PARTIE

Blancs : Garry Kasparov

Noirs : Vladimir Kramnik

Partie espagnole, défense berlinoise

1	e4	e5	8	Dxd8+	Rxd8
2	Cf3	Cc6	9	Cc3	h6
3	Fb5	Cf6	10	h3	Re8
4	0-0	Cxe4	11	Ce4	c5
5	d4	Cd6	12	c3	b6
6	Fxc6	dx6	13	Te1	Fe6
7	dx5	Cf5	14	g4	Nulle

12^e PARTIE

Blancs : Vladimir Kramnik

Noirs : Garry Kasparov

Défense nimzo-indienne

1	d4	Cf6	18	Ta4	Cc5
2	c4	e6	19	Fh7+	Rh8
3	Cc3	Fb4	20	Th4	f6
4	e3	0-0	21	Tc4	Fd7
5	Fd3	d5	22	Fa3	b6
6	Cf3	c5	23	Fe4	a6
7	0-0	dx4	24	bx4	Txa6
8	Fxc4	Cbd7	25	Fxc5	bxc5
9	a3	cx4	26	Tfc1	Ta5
10	axb4	dx3	27	Db2	Tb5
11	bxc3	Dc7	28	Da3	Cb6
12	Fe2	Dxc3	29	T4c3	Tb4
13	Fa3	Cd5	30	Cd2	f5
14	Db1	Df6	31	Ff3	Ca4
15	Fd3	h6	32	Txc5	Tb2
16	b5	Td8	33	Cc4	Dxc5
17	Fb2	De7		Nulle	

Rugby : grand chelem des clubs français en Coupe d'Europe

TOUS LES CLUBS français se sont imposés lors de la 4^e journée de la Coupe d'Europe de rugby, vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 octobre. Trois des six victoires ont été signées en déplacement : Toulouse à Belfast face à l'Ulster (25-29), le Stade français chez les Wasps de Londres (28-31) et Biarritz à Edimbourg (27-35). Pau, net vainqueur des Glasgow Caledonians (44-16), s'est installé en tête de la poule 6, à égalité de points avec Leicester. Colomiers a dominé Gloucester (30-19), pendant que Castres, large vainqueur de Newport (43-21), obtenait sa première victoire de la compétition. Les Castrais sont cependant les seuls à ne plus pouvoir viser une qualification pour les quarts de finale.

Par ailleurs, Christophe Juillet, troisième-ligne du Stade français, a été appelé en équipe de France pour pallier le forfait du Columérin Francis Ntamack, blessé face à Gloucester, pour le test-match du 4 novembre contre l'Australie.

Cyclisme : Frédéric Magné s'en va sur un dernier titre mondial

LE FRANÇAIS Frédéric Magné s'est imposé, dimanche 29 octobre à Manchester, dans l'épreuve du keirin des championnats du monde de cyclisme sur piste. Agé de 31 ans, le coureur originaire de Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire) a devancé l'Allemand Jens Fiedler et le Tchèque Pavel Buran. Déjà sacré dans cette discipline en 1995 et 1997, Frédéric Magné avait pris la 6^e place aux Jeux de Sydney. Il s'agit de son septième titre mondial avec deux remportés en tandem (1987, 1988, 1989, 1994). Frédéric Magné a confirmé qu'il arrêterait là sa carrière sportive pour devenir entraîneur. L'Allemand Jens Lehmann s'est adjugé le titre mondial de la poursuite individuelle, en battant son compatriote Stefan Steinweg.

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL** : Dijon, Chalon-sur-Saône, l'Asvel, Le Mans et Nancy ont préservé leur invincibilité, samedi 28 et dimanche 29 octobre, au cours de la 3^e journée du championnat de France. Ces cinq clubs se sont respectivement imposés devant Pau-Orthez (84-72), face au Havre (76-63), à Gravelines (67-81), à Bourg-en-Bresse (86-94) et contre Montpellier (84-69).

■ **FOOTBALL** : Sochaux a conservé la tête du championnat de D2 après sa nette victoire (3-0) sur Créteil, samedi 28 octobre. Montpellier a repris le fauteuil de dauphin, grâce à son succès devant Laval (1-0) dans le match au sommet de la 17^e journée.

■ **Le Japon a remporté** la Coupe d'Asie des nations de football en battant (1-0) l'Arabie saoudite, dimanche 29 octobre à Beyrouth, grâce à un but du milieu de terrain Shigeyoshi Mochizuki. L'Arabie saoudite, tenante du titre, avait manqué un penalty. Entraîné par le Français Philippe Troussier, le Japon, coorganisateur du Mondial 2002 avec la Corée du Sud, a inscrit pour la deuxième fois son nom au palmarès après sa victoire de 1992, déjà obtenue face à l'Arabie saoudite (1-0).

■ **Hertha Berlin** a pris la tête du championnat d'Allemagne grâce sa victoire à Munich 1860 (0-1), à l'issue de la 10^e journée, dimanche 29 octobre. Le Bayern Munich suit à deux points, après avoir dû se contenter d'un match nul à Brême (1-1).

■ **Manchester United**, grâce notamment à deux nouveaux buts du Français Thierry Henry, est resté en tête du championnat d'Angleterre, en écrasant (5-0) Southampton, samedi 28 octobre. Arsenal partage le fauteuil de leader grâce à sa victoire (5-0) face à Manchester City. Liverpool, qui a dominé Everton (3-1), a conservé sa 3^e place, au terme de cette 11^e journée.

■ **Valence s'est maintenu en tête** du championnat d'Espagne, à l'issue de la 7^e journée, dimanche 29 octobre, à la faveur de sa victoire à Osasuna (1-2). Le Real Madrid, deuxième à deux longueurs, a signé une nette victoire en déplacement contre la Real Sociedad (1-4).

■ **GOLF** : le Britannique Ian Poulter a gagné l'Open d'Italie, à l'issue de la 4^e et dernier tour disputé dimanche 29 octobre. Il a devancé d'un coup son compatriote Gordon Brand Junior.

■ **PARALYMPIQUES** : avec 86 médailles (dont 30 d'or), l'équipe de France a terminé à la 7^e place des Jeux paralympiques, qui se sont achevés dimanche 29 octobre à Sydney. L'Australie a dominé la compétition avec 149 médailles, devant la Grande-Bretagne et l'Espagne.

■ **RALLYE** : Yvan Muller, quintuple vainqueur du Trophée Andros, a gagné samedi la 45^e édition du rallye d'Automne de La Rochelle, qui clôturait la saison de Coupe de France dimanche 29 octobre.

■ **Le Français Serge Jordan** a enlevé dimanche 29 octobre la 35^e édition du Rallye d'Antibes (Renault Maxi Mégane), devançant ses compatriotes Jérôme Galpin (Subaru Imprezza) et Dominique De Meyer (Renault Maxi Mégane).

■ **TENNIS** : le Russe Evgueni Kafelnikov a gagné le tournoi de Moscou, en dominant l'Allemand David Prinosil en finale 6-2, 7-5, dimanche 29 octobre. Chez les dames, la Suisse Martina Hingis a facilement battu la Russe Anna Kournikova 6-3, 6-1.

■ **Le Suédois Thomas Enqvist** s'est imposé en finale du tournoi de Bâle, en battant dimanche 29 octobre le Suisse Roger Federer 6-2, 4-6, 7-6 (7/4), 1-6, 6-1.

Ski : Hermann Maier s'impose dès l'ouverture de la saison

L'AUTRICHIEN Hermann Maier a gagné le slalom géant d'ouverture de la Coupe du monde 2000, dimanche 29 octobre à Sölden (Tyrol), devant son compatriote Stephan Eberharter et le Suédois Fredrik Nyberg. Les écarts à l'arrivée (1 s 01 et 1 s 03) laissent déjà présager une nette domination du skieur de Flachau. Hermann Maier, qui s'était octroyé dix victoires la saison dernière et un total record de 2 000 points, s'est déclaré « en bonne forme ». Le Français Joël Chenal a pris la 11^e place.

La veille, l'Allemande Martina Ertl s'était adjugé le slalom géant, après avoir réussi seulement le 17^e chrono de la première manche. C'est la première fois qu'une skieuse gagne une épreuve de Coupe du monde en revenant d'aussi loin. La Française Régine Cavagnoud a terminé 4^e.

CHAMPIONNAT DU MONDE D'ECHECS

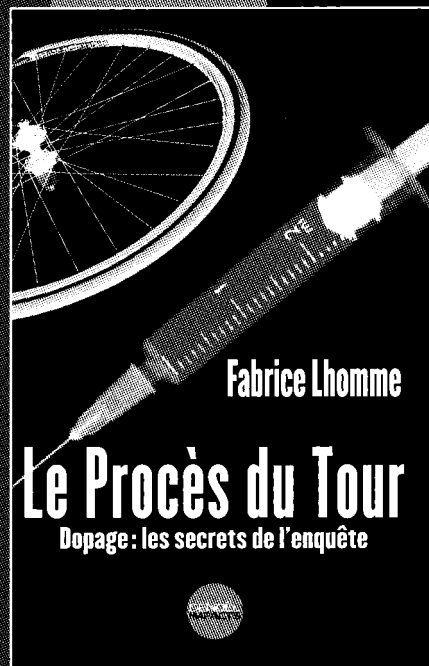
KASPAROV contre KRAMNIK

Suivez les 16 matchs

en direct sur

→ www.lemonde.fr
avec www.gameloft.com

À qui le tour ?



Fabrice Lhomme

Le Procès du Tour

Dopage : les secrets de l'enquête

IMPACTS

Les documents DENOËL

MUSIQUE Le groupe australien AC/DC publie un nouvel album, *Stiff Upper Lip*, et donne deux concerts à Paris-Bercy, le 31 octobre et le 1^{er} novembre. Riffs de guitare, batte-

rie-enclume, uniforme d'écolier promis à un strip-tease... Vingt-cinq ans après sa création, AC/DC exécute toujours la même partition, exigée par des fans qui refusent de vieillir.

● « **NOUS JOUONS toujours la même musique, fidèle aux racines du rock'n'roll. L'idée d'évolution ne nous a jamais concernés** », revendique Malcolm Young, fondateur et

guitariste du groupe. « **Il y a chez nous un côté naturel qui nous relie au blues** », ajoute-t-il. ● **CETTE APPROPRIATION du blues par le hard rock n'est qu'une facette des**

fusions expérimentées par le heavy metal. Dès les années 80, les pionniers – noirs – du hip-hop et du rap et les rockers – blancs – ont additionné leurs décharges d'adrénaline.

AC/DC rejoue la grande comédie du rock'n'roll

Le groupe australien retrouve son public d'éternels adolescents à l'occasion d'un nouvel album et d'une tournée de concerts. Vingt-cinq ans après sa création, il continue, sans cynisme ni états d'âme, de faire hurler voix et guitares dans un jeu de scène outrancier

AMNÉVILLE (Moselle)
de notre envoyé spécial

Une lourde cloche menaçante, frappée du sigle AC/DC, descend lentement du ciel pendant qu'une bande enregistrée fait résonner le tocsin toc de l'hymne *Hell's Bells*. Bienvenue en enfer. Brian Johnson, le chanteur britannique du groupe australien, s'agrippe à une corde, s'élançant pour faire sonner le battant, perd l'équilibre et manque de chuter dans le public. Après un rétablissement miraculeux, il abandonne son funeste dessein. Le bourdon restera désespérément muet.

Le 15 octobre, la réalité a dépassé la fiction, pendant le concert d'AC/DC à Amnéville : cette scène grotesque aurait pu figurer, telle quelle, dans *This Is Spinal Tap*, de Rob Reiner. En narrant, en 1984, les exploits d'une formation fantôme, ce faux documentaire – qui sort pour la première fois en salles en France mercredi 1^{er} novembre – avait couvert de goudron et de plumes le milieu du hard rock. Quinze ans plus tard, l'échec de Brian Johnson devrait consumer dans le ridicule tout groupe normalement constitué. Par un mystère qui s'éternise depuis un quart de siècle, AC/DC y a encore échappé.

Comment les Australiens peuvent-ils encore remplir, en 2000, le Palais omnisports de Paris-Bercy, pour deux soirs, en jouant strictement la même partition depuis leur premier album, *High Voltage*, en 1976 ? La réponse est contenue dans la question : pour qu'AC/DC continue de prospérer, il faut que rien ne change. Les fans vantent l'in-



Brian Johnson, Malcolm Young et Angus Young. Un rock voyou, désarmant de simplicité.

tégrité, la fidélité aux racines rock'n'roll de ce groupe condamné à l'immobilisme ; ses détracteurs dénoncent son obscurantisme.

Ce rejet viscéral de la modernité programme déjà l'extinction du dinosaure. A La Galaxie d'Amnéville, le public, très majoritairement masculin, est rarement âgé de moins de trente ans. AC/DC disparaîtra lorsque ces anciens collégiens, lycéens, élèves de CAP ou BEP, qui ont flirté avec la musique

du diable dans les années 70 et 80 en s'abreuvant des sillons de Highway to Hell, auront décidé que la comédie a assez duré. Sont venus à Amnéville les mêmes qu'il y a vingt ans, en cuir et tee-shirts sans manches, chevelure luttant contre des débuts de calvitie. La situation géographique de la cité mosellane permet de brasser Français, Allemands, Luxembourgeois et Belges, rassemblés autour de bières pour la célébration des plaisirs simples et

éternellement adolescents du rock'n'roll.

Pour ancrer AC/DC dans ses racines et annoncer le programme, la sono diffuse l'album *Let it Bleed* (« *Que ça saigne* »), des Rolling Stones. Sur scène, un mur d'enceintes Marshall assure le spectateur d'un sifflement d'oreilles d'une semaine. Les cinq *highlanders* montent au front pour un rituel immuable : Angus Young galope, perd sa casquette, et tire le premier avec le riff

énorme de *You Shook Me All Night Long*. « *Courte phrase musicale, d'un dessin mélodique et rythmique simple et marqué* », ainsi que le définit Le Petit Robert, le riff est seul idiome connu d'AC/DC, l'équivalent guitaristique du cri primal. C'est de lui, décliné à l'infini, que toutes ses chansons (à boire) procèdent. Chuck Berry en a posé la grammaire pour le rock, Keith Richards (surnommé « *le riff humain* ») l'a incarné, AC/DC l'a érigé en système.

PUISSANCE DE FEU

Annoncé par Angus Young, le riff est immédiatement répété par son frère Malcolm, guitariste rythmique, repris par la basse de Cliff Williams et appuyé par les enclumes du batteur Phil Rudd. Pour le mélomane, pareil dispositif représente un outrage aux règles de la composition ; pour le rocker, c'est le secret de la puissance de feu d'AC/DC, vainqueur par K.O. de la guerre du riff à la fin des années 70. Le blues lourd de *Stiff Upper Lip*, la chanson-titre du nouvel album, est calqué sur le même modèle. Sans repères discographiques précis, il est pratiquement impossible de distinguer les nouveaux titres des anciens.

Guitariste flamboyant agrippé à une Gibson trop grande pour lui, Angus Young est l'incarnation totale d'AC/DC, à tel point qu'il pose aujourd'hui seul sur les pochettes. A quarante-cinq ans, ce cousin des antipodes du diabolin de la comtesse de Ségur refuse de grandir, toujours vêtu de son uniforme d'écolier pour glorifier son passé de

cancre. Son jeu de scène, décalque spectaculaire de la « *duck walk* » de Chuck Berry, est la première attraction scénique d'AC/DC. Si l'on en juge par les litres de sueur versés, il doit demander une préparation physique particulière. Il a ses figures imposées, comme la double rotation autour de l'instrument et le strip-tease (un peu long) du gilet, qui termine invariablement ses concerts torse nu et en culotte. Angus Young est aussi gagné par une gentille mégalomanie. Sa statue, en bronze massif, surgit au-dessus de la scène, les yeux du Moloch rougeoyant, la bouche crache de la fumée. On est là pour s'amuser, dans ce Disneyland rock pour adultes jamais guéris de l'adolescence.

La faiblesse d'AC/DC reste son chanteur. Lad pataud coiffé d'une épaisse casquette, Brian Johnson n'a jamais fait oublier Bon Scott, son prédécesseur, mort à Londres en 1980. Johnson tente de lutter contre le déluge sonore avec des cris de mégère mal apprivoisée, des grincements de Gremlin ou des grognements maléfiques qui évoquent ceux de la petite fille du film *L'Exorciste*. Au moins ne cherche-t-il pas à voler la vedette à son guitariste. A l'instar de Ringo Starr chez les Beatles ou de Ron Wood chez les Rolling Stones, Johnson doit trop savourer sa chance de figurer dans ce groupe.

Instinctif, primaire, sexiste, anti-intellectuel, AC/DC ne représente pas un danger pour la démocratie. Son rock brutal offre les vertus d'un dévouement cathartique en même temps que la promesse d'assister à un show sans équivalent de nos jours. Avec une absence de cynisme et une honnêteté confondantes, le groupe joue sans états d'âme la seule musique qu'il connaisse, dans le bruit et la fureur.

AC/DC ne souffre pas des angoisses métaphysiques de Radiohead autour de la notion d'art. Illettré et voyou, ce rock prolétarien est pourtant profondément ancré dans l'histoire, celle du blues et du boogie. Il a donné au genre quelques standards mémorables, car désarmants de simplicité – *The Jack*, *Dirty Deeds Done Dirt Cheap*, *Back in Black* et *Highway to Hell*, ce dernier à hisser au panthéon des hymnes rock au Malin, non loin de ceux de Robert Johnson et de *Sympathy for the Devil*, des Rolling Stones. Le diable, probablement, y prend part. Vole-t-il, à Bercy, au secours de Brian Johnson – Quasimodo pour que retentisse la cloche de *Hell's Bells* ?

B. Lt

★ Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris-12^e. Tél. : 08-03-03-00-31. M^o Porte-de-Bercy. Le 31 octobre et le 1^{er} novembre, à 20 heures. *Stiff Upper Lip*, 1 CD, Elektra, distribué par Warner.

Malcolm Young, fondateur et guitariste d'AC/DC

« Si on changeait, notre public nous crucifierait ! »

Malcolm Young et Lou Reed ont au moins un point commun : ils furent tous deux guitaristes d'un Velvet Underground. Peu après que le second quitte le groupe junkie new-yorkais, le premier rejoint son obscur homonyme australien en 1971. Deux ans plus tard, il crée avec un claviériste une formation appelée à davantage de succès, AC/DC, et décide son jeune frère, Angus, à y participer. Le nom – courant alternatif/courant continu et, en argot, « à voile et à vapeur », ce dont le groupe, peu suspect d'homophilie, ne s'est pas rendu compte sur l'instant – a été trouvé sur une machine à laver par leur sœur, Margaret. Né le 6 janvier 1953 à Glasgow, Malcolm Young est le sixième enfant d'une famille écossaise émigrée à Sydney, AC/DC, qui en compte neuf. Moins médiatique qu'Angus, il est pourtant le père-fondateur d'AC/DC.

« Comment expliquer la longévité d'AC/DC ?

– Nous prenons du Viagra ! Plus sérieusement, nous n'avons jamais vraiment changé, nous jouons toujours la même musique, fidèles aux racines du rock'n'roll. On n'espérait pas durer au départ. On jouait sans réfléchir. L'idée d'évolution ne nous a jamais concernés.

– Votre public ne le voudrait pas...

– Si on changeait, il nous crucifierait ! Avec AC/DC, il s'agit de rigoler et de rêver des femmes. Le public sait à quoi s'attendre. On ne se prend pas trop au sérieux, bien qu'on soit un grand groupe scénique. Notre succès est davantage lié à nos concerts qu'à nos disques.

– Qu'est-ce qui vous distingue des autres groupes de hard rock ?

– Ils sont les descendants du heavy rock du début des années 70 et nous du rock'n'roll de la fin des années 50. Grâce à notre frère aîné George, qui jouait avec les Easybeats [sortes de Beatles australiens, NDLR], nous avons écouté Jerry Lee Lewis, Little Richard, Chuck Berry, les disques de la maison Chess...

– D'où votre ancrage dans le blues...

– Il y effectivement chez nous un côté naturel, appelons-le *feeling*, qui nous relie au blues, notamment à Muddy Waters et sa chanson *Mannish Boy*, avec sa batterie lourde. Chez Howlin' Wolf, le cri l'emporte sur la pensée, il y a une liberté, une volonté de laisser aller le naturel. Sur notre dernier album, on peut aussi trouver la trace de Fats Domino, voire de Ray Charles et de Django Reinhardt.

– Pardon ?

– Avez-vous vu ce film avec Sean Penn [Accords et désaccords, de Woody Allen, NDLR] ? Remarquable. Je possède un exemplaire des enregistrements de Django Reinhardt avec le Hot Club de France. Comme le blues, le swing est à l'origine du rock'n'roll.

– Qu'est-ce que *Stiff Upper Lip*, votre dernier album, apporte de neuf ?

– Rien du tout. C'est toujours et encore du rock'n'roll. Nous avons voulu l'enregistrer spontanément, en six semaines, avec notre frère George, qui était producteur jusqu'à *Powerage*, sans doute notre meilleur album. C'est une réaction au disque précédent, *Ballbreaker*, produit par Rick Rubin, un type très lent. Il nous disait : « *Changez la fin de cette chanson, je reviens demain.* » Bosser avec lui était une erreur.

– Vos paroles sont toujours machistes...

– La plupart de nos chansons parlent des femmes, que nous aimons. C'est évidemment plus sexuel que romantique. Mais réécoutez Muddy Waters, il raconte aussi qu'il a pris du plaisir jusqu'au bout de la nuit...

– Écoutez-vous autre chose que du blues, du rock'n'roll des années 50 et Django Reinhardt ?

– J'apprécie Bob Dylan, pas les trucs folk repris par Peter, Paul & Mary, mais quand il était un jeune rocker. On ne peut pas dire pour autant qu'il représente une influence. De lui, je n'ai probablement acheté qu'un *Greatest Hits*. Et puis j'ai écouté ce vieux album que nous avions à la maison, celui avec le mot « Highway »... *Highway 61 Revisited*, c'est ça.

– Avez-vous acheté des albums récents ?

– Oh ! non... Vous écoutez un groupe sympa, blues, et puis l'album suivant ils sont devenus pop. Les maisons de disques ne laissent aucune chance aux jeunes de jouer leur musique. Au train où vont les choses, on ne verra plus de bon groupe de rock'n'roll à l'avenir.

– Vous avez quarante-sept ans. Songez-vous à votre reconversion ?

– Nous jouerons jusqu'à la fin ! B. B. King donne encore cent shows par an à soixante-quinze ans, pendant cinquante minutes peut-être, mais c'est incroyable ! S'il s'arrête, que va-t-il faire ? Jouer au golf ? Pêcher ? Lire ? Nous préférons mourir sur scène. »

Propos recueillis par
Bruno Lesprit

CALVITIE

Le choix de la compétence.



Première clinique en France par le nombre d'interventions esthétiques, la Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées dispose d'un service spécialisé utilisant toutes les techniques modernes permettant la repousse naturelle de vos cheveux.

Compétence et prix calculés au plus juste sont notre recette pour votre bien-être.

Conseil gratuit et documentation au
01 53 77 26 00

Clinique d'esthétique
du Rond-Point des Champs-Élysées

61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com



Du hard blues au rap metal, vingt ans de fusions explosives

SUR UN SCHÉMA finalement pas si éloigné de la façon dont des musiciens blancs, parmi lesquels AC/DC, se sont réapproprié le blues pour amplifier leurs fantasmes rebelles et sexuels, le *heavy metal* fricote avec le rap. Aux États-Unis et ailleurs, une génération d'adolescents s'est retrouvée dans la culture de rue afro-américaine, sa prise de parole anti-institutionnelle, sa démesure hédoniste, sa force de frappe musicale. Plutôt que d'opposer hard rock et hip-hop, beaucoup ont choisi d'en additionner les décharges d'adrénaline.

Ces rapprochements ne datent pas d'hier. Dès l'origine du rap, des rockers (Clash, Talking Heads, Captain Sensible...) se sont intéressés à un genre qui ne les ignorait pas non plus. Def Jam, le label star du hip-hop des années 80 (producteur entre autres de Public Enemy, LL Cool J, Run DMC...), sera construit par un duo antinomique, Rick Rubin – blanc, fan de hard rock –

et Russell Simons – un manager noir. En 1983, avec *Rock Box* et surtout, en 1986, avec *Walk this Way*, en duo avec Aerosmith, le groupe Run DMC scella le mariage entre rock et rap. La même maison de disques lancera la carrière des Beastie Boys, enfants punks de la bourgeoisie new-yorkaise reconvertis au hip-hop.

Un genre finit par naître de ces alliances, le rock fusion, avec ses pionniers amoureux de riffs électriques, de funk et de scansion – Red Hot Chili Peppers, Fishbone, les Hollandais de Urban Dance Squad, les très politisés Rage Against the Machine... Pourtant, s'il arrive qu'un rappeur se mette au rock extrême, comme Ice T avec son groupe Body Count, le hip-hop a eu tendance, dans les années 90, à affirmer son afrocentricité, en se démarquant des références blanches. Il faut alors beaucoup de volontarisme pour réunir derrière un même micro des représentants

des deux styles. C'est ce que tenta, en 1993, les responsables de la bande originale du film *Judgment Night*, organisateurs d'une dizaine de rencontres (Helmet et House of Pain, Biohazard et Onyx, Pearl Jam et Cypress Hill, Teenage Fan Club et De La Soul...) qui, malgré certains aspects artificiels, ont pu servir de références historiques.

TREIZE DUOS FURIBARDS

Cela est notamment vrai pour une compilation, *Loud Rocks*, sortie tout récemment. Initié par Loud, un label de rap affilié à Sony, ce projet réunit dans treize duos furibards des grands noms du hip-hop et des as du bruitisme métallique. Le Wu-Tang Clan côtoie System of a Down et le vétéran Ozzy Osbourne, Tha Alkaholiks s'enflamment avec Sugar Ray et Crazy Town, Xzibit ou Mobb Deep croisent le fer avec Everlast, Sick of It All, Endo ou Sevendust... Les rimes fusent comme des balles, ricochent

sur le béton des guitares. L'orgie, cette fois, apparaît naturelle et jouissive.

Ces dernières années, nombre de ces artistes ont eu l'occasion de se croiser lors de festivals comme Lollapalooza ou Family Values. La plupart des groupes de rock américains les plus populaires – Papa Roach, Korn, Deftones... – insufflent une bonne dose de hip-hop dans leurs chansons bulldozer. Symbole de la génération « fuck attitude » et de ces fusions musicales, le groupe Limp Bizkit vient de rentrer, outre-Atlantique, à la première place du top album avec *Chocolate Starfish and the Hot Dog Flavored Water* sur lequel figurent, en invités, des rappeurs comme Redman ou Xzibit. En 1999, de manière significative, la très chaotique célébration du trentième anniversaire de Woodstock faisait la part belle à cette mouvance.

Stéphane Davet

Quoi de neuf à la FIAC dans la travée des jeunes ?

La création actuelle est peu présente. Question de quantité, mais aussi de qualité : sacrifier la forme, c'est se condamner à l'indifférence

FIAC 2000. Paris Expo. M^e Porte-de-Versailles. Jusqu'au 30 octobre.

Comme chaque année, un panneau suspendu au-dessus de l'allée centrale annonce en capitales la section Perspectives de la FIAC 2000. Elle est réservée, comme chaque année, aux jeunes galeries qui présentent de jeunes artistes. Et cependant, cette fois, la création d'aujourd'hui est peu présente dans la Foire internationale d'art contemporain. Qu'ils pratiquent la peinture, l'installation, la photo ou la vidéo, la plupart de ceux qui font l'actualité à Berlin, à Londres ou à Paris, sont absents de la foire. Déception.

C'est affaire de quantité : la section Perspectives se réduit à une seule travée, pas même complète. De surcroît, ses stands, jaunes parce que la société Ricard sponsorise l'opération, sont de petite taille. On y trouve plusieurs galeries parisiennes venues de la rue Louise-Weiss, des new-yorkaises, des italiennes, une belge, une pragoise et jusqu'à une mexicaine en provenance de Monterrey, toutes tassées dans quelques mètres carrés.

C'est, plus encore, affaire de qualité : elles montrent trop uniformément trop de détournements trop simples, de pastiches trop directs, de plaisanteries trop courtes. Une technique domine très largement, l'installation à base d'images et d'objets trouvés et détournés vers le dérisoire. Quatre jeunes femmes se trouvent ainsi en concurrence, Delphine Kreuter chez Alain Gutharc, Annie Sprinkle chez Damasquine & Aeroplastics, Elke Krystufek à la Gandy Gallery et Micha Klein au B & D Studio.

Elles manipulent et recyclent des stéréotypes de l'image féminine, porno stars, filles perdues, créatures

publicitaires. Elles les prennent au cinéma et à la télé et les aggravent. Nan Goldin et Cindy Sherman ne sont jamais très loin, non plus que le souvenir des clichés de la Ciccilina par Jeff Koons. De ces images, seules les photos rougeoyantes de Delphine Kreuter restent dans la mémoire, parce qu'elles ont été calculées et non prélevées.

Purs prélèvements encore : les tableaux de James Rieley à la Spencer Brownstone Gallery. Minutieusement, il copie à l'huile sur toile, dans des couleurs livides, de médiocres photos de famille. Mais qu'il peigne n'ajoute rien à ces exercices de tératologie sociale, ni à l'histoire de la peinture non plus. Il n'obtient que de pauvres illustrations décolorées.

LE RISQUE DE LA DISPARITION

Un simple truc ne fait pas une œuvre. Spencer Tunik devrait s'en convaincre et renoncer à photographier des foules de femmes et d'hommes nus et anonymes couchés dans une rue ou une cour : symbolisme pesant et ultrarépétitif. Fabrice Hybert pourrait y réfléchir et se dispenser du gentil préchi-précha platement mis en scène qu'il montre chez Erna Hécey. Gilles Barbier lui-même échoue à organiser l'espace du stand Vallois et l'agressivité de ses bricolages s'évanouit dans les courants d'air de la foire. C'est toujours question de forme. La négliger, la régler à la va-vite, c'est faire aussitôt courir à l'œuvre le risque de la disparition.

À l'inverse, les photos que Sophie Ristelhueber accroche chez Artlogos résistent grâce à leur construction géométrique interne, qui permet de les disposer en triptyques visuellement cohérents. Celles, en apparence banales, de Jean-Luc Moulène résistent parce qu'il a su les intégrer dans un dispositif qui



« Joëlle », de Delphine Kreuter. Photographie en couleur, 30 x 40 cm. Présenté à la FIAC par la galerie Alain Gutharc.

enveloppe la totalité du stand d'Anne de Villepoix et distingue le document de l'œuvre. Les vidéos de Grazia Toderi chez Michel Rein résistent parce qu'elles jouent subtilement de l'apparition de la lumière, de ses clignotements, de son effacement. Vue du ciel, Florence au crépuscule s'éclaircit et s'éteint, comme traversée de constellations éphémères. Très beau travail.

Pour se convaincre de l'importance de la forme, il suffit de se reporter à d'autres détournements et installations, plus anciens et d'une efficacité cependant intacte. Pourquoi peut-on penser que l'une des plus grandes réussites de la FIAC est, chez Philip Nelson, un ensemble de travaux de Robert Filliou des années 70 et 80 ? Parce que Filliou – auteur de l'aphorisme « L'art est ce

qui rend la vie plus intéressante que l'art » – fut un esprit d'une acuité impitoyable ; et aussi parce qu'avec des briques, des ficelles, des cartons, des photos cornées, des graffitis et des télégrammes, il fabriquait des pièges à regard et à réflexion, pièges à double ou triple fond. Il donnait une forme définitive à ses idées, en jouant de la pauvreté des matériaux pour mieux capturer l'œil.

Et pourquoi conseillerait-on volontiers à Hybert et à Barbier d'aller étudier la rétrospective Lavier chez Yvon Lambert, anthologie magnifiquement choisie et disposée ? Parce que, depuis un quart de siècle, Bertrand Lavier est devenu, dans le genre du ready-made, un styliste impeccable.

Philippe Dagen

Les professionnels du cinéma expriment leurs inquiétudes européennes à Beaune

Bruxelles veut limiter le montant des aides publiques

BEAUNE

de notre envoyé spécial

On aurait pu croire qu'un fonctionnaire européen en mission au cœur de la Bourgogne viticole passerait un agréable week-end joignant l'utile à l'agréable. Mais Ronald Feltkamp, chef d'unité à la direction de la concurrence de la Commission européenne, a vécu un après-midi très déplaisant, samedi 28 octobre, lors des dixièmes Rencontres cinématographiques de Beaune. En dépit de sa cravate de couleurs vives et de son air avenant, les producteurs et réalisateurs réunis à Beaune n'ont eu aucune peine à reconnaître en M. Feltkamp le diable européen qui veut mettre à bas le système français d'aide à l'industrie cinématographique, et ils ne sont pas privés de le lui dire.

De tous les débats organisés cette année, celui que l'Association des réalisateurs producteurs (ARP) avait intitulé « L'Europe, utile ou néfaste pour le cinéma ? » était le plus lourd d'enjeux. En plus de l'offensive récemment déclenchée par la direction de la concurrence contre les aides qu'apportent les Etats membres à leurs industries cinématographiques respectives, les professionnels français s'inquiètent de l'éventuel abandon de la règle de l'unanimité des Etats membres dans les négociations commerciales internationales. Mais c'est cette même règle de l'unanimité qui empêche l'adoption du plan d'aide aux industries des images Media Plus, puisque trois Etats membres sur les quinze refusent d'y consacrer le budget réclamé (400 millions d'euros) par les Etats membres.

Pour apaiser ou aviver ces interrogations, l'ARP avait invité la ministre française de la culture, Catherine Tasca, et le commissaire européen au commerce, Pascal Lamy. Les

intervenants ont réussi sans trop de peine à dissiper les inquiétudes sur le montant des aides nationales. Lors d'une précédente réunion, à Lyon, M. Feltkamp avait annoncé que la direction de la concurrence proposerait bientôt de limiter à 50 % le montant des aides publiques dans le budget des films, en incluant dans ces aides les apports obligatoires auxquelles sont contraintes les chaînes de télévision.

LES PETITS PAYS MENACÉS

L'application de cette règle toucherait très durement les films des petits pays, et l'on ne s'est pas privé de faire remarquer à M. Feltkamp, qui défendait la limitation des aides au nom du libre jeu de la concurrence à l'intérieur de l'Union européenne, que cette limitation aurait empêché la production de *Dancer in the Dark*, de Lars Von Trier, Palme d'or au dernier Festival de Cannes. L'annonce d'une concertation à ce sujet entre les commissaires à la culture et à la concurrence a semblé rassurer les participants.

En revanche, l'exposition publique de divergences importantes entre le commissaire européen et la ministre française de la culture sur la règle de l'unanimité a suscité l'inquiétude. Pour Pascal Lamy, cette règle ne s'impose plus comme au début des années 90, lorsque la France était isolée dans son combat pour la défense de l'exception culturelle. Le commissaire a affirmé qu'il existait au sein de l'Union une majorité acquise à cette cause. Catherine Tasca n'en est pas convaincue, qui a affirmé qu'elle ferait en sorte que l'aspect culturel de la construction européenne « soit mis à l'abri » lors des négociations qui précéderont le prochain sommet de Nice.

Thomas Sotinel

Comment Napster, logiciel honni des maisons de disques, peut servir leur marketing

VOUÉ AUX GÉMONIES par l'industrie du disque et beaucoup d'artistes (*Le Monde* du 20 octobre), le logiciel de partage Napster peut néanmoins se révéler un remarquable outil de marketing. La sortie du nouveau single de Daft Punk, *One More Time*, en fournit un exemple. Quatre ans après la publication de son premier album, *Homework* (2 millions d'exemplaires vendus, dont 450 000 en France), le duo formé par Thomas Bangalter et Guy-Manuel de Homen-Christo a lancé, fin septembre, la promotion du premier extrait de son opus à venir. Attachés à la totale maîtrise – artistique autant que commerciale – de leur création, les Daft Punk, avec leur maison de disques, Virgin, ont sagement orchestré l'événement.

Le 16 septembre, jour de la Techno Parade, le groupe passe *One More Time* lors d'une fête retransmise en direct sur la radio FG. On parle déjà de piratage. Le 22 septembre, le duo fait envoyer à une sélection internationale de cent DJ le « white label » (maxi 45-tours promotionnel étiqueté de blanc) de son single. Le soir

même, un de ces DJ programme à nouveau le titre sur FG. Quelques heures après, le single est disponible via Napster, dans sa version originale comme dans celle diffusée par FG.

D'autres radios comme le Move ou Radio Scoop téléchargent et diffusent le morceau. Un grand réseau, Fun, le copie aussi et obtient l'autorisation de diffusion. Moins d'une semaine après l'envoi aux DJ, Fun jouait ainsi une fois par heure ce tube néodisco chanté par le vocaliste Anthony Moore, alors que le « CD-promo » de *One More Time* n'avait pas encore été posté aux professionnels. En Grande-Bretagne, le phénomène se reproduit à peu près à l'identique, avec Radio 1 dans le rôle de FG.

« EXCELLENT OUTIL DE PROMOTION »

Le 29 septembre, emportées par l'excitation, la plupart des FM avaient entré le titre sur leur liste. La semaine du 16 au 22 octobre, *One More Time* était n°9 du classement des chansons les plus jouées en radio, après avoir été « meilleure entrée » et « meilleure progres-

sion » dans ce « Top » de la FM. Un peu bousculée dans son calendrier, la maison de disques – officiellement farouche opposante à Napster – ne semble pas regretter le tour des événements. « Napster a constitué un excellent outil de promotion du single », admet un des employés du label, tout en assurant que cette étape du lancement n'était pas calculée.

Difficile pourtant de ne pas imaginer qu'un disque aussi attendu, et qui ne sera commercialisé que le 13 novembre, n'allait pas être victime du moyen le plus couru aujourd'hui de diffusion alternative. Conscient du rôle à double tranchant de Napster, Virgin ne compte pas « travailler » de la même façon la sortie de l'album de Daft Punk. Comme pour beaucoup d'artistes jugés prioritaires dans l'industrie phonographique aujourd'hui, il ne sera pas question d'écouter cet album ailleurs que dans les locaux de la maison de disques, avant sa mise en vente, annoncée pour mars 2001.

S. D.

Marie-Claude Tjibaou, « autorité morale » de la culture kanak

La veuve du leader indépendantiste Jean-Marie Tjibaou est à la tête du Festival des arts du Pacifique

NOUMÉA

de notre envoyé spécial

A-t-elle conscience d'être, comme on le dit ici, un « repère », une « autorité morale », dans cette société calédonienne qui cherche vaillamment à se construire un destin commun ? Présidente du comité organisateur du Festival des arts du Pacifique, Marie-Claude Tjibaou élude la question : « Je sers mon pays, c'est tout », dit cette femme aux cheveux argentés, regard pétillant et sourire lumineux. « Si on aime son pays, si on a confiance en l'homme, on est habité par cette volonté de servir et d'être une passerelle entre les communautés. Je n'ai eu aucune difficulté à le faire, car j'ai toujours été habitée par cela. »

A l'entendre, elle ne serait riche de d'un « héritage », celui d'avoir été la fille de son père – un « grand monsieur » – et l'épouse de « Jean-Marie, celui qui m'a fait grandir ». Dans un bureau du centre culturel Jean-Marie-Tjibaou, du nom de l'ancien leader indépendantiste, assassiné le 4 mai 1989, M^{me} Tji-

baou accepte toutefois, à contre-cœur, de retracer les grandes lignes d'un parcours qui vaut démenti de son propos liminaire.

« UNE CULTURE EXTRAORDINAIRE »

« Ce que je fais n'est pas nouveau. Je l'ai fait en étant jeune fille. » Au début des années 70, c'est le temps de « l'éducation de base » dans les tribus. Cinéaste un jour, écrivain public le lendemain, elle participe à toute sorte d'actions de développement, notamment en matière sanitaire.

Deux mille artistes venus de vingt-sept pays

Du 23 octobre au 3 novembre, quelque deux mille artistes venus de vingt-sept pays auront pu montrer et confronter leurs pratiques culturelles : danse, musique et théâtre auront notamment été au menu de cette huitième édition du Festival des arts du Pacifique, qui a lieu tous les quatre ans. Partenaire de ce festival, Radio France outre-mer (RFO) a coproduit un film, *Notre part de soleil*, réalisé par Charles Belmont, dont les deux fils conducteurs sont Ariane Mnouchkine et Marie-Claude Tjibaou, présidente du comité organisateur. Parallèlement à cette manifestation, le Centre culturel Jean-Marie-Tjibaou accueille la Biennale d'arts contemporains, également consacrée aux arts du Pacifique.

Septembre 1975 : un premier festival, Mélanésia 2000, célèbre l'identité et la culture kanaks au cœur de Nouméa la Blanche : « Jean-Marie voulait que les Kanaks prennent conscience qu'ils existent en tant que peuple. Il y a eu comme un sursaut. J'ai moi-même réalisé que mon pays était riche d'une culture extraordinaire. Pour nous, Kanaks, cela a été un choc et une fierté. » Elle va sur le terrain, pour « accompagner les gens », aussi discrète qu'omniprésente : « J'ai une capacité à aller partout. »

Simple conseillère municipale à Hienghène – l'ancien fief de son mari –, elle a eu le bon goût de laisser la politique aux hommes : « Il est vrai, en particulier chez nous, que les femmes n'y sont pas toujours admises », explique-t-elle, tout en soulignant que cette situation lui a permis de ne pas être « assujettie ».

En 1989, elle devient présidente de l'Agence de développement de la culture kanak. Elle crée une association contre les violences sexuelles, défend la cause des femmes « sans pour autant discréditer la place de nos hommes ». Depuis 1999, elle est membre du Conseil économique et social. A ce titre, elle voyage. Sans perdre de vue que « notre cordon ombilical est attaché à la terre d'ici », elle repousse sa ligne d'horizon : « Chaque minorité est une parcelle de richesse de l'humanité. » Dans les sphères gouvernementales, on dit de Marie-Claude Tjibaou qu'elle a « su trouver le ton juste ».

Jean-Baptiste de Montvalon

CONCERTS

OPERA NATIONAL DE PARIS

Dimanche soir
au
Palais Garnier

Musique de chambre

Par les musiciens de l'Orchestre de l'Opéra

Webern - Schubert

5 novembre - 20h30

Palais Garnier
Informations-Réservations
0 836 69 78 68*
www.opera-de-paris.fr

ensemble inter contemporain

Samedi 4 novembre à 18 h 30

Musique de chambre

œuvres de Rivas, Zimmermann, Donatoni, Campion, Lim (créations)

Solistes de l'Ensemble Intercontemporain

renseignements 01 44 84 44 72

Centre Pompidou

cité de la musique
musée, concerts, centre d'information

carte blanche à
Tabea Zimmermann

concert de musique de chambre
Kodály, Dvorák, Bridge, Brahms
10 novembre < 20h

Mozart, Schumann, Schoenberg
11 novembre < 20h

concert - atelier
Bach, Benjamin
12 novembre < 16h30

www.cite-musique.fr
01 44 84 44 84

ensemble inter contemporain

Mardi 7 novembre à 20 h

Kaija Saariaho
Graal Théâtre
(version de chambre)

Elliott Carter
What Next? création française
(opéra en version de concert)

Ensemble Intercontemporain
direction **Kent Nagano**

cité de la musique
01 44 84 44 84

Araki, rock star adulée de la photographie

Le CNP présente plus de 3 000 de ses images, qui explorent le sexe, la mort et son journal intime

VERTIGINEUX : plus de 3 000 images de Nobuyoshi Araki sont présentées au Centre national de la photographie (CNP), plus un film qui clôt l'exposition et montre l'artiste au travail. Araki n'est plus alors photographe mais héros de manga, descendu sur terre pour mitrailler tout ce qui l'entoure, laissant sur son passage autant de fleurs que de ruines. Il faut voir ce film fou pour comprendre le phénomène Araki, soixante ans, le photographe le plus prolifique, le plus célèbre de son Japon natal, adulé dans le monde entier, souvent réduit à ses images de jeunes filles innocentes et ficelées comme des gigots, surprises au lit en plein plaisir et qui semblent chevauchées par le photographe lui-même – Araki sait faire deux choses à la fois. Une centaine de ces images sulfureuses sont visibles à la galerie Kamel Mennour.

Araki adore le sexe et les femmes. Il a contribué à bousculer les tabous du Japon où, il y a quelques années, on ne pouvait représenter les poils pubiens. Le film prouve qu'Araki a gagné, rock star au visage aussi rond que ses lunettes teintées, qui dédicace ses albums à une cinquantaine de minettes prêtes à accepter toutes ses fantaisies. Chez Araki, le processus de photographe est indissociable des images au mur comme de sa vie, qu'il fait défiler au rythme d'une Ferrari. Araki court, bondit comme un chat, pousse des cris, s'empare d'un micro pour chanter *La Vie en rose*, assiste à un strip-tease, met en scène des pièces de théâtre, sculpte des animaux étranges, dessine, peint.

« *Mon corps est devenu un appareil* », a dit Araki. Cet emblème de la photo autobiographique, au même titre que Robert Frank, Nan Goldin ou Sophie Calle – tous trois font des apparitions dans les images – a le doigt rivé au déclencheur, qu'il presse comme un citron, quels que soient l'heure, le jour, la saison, le lieu, les circonstances. Les images sont posées ou au vol, affichées au musée, dans un hall de gare ou sur une façade d'immeuble. Araki a publié plus de cent livres depuis 1970 – 39 sont sous vitrine au CNP –, qu'il a vendus à plus d'un million d'exemplaires.

La démesure cache un enfant d'Hiroshima, un homme tourmenté, qui ne quitte guère le Japon. Pour comprendre le personnage et l'œuvre, il faut revenir au livre fondateur, *Sentimental Journey* (*Voyage sentimental*, 1971), dont les images sont accrochées dans une salle du CNP et qui donne son titre à l'exposition. Ce livre-matrice, magnifique, est à la fois la chronique de son voyage de nocce, la naissance d'Araki à la photographie, avec la mise en avant de son journal intime, du sexe et de la mort, trois notions qu'il ne cesse d'explorer.

NE PAS CHOISIR

Dans ce « roman personnel », la mort de sa femme Yoko, en 1990, va cristalliser ses obsessions. « *La photo, c'est l'amour envers le sexe et l'amour envers la mort.* » Araki incarne le présent mais ses images évoquent le passé – afin de ressusciter les morts – et se projettent dans l'avenir : « *Mon propre souvenir disparaît au moment même où je prends la photo. C'est l'appareil qui me sert de mémoire.* »

La vision de l'exposition peut dérouter. Où donner de la tête, comment distinguer, juger des photos quand le travail joue sur la quantité, quand tout est fait pour ne pas choisir mais au contraire recevoir des ensembles d'images indissociables et collées les unes aux autres ? Neuf journaux photographiques sont au mur, et encore s'agit-il de « fragments », comme pour dire que les séries sont en cours, que d'autres images pourront s'ajouter. Chaque jour se vaut chez Araki, chaque micro-événement a sa chance, donc chaque image vaut une autre, sans qu'il soit nécessaire de la légèrer –

A voir, à lire

● **Araki, « Voyage sentimental »**. Centre national de la photographie, 11, rue Berryer, Paris-8^e. M^o George-V. Tél. : 01-53-76-12-32. Tous les jours, de 12 heures à 19 heures ; fermé le mardi. 30 F et 15 F. Jusqu'au 27 novembre. Catalogue, textes de Bruno Corà et de Filippo Maggia, éd. Museo Pecci de Prato et CNP, 250 p., 300 F (45,75 €).



©2000, NOBUYOSHI ARAKI

Le travail de Nobuyoshi Araki joue sur la quantité. Les images, indissociables, sont collées les unes aux autres.

quand une date est incrustée dans l'épreuve, elle est souvent fautive.

Araki s'accepte ou se rejette en bloc. Tout juste peut-on dire que le livre est un support mieux adapté à la contemplation que l'exposition. Et que, le temps passant, son style, direct et sans fioriture, devient un peu forcé, comme si le photographe, pris au piège de la notoriété, devait surenchérir pour ne pas se faire larguer par le personnage ultra-médiatique. Si ses

cœurs de fleurs – le sexe, toujours – ont un air de déjà-vu, Araki est à son meilleur quand il met à nu visages et corps. Ainsi de la série *Polamandara* : 2 373 polaroids assemblés et truffés de scènes coquines mais peu visibles. On voit sans voir, comme on voit sans voir la vie qui court. C'est une œuvre sur le brouillard, la frustration du regard, subtile réflexion sur la représentation du visible immédiat.

Dans le beau texte du Photo Poche (Nathan), Alain Jouffroy dit comment Araki ne cesse de « courir, de plonger, de nager dans le réel ». Il rappelle aussi les mots manifestes de l'artiste dans *Sentimental Journey* : « *J'en ai marre de tous les mensonges sur les visages, les nus, les vies privées et les paysages que l'on voit partout dans les photos de mode.* » Finalement, Araki n'est pas éloigné de Lartigue dans sa quête illusoire d'arrêter l'instant vrai et le temps qui file.

Michel Guerrin

● **« Tokyomania »**. Galerie Kamel Mennour, 60, rue Mazarine, Paris-6^e. M^o Odéon. Tél. : 01-56-24-03-63. Du lundi au samedi, de 10 h 30 à 19 h 30. Jusqu'au 30 novembre. Catalogue, texte de Germano Celant, éd. Mennour, 100 p., 190 F (28,97 €).

● **Araki**, texte d'Alain Jouffroy, éd. Nathan, coll. « Photo Poche » (n^o 86), 144 p., 66 photos, 65 F (9,91 €).

Débuts conquérants pour l'Orchestre national de jazz avec Paolo Damiani

ONJ PAOLO DAMIANI, Théâtre de Perpignan, festival Jazzèbre, samedi 28 octobre. Prochain concert du festival : Pink Martini, au Médiateur, le 31, 21 heures. Tél. : 04-68-51-13-14. De 75 F (11,43 €) à 120 F (18,29 €).

PERPIGNAN

de notre envoyé spécial
Le festival Jazzèbre, à Perpignan, est l'un des relais de la création européenne, et en particulier de sa part sudiste. Logique que l'Orchestre national de jazz (ONJ), sous la

direction artistique du violoncelliste italien Paolo Damiani, y soit programmé pour l'un de ses premiers concerts après une mise en route à Ravenne (Italie) et un passage à Angers. Le propos de l'orchestre et celui du festival – 1,5 million de francs de budget (228 658 euros), trois semaines de concerts – se rejoignent.

Grande affaire, l'ONJ. Conflictuelle, sensible, politique. Et cela depuis sa création en 1986, à l'initiative de Maurice Fleuret, alors directeur de la musique au ministère de la culture. Cette vitrine de

prestige est trop coûteuse aux yeux de certains : quelques millions de francs par an pour permettre à une formation de jazz de vivre normalement, de répéter, se déplacer, créer, c'est effectivement cher payé ! Orchestre subventionné, soupçonné des pires défauts pantouflards – sept chefs à ce jour, une quinzaine de musiciens et une équipe technique à chaque nouvel orchestre, cela fait sa bonne centaine de paires de pantouffles. Structure pas assez repérable avec sa rotation de chefs – mais à l'idée d'une nomination à vie, la révolution était aux portes du palais.

Chaque nouvel orchestre est attendu au tournant. Sept chefs, instrumentistes et compositeurs : le saxophoniste François Jeanneau (1986), le pianiste Antoine Hervé (1987 à 1989), le guitariste Claude Barthélémy (1989 à 1991), les pianistes Denis Badault (1991 à 1994) et Laurent Cugny (1994 à 1997), le contrebassiste Didier Levallet (1997 à 2000) et maintenant le violoncelliste Paolo Damiani, né le 26 mars 1952 à Rome. Les grogners ont utilisé tous les arguments. Trop (vieux, jeune, classique, expérimental...) ou pas assez (vieux, jeune, classique, expérimental...). Le public, lui, a suivi, fêté, découvert des musiciens, des univers, une œuvre en progression. C'est le plus important.

DÉSACRALISER LE RÔLE DU CHEF

Paolo Damiani hérite de l'orchestre jusqu'en 2003. Il en est le premier responsable « étranger », ce qui avait été inscrit dans les statuts dès le début. Le nouveau poste de directeur artistique, aidé d'un comité du même nom, lui permet de confier l'orchestre à d'autres chefs – et de désacraliser ce rôle –, de passer des commandes, d'inscrire dans son projet des échanges

avec la littérature, la danse. Damiani a une carrière solide sur la scène italienne, la France le connaît moins bien. Sa nomination a fait débat, son projet a été disséqué. Passé une période de flou sur le personnel, l'orchestre existe, conçu en partie lors d'auditions, principe plutôt sain.

La musique maintenant. A Perpignan elle est là, et sacrément là. L'ONJ mêle une jeune génération volontaire et conquérante à quelques maîtres : le contrebassiste britannique Paul Rogers (« *jouer avec lui à côté est un bonheur* », dit le batteur Christophe Marguet), le saxophoniste François Jeanneau, le clarinetiste Gianluigi Trovesi en invité... Les pratiques, les nationalités sont variées. Tous ont l'air ravis d'être là. Pas par des sourires pour faire spectacle. Non, par des gestes plus subtils, plus intimes, des regards, l'envie de donner et de recevoir.

Le programme actuel de l'ONJ va puiser autant dans les folklores du Sud que dans l'écriture concertante, Bach et Mingus, la fanfare et la musique de chambre. On y sent un mouvement, une dynamique déjà prenante, des rapprochements de styles, le goût pour la mélodie. Damiani, Trovesi, Jeanneau ont écrit pour l'orchestre en pensant clairement au son particulier de l'instrumentation (deux trombones, bugles et cornets, des voix, dont celle de Laure Donnat qui les fait tous craquer, des cordes, la famille des anches). Cela donne une unité certaine, une couleur, une identité. Si quelques parties *ad lib* ne sont pas nécessaires, si certaines interventions mériteraient d'être resserrées, l'ensemble a de l'allant, un bouillonnement, une énergie vivace. Bref, de la gueule.

Sylvain Siclier

SORTIR

PARIS

Victor Hugo, du chaos dans le pinceau

Jean-Jacques Lebel, artiste de son état, est fasciné par les écrivains qui peignent : depuis un quart de siècle, il traque les dessins de Victor Hugo, en pestant contre les mandarins qui veulent le confiner dans le romantisme du XIX^e siècle. Selon lui, il existe un « rhizome » reliant Hugo au surréalisme, mais aussi à l'abstraction ou à des artistes comme Raymond Hains. Une exposition cultivée, surprenante et décapante, pleine d'œuvres inconnues, où Victor Hugo apparaît sous des aspects souvent inédits. *Maison de Victor Hugo, hôtel de Rohan-Guéméné, 6, place des Vosges, Paris-4^e. M^o Chemin-Vert. Tous les jours de 10 heures à 17 h 40. Fermé lundi et fêtes. Jusqu'au 7 janvier. Tél. : 01-42-72-10-16. 15 F et 22 F.*

● **Murray Perahia** Piano**** s'installe au Théâtre du Châtelet, où l'acoustique est bien meilleure pour le piano que celle de Pleyel, qui accueillait cette prestigieuse série depuis qu'elle avait quitté le Théâtre des Champs-Élysées. Au moment où

Murray Perahia publie les *Variations Goldberg* chez Sony, il vient les jouer à Paris. Son disque est une aussi grande réussite que l'avait été son récital donné en septembre 1999 à Toulouse, dans le cadre du Festival piano aux Jacobins. *Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris-1^{er}. M^o Châtelet. 20 h 30, le 31. Tél. : 01-40-28-28-40. Il reste quelques places à 90 F, sans visibilité.*

● **Hermeto Pascoal y Grupo** Hermeto Pascoal, soixante-quatre ans, personnalité fantasque, est un compositeur et instrumentiste touche-à-tout, imprégné de la culture indienne du Brésil, attentif à rendre la diversité musicale de cet immense territoire qu'il a parcouru dès son adolescence (né dans le Nordeste, il va et vient entre Recife, Rio, Sao Paulo...). Tout en lui et autour de lui est musique. Au New Morning, qui l'accueille régulièrement avec chaleur, il sera avec son Grupo, assemblée familiale et amicale de musiciens tout dévoués à l'artiste. *New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e. M^o Château d'Eau. 21 heures, le 31. Tél. : 01-45-23-51-41. 110 F et 130 F.*

(Publicité)



AuctionRoom
www.eauctionroom.com

VIVEZ LES SALLES DES VENTES EN DIRECT SUR LE NET

GUIDE

FESTIVALS CINÉMA

● **Corée : la blessure de l'histoire** Action Christine, 4, rue Christine, Paris-6^e. M^o Saint-Michel. Du 25 au 31 octobre. Tél. : 01-43-29-11-30. 25 F.

● **Marilyn Monroe** Grand Action, 5, rue des Ecoles, Paris-5^e. M^o Cardinal-Lemoine. Du 25 octobre au 7 novembre. Tél. : 01-43-29-44-40. 32 F et 42 F.

● **Cinéma tchèque** Accattone, 20, rue Cujas, Paris-5^e. M^o Cluny. Tél. : 01-46-33-86-86. 34 F et 40 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min.).

VERNISSAGES

● **Anne Deguelle : Paris vu de ma fenêtre (1992-2000)** Galerie Anne Barrault, 22, rue Sainte-Claude, Paris-3^e. M^o Saint-Sébastien-Froissart. Tél. : 01-44-78-91-67. Du 31 octobre au 2 décembre. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

● **L'Ours normand, Fernand Léger** de Fernand Léger et Doria Vallier, mise en scène d'Arnaud Churin, avec Marc Bretonnière, Arnaud Churin, Gilles Gentner, Nathalie Kousnetzoff, Magali Montoya et Thomas Rannou. *Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11^e. M^o Bastille. Du 31 octobre au 12 novembre. Du mardi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.*

● **Héla Fattoumi, Eric Lamoureux** *Des Souffles de vie* (chorégraphie). Pascal Contet (musique, accordéon). Samia Yahiaoui (chant). *Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11^e. M^o Bastille. 21 heures, le 31 et les 1^{er}, 2, 3 et 4 novembre. Tél. : 01-43-57-42-14. De 80 F à 120 F.*

● **Compagnies Corinne Lanselle, Aloïs, Stieffatre** *Quelques moments, Drosera* : chorégraphie de David Lerat. Si loin, si près : chorégraphie d'Eric Stieffatre. *Colombes (92). Salle des fêtes et des spectacles, 88, rue Saint-Denis. 20 h 30, le 31. Tél. : 01-47-81-69-02. De 80 F à 110 F.*

● **I Puppi siciliani et Mimmo Cuticchio** D'après Gesualdo Di Venosa. Musique de Sciarrino. Carola Gay (voix), Jonathan Faralli (percussions), Lost Cloud Quartet. Début d'un cycle consacré au compositeur italien Salvatore Sciarrino, dans le cadre du Festival d'automne à Paris.

● **Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris-9^e. M^o Opéra. 19 heures, le 31 ; 20 heures, les 1^{er}, 2 et 3 novembre ; 17 heures, le 4. Tél. : 01-53-45-17-00. De 110 F à 160 F.**

● **Dietrich Henschel (baryton), Fritz Schwinghammer (piano)** Œuvres de Nietzsche, Schumann, Wagner et Wolf. Atelier-concert autour de la musique de Nietzsche. *Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris-7^e. M^o Solferino. 20 heures, le 31. Tél. : 01-40-49-47-57. De 40 F à 80 F.*

● **Ensemble orchestral de Paris** Schumann : Concerto pour violon et orchestre. Mozart. Gérard Poulet (violin), Bruno Weil (direction). *Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. M^o Alma-Marceau. 20 heures, le 31. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 290 F.*

● **François Théberge & the Medium Band** *Sunset (Sunset), 60, rue des Lombards, Paris-1^{er}. M^o Châtelet. 21 heures, le 31 et les 1^{er} et 2 novembre. Tél. : 01-40-26-21-25. De 80 F à 100 F.*

● **Elements** *Folie's Pigalle, 11, place Pigalle, Paris-9^e. M^o Pigalle. Minuit, le 31. Tél. : 01-48-78-25-26. 100 F.*

● **Red Snapper** *Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18^e. M^o Anvers. 19 heures, le 31. Tél. : 01-55-07-06-00. 110 F.*

DERNIERS JOURS

31 octobre :
● **L'Origine rouge** de Valère Novarina, mise en scène de l'auteur. *Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20^e. Tél. : 01-44-62-52-52. De 50 F à 160 F.*

● **Les Visionnaires** de Desmaret de Saint-Sorlin, mise en scène de Christian Schiaretti. *Théâtre des Quartiers d'Ivry, 1, rue Simon-Dereure, Ivry-sur-Seine (94). Tél. : 01-46-72-37-43. De 50 F à 110 F.*

● **Le mal court** de Jacques Audibert, mise en scène de Andrzej Seweryn. *Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6^e. Tél. : 01-44-39-87-00. 110 F et 160 F.*

● **Le Voyage de Pénavar** de François Cervantes, mise en scène de l'auteur. *Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. Tél. : 01-42-02-02-68. De 20 F à 135 F.*

5 novembre :
● **Biographie : un jeu** de Max Frisch, mise en scène de Frédéric Bélier-Garcia. *Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, Aubervilliers (93). Tél. : 01-48-33-93-93. De 50 F à 130 F.*

● **Anselm Kiefer** Installations, peintures, sculptures. *Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, Paris-13^e. Tél. : 01-42-16-04-24. Entrée libre. Dans le cadre du Festival d'automne à Paris.*

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS
LITTÉRAIRES

Prévert ou l'éternelle enfance

Populaire plus qu'aucun poète de ce siècle, Jacques Prévert se lit dès l'enfance et ne s'abandonne jamais

Les sources antiques

Un dossier sur l'héritage des Anciens



UNE PUBLICATION DU MONDE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

M O N D E

FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES



VENTE D'UN BIEN DANS UNE COPROPRIÉTÉ : ATTENTION AUX CHARGES IMPAYÉES



La vente d'un lot de copropriété est pour le syndic l'occasion d'obtenir le règlement des charges impayées.

L'article 20 de la loi du 10 juillet 1965 prévoit en effet que le notaire doit informer le syndic de copropriété de la vente à intervenir afin que celui-ci puisse lui préciser si le copropriétaire vendeur est à jour du paiement des charges exigibles.

Le syndic dispose d'un délai de quinze jours à compter de la demande d'informations que le notaire lui adresse pour former opposition au paiement du prix de vente à concurrence du montant des sommes dues le cas échéant au syndicat des copropriétaires.

Lorsque la date de la signature de l'acte de vente est fixée,

le vendeur a tout intérêt à demander au syndic une attestation faisant état qu'il est à jour du règlement de ses charges ; ce certificat ne doit pas être antérieur de plus d'un mois au jour de la vente.

Enfin, le syndic doit, avant la signature de la vente, adresser au notaire, sur demande de celui-ci ou sur celle du vendeur, un état récapitulatif le montant des charges afférentes au lot vendu pour le dernier exercice approuvé et le dernier budget prévisionnel voté, ainsi que le montant des charges qui ne sont pas encore dues ou qui seront appelées dans l'avenir en vertu d'une décision déjà prise par l'assemblée des copropriétaires.

Ces informations permettront au notaire et aux parties à l'acte de vente de préciser qui assumera le règlement de ces charges.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01.44.82.24.00

Pour plus d'information : www.paris.notaires.fr

VENTES

APPARTEMENTS

PARIS 4^e

HENRI-IV - ARSENAL

P. de t., asc., dernier ét. 6 P. + serv. 5 950 000 F 06-11-69-02-75 - 06-60-42-62-42.

PARIS 5^e

LUXEMBOURG - P. de t. Asc., 5 P., balc. 4 500 000 F MEL 01-43-25-32-56.

POLIVEAU récent 99 m² 4^e étage, asc., balc. plein sud, cave, parking. AIBER : 01-43-37-88-14

POLIVEAU 3 P., 53 m² 4^e ét., asc., cuisine équip. 1 350 000 F. - 01-43-37-88-14

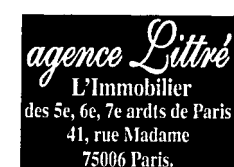
PARIS 6^e

● RUE GUYNEMER ● Unique 343 m², 9 P. dernier ét. atypique imm. somptueux, 2 park. FRANCE CONSEIL Tél. : 01-40-56-06-06

CHERCHE-MIDI Imm. 18^e, rue/jardin 4-5 pièces + service Prix : 5 560 000 F Tél. : 01-47-04-01-00.

ENCHÈRE ●

NOTAIRE 01-43-87-59-59 12, rue Vavin. Vue jardins, studio 26,35 m², 1^{er} étage. MAP : 380 000 F (57 930,63 €) Ventes les 3 et 10 novembre de 15 à 17 heures



PARIS 6^e RUE ST-PLACIDE, bel imm. 2 P., 4^e ét., soleil. 1 090 000 F

PARIS 6^e N.-D.-des-Champs. 2 P. 50 m² sur voie privée, 4^e ét. sud

PARIS 7^e RUE DE VERNEUIL 2/3 P. 57 m², 3^e ét., charme, rive gauche

PARIS 6^e AV. OBSERVATOIRE, 4 P. sup. imm., 95 m², 3^e ét. asc., serv.

PARIS 6^e SEINE/TOURNON superbe imm., 4 P., 104 m²

PARIS 16^e MOLITOR/AUTEUIL, 5 P. 110 m², jolie vue, dern. ét.

PARIS 6^e GRENELLE/STS-PÈRES, 6 P. 138 m², bel imm., 4 350 000 F.

01-45-44-44-45

PARIS 7^e

MUSÉE D'ORSAY - P. de t. 130 m² 4^e asc., soleil, cheminée, parquet. 4 950 000 F. 01-43-59-12-96.

PARIS 13^e

GOBELINS. Prox. 5^e Pied à terre, studio 23 m², 6^e ét. (projet d'asc.). Bonnes prestations, calme. Px : 450 000 F T. : 01-45-67-74-40 (17 h à 19 h).

PARIS 15^e

PROX. 7^e. Récent, séjour, 1 chbre, gd balc., 4^e ét. asc., calme, soleil. Parking. 1 780 000 F. 01-47-05-24-25.

PARIS 16^e

PRÈS H.-MARTIN

Dernier ét. plein soleil 3 superbes réceptions 4 belles chbres, 4 bains VUE MAGIQUE 3 services, parking FRANCE CONSEIL Tél. : 01-40-56-06-06.

PARIS 17^e

M^e PÉREIRE Rue Philibert-Delorme Beau 4 P. 112 m², séj., 3 chbres Bon plan, 5^e ét. asc., bon imm., dble expo, soleil, vue dégagée. 2 800 000 F.

NOTAIRE

Tél. : 01-44-88-45-54.

R. TOCQUEVILLE, p.de-t. 35 m², 2^e ét., 2 P., bon état 800 000 F. - 01-47-27-36-36

PARIS 18^e

EXCEPTIONNEL BUTTE MONTMARTRE

Rénovation de qualité Apts du 2 P au 5-6 P. Terrasse, jardin Maisons de ville

01-44-09-75-15

Province

ENCHÈRE ●

NOTAIRE 01-40-75-02-10 DEAUVILLE (14) 179, av. de la République 3 P. 67 m² + parking MAP 648 000 F (98 786,96 euros) Visites 4 nov. : 10 h-12 h et 14 h-16 h ; 11 nov. : 10 h-12 h.

PROPRIÉTÉS

Province

Gasconne : propriétaire vend 3 propriétés viticoles, bas Armagnac, ensemble ou séparément : 127 ha dont 94 ha de vignes. Nombreux bâtiments, demeures de caractère à rénover. Terres, bois, chasse, etc. Prix sacrifié si réalisation imméd. Fax : 04-93-78-65-00 Tél. : 06-07-61-04-71 Azur.promotion@wanadoo.fr

GRIMAUD - Golfe de St-Tropez

Très belle ppte de 3 200 m² dans un domaine privé et résid. 7 chbres - 300 m² hab. Tél. : 04-94-96-10-97

Etranger

COSTA BLANCA - ESPAGNE PROMOCIONES DIMAR A VENDRE MAISONS 2, 3, 4 chbres, 2 s.-de-bains, cuisine aménagée, s.-à-manger, jardin, air climatisé, chauffage, matériaux de 1^{er} qualité. Tél. : 00-34-639-62-23-78

LOCATIONS

DEMANDES VIDES



43, avenue Marceau 75116 PARIS CONSEIL IMMOBILIER Locations-Ventes Gérance

ACHATS

APPARTEMENTS

INTER PROJETS recherche S/PARIS ET EST PARISIEN VOLUMES ATYPIQUES À VENDRE OU À LOUER Tél. : 01-43-72-73-20

ACHATS

ACH. 100 à 120 m² Paris préf. 5^e, 6^e, 7^e, 14^e, 15^e et 16^e Tél. : 01-48-73-48-07 même soir.

ACHATS

CENTRE DE FORMATION CHERCHE À L'ACHAT EXCLUSIVEMENT PARIS 5^e ou 11^e ARDT.

ACHATS

500 à 600 m² mixte, totalement indépendant avec cour ou terrasse Tél. : 01-45-51-09-09 Fax : 01-45-51-09-08

ACHATS

500 à 600 m² mixte, totalement indépendant avec cour ou terrasse Tél. : 01-45-51-09-09 Fax : 01-45-51-09-08

ACHATS

500 à 600 m² mixte, totalement indépendant avec cour ou terrasse Tél. : 01-45-51-09-09 Fax : 01-45-51-09-08

ACHATS

500 à 600 m² mixte, totalement indépendant avec cour ou terrasse Tél. : 01-45-51-09-09 Fax : 01-45-51-09-08

ACHATS

500 à 600 m² mixte, totalement indépendant avec cour ou terrasse Tél. : 01-45-51-09-09 Fax : 01-45-51-09-08

ACHATS

500 à 600 m² mixte, totalement indépendant avec cour ou terrasse Tél. : 01-45-51-09-09 Fax : 01-45-51-09-08

ACHATS

500 à 600 m² mixte, totalement indépendant avec cour ou terrasse Tél. : 01-45-51-09-09 Fax : 01-45-51-09-08

ACHATS

500 à 600 m² mixte, totalement indépendant avec cour ou terrasse Tél. : 01-45-51-09-09 Fax : 01-45-51-09-08

ACHATS

500 à 600 m² mixte, totalement indépendant avec cour ou terrasse Tél. : 01-45-51-09-09 Fax : 01-45-51-09-08

ACHATS

500 à 600 m² mixte, totalement indépendant avec cour ou terrasse Tél. : 01-45-51-09-09 Fax : 01-45-51-09-08

ACHATS

500 à 600 m² mixte, totalement indépendant avec cour ou terrasse Tél. : 01-45-51-09-09 Fax : 01-45-51-09-08

ACHATS

500 à 600 m² mixte, totalement indépendant avec cour ou terrasse Tél. : 01-45-51-09-09 Fax : 01-45-51-09-08

EMPLOI

OFFRES

Une Association Loi 1901 recherche un

DIRECTEUR GESTIONNAIRE

pour un de ses Villages de Vacances situé en Corse du Sud.

Une solide expérience dans le Tourisme Social alliée à des qualités de rigueur et de diplomatie seront des atouts essentiels pour réussir dans ce poste.

Bonnes connaissances de l'informatique et du Contrôle de Gestion exigées.

Merci d'adresser votre CV + photo + lettre de motivation + prétentions à :

C.C.U.E.S. S.G./AGAVAS - Réf. : SN 92972 LA DEFENSE Cedex.

RESPONSABLE DE PAYS BASÉ À PARIS

Compagnie basée aux Etats-Unis en pré-introduction en bourse et en train de monter son réseau mondial (base de données réseau IP) recherche responsables de pays possédant énergie, sens des affaires et expérience dans l'industrie locale et régionale de réseaux de service Internet, de données et de télécommunications. Les responsabilités comprennent : le développement de relations et de partenariats d'affaires étroits au sein des sociétés locales à cibler et la gestion du développement compte-rendu pour la pénétration de la société Gemplex et la fourniture de ses services. Expérience de l'industrie Internet et excellentes aptitudes à la communication, en anglais et en français, sont indispensables, ainsi qu'une connaissance de TCP/IP, VPN, développement des affaires et gestion de voie hiérarchique et vente. Prière répondre avec CV en anglais à : jobs@gemplex.com en indiquant en rubrique "France Country Manager".

La Fondation Saint-Jean, Œuvre Protestante 6, rue Saint-Jean à 68100 Mulhouse cherche un nouveau

Directeur - Directrice

pour le Home Saint-Jean, MECS de 50 lits de 3 à 15 ans, mixte.

Le dossier technique, cahier des charges, etc. peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante :

<http://homestjean.socio.org/directeur.html> ou sur demande à la Fondation Saint-Jean.

Communiqué

Perspectives Egypte

LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ ÉGYPTIEN
UNE ÉTUDE PROSPECTIVE DE NORD SUD EXPORT DESTINÉE AUX DÉCIDEURS

Après les déconvenues des « tigres » asiatiques, l'Égypte aime à se présenter comme un « crocodile », vivace et stable... Cette image doit être tempérée. Les satisfécit des institutions financières ne doivent pas, en effet, occulter les difficultés auxquelles l'Égypte est confrontée. Exemple significatif : la crise en devises qui dure depuis un an et vient à peine d'être reconnue par les autorités.

En dépit d'une certaine défiance, la croissance se prolonge et les sociétés françaises sont nombreuses à s'intéresser à ce marché. Perspectives Egypte analyse le potentiel de ce pays, décrit ses projets pharaoniques et décrypte l'environnement des affaires en scru-

tant le système Moubarak, le rôle de l'armée, comme celui de l'opposition politique ou religieuse.

Les auteurs de Perspectives Egypte, Agnès Levallois et Marie-France Vernier, concluent sur trois scénarios chiffrés : dans le premier, le gouvernement égyptien choisit les privatisations comme signal positif fort aux investisseurs. C'est le scénario optimiste qui se conclut par une réduction des inégalités. Le deuxième, faute d'un tel signal, est le scénario de l'enlisement. Le troisième parie sur la poursuite des réformes mais avec une lenteur mesurée. C'est l'hypothèse la plus crédible aujourd'hui.

La série Perspectives croise les approches politiques, sociales, économiques, financières et sectorielles. Cette confrontation fournit une prospective complète et synthétique, véritable outil d'aide à la définition des orientations stratégiques des entreprises sur les marchés émergents. Déjà paru et disponible : Perspectives Chine.

Vente par correspondance à Nord Sud Export, 16-18, quai de la Loire, 75019 Paris. Tél. : 01-42-01-12-08 - Fax : 01-42-01-28-76 - E-mail : nse@lemonde.fr - Envoi du sommaire sur demande.

Le Monde DOSSIERS DOCUMENTS LES CLÉS DE L'INFO

Au sommaire du numéro de novembre

Le nouveau débat fiscal

A l'approche des échéances législatives et présidentielle, que reste-t-il comme ligne de fracture entre la gauche et la droite sur le dossier symbolique des impôts ?

Corse : Le temps du dialogue

Vingt-cinq ans après les révoltes d'Aleria, Paris a décidé, fin 1999, d'engager pour la première fois avec les élus corses « un dialogue » au grand jour.

Plus : LES CLÉS DE L'INFO 4 pages pour décoder l'actualité

Chez votre marchand de journaux 12F-1,83 €

LUNDI 30 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 11.10** Le Monde des idées. La vache folle. Invité : Lucien Abenham. **LCI**
- 20.45** et 1.00 Le Club LCI. Russie : état des lieux. **LCI**
- 21.45** L'Écran témoin. Islam et tolérance. **RTBF 1**
- 23.05** Mots croisés. Peut-on augmenter les salaires ? Invités : Denis Kessler ; Christian Pierret ; Bernard Thibault ; Roselyne Bachelot ; Marie-Noëlle Lienemann ; Jean-Luc Cazette ; Robert Rochefort ; Jean Delmas. **France 2**

MAGAZINES

- 18.15** et **23.45** Procès Barbie. **Histoire**
- 18.30** L'Invité de PLS. Nicolas Bordas. **LCI**
- 18.50** Nulle part ailleurs. Marc-Olivier Fogiel, AC/DC. **Canal +**
- 19.15** Lundi, c'est Julie. Invité : Gad Elmaleh. **France 2**
- 20.50** Jour après jour. Se marier en l'an 2000. Mois après mois. Invités : Clémentine Célerié ; DanyBoon. **France 2**
- 21.00** La Route. Invités : Alex Métayer ; Jean Becker. **Canal Jimmy**
- 22.35** Zig Zag café. Et si on allait au cinéma ce soir ? Quand cinéma rime avec réalité. **TSR**
- 22.40** Y a pas photo ! Le secret des couples qui durent. **TF 1**
- 23.00** A notre santé ! J'étais amoureux d'une cigarette, ou comment arrêter de fumer ? **France 3**

TELEVISION

ARTE

20.15 Reportage
A l'occasion de l'élection présidentielle aux Etats-Unis, « Arte Reportage » s'intéresse jusqu'à vendredi à différents aspects de la société américaine. *Tulsa Blues* revient sur un épisode tragique dont fut victime la communauté noire. En 1921, le ghetto noir de Tulsa (Oklahoma) est secoué par une émeute. A l'origine, une rumeur de tentative de viol d'un Noir sur une femme blanche. Le quartier noir

- 23.50** Strip-tease. Amour, adoption et apocalypse. A comme Amour. A comme Adoption. A comme Apocalypse. **France 3**
- 0.55** C'est mon choix. **France 3**
- 0.55** Faxculture. Festival « Cinéma tout écran ». Invité : Léo Kanéman. **TSR**
- 1.00** Musiques au cœur. Portrait de Francesca Zambello. A propos de « La Guerre et la Paix ». **France 2**

DOCUMENTAIRES

- 20.15** Reportage. Tulsa Blues. **Arte**
- 20.50** Légendes. Vanessa Williams. **Téva**
- 21.00** L'Inventaire des campagnes. [3 et 4/6]. **Histoire**
- 21.00** Après la tempête. L'exil américain de Béla Bartok. **Mezzo**
- 21.40** Légendes. Indira Gandhi. **Téva**
- 22.15** Le Trésor caché des Mayas. **Odyssee**
- 22.50** Le Départ. **Planète**
- 23.20** Soirée Terrence Malick. Sur les traces de Terrence Malick. **Canal +**
- 23.40** Grands créateurs. Hiver 2000/2001. **Odyssee**
- 0.10** Haute couture. **Odyssee**
- 0.20** Satan, une biographie non autorisée. [2/3]. **Planète**
- 0.55** Vive la nature. Igloo. **TF 1**

SPORTS EN DIRECT

- 20.55** Football. Championnat d'Angleterre (11^e journée) : Bradford - Leeds. **Canal + vert**

MUSIQUE

- 21.00** « Le Chevalier à la rose ». Opéra de R. Strauss. Mise en scène de Rudolf Harman. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, le Mozart Orchestra et les Chœurs de l'Opéra de Vienne, dir. Herbert von Karajan. **Muzzik**
- 22.20** « Le Château de Barbe-Bleue ». Opéra de Bartok. Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. sir Georg Solti. **Mezzo**
- 23.20** Danses populaires roumaines de Bartok. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. sir Georg Solti. **Mezzo**

THÉÂTRE

- 20.55** Indépendance. Pièce de Lee Blessing. Mise en scène de Béatrice Agenin. **TMC**

TÉLÉFILMS

- 20.55** La Tribu de Zoé. Pierre Joassin. **TF 1**
- 22.30** Une femme dans la tourmente. Serge Moati. **Festival**

SÉRIES

- 20.55** Docteur Sylvestre. In extremis. **France 3**
- 21.45** New York Police Blues. Des nus et des morts. **Canal Jimmy**
- 23.25** Taxi. Nardo Loses Her Marbles (v.o.). **Série Club**
- 23.45** The Practice. [2/2]. Risque de précipitations (v.o.). **Série Club**

CANAL+

20.40 Soirée Terrence Malick
Deux films, *La Ligne rouge*, réalisé en 1999, adaptation d'un roman de James Jones sur la conquête d'une île du Pacifique pendant la seconde guerre mondiale (Ours d'or à Berlin en 1999), et, à 0.20, *La Balade sauvage*, avec Martin Sheen, tourné en 1974. A l'entracte, un documentaire inédit d'Agnès Michaux et Roland Allard, *Sur les traces de Terrence Malick*, portrait du réalisateur texan.

MARDI 31 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 20.45** et 1.00 Le Club LCI. **LCI**
- 21.00** Rome, les jeux du cirque. **Forum**

MAGAZINES

- 14.35** La Cinquième rencontre... Justice - Société : L'idéal masculin. Avec Calixthe Beyala. **La Cinquième**
- 15.10** On en parle. **LCI**
- 17.00** Les Lumières du music-hall. Marie-José Neuville. Charles Aznavour. **Paris Première**
- 17.10** et 0.10 LCA, la culture aussi. **LCI**
- 18.15** et **23.45** Procès Barbie. **Histoire**
- 18.30** L'Invité de PLS. Jean - Bernard Raimond. **LCI**
- 18.50** Nulle part ailleurs. Invités : Hubert Védrine, Laurent Lucas, Nathalie Cerda, Adriana Karembou, Offspring. **Canal +**
- 19.00** Archimède. Voir : Electrophorèse. Expérience : Question de méthode. Sciences animées : Protéines. Portrait : Simha Arom. Application : Moississures. Livre : « La Fin des certitudes ». **Arte**
- 19.00** La Quotidienne. Un jour, un thème : mon travail, mon argent. **Téva**
- 19.05** Aventures. Los Angeles. Biarritz Surf Festival. Objectif Atlantide. Mondial du VTT à Châtel. Tadeo Normand. **Odyssee**
- 19.15** Mardi, c'est Julie. Invité : Christophe Malavoy. **France 2**
- 19.30** et 0.40 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
- 19.55** et 23.55 TV 5 l'Invité. **TV 5**
- 20.40** 90 minutes. Paris sous la loi du silence. Les réseaux pédophiles. Algérie : La grande manip. **Canal +**
- 20.55** Vie privée, vie publique. A-t-on le droit de tout dire, de tout dénoncer ? **France 3**
- 22.10** Zig Zag café. Cinéma et racisme. Invités : Azoug Begay ; Vincent Lindon. **TSR**
- 22.15** Ça se discute. Faut-il envier les célibataires ? **TV 5**
- 22.50** Ciel mon mardi ! Gazon maudit. Invité : Arthur. **TF1**
- 23.25** Les Dossiers de l'Histoire. Les grandes erreurs de l'Histoire : L'Iran, récit d'une révolution. **France 3**
- 0.50** P.I.N.K. A la découverte des nouvelles tribus : Araki et le cinéma asiatique ; Page mode ; Portrait de la rappeuse Roll K ; Les coulisses des soirées parisiennes. **France 2**

DOCUMENTAIRES

- 18.30** Le Monde des animaux. [6/13]. **La Cinquième**
- 18.30** L'Actors Studio. Mike Nichols. **Paris Première**

TELEVISION

CANAL+

20.40 90 minutes
Trois sujets au sommaire de ce magazine d'investigation. Le premier, *Mairie de Paris, la fin de l'omerta*, de Bernard Nicolas et Patrice des Mazery, est un excellent résumé des affaires qui gravitent autour du financement du RPR par la Mairie de Paris. La liste des actes « mafieux » qui firent florès à l'Hôtel de Ville et le démontage de leurs mécanismes laissent pantois. *Algérie, la grande manip*, de Jean-

- 20.00** Inde, naissance d'une nation. [9/10]. Une mosaïque religieuse. **Odyssee**
- 20.15** Reportage. La José Bové US. **Arte**
- 20.30** Grands créateurs. Hiver 2000 - 2001. **Odyssee**
- 20.45** La Vie en face. Je veux être président des Etats-Unis. **Arte**
- 20.45** Halloween, la nuit des morts-vivants. Les Forces du mal. Halloween. **13^{ème} RUE**
- 21.00** Thomas Jefferson. [2/2]. **Histoire**
- 21.00** Claude Monet, peintre. **Mezzo**
- 21.00** Vote USA. November USA. A la recherche du jeune citoyen américain. **Canal Jimmy**
- 21.50** Roland Barthes. [3/4]. **Histoire**
- 21.55** Chroniques du Danube. [3/3]. Le chagrin et la mémoire. **Odyssee**
- 22.15** Soirée spéciale Marcel Cerdan. **Pathé Sport**
- 22.20** La Quête du futur. [17/22]. L'avenir du travail. **Planète**
- 23.15** L'Homme de passage. Le metteur en scène Klaus Michael Grüber. **Arte**
- 23.40** 2001, le rêve américain. **Odyssee**
- 0.25** La Case de l'oncle Doc. Retour à Plozevet. **France 3**
- 0.35** Les Elections américaines. [2/2]. Mr vice-président. **Odyssee**

SPORTS EN DIRECT

- 14.00** Tennis. Tournoi messieurs de Stuttgart (2^e jour). **Pathé Sport**
- 18.00** Tennis. Tournoi féminin de Leipzig (2^e jour). **Eurosport**
- 21.00** Boxe. Poids mi-moyens : Maxim Nesterenko - Mark Ramsay. **Eurosport**

MUSIQUE

- 18.30** « Le Couronnement de George II », de Purcell et Haendel. Par l'Académie Sainte-Cécile, dir. Philippe Couvert. **Mezzo**
- 19.45** Street Noise With Michel Borstlap. **Muzzik**
- 20.00** « Sonate pour piano KV 279 », de Mozart. Avec Daniel Barenboïm, piano. **Mezzo**
- 20.15** « Andante et Allegro pour viole de gambe ». Avec Emmanuelle Guigues. **Mezzo**
- 21.00** Wurzburg Mozart Festival. Festival Mozart 1992. **Muzzik**
- 21.25** « Quatuor à cordes », de Debussy, par le Brodsky Quartet. **Mezzo**
- 21.50** Debussy et Ravel par Karajan. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin. **Mezzo**

- 22.45** « Sonate pour alto seul », de Hindemith. Avec Agathe Blondel, alto. **Mezzo**
- 23.10** Georgie Fame & The Blues Flames. **Muzzik**
- 23.15** « La Fille du Far West ». Opéra de Puccini. Mise en scène de Jonathan Miller. Par l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Lorin Maazel. **Mezzo**
- 0.15** Jazz Open 1995. Avec Pharoah Sanders, Mark Feldman, Jean-Paul Bourelly, Victor Bailey, Trilok Gurtu. **Muzzik**
- 0.25** Soirée Halloween. Halloween Techno Party. **M 6**

TÉLÉFILMS

- 20.30** Le Silence du cœur. Pierre Aknine. **Festival**
- 20.35** Chacun chez soi. Elisabeth Rappeneau. **TSR**
- 0.00** Un certain jour de juin. Charles Sturridge. **Festival**

SÉRIES

- 17.55** 70's Show. La journée des parents. **France 2**
- 18.00** La Double Vie d'Eddie McDowd. Sur les traces d'Halloween. **Disney Channel**
- 18.25** Les Simpson. C'est dur la culture. **Canal +**
- 20.40** Le Visiteur. Retrouvailles. **Série Club**
- 20.50** La Vie à cinq. Trop proche. **Téva**
- 21.15** Les Mystères de la bibliothèque. La magicienne. **Disney Channel**
- 21.35** Contes de l'au-delà. Le rétro éternel. **13^{ème} RUE**
- 22.00** Friends. The One Where Joey Loses His Insurance (v.o.). **Canal Jimmy**
- 22.25** It's Like, You Know... J'ai la mémoire qui flanche (v.o.). **Canal Jimmy**
- 22.30** Ally McBeal. Boy to the World (v.o.). **Téva**
- 23.20** Dharma & Greg. Et avec ça, monsieur ? (v.o.). **Arte**
- 23.25** Taxi. Wherefore Are Thou Bobby ? (v.o.). **Série Club**
- 23.45** The Practice. Le monde à l'envers (v.o.). **Série Club**
- 1.00** Chapeau melon et bottes de cuir. Le grand penseur. **Série Club**

ARTE

20.45 La Vie en face
Je veux être président des Etats-Unis, documentaire de Michael Kirk et Peter J. Boyer, permet de mieux comprendre comment Al Gore et George W. Bush se retrouvent aux portes de la Maison Blanche. Archives et témoignages sur les origines, les parcours... Point commun : la forte influence du père, ancien président républicain pour l'un, ancien sénateur pour l'autre. Un film instructif.

FILMS

- 20.45** Le Mariage de Maria Braun ■■■ Rainer Werner Fassbinder (Allemagne, 1978, 115 min). **Arte**



- 20.45** Nénette et Boni ■■■ Claire Denis. Avec Grégoire Colin, Alice Hourri (France, 1996, 105 min) **O.** **Cinéstar 1**
- 20.45** Starship Troopers ■■■ Paul Verhoeven (Etats-Unis, 1997, 130 min) **O.** **Cinéfaz**
- 21.00** La Banquière ■■■ Francis Girod (France, 1980, 125 min). **Paris Première**
- 21.00** La Rumeur ■■■ William Wyler (Etats-Unis, 1962, N., 110 min) **O.** **Cinétoile**
- 21.00** La Sentinelle ■■■ Arnaud Desplechin (France, 1992, 140 min) **O.** **Cinéstar 2**
- 21.00** Dernières heures à Denver ■■■ Gary Fleder (Etats-Unis, 1995, v.o., 115 min) **O.** **Ciné Cinémas 3**
- 22.10** Underground ■■■ Emir Kusturica (Fr. - All., 1995, 165 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**
- 22.15** Espion lève-toi ■■■ Yves Boisset (France, 1981, 90 min). **TV 5**
- 22.30** Yentl ■■■ Barbra Streisand (Etats-Unis, 1983, 130 min) **O.** **Téva**
- 22.30** Le Don du roi ■■■ Michael Hoffman (Etats-Unis, 1995, 115 min) **O.** **Cinéstar 1**
- 22.50** Les Idiots ■■■ Lars von Trier (Danemark, 1998, 110 min) **O.** **Arte**
- 0.00** La Tentation de Vénus ■■■ Istvan Szabo (Grande-Bretagne, 1990, 115 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**
- 0.20** La Balade sauvage ■■■ Terrence Malick (Etats-Unis, 1974, v.o., 93 min) **O.** **Canal +**
- 0.55** La Reine Margot ■■■ Jean Dréville (France - Italie, 1954, 110 min) **O.** **Cinétoile**

FILMS

- 13.55** Les Zozos ■■■ Pascal Thomas (France, 1973, 110 min) **O.** **Cinétoile**
- 14.30** L'Enjeu ■■■ Barbet Schroeder (Etats-Unis, 1997, 100 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**
- 15.15** Mariage royal ■■■ Stanley Donen (Etats-Unis, 1951, 95 min). **Mezzo**
- 16.55** L'Impasse aux violences ■■■ John Gilling (GB, 1959, N., v.o., 95 min) **O.** **Ciné Classics**
- 17.30** Cet obscur objet du désir ■■■ Luis Buñuel (France, 1977, 100 min) **O.** **Cinétoile**
- 18.35** Une nuit sur Terre ■■■ Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1991, v.o., 120 min) **O.** **Cinéfaz**
- 20.30** Fiancées en folie ■■■ Buster Keaton (Etats-Unis, muet, 1925, N., v.o., 65 min) **O.** **Ciné Classics**



- 21.00** Les Grandes Manœuvres ■■■ René Clair. Avec Michèle Morgan, Gérard Philipe (France, 1955, 110 min) **O.** **Cinétoile**
- 21.00** Le Don du roi ■■■ Michael Hoffman (Etats-Unis, 1995, 120 min) **O.** **Cinéstar 2**
- 21.35** Nuits blanches ■■■ Luchino Visconti (Italie, 1957, N., v.o., 100 min) **O.** **Ciné Classics**
- 22.30** Marchand de rêves ■■■ Giuseppe Tornatore. Avec Sergio Castellito, Tiziana Lodato (Italie, 1995, v.o., 110 min) **O.** **Paris Première**
- 22.30** La Nuit des morts vivants ■■■ George A. Romero (Etats-Unis, 1968, N., v.o., 95 min) **O.** **13^{ème} Rue**
- 22.35** Les Démons de la nuit ■■■ Mario Bava (Italie, 1977, 95 min) **O.** **Cinéfaz**
- 23.25** A double tour ■■■ Claude Chabrol (France, 1959, 100 min) **O.** **Canal Jimmy**
- 0.25** Nénette et Boni ■■■ Claire Denis (France, 1996, 100 min) **O.** **Cinéstar 1**
- 0.25** Le Jardin du diable ■■■ Henry Hathaway (Etats-Unis, 1954, 95 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**
- 0.35** La Roulotte du plaisir ■■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1954, v.o., 90 min). **Arte**
- 0.45** The Fallen Sparrow ■■■ Richard Wallace (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 90 min) **O.** **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.20** Exclusif. **18.58** Etre heureux comme... **19.00** Le Bigdil. **19.55** Hyper Net. **20.00** Journal, Météo. **20.55** La Tribu de Zoé. Téléfilm. Pierre Joassin. **22.40** Y a pas photo ! Le secret des couples qui durent. **0.10** Exclusif. **0.40** TF 1 nuit, Météo. **0.55** Vive la nature. Igloo. **1.20** Très chasse. Armes, sécurité et dressage.

FRANCE 2

- 18.25** JAG. **19.15** Lundi, c'est Julie. **19.50** Un gars, une fille. **20.00** Journal, Météo. **20.50** Jour après jour. Se marier en l'an 2000. **23.05** Mots croisés. **0.40** Journal, Météo.

FRANCE 3

- 18.15** Un livre, un jour. **18.20** Questions pour un champion. **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo. **20.10** Tout le sport. **20.20** C'est mon choix... ce soir. **20.55** Docteur Sylvestre. In extremis. **22.25** Météo, Soir 3. **23.00** A notre santé ! J'étais amoureux d'une cigarette, ou comment arrêter de fumer ? **23.50** Strip-tease. Amour, adoption et apocalypse. A comme Amour. A comme Adoption. A comme Apocalypse. **0.55** C'est mon choix.

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.40
18.20 Les Simpson **O.**
18.50 Nulle part ailleurs.
20.40 Soirée Terrence Malick. La Ligne rouge ■■■ Film. Terrence Malick **O.**
23.20 Sur les traces de Terrence Malick. Documentaire. Agnès Michaux. **0.20** La Balade sauvage ■■■ Film. Terrence Malick (v.o.) **O.**
1.55 Boxe hebdo.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.55** Les Feux de l'amour. **14.50** Rick Hunter, inspecteur choc. **15.45** Les Dessous de Palm Beach. **16.35** 7 à la maison. **17.30** Sunset Beach. **18.20** Exclusif. **19.00** Le Bigdil. Halloween. **20.00** Journal, Tiercé, Météo. **20.50** Les 101 Dalmatiens Film. Stephen Herek **O.** **22.45** Le Temps d'un tournage. **22.50** Ciel mon mardi ! **1.10** Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

- 13.55** Rex **O.**
15.40 La Chance aux chansons. **16.45** Des chiffres et des lettres. **17.10** et **22.25** Un livre. **17.15** Qui est qui ? **17.55** 70's Show. **18.25** JAG. **19.15** Mardi, c'est Julie. **19.50** Un gars, une fille. **20.00** Journal, Météo. **20.50** Bean ■ Film. Mel Smith **O.** **22.30** On a tout essayé. **0.30** Journal, Météo. **0.50** P.I.N.K.

FRANCE 3

- 13.55** et **1.20** C'est mon choix. **14.48** Le Magazine du Sénat. **14.58** Questions au gouvernement. **16.05** Les Pieds sur l'herbe. **16.35** MNK vacances. **17.50** C'est pas sorcier. **18.15** Un livre, un jour. **18.20** Questions pour un champion. **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo. **20.10** Tout le sport. **20.20** C'est mon choix... ce soir. **20.55** Vie privée, vie publique. A-t-on le droit de tout dire, de tout dénoncer ? **22.55** Météo, Soir 3. **23.25** Les Dossiers de l'Histoire. Les grandes erreurs de l'Histoire : L'Iran, récit d'une révolution. **0.25** La Case de l'oncle Doc. Retour à Plozevet.

CANAL +

- 13.45** Ma petite entreprise ■ Film. Pierre Jolivet **O.**
15.25 Pinocchio. Film. Steve Barron **O.**
16.55 Hubert, son altesse caninissime. Téléfilm. Phillip Spink **O.**
► En clair jusqu'à 20.40
18.25 Les Simpson. **18.50** Nulle part ailleurs. **20.40** 90 minutes. Paris sous la loi du silence. Les réseaux pédophiles. Algérie : La grande manip. **22.25** Rencontre avec Joe Black Film. Martin Brest (v.o.) **O.**
1.25 Les Amants criminels Film. François Ozon **O.**

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.00** Nature. Dans le sillage du brochet. **19.45** Météo, Arte info. **20.15** Reportage. Tulsa Blues. **20.45** Cycle Fassbinder. Le Mariage de Maria Braun ■ Film. Rainer Werner Fassbinder. **22.40** Court-circuit. L'Air et le Feu. Patrick Grandperret. **0.40** Le Bleu du ciel. Christian Dor. **22.50** Les Idiots ■ Film. Lars von Trier **O.**

M 6

- 1.10** Le Laboratoire du docteur von Trier. Retour à la magie du cinéma.
- 18.35** Dharma & Greg **O.**
19.00 Charmed **O.**
19.50 I-minute. **19.54** Le Six Minutes, Météo. **20.05** Notre belle famille **O.**
20.40 Décrochages info, Cinésix. **20.50** Hook. Film. Steven Spielberg **O.**
23.25 La Thune. Film. Philippe Galland **O.**
1.05 Jazz 6. James Carter.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30** Décibels. [1/2]. **22.12** Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.05** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00** Les Muses en dialogue. Par la Symphonie du Marais, dir. Hugo Reyne : *Le Devin du village* (opéra

V comme...

par Pierre Georges

DU TEMPS où les vaches vauquaient paisiblement à leurs affaires ruminantes, il était de notoire convention qu'en braves et curieuses bêtes elles regardaient passer les trains. Ces rurales considérations n'ont plus lieu d'être. Car, à écouter l'actualité comme elle va, l'esprit chahuté par une succession d'affaires agro-alimentaires-sportives, on serait tenté de décrire le présent autrement : nous vivons un an 2000 somptueux. La preuve ! Dans nos vertes campagnes, désormais, les « vaches folles » regardent passer les coureurs dopés.

Trop facile ? Et pourtant que de similitudes, dans cette recherche insensée de la performance, dans ce culte aveugle du profit, dans cette course effrénée au rendement. Toutes et tous dopés, chargés jusqu'aux naseaux, viandes bovines et viandes humaines poussées à l'extrême par des engraisseurs sans scrupules, par des soigneurs sans morale, par des apprentis sorciers agrégés de l'infâme industrie du muscle.

V comme vache, V comme Virenque, aux deux bouts de la même chaîne. Il n'est évidemment pas dans notre propos d'insulter ou de moquer ici un brave et talentueux garçon, devenu bien malgré lui, même à l'insu de son plein gré, l'emblématique porteur de tous les péchés du dopage. Bien au contraire. Au tribunal correctionnel de Lille, Richard Virenque a opté pour une manière d'aveu et de repentance, reconnaissant ici ce qu'il contesta là. Dopé, lui ? Oui, dopé. Comme les autres, beaucoup d'autres, presque tous les autres. Et pas que des coureurs cyclistes.

Richard Virenque a « fait le métier », selon le terme de peloton justement, pour signifier le recours aux produits dopants, à cette phar-

macopée hallucinante du genre « cours ou crève ». Il a fait le métier, car c'est devenu cela, le métier. Et que tous, de la plus haute autorité fédérale au plus humble coureur, le savaient pour mieux le nier.

Voilà pourquoi, aujourd'hui, on serait tenté de considérer ce garçon, et tous ses pairs, comme des victimes, même consentantes, même inconscientes, d'un phénomène qui les dépasse. Des victimes plutôt que des coupables, relevant moins de la justice désormais que de la faculté. Car on imagine combien le châtement du dopé est dans la faute même et combien le moral d'un Richard Virenque doit être atteint depuis que les experts scientifiques et médicaux sont venus, à la barre, dire les risques et conséquences du dopage sur la santé et pour la vie même du dopé. Alors, simplement espérons que le tribunal de Lille, bien parti en l'affaire, saura aller plus loin pour trouver les vrais responsables, les coupables de cette non-assistance à sportifs en danger.

La « vache folle », maintenant. Depuis des années, le terme même utilisé pour qualifier cette maladie bovine nous semblait déraisonnablement impropre. Un peu désinvolte, léger même. Comme s'il s'agissait de la simple errance psychiatrique d'un bovidé au cerveau mité par le prion, sujet d'élite pour les caricaturistes de presse. Or voici qu'usant des méthodes et outils de l'époque, la télévision, des parents de victimes humaines ont fait diffuser des images de l'agonie de leurs enfants malades de la « vache folle ». Terribles images ! De nature, en tout cas, à cesser de prendre cette affaire au comique de vocabulaire. Et à mettre, là encore, chacun devant ses responsabilités. Notamment celle d'interdire une fois pour toutes, et pour tous élevages, les farines animales.

Vingt ans après, un agent de la Stasi démasqué au Royaume-Uni

LA GRANDE-BRETAGNE connaît enfin l'identité de l'agent secret communiste qui, pendant des années, a manipulé des Britanniques au profit de la Stasi, le service de renseignement est-allemand, à la fin de la guerre froide est-ouest. Le quotidien *The Times* vient de révéler, sous le titre « Stasi chief unmasked » (un chef de la Stasi démasqué), le nom de l'« officier traitant » est-allemand qui a dirigé le plus gros réseau de « taupes » jamais découvert outre-Manche. Le décryptage récent de documents de la Stasi a permis d'établir que le lieutenant-colonel Erich Schwager était, pendant les années 80, à la tête de cinquante et un agents britanniques. *The Times* affirme détenir un dossier prouvant que de nombreux officiers de la Stasi acheminaient par avion des sommes d'argent considérables de Berlin à Londres, destinées à rémunérer les agents.

Sous couverture diplomatique, comme premier secrétaire de l'ambassade est-allemande entre 1983 et 1987, Schwager a commencé de recruter ses premières « taupes » au milieu de la dernière décennie de la guerre froide. L'une d'elle, nom de code Eckart, travaillait à l'Institut royal des affaires internationales. D'autres s'intéressaient au Parti travailliste, aux chefs du Parti social-démocrate, à des membres sans portefeuille de gouvernements conservateurs, ou encore à la campagne pour le désarmement nucléaire. *The Times* rapporte que « plusieurs demandes de poursuite en justice des agents de la Stasi ont été faites. Plus de cent suspects ont été interrogés par les services de sécurité britanniques, le MI 5, mais rien ne prouve qu'ils seront inculpés. Pour Ann Widdecombe, chargée des affaires intérieures au cabinet fantôme, cela montre que le ministre de l'intérieur, Jack Straw, est tendre avec les espions ».

Les documents décryptés révèlent les noms de code des Britanniques impliqués, Milan, Basra, Wüste et autre Mark, la date à laquelle ces

hommes et ces femmes ont été recrutés par la Stasi ainsi que leur matricule. On y trouve aussi les titres de leurs rapports secrets détruits, pour la plupart, lors de la chute du mur de Berlin en 1989.

Un autre dossier « montre que des officiers de la Stasi basés à Berlin-Est entraînent et sortaient librement d'Angleterre, avec sur eux de grosses sommes d'argent en livres sterling, destinées à la rémunération des agents. Entre 1985 et 1989, soixante-trois voyages ont permis l'acheminement de plus de 100 000 livres. Le nom des intermédiaires, ajoute le quotidien britannique, figure dans les documents, avec les dates d'entrée et de sortie du territoire, ainsi que les sommes perçues par chaque « taupe », variant entre 500 et plusieurs milliers de livres.

À LA RETRAITE

Parmi ces intermédiaires, le couple Werner et Sonja Kramer, qui, avec d'autres espions, s'était « évaporé dans la nature quand le mur est tombé. Gerhard Lange [une autre « taupe »] s'est donné la mort ».

On suppose que ces documents ont été dérobés par un officier de la Stasi. Ils prouvent que les agents est-allemands ont effectué « des milliers de voyages dans le monde pendant les années 80, avec des millions en monnaies locales, pour payer leurs informateurs aussi bien en Australie, qu'aux Etats-Unis, à Madagascar et au Mali ».

A son retour en Allemagne de l'Est, Erich Schwager a été promu colonel par la Stasi, qui l'avait recruté en 1962. Les services est-allemands lui confièrent la responsabilité de leurs achats et ventes d'armes, destinées notamment à la guérilla en Amérique centrale et du Sud. Aujourd'hui, M. Schwager vit dans une banlieue du nord de Berlin, truffée d'agents de la Stasi à la retraite, à quelques centaines de mètres de la prison où son ex-service détenait et torturait les dissidents ou des « traîtres » à sa cause.

Marie-Sophie Keller

La tempête frappe le nord et l'ouest de la France

Un automobiliste a été tué près du Havre

DES VENTS VIOLENTS ont secoué le nord et l'ouest de la France, particulièrement sur les côtes de la Manche, en Bretagne et en Normandie, dimanche 29 octobre et dans la matinée de lundi, sans toutefois atteindre le niveau de la tempête de décembre 1999. Des rafales à 176 km/h ont été enregistrées à Camaret, dans la presqu'île de Crozon (Finistère), lundi à 7 heures du matin, selon Météo France. Le vent a soufflé à 119 km/h à Ploumanac'h (Côtes-d'Armor), 126 km/h à la pointe de La Hague (Manche) et à Belle-Ile-en-Mer (Morbihan). Des restrictions de circulation ont été ordonnées dans l'ouest du pays et en région parisienne, sur fond d'arbres arrachés et d'inondations provoquées par de fortes pluies, alors que plusieurs navires en difficulté ont dû être secourus en Manche.

Lundi matin, un tanker chargé de produits chimiques et battant pavillon italien a été en situation de détresse entre les îles d'Ouessant et de Batz (Finistère), selon la préfecture maritime à Brest. Affecté par une voie d'eau et chargé de pro-

duits dont la nature n'a pas été précisée, l'*Ievoly Sun* a été rejoint par un remorqueur Abeille Flandres. L'équipage du cargo a été hélitreuillé, mais les opérations de remorquage ont été rendues difficiles par l'état de la mer et les risques potentiellement liés à sa cargaison. Deux autres navires en difficulté – un pétrolier battant pavillon luxembourgeois et dont les cuves étaient vides, près de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ainsi qu'un cargo chypriote chargé de sel et en avarie de machine au large du port d'Antifer (Seine-Maritime) – ont finalement pu faire route respectivement vers des ports anglais et français.

VOLS PARIS-LONDRES SUSPENDUS

Ces fortes turbulences ont trouvé leur origine dans une dépression active sur les îles Britanniques. Au sud de Londres, dans le Surrey, une personne a été tuée et deux autres ont été grièvement blessées, dimanche sur une autoroute, quand un arbre est tombé sur deux voitures alors que des vents atteignant 144 km/h soufflaient sur la région.

Au sud et à l'ouest de la capitale anglaise, deux trains avaient auparavant percuté des arbres couchés sur les voies, sans faire de blessés.

Dans l'Hexagone, un automobiliste a été tué, lundi matin à Ecrainville (Seine-Maritime), près du Havre, écrasé par un arbre qui est tombé sur son véhicule. Dans la Manche, 7 000 abonnés d'EDF étaient privés de courant, lundi en milieu de matinée, à cause des intempéries. La plupart des liaisons de ferries entre la France et la Grande-Bretagne ont été perturbées ou interrompues. Au départ de l'aéroport parisien de Roissy, les vols Paris-Londres ont été suspendus, lundi matin. Vers 8 heures du matin, l'autoroute A 13 a été coupée entre Orgeval et Rocquencourt (Yvelines), en direction de Paris, à cause de la chute d'un arbre sur la commune de Feucherolles. La Mairie de Paris a décidé de fermer, lundi, les 426 jardins de la capitale, mais les cimetières, très fréquentés en période de Toussaint, devaient rester ouverts. Le gros de la tempête devait traverser la France dans la journée de lundi.

Trois morts dans un attentat à la voiture piégée à Madrid

AU MOINS trois personnes ont été tuées, dans la matinée du lundi 30 octobre à Madrid, dans un attentat à la voiture piégée, selon la Radio nationale espagnole. L'attentat a été attribué par les autorités à l'ETA, l'organisation séparatiste basque armée.

Les trois victimes se trouvaient dans une voiture qui a complètement brûlé. Plusieurs autres passants ont été blessés et évacués par les services de secours dépêchés sur place, et une trentaine de véhicules ont été endommagés, selon les témoins. L'explosion s'est produite à 9 h 10, dans le quartier Arturo Soria, au nord-est de la capitale espagnole, au moment où passait un autobus, et la déflagration a causé des dégâts sérieux dans trois immeubles environnants. Depuis la rupture de la trêve, en décembre 1999, l'ETA a assassiné seize personnes, pour la plupart des élus locaux du Parti populaire au pouvoir à Madrid. Une précédente tentative d'attentat à la voiture piégée dans la capitale avait été déjouée par la police peu avant Noël 1999. – (Corresp.)

MUST DE *Cartier* POUR HOMME
POUR FEMME

EUROPE



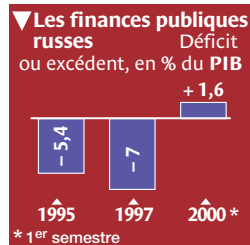
La Banque centrale européenne pousse à l'harmonisation statistique communautaire.

Pour Yves Franchet, directeur d'Eurostat, chaque Etat membre doit se donner les moyens

d'améliorer la production de ses données (page IV)

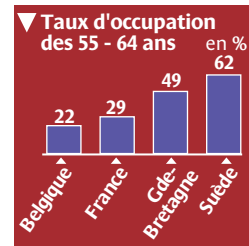
BOUSSOLE

La Russie engrange les bénéfices de la manne pétrolière après l'envolée des cours de l'or noir. La croissance du PIB pour 2000 devrait se situer entre 5,5 % et 7 % (page V)



LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

- Mauvaise publicité pour l'afficheur Jean-Claude Decaux, qui se montre plutôt chiche pour la prime d'ancienneté versée à ses salariés non cadres (page VIII)
- La Belgique qui, pour la première fois depuis cinquante et un ans, présente un excédent budgétaire, met le paquet sur l'emploi, avec des mesures destinées aux jeunes et aux plus âgés (page IX)



OFFRES D'EMPLOI

De la page X à la page XXII

L'Université est en émoi. Le contre-appel que nous publions alimente le débat sur l'excès de modélisation

L'économie s'est-elle dissoute dans les mathématiques ?



Partir en guerre pour « préserver la scientificité de l'économie » ? Il faut être français et universitaire pour goûter pareille croisade. Dans une Université déjà en ébullition, depuis juin, en raison d'une vive contestation de la part de certains professeurs et étudiants du primat des mathématiques dans l'enseignement économique, voilà la polémique ravivée par un « contre-appel » – rédigé et signé par des personnalités comme Christian de Boissieu (Paris-I), Jean-Jacques Rosa (IEP), Patrick Artus (Caisse des dépôts), Jean-Paul Betbèze (Paris-II), Michel Didier (CNAM)... Son but est de garder leur place aux mathématiques, tout en réfutant toute assimilation de la formalisation du savoir avec « certaines théories économiques (les théories néoclassiques) dénoncées comme tendancieuses et ayant comme objectif d'assurer la suprématie de certains groupes au sein de la société ».

Mieux, le ministre de l'éducation, Jack Lang, a confié à Jean-Paul Fitoussi, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques et éditorialiste associé au Monde, une « mission d'enquête et de réflexion » sur l'enseignement de l'économie.

Pour comprendre le sens de cette empoignade, il faut remonter à une première pétition, signée en mai dernier, par quelques étudiants de l'École normale supérieure demandant plus de « pluralisme » et moins de mathématiques dans l'enseignement économique. Le texte avait circulé, suscitant des adhésions, au point d'émouvoir certains enseignants. Ces derniers, prenant à cœur les interrogations des étudiants, ont rédigé une deuxième pétition sous forme d'une « lettre ouverte » – « L'enseignement de la science économique en débat. Enfin... ! » – qui a recueilli près de deux cents signatures, parmi lesquelles celles de Michel Aglietta (Paris-X), Michel Beaud (Paris-VII), Robert Boyer (Cepremap), etc.

Que réclamaient ces professeurs ? Que la recherche et l'enseignement ne se réduisent pas à un « jeu sur des variables au sein de modèles plus ou moins sophistiqués », que l'appréciation critique d'un modèle puisse avoir lieu sur autre chose qu'« une base uniquement quantitative ». Enfin et surtout – et c'est ce qui a mis le feu aux poudres –, ils s'insurgeaient contre « le fait que, dans la plupart des cas, l'enseignement dispensé réserve une place centrale aux thèses néoclassiques ». Ce qui amènerait les étudiants à croire « non seulement que la théorie néoclassique est l'unique courant scientifique, mais aussi que

sa scientificité s'explique par son caractère axiomatique ». C'est cette politisation des contenus de l'enseignement économique – accusé de rien moins que de « servir les intérêts d'une classe sociale » – qui a fini par susciter l'ire de l'autre partie du corps enseignant, celle qui fait des mathématiques le maître outil de la scientificité de l'économie.

Que trois pétitions mettent sur le tapis la question essentielle de la capacité de la théorie économique à rendre compte du réel est en soi une bonne chose. D'autant que le débat n'est pas fondamentalement nouveau.

Comme le rappelle François Etnier, professeur à Paris-Dauphine, les premiers économistes, « entre 1680 et 1780 se présentaient comme des calculateurs. Les statistiques allaient de soi et les mathématiques représentaient un progrès de la Raison ». Mais, à partir de 1780, le courant s'est inversé. « Entre 1780 et 1880, les philosophes ont pris le pouvoir. Adam Smith, Karl Marx se sont exprimés sur le fonctionnement glo-

bal de la société sans ressentir le besoin de passer par les maths. » Ce n'est qu'à partir de la fin du XIX^e siècle que la sociologie se constitue en science autonome et que l'économie opère un retour au calcul. N'allons pas croire cependant que, politiquement, les mathématiques furent l'instrument du capitalisme. Les planificateurs soviétiques étaient friands eux aussi de formalisation.

L'avenir dira si les mathématiques ont été le véhicule des idéologies libérales – une « plaisanterie », affirme Roger Guesnerie, professeur au Collège de France –, ou si cette polémique d'experts sera au cœur du débat politique dans dix ans, comme l'affirme Benjamin Coriat (Paris-XIII).

Mais ce débat en apparence très théorique pourrait aussi reposer sur des intérêts simplement corporatistes. Car ce sont les (bons) mathématiciens qui tiennent le haut du pavé de la hiérarchie universitaire et qui entendent conserver le pouvoir de coopter les jeunes talents.

Yves Mamou

Les espèces qui survivent ne sont pas les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements. (Darwin)

Internet aussi exige de savoir s'adapter aux changements.

Stratégie, conception et réalisation d'applications interactives (Web, WAP, TVI, ...): [BaBel@STal] vous aide à définir et à atteindre vos objectifs sur Internet.

Notre mission ! Répondre, par notre capacité à innover, aux évolutions et aux changements auxquels vous devez faire face.

vous accompagne dans le monde Internet

Contact : + (33) 01 53 01 92 51 - ecooute@babel.fr - www.babel.fr

THÉORIES

Questions-réponses

1 Quels sont les outils mathématiques utilisés par les économistes ?

L'un des premiers est l'outil statistique qui permet de quantifier les variables, de tracer leurs évolutions, avant de laisser place à l'analyse. Les premières études statistiques ont porté sur la population, l'évolution des prix, etc.

Autre exemple d'outil : le modèle sans chiffres. Il s'agit de représenter une partie de la réalité au moyen d'un nombre limité de variables et d'équations. La démarche permet d'obtenir une représentation cohérente de la réalité - mais pas obligatoirement vraie - et de démontrer certaines intuitions plus facilement que ne le permettrait un discours plus conceptuel.

2 Qu'est-ce que l'économétrie ?

Née au début du siècle, dans la foulée de la crise de 1929, « l'économétrie est l'unification de la statistique, de la théorie économique et des mathématiques pour comprendre les relations quantitatives de la vie économique ». Cette définition de Ragnar Frisch, Prix Nobel d'économie en 1969, n'était pas dénuée d'ambitions messianiques. Mais la réalité s'est toujours révélée plus riche et plus insaisissable que les économètres ne l'imaginaient.

Aujourd'hui, même si une volonté globalisante est toujours présente, des recherches originales ont pu être menées à partir de modèles partiels qui insistent sur l'analyse des données, les anticipations rationnelles, les séries chronologiques.

3 Qu'est-ce que la théorie néoclassique ?

La pensée néoclassique domine aujourd'hui le champ de la recherche et de la théorie économique sur le plan international. Ce courant de pensée, considéré comme libéral, accepte d'être rattaché aux idées de l'école dite classique au XIX^e siècle.

Le terme de néoclassique a d'abord été utilisé de manière quelque peu ironique par Thorstein Veblen, un sociologue-économiste suédois, pour désigner les auteurs libéraux et marginalistes de la fin du XIX^e siècle. Il a, ensuite, été revendiqué par ceux qui voulaient établir une continuité entre classiques et marginalistes, puis par ceux qui, après la seconde guerre mondiale, prenaient en compte un certain apport keynésien.

Mais la principale filiation entre les classiques du XIX^e siècle et les néoclassiques du XX^e réside dans l'idée que la libre concurrence conduit à une situation optimale. La critique radicale que Keynes formula, dans les années 30, à l'encontre de la théorie néoclassique provoqua un clivage au sein du monde des économistes. Certains comme Robinson suivirent Keynes et refusèrent toute conciliation avec les néoclassiques, tandis que d'autres comme Samuelson revendiquèrent l'appellation de néoclassique mais tentèrent de concilier l'essentiel de cette théorie avec l'idée keynésienne de la nécessaire intervention de l'Etat quand les marchés sont défaillants.

Les mathématiques, condition nécessaire mais pas suffisante aux sciences économiques

Les heures consacrées à l'enseignement des mathématiques, de la statistique et de la comptabilité au cours des deux premières années de licence sont révélatrices de l'importance accordée par les économistes aux sciences exactes. Mais révélatrices aussi du décalage pouvant exister avec des disciplines plus « conceptuelles » comme la connaissance institutionnelle et historique du monde économique, l'analyse des politiques économiques, etc.

A l'université de Toulouse, par exemple, mathématiques et statistiques occupent - en apparence - 34 % des heures d'enseignement en première année et presque 35 % la deuxième année. A Clermont-Ferrand, ces deux disciplines ne représentent que 20,4 % des enseignements du DEUG. A Perpignan, en revanche, le total représente 28 %, à Paris-I c'est 22,4 %. Globalement, donc, les taux d'enseignement des mathématiques et des statistiques oscillent entre 20 % et 30 %.

SÉLECTION

En réalité, cette répartition peut être trompeuse. « Les unités de valeur de micro et de macroéconomie sont elles-mêmes hautement modélisées. Ce qui est légitime compte tenu de l'évolution de la discipline, explique Michel Armatte, professeur à Paris-Dauphine. Mais ce qui l'est moins, c'est que l'on ne donne pas aux étudiants les moyens d'une réflexion sur les origines, les significations de cette modélisation. »

Parce que les sciences exactes occupent plus de la moitié du temps d'enseignement des deux premières années de formation universitaire, un vent de fronde a saisi l'éli-

D'importantes zones du champ économique risquent d'être négligées par une modélisation excessive

te estudiantine de Normale Sup. Bon nombre d'enseignants en ont profité pour remettre en question la place excessive des maths. Non comme outil de la science économique, mais « comme outil de sélection universitaire », selon l'expression de Marc Guillaume, professeur d'économie à Paris-I. Car ce souci de formalisation a découragé - et tel était sans doute le but recherché - les littéraires ou les généralistes. Les élèves des filières économique et sociale (ES) dans le secondaire boudent largement le cursus économique à l'université. « Moins d'un bachelier ES sur cinq opte pour les filières économiques de l'université », peut-on lire dans *L'Economie repensée* (Editions Sciences humaines, 2000), coordonné par Philippe Cabin.

Plus inquiétant peut-être, l'effectif des étudiants en économie à l'université ne cesse de se réduire. De 35 600 à la rentrée 1994-1995, ils n'étaient plus que 29 964 à la rentrée 1999-2000. Une érosion régulière qu'il serait toutefois malhonnête d'imputer au seul usage intensif des mathématiques. La désaffection touche l'université en général et les sciences dures en particulier. Cette réduction des effectifs ne chagrine pas certains enseignants com-

me François Etner, professeur à Paris-Dauphine. « Les mathématiques sont une école de la rigueur. Nous n'avons pas besoin d'être 15 000 pour bâtir une science. Ceux que cela intéresse sont les bienvenus, ceux qui se destinent à des fonctions de cadre en entreprise n'ont pas besoin de se farcir la tête avec des équations. »

Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, regrette « l'absence de talent pédagogique du corps enseignant », mais défend les mathématiques comme étant « la langue dans laquelle s'exprime la théorie économique. Cette langue est devenue commune aux économistes, mais elle a pour défaut d'avoir rompu la communication avec les autres disciplines ».

ILLUSION SCIENTISTE

Daniel Cohen, professeur à Normale Sup, regrette lui aussi le caractère amer de la pilule économique - « Je suis à 100 % derrière la critique pédagogique des étudiants » -, mais pour mieux réaffirmer « la place des mathématiques dans le débat scientifique qui est incontestable. Même si des zones importantes du champ économique échappent à la modélisation, ce sont elles qui fixent les enjeux et permettent de construire des propositions réfutables ».

Aucun économiste ne nie l'utilité des mathématiques. Mais ils sont nombreux à souhaiter que ce champ du savoir ne devienne pas une fin en soi. Christian Aubin, professeur à Poitiers et spécialiste d'économie internationale, reconnaît la force de l'outil mathématique dans la spécialité qui est la sienne, mais précise qu'« il faut s'interroger en permanence sur la pertinence

de ces données qu'on va dériver. Il faut toujours vérifier que nos étudiants ne perdent pas l'intuition de la chose économique ».

Christian Stoffaes, directeur de la prospective internationale à EDF, ajoute, lui, que « l'illusion scientifique nous fait oublier que les mathématiques sont une représentation de la réalité. Il y a un danger de croire qu'on est tout le temps objectif parce qu'on manie un outil rigoureux. Souvent, les enjeux sont politiques ».

Jean-Didier Lecaillon, professeur d'économie à Paris-II, regrette de son côté que les enseignants n'aient jamais reçu une formation pédagogique, mais il ajoute que les étudiants qui se plaignent d'un éventuel abus des disciplines scientifiques lui apparaissent être une minorité. « Lorsque j'aborde des champs d'enseignement plus conceptuels, je sens souvent un flottement chez mes étudiants. Ils me semblent désemparés. Alors qu'avec des enseignements très formalisés je sens leur attention très aiguisée. »

Benjamin Coriat, professeur à Paris-XIII, estime, lui, que l'abus mathématique est dangereux pour la science économique puisque « la bonne théorie prend forcément l'apparence d'un modèle. Et si la théorie doit être obligatoirement formalisée, tout ce qui n'est pas formalisable n'existe pas ou, à tout le moins, n'appartient pas au champ de la théorie économique ». A sa manière, Marc Guillaume, professeur à Paris-Dauphine, traduit une crainte identique lorsqu'il compare l'économiste à l'ivrogne attiré par le réverbère. « L'ivrogne a perdu ses clés dans l'obscurité, mais il les cherche au pied du réverbère, car c'est là qu'il y a de la lumière. »

Y. M.

Trois questions à... Jean-Paul Fitoussi

1 Vous êtes président de l'Observatoire français des conjonctures économiques. Dans quel esprit abordez-vous la mission sur l'enseignement de l'économie que Jack Lang vous a confiée ?

Il faut absolument éviter les faux débats. Se demander, par exemple, si l'enseignement de l'économie doit ou non recourir aux mathématiques ne me semblerait guère plus pertinent que de s'interroger sur l'utilité des ordinateurs. Ce sont des polémiques d'un autre âge. Le cœur du débat est ailleurs : c'est de savoir si l'enseignement de l'économie doit être conçu comme celui d'une discipline intellectuelle ou comme celui d'une technique, c'est-à-dire d'une discipline technocratique.

2 Vous penchez, évidemment, pour la première solution...

Oui, mais ce choix est lourd de conséquences. Il veut dire que l'économie ne peut pas être conçue comme un conglomérat de techniques multiples. Cette discipline a ses concepts propres dont l'utilité est d'expliquer le monde dans lequel nous vivons. Ce n'est pas un savoir désincarné. Il est décisif que les étudiants pénètrent dans cette discipline non pas par ses biais techniques, mais en comprenant les concepts propres et leur relation au monde.

3 Vous avez présidé, cette année, le jury de l'agrégation d'économie. Cela vous a-t-il confirmé dans le sentiment que l'enseignement de l'économie devait être réformé ?

Dans l'ensemble, j'ai été très impressionné par la qualité des candidats. Mais c'est vrai que, parfois, j'ai eu le sentiment que le savoir économique était trop spécialisé ou alors, à l'inverse, trop encyclopédique. Ce sont les deux écueils opposés que l'on rencontre parfois dans notre discipline : une spécialisation trop étroite et un manque de culture économique d'ensemble. Ce sont ces mêmes écueils dont l'enseignement de l'économie doit se méfier. Il arrive qu'il verse exagérément dans la formalisation mathématique ou alors qu'il n'y ait pas du tout recours. D'un côté, l'enseignement d'une discipline purement formelle, de l'autre, l'absence de rigueur qui rend possible n'importe quelle conclusion.

Propos recueillis par Laurent Mauduit

Des équations différentielles... à McFadden et Heckman

C'est une histoire vieille de près de deux cents ans. Elle débute à la fin du XVIII^e siècle avec David Ricardo, courtier britannique d'origine portugaise, premier des économistes à utiliser la formalisation mathématique. S'il est l'un des pères de la théorie quantitative de la monnaie, il s'intéresse, au démarrage de ses travaux, à la question de la rente que tirent les propriétaires de la location de leurs terres. Il met en évidence - mathématiquement - qu'elle varie selon la fertilité du terrain et le besoin de production agricole.

Que deux économètres américains, Daniel McFadden et James Heckman, soient les lauréats de l'an 2000 du prix Nobel d'économie prouve que l'aventure se poursuit plus que jamais.

L'ambition des économistes est d'anticiper. Et, pour ce faire, ils ont besoin de modéliser : nous voilà tombés dans le champ de l'économétrie, qui se fonde, dans sa plus simple expression, sur la théorie des polynômes et des développements limités, bref de l'algèbre façon $y = ax + b...$. Toute prévision va donc s'exprimer par une équation.

Comment Keynes est-il parvenu à placer la « demande effective » au cœur de son analyse ? Via la mise en équations simples de l'économie. Par exemple : $I = S$ (l'investissement est égal à l'épargne) ou encore $C = cY$ (la consommation est proportionnelle au revenu disponible). Les

relations mises en évidence devenant de plus en plus élaborées, l'économiste britannique va faire appel à une technique mathématique pure, souvent utilisée par les chercheurs : l'équation différentielle de second ordre. De fil en aiguille, Keynes en arrive à son idée de « multiplicateur », qui repose sur une logique de circuit : toute demande autonome (investissement, solde positif du commerce extérieur, etc.) booste l'activité et les revenus, qui, à leur tour, alimentent une hausse de la demande... et la boucle repart.

L'apport de Paul Samuelson, le théoricien américain, et de son « oscillateur » dynamise encore davantage la démonstration : le résultat obtenu n'est pas des moindres, puisqu'il conduit à découvrir que l'économie est cyclique.

COURBE DE GAUSS

Le Français Léon Walras, père de l'école marginaliste, un ingénieur qui, après avoir raté le concours de Polytechnique, intègre l'École des mines, sera l'un des économistes à pousser très loin la formulation mathématique : il présente sa théorie de l'équilibre général en intégrant un nombre impressionnant de variables : les prix, les salaires, les facteurs de production, la monnaie, le crédit... Tout cela sous forme d'équations, méthode - il faut le souligner - typiquement française. Les économistes britanniques préfèrent souvent la géométrie. Keynes s'est appuyé ainsi sur la trigonométrie...

Les économistes-mathématiciens désireux de relier les séries de chiffres que leurs calculs savants mettent au jour vont, dans un deuxième temps, faire appel à leurs confrères statisticiens et à un certain nombre de lois bien connues de tous les étudiants en économie. A tout seigneur, tout honneur : Carl Friedrich Gauss, astronome, mathématicien et physicien allemand, homme du XVIII^e et du XIX^e siècle, est célèbre pour sa courbe en cloche qui décrit la distribution de la plupart des variables aléatoires : la notation aux examens, la fréquentation des magasins en fonction des heures d'ouverture, etc.

La loi de Poisson, dont la formule a fait souffrir nombre d'élèves, régit, elle, par exemple, les files d'attente au cinéma.

Le principe de Pareto, ingénieur et économiste italien, est aussi à mettre à l'inventaire. Sa loi décrit (*Le Monde* du 1^{er} septembre 2000) une situation inversement proportionnelle. Au point de départ de son système, l'étude qu'il avait menée notamment en Angleterre, alors industrielle, et en Russie agraire, et qui montrait que la répartition de la richesse y était inégale : 20 % de la population détenait 80 % de la fortune. Il est étonnant de constater que ces proportions de 80-20 se retrouvent dans des réalités plus modernes : 80 % des coups de téléphone s'adressent à 20 % des personnes qui s'affichent dans un répertoire. De même, 20 % des routes concentrent 80 % du trafic...

Marie-Béatrice Baudet

Seuls les pays riches peuvent se payer des modèles multinationaux

Au printemps prochain, l'équipe du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) lèvera le voile sur son nouveau bébé. Il s'appelle Marmotte et ses parents le présentent déjà comme la huitième merveille du monde. Du jamais-vu, dans l'espèce très particulière des modèles économétriques. Sa conception aura duré deux ans. Marmotte aura la particularité d'intégrer les dernières avancées de la macroéconomie dans le domaine des anticipations, ce qu'était incapable de faire son aîné Mimosas, qui, du coup, sera cédé, sans aucun regret, à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Tout est encore loin d'être réglé. « Marmotte est en phase de rodage », explique Lionel Fontagné, le directeur du Cepii qui, pour tester son bébé, a choisi de le faire moudre sur un scénario de baisse de 1 % des cotisations sociales en Europe. Un sujet pas tout à fait pris au hasard puisque la spécialité de Marmotte sera précisément de travailler

Les plus pauvres sont contraints d'utiliser la modélisation du Fonds monétaire international

sur l'espace européen en cherchant à anticiper, grâce à ses 821 équations, tous les « chocs » qui pourraient déstabiliser ou au contraire stimuler l'économie de la zone.

Marmotte devrait donner un vrai coup de vieux à ses petits frères. Mais c'est la loi du genre. Les modèles vivent et meurent. D'obsolescence, faute d'avoir su évoluer au rythme des progrès de la science économique et des transformations de l'économie mondiale, de plus en plus ouverte, de plus en plus compétitive. L'institut Rexecode a dû abandonner son modèle Icare en 1991 après l'avoir utilisé pendant une dizaine d'années. « Il nous faisait faire des erreurs dans nos pré-

sions et le repenser aurait demandé des moyens considérables », explique son directeur, Michel Didier.

Construire un modèle et l'entretenir est extrêmement coûteux. Pour cette raison, les « maquettes » de l'économie mondiale qui sont à la fois des instruments de prévision et d'aide à la décision sont entre les mains des grandes institutions internationales et des pays industrialisés.

« Seuls les pays riches peuvent se payer des modèles multinationaux, reconnaît Lionel Fontagné, les pays émergents comme l'Inde ou le Brésil, qui possèdent d'excellents économistes, ont des modèles nationaux qui leur permettent de faire de la prévision sur leur propre économie. Mais quand il s'agit d'analyser les interrelations entre les différents blocs économiques de la planète, ils sont obligés d'utiliser des modèles étrangers. » Les pays les plus pauvres, dont l'appareil statistique est souvent déficient, utilisent directement la modélisation du Fonds monétaire international (FMI).

Le marché des modèles est donc dominé par les institutions interna-

tionales : celui de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), baptisé Interlink, et celui du FMI, Multimod, qui, à l'inverse du premier, est commercialisé. Les Européens disposent du modèle de la Commission européenne, Quest 2, et la Banque centrale européenne s'approprie à sortir son spécimen dans les prochaines semaines. Son nom est encore tenu secret, et il sera, selon ceux qui ont eu le privilège d'assister à sa présentation officielle, beaucoup plus « moderne » que son concurrent de la Commission.

Aux vieux modèles comme Quest ou Interlink, surtout utilisés pour des prévisions à court terme, s'oppose une nouvelle génération qui prend en compte des hypothèses comme l'importance des chocs d'offre sur la croissance ou l'influence des anticipations des agents économiques sur les comportements.

La première génération, qui prévaut encore largement, est en effet dominée par une vision néokeynésienne de l'économie où le paramètre « demande » est l'élément cen-

tral de tous les raisonnements. Cette bagarre entre les anciens et les modernes montre à quel point il serait naïf de croire à la neutralité de ces monstres statistiques, parés de l'objectivité que leur confère le sérieux de leurs équations.

AUTORITÉ

Dans un article écrit en octobre 1996 pour la revue de l'OFCE, Pierre-Alain Muet, devenu depuis conseiller économique de Lionel Jospin, écrivait : « Quels que soient les progrès réalisés dans les méthodes statistiques, l'analyse des interdépendances ne peut s'abstraire d'hypothèses théoriques. Et parce qu'elle a en partie vocation à répondre à des préoccupations de politique économique, la modélisation comporte un inévitable contenu normatif. »

Même si leur manque de fiabilité a tempéré l'enthousiasme qui prévalait au moment des grandes heures de la modélisation dans les années 70, il reste que, pour une institution, une administration, une équipe de recherche, posséder un modèle confère une autorité dans les

débats dont ne peuvent se prévaloir ceux qui n'en possèdent pas. Les verdicts chiffrés fournissent des arguments difficiles à réfuter.

Quand le secrétaire du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers), à la veille de la conclusion de l'Uruguay Round en novembre 1994, publie une évaluation selon laquelle la baisse des tarifs douaniers rapportera à l'économie mondiale 510 milliards de dollars par an à l'horizon 2005, ceux qui doutent des bienfaits de la libéralisation du commerce mondial ne peuvent, dans un premier temps, qu'encaisser le coup.

A une moindre échelle, lorsque le gouvernement français met en face de sa loi sur les 35 heures 700 000 emplois, il s'appuie aussi sur un modèle. Rien ne dit que ces équations seront vérifiées. Tout est question d'hypothèses. Mais la force de ces chiffres oriente le débat politique et c'est bien en cela qu'ils confèrent à l'économie mathématique un vrai pouvoir.

Laurence Caramel

Amartya Sen, Prix Nobel d'économie en 1998

« La controverse française actuelle se retrouve dans de nombreux pays »

« Il existe une controverse en France sur la trop grande place accordée aux mathématiques dans l'enseignement de l'économie. Quelle est votre opinion sur ce sujet ?

– L'importance que les Français accordent aux mathématiques dans l'enseignement de l'économie n'a rien de spécifique. Tous les pays en font autant et sont fondés à le faire. De nombreuses démonstrations économiques obligent à des raisonnements quantitatifs ou à des examens logiques, ce qui favorise une utilisation créative des mathématiques en économie.

» En revanche, il serait erroné de penser que la démarche mathématique est la seule voie fructueuse en économie. De nombreuses relations n'offrent pas la précision nécessaire à son raisonnement. Par conséquent, ni l'usage extensif des mathématiques, ni les doutes que certains peuvent exprimer sur cet outil ne sont étonnants. Le débat existe dans de nombreux pays et la controverse française fait partie de cette discussion globale.

– Est-ce un hasard que cette controverse se développe en France ?

– Du fait de sa tradition mathématique, la France offre un terrain propice à un débat de ce type. Votre pays a à la fois une forte culture mathématique et une tradition historique qui a toujours pris en compte la multiplicité des perspectives ainsi que le flou et l'ambiguïté dans les relations humaines.

» En 1789, par exemple, la tradition mathématique française était réputée dans le monde entier et certains mathématiciens, comme le marquis de Condorcet, étaient aussi des théoriciens de la Révolution. Nombre d'écrivains du XVIII^e siècle ont exprimé leur besoin de rationalité et de logique au moment même où ils soulignaient l'importance du flou et de l'ambigu. Condorcet lui-même s'est révélé éloquent sur ces deux thèmes.

» Cette controverse sur l'utilisation des mathématiques en économie ou dans les sciences sociales en général a donc des antécédents

historiques. Il est important que les économistes français continuent à explorer les possibilités offertes par les mathématiques en économie. Il est tout aussi important que ceux qui en voient les limites et les dangers puissent s'exprimer sans être ridiculisés, ou tenus pour quantité négligeable.

– Etes-vous à l'aise avec les mathématiques ? Votre prix Nobel récompense-t-il un travail basé sur les mathématiques ?

– Je me suis toujours intéressé aux mathématiques. A l'école cela faisait partie de mes matières préférées, avec le sanscrit. Au collège, j'avais commencé une spécialisation en mathématique et en physique. Ensuite je me suis orienté vers l'économie, tout en conservant les mathématiques comme matière secondaire.

» Je ne suis pas un économiste mathématicien. Je n'utilise qu'un certain type de mathématiques (notamment la logique et l'algèbre) et je n'ai jamais essayé de maîtriser tous les champs de cette science. En fait, mon intérêt porte surtout sur les fondements des mathématiques (reliés à la philosophie), et sur l'utilisation de certaines techniques pertinentes appliquées à des recherches économiques spécifiques.

» En me récompensant, l'Académie suédoise a défini mon domaine comme étant « l'économie du bien-être ». Ce domaine utilise parfois le raisonnement mathématique. La théorie du choix social – le travail principal pour lequel j'ai été sélectionné par l'Académie – est une discipline mathématique, initiée par les mathématiciens français du XVIII^e siècle, notamment Condorcet et Borda. C'est sans doute la recherche qui m'a demandé le plus d'efforts. Ces problèmes tiennent au fait que toute société est composée d'individualités multiples et que toute recherche d'intérêt général (bien-être social, sécurité sociale...) doit inévitablement prendre en considération leurs préférences, leurs intérêts, leurs priorités. Peu de résultats auraient pu être obtenus dans ce champ sans raisonnement mathématique ni

recherche logique. Le fameux « théorème de l'impossibilité » d'Arrow peut difficilement être compris ou expliqué sans recours aux mathématiques.

– Quel a été l'apport des mathématiques dans l'enseignement de l'économie ?

– Tout d'abord, il est juste de réclamer de la précision dans le raisonnement analytique, de la rigueur dans les démonstrations et, quand la chose est possible, des vérités exactes. La confusion peut prendre l'apparence de la profondeur et nourrir le scepticisme. Les mathématiques deviennent alors un outil utile pour les sceptiques.

» Ensuite, certaines relations sont difficilement compréhensibles sans formulations exactes ni raisonnements mathématiques.

» Troisièmement, le champ mathématique dépasse celui du quantitatif : il peut ordonner, construire des ensembles mesurables, mais aussi des ensembles flous.

– Est-ce que la théorie économique est une science ? Et les



Amartya Sen

● Economiste de nationalité indienne, Amartya Sen a reçu le prix Nobel d'économie en 1998 en récompense de ses avancées théoriques sur le bien-être social.
● Amartya Sen est professeur à Cambridge University en Angleterre et à Lamont University et Harvard aux Etats-Unis. Il a publié plus d'une vingtaine d'ouvrages, dont beaucoup ont été consacrés aux inégalités, à la faim et à la pauvreté.

mathématiques le fondement de cette science ?

– La théorie économique traite de différents problèmes y compris épistémologiques et éthiques (qu'est-ce qui est important ? et que faire ?). Or ces deux domaines ne sont pas strictement scientifiques, même si l'épistémologie y aspire.

» Par ailleurs, en éthique, dans ce qu'Emmanuel Kant a appelé « la raison pratique », les questions ne sont pas scientifiques même si elles s'appuient beaucoup sur les raisonnements et la rationalité.

» Il faut aussi reconnaître qu'une surutilisation des mathématiques peut être un triste moyen pour faire l'impasse sur des sujets qui demeurent importants même si on ne peut pas les mettre en équations. Les mathématiques ne sont donc pas l'unique « fondement » de la science économique.

– L'importance donnée aux mathématiques est-elle le signe de la domination américaine dans la théorie économique ?

– Cette question n'a guère de sens. Tout d'abord parce que la France a un usage du raisonnement mathématique en économie plus ancien qu'aux Etats-Unis. Secundo, parce que l'enseignement des mathématiques dans les écoles américaines est épouvantable, pire qu'en France ou en Angleterre. Les Etats-Unis sont un grand pays et produisent un enseignement économique très varié, mathématique et non mathématique.

– Les mathématiques sont-elles liées à l'économie de marché dont elles aident à préciser les règles ?

– Les mathématiques peuvent démontrer l'efficacité d'une économie de marché. Mais elles peuvent aussi dévoiler les tristes conséquences (inégalités sociales, constitution de monopoles...) d'un marché libre et sans limites. Tenants et opposants de l'économie de marché utilisent chacun un raisonnement mathématique. »

Propos recueillis par Yves Mamou et Marc Roche

CHRONIQUE

par Alain Lebaube

L'héritage de Martine Aubry

Supposer que le dossier de l'assurance-chômage soit clos, les 35 heures vont reprendre le devant de la scène sociale pour de longs mois. Et, cette fois, le débat portera principalement sur l'application des lois Aubry, à partir du 1^{er} janvier 2002, dans les entreprises de moins de vingt salariés. François Patriat, tout nouveau secrétaire d'Etat à l'artisanat et aux PME, a aussitôt reconnu que cette question allait beaucoup l'« occuper dans les prochains mois ». Tout juste arrivée au ministère de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou a, pour sa part, déjà dû montrer qu'elle se préoccupait du sujet, en évoquant la nécessité d'aider les PME à franchir le pas.

Mais, a-t-elle indiqué le 24 octobre à l'Assemblée nationale, ce soutien aux petites entreprises « qui font état de difficultés » ne l'empêchera pas de maintenir « le cap des lois sur les 35 heures ». Au passage, pour prouver que la tâche n'était pas insurmontable, elle a rappelé que les deux tiers des entreprises de moins de 50 salariés et 40 % des entreprises de moins de vingt salariés appliquaient déjà la réduction du temps de travail.

Pour défendre la grande œuvre de Martine Aubry, l'ancien-ne garde des sceaux aura affaire à forte partie. Ce n'est pas une surprise, le patronat attend cette nouvelle échéance comme l'énième manche de sa bagarre contre les 35 heures. Ernest-Antoine Seillière, président du Medef, demande un moratoire ; Jacques Freidel, président de la CGPME, réclame une loi rectificative. Comme prévu, aussi, les autorités économiques et financières manifestent leur inquiétude. Dès juillet, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a exprimé ses craintes pour les coûts de production et la compétitivité des entreprises. Régulièrement, Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, répète ses mises en garde et évoque des dangers pour l'économie française.

Mais la principale objection vient maintenant du cœur même du gouvernement, puisque Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, évoque publiquement sa préoccupation. Alors qu'il avait été plus discret, jusqu'à présent, il redoute des « goulets d'étranglement » et estime qu'il faut « traiter avec souplesse la question des 35 heures dans les PME ». A cette fin, il a commandé une étude « sur l'ensemble des branches » professionnelles pour savoir ce qui se passerait pour les petites entreprises.

Par rapport à 1997, c'est une évidence, la situation a changé et donne des arguments à ceux qui se montrent sceptiques à l'égard des 35 heures. Sous l'effet d'une conjoncture meilleure, les pénuries de main-d'œuvre provoquent des tensions sur le marché du travail. Plusieurs enquêtes de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) font état d'une saturation des capacités de production dans de nombreux secteurs, et des experts en déduisent que le moteur de la croissance peut s'essouffler si des solutions ne sont pas trouvées.

Martine Aubry à peine partie, des menaces pèsent donc sur la mesure dont elle est la plus « fière ». Reste à savoir ce qui sera fait de son héritage.

Premier appel : « L'enseignement de la science économique en débat. Enfin ! »...

Trop souvent, la recherche et l'enseignement de l'économie se réduisent à un jeu sur des variables au sein de modèles plus ou moins sophistiqués, au détriment de la qualité de la réponse aux questions posées par les mutations contemporaines. Si la virtuosité mathématique de l'économiste peut être parfois saluée comme celle d'un artiste devant son œuvre, elle ne constitue en rien l'assurance d'une réponse satisfaisante face à la gravité des enjeux sociaux.

(...) Comme toute discipline scientifique, la science économique est tournée vers l'explication de phénomènes « réels ». La validité et la pertinence d'une théorie ne peuvent s'apprécier *in fine* que par une nécessaire confrontation avec les « faits ». (...) Certes, le « retour aux faits » ne va pas de soi. Toute science repose sur des faits construits et conceptualisés. D'où l'existence de paradigmes qui constituent autant de familles de représentations et de modes d'interprétation ou de construction de la réalité. Mais cela ne peut conduire à se résigner à une espèce de myopie ou d'autoréférentialité. La reconnaissance de l'existence et du rôle des paradigmes ne doit pas servir d'argument pour constituer autant de citadelles inattaquables de dehors.

(...) Nous en venons à la mise en cause de la théorie néoclassique. (...) La fiction d'un agent représentatif rationnel, l'importance accordée à la notion d'équilibre, l'idée que, pour l'essentiel, le marché, régulé par les prix, constitue l'instance principale sinon unique d'ajustement des comportements : autant de principes d'analyse qui fondent une stratégie de recherche dont l'efficacité et la pertinence ne

ont pas de soi et ne sont nullement avérées. Notre conception de l'économie, plus politique, repose sur des principes de comportement d'une autre nature (principe de rationalité limitée, par exemple). Elle reconnaît l'importance de l'histoire et des institutions, intègre l'existence d'interactions directes entre agents et reconnaît que leur hétérogénéité est en soi un facteur important de la dynamique du système. Elle réserve une place importante aux ajustements de comportement qui dépassent le marché et ne se réduisent pas à des équilibres en prix et en quantités.

Les organisations jouent un double rôle : en tant qu'agents et en tant que systèmes d'agents. Les phénomènes de pouvoir ne peuvent être *a priori* exclus ou mis de côté. L'étude des dynamiques longues, des ruptures et des crises permet de relativiser et de mieux appréhender les évolutions actuelles. Le fait que, dans la plupart des cas, l'enseignement dispensé réserve une place centrale aux thèses

Bibliographie

- **Dictionnaire de l'économie**, sous la direction de Pierre Bezbak et Sophie Gherardi (Larousse - Le Monde, 2000, 632 p., 195 F, 29,72 €).
- **Les Mathématiques en économie. Apport ou invasion ?**, d'Emile Quinet et Pierre de Calan (Editions universitaires, « Penser l'économie », 1995, 117 p., 125 F, 19,05 €).
- **Economie, mathématiques et méthodologie**, de Jean-Marie Huriot (Economica, 1994, 186 p., 125 F, 19,06 €).
- **Introduction à l'économétrie**, de Brigitte Dormont

néoclassiques est aussi regrettable pour d'autres raisons. Les étudiants sont en effet conduits à croire non seulement que la théorie néoclassique est l'unique courant scientifique, mais aussi que sa scientificité s'explique par son caractère axiomatique ou l'usage systématique voire exclusif de la modélisation formalisée sous tous ses aspects. Autant le dire clairement : la théorie néoclassique n'est pas plus scientifique que d'autres approches en économie.

Ce qui ne signifie naturellement pas qu'elle ne serait moins. En tous les cas, nous dénonçons, avec les étudiants, l'assimilation parfaite-ment abusive qui est souvent faite entre scientificité et usage des mathématiques (...).

Deux cents signataires, dont Michel Aglietta (Paris-I), Jacques Freyssinet (IRES), Frédéric Lordon (Cepremap), Bernard Maris (Saint-Denis), Benjamin Coriat (Paris-XIII)...

(Montchrestien, 1999, 450 p., 200 F, 30,49 €).

● **Les Grands Auteurs en économie : les fondateurs**, de Claude Gnos (Management et société, 2000, 250 p., 150 F, 29,73 €).

● **Comprendre la formulation mathématique en économie**, de Didier Schlachter (Hachette-Education, 2000, 160 p., 59 F, 8,99 €).

● **Mathématiques pour l'économie**, de Gérard Klotz (Armand Colin, 1993, 192 p., 84 F, 12,81 €).

... et le « Contre-appel pour préserver la scientificité de l'économie »

Un certain nombre de professeurs et d'étudiants en économie ont signé et diffusé un appel demandant une refonte de l'enseignement de l'économie, estimant que celui-ci repose trop sur la formalisation mathématique.

Cet appel a le mérite de soulever un authentique problème, celui de la démarche scientifique en économie. Il l'aborde toutefois de façon réductrice, en contestant l'usage (instrumental) des mathématiques et se conclut par une attaque partisane à l'encontre de l'un des corps centraux de notre discipline, à savoir les théories dites « néoclassiques ». Cette remise en cause nous paraît pour le moins discutable dans la mesure où elle contribue à ôter à l'économie son caractère scientifique.

Il nous semble en effet important que l'économie garde une méthode conforme à la démarche scientifique traditionnelle, laquelle peut se décrire par un enchaînement en trois temps du raisonnement :

– l'identification et la définition précise des concepts et des comportements qui caractérisent l'activité économique (consommation, production, investissement...) et l'énoncé des hypothèses de base relatives à ces comportements ;

– la formulation de théories ayant comme mode d'expression la formalisation de liens fonctionnels entre les éléments précédemment identifiés ;

– la vérification de ces théories par l'expérience. Jusqu'à preuve du contraire, en économie cette expérience ne peut être constituée que par la confrontation à l'histoire quantifiée par la statistique et l'économétrie.

Si donc l'enseignement de l'économie réclame une prise en compte importante de l'histoire, il ne peut se passer de formalisation, en particulier celle qui confère l'usage – certes non exclusif – des mathématiques. Cette formalisation n'est là ni pour masquer des intentions politiques coupables, ni pour conférer aux économistes le sentiment d'échapper aux critiques de la société. Elle vise ni plus ni moins à se donner les moyens de la vérification expérimentale et évite ainsi que l'économie ne devienne un simple discours général qui ne saurait être prouvé ni démontré.

L'appel contre la modélisation s'inscrit de surcroît dans une logique que l'on pourrait qualifier de « théorie du complot » : il juge la valeur d'un résultat ou d'une théorie non pas au travers de sa conformité à la réalité mais au travers de l'origine sociale ou des intentions politiques prêtées à ceux qui les énoncent. Est-il besoin de rappeler que le recours à la formalisation n'est pas le fait d'une minorité partisane mais de la très grande majorité de nos collègues à travers le monde, et ce quelles que soient

leurs opinions politiques et croyances philosophiques ?

Les signataires du présent texte en appellent donc à la raison et à la juste mesure, pour proposer de recentrer le débat sur le terrain de la complémentarité des instruments qui fondent ensemble l'approche scientifique, et plus encore sur celui de la pédagogie. C'est à vrai dire sur ce dernier terrain qu'est née la protestation des étudiants.

Christian de Boissieu (Paris-I - Panthéon-Sorbonne), Jean-Jacques Rosa (IEP), Patrick Artus (Caisse des dépôts et consignations), Thierry Chauveau (Paris-I), Thierry Verdier (Delta), Georges Gallais-Hamonno (Orléans), Pierre-Philippe Combes (Ponts et Chaussées), Jean-Paul Betbèze (Paris-II - Assas), Claudia Sénik (Paris-IV), Louis Lévy-Garboua (Paris-I), Antoine d'Autume (Paris-I), Jean-Marc Daniel (ESCP), Didier Marteau (ESCP), Michel Didier (CNAM), Alain Sand-Zantman (Paris-XII)

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale
MBA
SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92
Website : <http://www.sciences-po.fr> - E-Mail : mbs@sciences-po.fr

La Banque centrale européenne pousse à l'harmonisation statistique communautaire

FRANCFORT,
de notre correspondant

C'est un long travail de convergence mené dans les coulisses de l'Union européenne. Depuis le lancement de la monnaie unique, en janvier 1999, les efforts se sont multipliés pour tenter d'harmoniser les statistiques économiques produites aux quatre coins de la zone euro. L'enjeu est de taille : sans données fiables, collectées selon des méthodes comparables, et dans les délais les plus courts, ce sont les fondements de la politique monétaire conduite par la Banque centrale européenne (BCE) qui chancellent. Faute de procédure validée par l'ensemble des Etats membres, il est difficile de coordonner davantage les politiques économiques.

SONNETTE D'ALARME

Or chaque pays dispose d'habitudes difficiles à réformer, et les disparités sont encore très nombreuses. Certains ont une tradition bien établie, à travers des institutions reconnues, à l'instar de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en France. D'autres sont moins expérimentés, voire néophytes dans certains domaines.

Pour tenter d'améliorer les choses, Eurostat, le bras statistique de la Commission européenne, a publié fin septembre un ambitieux « plan d'action ». Le document a été adopté par le conseil des ministres des finances de l'Union européenne (Ecofin), le 29 septembre dernier. En portant le dossier au niveau politique, Pedro Solbes, le commissaire européen en charge des affaires économiques et financières, cherche surtout à accélérer les efforts d'harmonisation.

Le plan d'action tire la sonnette d'alarme, en recensant les « progrès urgents » qui devraient être réalisés. « Il existe un besoin pressant pour les Etats membres de se concen-

Pour mieux guider la politique monétaire, il faudrait également accélérer la mise à disposition des données

trer sur la production de séries nationales » susceptibles d'être compilées au niveau européen. Ce rappel à l'ordre concerne en particulier les pays qui pèsent lourd dans les indicateurs de la zone. Sans les nommer, le plan d'action fait ainsi allusion à l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne, qui constituent à eux quatre 80 % du PIB de l'Union monétaire. « L'absence de données en provenance de ces Etats nuit parfois sérieusement à la fiabilité des estimations pour la zone euro », relève un spécialiste.

Le plan d'action préconise de converger dans chaque domaine des statistiques « sur la norme des trois pays les plus performants ». Comptes nationaux, budgets, données du marché du travail, commerce extérieur, tous les secteurs sont passés au crible. Une liste d'amélioration est établie pays par pays. Ainsi, la France doit chercher à réduire

le délai de publication des statistiques trimestrielles sur les comptes nationaux de 100 à 70 jours, la référence choisie pour l'ensemble de l'Union. Le rapport demande à l'Irlande, à l'Autriche et au Portugal, ainsi qu'à l'Italie et aux Pays-Bas, dans une moindre mesure, d'augmenter les moyens financiers et humains consacrés à l'élaboration des statistiques. L'objectif n'est pas seulement d'harmoniser les pratiques, mais aussi d'accélérer la production, sans que les données collectées perdent en fiabilité. Une véritable gageure, alors que certains services nationaux seraient d'ores et déjà en sous-effectifs.

Le temps presse. La naissance de la monnaie unique a mis en lumière nombre de divergences. La BCE, qui a été associée de près à la préparation du plan d'action, a des besoins statistiques très précis. Elle s'occupe elle-même des données monétaires et bancaires, en lien avec les banques centrales nationales, mais dépend d'Eurostat dans le domaine économique.

Satisfaite de l'indice des prix à la consommation harmonisé, qui est un de ses principaux outils pour évaluer l'inflation, la BCE ne cesse de relever des lacunes dans d'autres secteurs. Des faiblesses qui peuvent perturber le pilotage monétaire, en handicapant les dizaines d'économistes qui cherchent à

Francfort à se faire une idée précise de la conjoncture européenne.

Eugenio Domingo Solans, le membre du directoire de la BCE chargé des statistiques, observait fin septembre dans les colonnes du quotidien *L'Agefi*, que « des améliorations pourraient être apportées, notamment pour ce qui est des comptes nationaux trimestriels, des comptes trimestriels des administrations publiques, ou des données concernant le marché du travail, telles que le coût du travail, le nombre d'heures travaillées, ou l'emploi ».

NOUVEAUX DÉFIS

Aux yeux de la BCE, les progrès « deviennent d'une grande urgence », estime un rapport sur le sujet daté d'août dernier. Pour les gardiens monétaires, « compte tenu de l'accent qui est mis sur l'établissement de données complètes et comparables pour tous les pays de la zone euro, les besoins statistiques impliquent de nouveaux défis pour les producteurs de statistiques économiques ».

L'ensemble des pays adhérents à l'euro ont besoin d'introduire quelques statistiques nouvelles et doivent adapter leurs méthodes nationales de calcul afin de satisfaire aux normes de comparabilité en usage dans la zone. « Il ne sera possible de relever ces défis que si les producteurs de statistiques accordent une grande priorité aux changements nécessaires et s'ils disposent des ressources requises », soulignait la BCE.

D'où la volonté du plan d'action de sensibiliser les ministres des finances, tout en fixant des objectifs précis à chacun des membres de l'Union. Car, commente-t-on auprès de la Commission de Bruxelles, « l'ennemi commun à Eurostat et à la BCE, ce sont les Etats membres qui traînent les pieds ». Le prochain état des lieux est prévu en janvier 2001.

Philippe Ricard

Vers un indice conjoncturel européen ?

Autre défi de la zone euro : concevoir un véritable indicateur de la conjoncture européenne. La direction des affaires économiques et financières de la Commission européenne planche sur le sujet, et espère arriver à un résultat dans les prochains mois. Il s'agit de voler la vedette aux indices nationaux, dont la publication a souvent un impact fort sur les marchés financiers et sur le cours de l'euro, mais qui ne reflètent pas la situation de l'ensemble de la zone.

Chaque mois, l'indice Ifo, le principal baromètre du moral des chefs d'entreprise allemands, est très attendu par les observateurs. Son importance n'a pas diminué avec l'union monétaire, au contraire. Provenant de la première puissance économique de la zone, il fait de l'ombre à des informations plus précises sur la conjoncture de l'Union.

Yves Franchet, directeur d'Eurostat

« Chaque Etat membre doit se donner les moyens d'améliorer la production de ses indicateurs... »

« Les difficultés rencontrées à mener une politique économique et monétaire européenne cohérente s'expliqueraient, selon certains, par le manque de fiabilité des statistiques européennes. Cela vous semble-t-il justifié ?

— Jusqu'à présent, nous avons disposé des statistiques qui répondaient aux exigences de la politique monétaire. Il s'agissait avant tout, dans une première phase, de déterminer les critères de convergence à l'entrée de la zone euro, ensuite d'accompagner la mise en œuvre de l'Union monétaire, les données conjoncturelles d'Eurostat supplantant les données nationales.

Avec le développement progressif de la zone euro, le contexte a évolué, le besoin pressant se faisant sentir de disposer de séries statistiques longues, mais avant tout des données les plus fraîches. Face à la demande, le Comité économique et financier nous a demandé d'élaborer un plan d'action avec des engagements précis.

— Le rapport publié sur le sujet par la Banque centrale européenne (BCE) ne constitue-t-il pas néanmoins une pierre dans le jardin d'Eurostat ?

— Avec la BCE, nous travaillons main dans la main. Le plan d'action a été écrit par Eurostat, mais en étroite collaboration avec la BCE. Nous sommes conscients d'avoir des faiblesses, mais, pour nous améliorer, nous avons besoin que nos clients expriment clairement leurs attentes.

— Quels sont les progrès les plus urgents à réaliser ?

— Nous nous sommes attachés jusqu'à maintenant à créer un langage statistique structurel, commun à l'ensemble des pays de l'Union, avec des données, des définitions et des classifications semblables. Cependant, nous avons des délais de production très longs. Or, aujourd'hui, le besoin d'analyse à court terme de l'écono-

mie européenne exige davantage de réactivité et de précision.

— Nous avons déjà progressé avec la publication régulière des euro-indicateurs sur Internet. Pour l'inflation, nous avons pu descendre de 30 à 17 jours. Pour d'autres indicateurs, dès que nous disposons de 60 % à 70 % des données, nous sommes en mesure de diffuser une première estimation.

— Notre objectif est d'avoir des statistiques les plus fraîches possible de façon à nous rapprocher, en ce qui concerne les délais de publication, des indicateurs américains. Lors d'un G7, un ministre américain arrive avec des chiffres à 45 jours, un commissaire européen ne peut se présenter qu'avec des données à deux mois...

— Dans votre plan d'action, vous avez pointé, pour chaque Etat membre, les progrès à réaliser. De quels moyens disposez-vous pour qu'ils suivent vos recommandations ?

— La voie réglementaire est un des recours possibles. Le conseil, qui a approuvé notre plan d'action, peut adopter un règlement demandant aux pays d'entreprendre telle ou telle action pour telle date, et il peut traduire devant la Cour de justice ceux qui ne s'y soumettraient pas. Avant d'en arriver là, nous allons nous appuyer sur la pression de nos utilisateurs.

— Tous les six mois, je dois faire un rapport d'évaluation des avancées réalisées, et je ne manquerai pas d'en informer la BCE et le conseil des ministres. D'ores et déjà, à chaque occasion, je rappelle les engagements qui ont été pris, lorsque je rencontre un responsable politique ou devant le Parlement.

— Votre plan d'action est ambitieux. Eurostat dispose-t-il de moyens suffisants pour le mettre en œuvre ?

— Nous avons déjà cherché à dégager des moyens en mettant en

place un système de gestion, Total Quality Management, nous permettant d'être plus efficace. La Commission a, par ailleurs, un peu réévalué notre budget, qui s'élève aujourd'hui à 150 millions d'euros — sur un budget total communautaire de 60 milliards d'euros.

— Les problèmes se trouvent davantage du côté des Etats membres. Les budgets statistiques nationaux ont souvent été revus à la baisse ces dernières années. Mais il est très clairement inscrit dans le plan d'action que des ressources doivent être investies dans ce domaine. Si nous voulons être capables de gérer la zone euro comme l'est la zone dollar, les Etats membres doivent prendre conscience qu'ils ne peuvent prétexter un manque de ressources

pour agir : il faut qu'ils s'en donnent les moyens.

— La construction européenne affronte un problème récurrent : chaque Etat pense en priorité à ses préoccupations nationales et non au bien commun. Il y aura un moment de vérité. Je dois rendre des comptes sur les progrès réalisés au printemps prochain et je serai franc : si les efforts nécessaires n'ont pas été entrepris, il faudra que chaque pays assume ses responsabilités. Mais je suis assez confiant. Les sommes en jeu ne sont pas énormes. Les blocages sont essentiellement dans les têtes et ne tiennent souvent qu'à une question de procédure budgétaire.

— Quel est le calendrier de vos engagements ?

— L'objectif est de réaliser l'essentiel de notre plan d'action d'ici à la fin 2001. Certains indicateurs structurels nécessiteront un peu plus de temps. Nous sommes en train d'élaborer, par exemple, un indice des prix du travail, et là nous n'aboutirons pas avant 2004 ou 2005. Mais nous aurons rempli 80 % de nos engagements d'ici à la fin 2001.

— L'enrichissement auquel vous allez procéder dans la production de statistiques européennes ne va-t-il pas entraîner une modification des tâches entre la BCE et Eurostat ?

— La répartition du travail statistique ne va pas changer. Nous allons, il est vrai, investir un terrain nouveau pour nous, celui des estimations à très court terme.

— Mais nous resterons des partenaires complémentaires. Nous sommes appelés à faire des estimations, mais c'est à la BCE et à la direction générale Economie et finances de la Commission, qu'il revient de faire les projections. »

Propos recueillis par Laetitia Van Eeckhout



Yves Franchet

● Né en mars 1939, ce polytechnicien a dirigé l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensaie) et le Centre européen de formation des statisticiens et des économistes des pays en voie de développement, avant d'accéder à la direction d'Eurostat.
● Sa carrière l'a conduit aux Etats-Unis, en Amérique latine, en Afrique, avant qu'il ne retrouve l'Europe.

DROIT ET ÉCONOMIE

par Stéphane Corone

Laissez rouler les pièces détachées

La plupart des objets courants que l'on utilise sont protégés par les dessins et modèles, qui sont des « créations ornementales » originales. Le dessin est un ensemble de traits ou couleurs qui représente des images sur une surface, tandis que le modèle est une forme plastique qui opère dans l'espace. La forme et l'aspect décoratif qui sont donnés à un objet ont pour but de le rendre attrayant et de le différencier de tous ceux qui ont la même fonction. Le développement du design a donné à la protection des dessins et modèles une importance considérable dans le domaine de l'industrie et notamment dans l'automobile, les appareils électroniques ou encore le textile. Or cette protection n'est pas encore harmonisée au niveau européen, malgré une directive de 1998 (n°98/71/CE) — dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 28 octobre 2001 — qui est parvenue à des résultats appréciables.

Les différents Etats se sont mis d'accord pour accorder une protection exclusive aux propriétaires de dessins et modèles, lorsque ceux-ci présentent un caractère nouveau, original et qu'ils sont visibles. Toutefois, face à la complexité de la situation, la directive exclut de son champ d'application la protection des pièces qui permettent « la réparation d'un produit complexe ». La protection des pièces détachées continue donc à relever des législations nationales, qui sont, dans ce domaine, particulièrement disparates.

Ainsi en France, les propriétaires de dessins et modèles sont protégés par la loi du 11 mars 1957 et la jurisprudence a eu l'occasion de préciser que les pièces détachées des véhicules le sont également, lorsqu'elles sont visibles. Toute reproduction de telles pièces sans l'accord du propriétaire constitue une contrefaçon. Ce qui n'est pas le cas en Grande-Bretagne, en Italie ou en Espagne.

Dans ces pays, des fabricants indépendants produisent des pièces détachées de carrosserie à l'identique — au moins en ce qui concerne la forme — à celles des constructeurs automobiles. L'automobiliste trouve sans problème un capot, un phare ou un pare-chocs de n'importe quelle Peugeot, Honda ou Ford à un prix moindre que celui de la pièce fabriquée par le constructeur. En revanche, sur le territoire français, le constructeur, qu'il soit français ou étranger, peut interdire la fabrication, la vente ou l'importation

En Grande-Bretagne, en Italie

ou en Espagne, des fabricants indépendants

produisent des pièces détachées

de carrosserie automobile. On y

trouve sans problème un capot, un phare

ou un pare-chocs de n'importe quelle

marque, à un prix moindre que celui

de la pièce fabriquée par le constructeur

déposé à faire retenir pendant dix jours une marchandise qu'il soupçonne être de contrefaçon. Ce délai doit lui permettre de confirmer ou infirmer ses doutes et d'engager le cas échéant une action en justice. Du point de vue du droit français, la légalité de cette procédure ne fait aucun doute. La Cour de cassation a eu l'occasion de préciser dans une affaire similaire que le simple transport sur le territoire français de pièces contrefaites porte atteinte au droit du propriétaire de la marque copiée.

Mais la Commission européenne s'est émue de ces retenues de marchandises, estimant qu'elles étaient contraires au principe de la libre circulation des biens, prévu par l'article 30 du traité de Rome. Le gouvernement français a répondu que la lutte contre la contrefaçon contribue à la défense des intérêts des industries innovantes, que les pièces contrefaites présentent un risque pour la sécurité des automobilistes, et enfin que la rétention des marchandises pendant dix jours n'est pas disproportionnée au but poursuivi : la lutte contre la fraude. En somme, le gouvernement français estime que les pièces contrefaites qui se trouvent sur le territoire national à quelque titre que ce soit, y compris à l'occasion d'un simple transport, doivent pouvoir être saisies. Arguments qui n'ont pas convaincu la Commission.

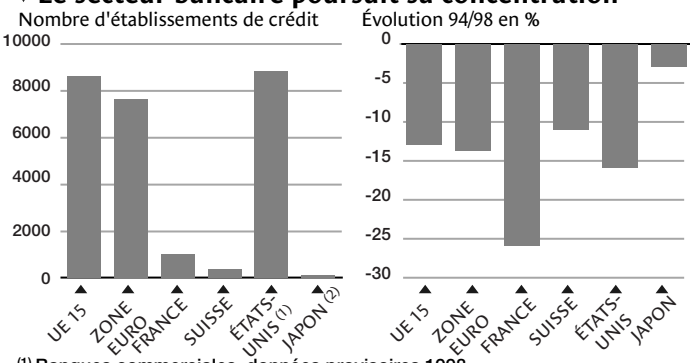
Dans son arrêt, la Cour fait remarquer que la procédure française, qui peut aller d'une retenue pendant dix jours à un blocage complet si une juridiction prononce la confiscation, restreint la libre circulation des marchandises et ce d'autant plus que la France occupe une position géographique centrale. Elle considère donc que la France exporte et étend en quelque sorte, par ce moyen, sa législation protectrice en matière de propriété industrielle.

La Cour fait également remarquer que le transit intracommunautaire qui consiste à traverser simplement un Etat n'implique ni la vente ni l'utilisation dans cet Etat de la pièce protégée par le droit français. Or ce qui porte préjudice au détenteur du droit, c'est la mise sur le marché, c'est-à-dire la commercialisation du produit, commercialisation qui ne se fait pas en France mais en Italie. De plus, estime la Cour, la retenue jusqu'à dix jours n'est pas nécessaire pour se rendre compte que la marchandise n'est pas produite en France et qu'elle n'est pas destinée au marché français, il suffit de lire les factures. La Cour en a déduit que la mesure était disproportionnée par rapport au but à atteindre. Si les juges ont adopté une conception restrictive de la territorialité, c'est parce qu'en l'espèce cette notion consacre une exception au principe de la libre circulation des marchandises.

Agence Juris Presse

EUROPE

Le secteur bancaire poursuit sa concentration



(1) Banques commerciales, données provisoires 1998
(2) Banques commerciales, données définitives 1997

Source : Eurostat

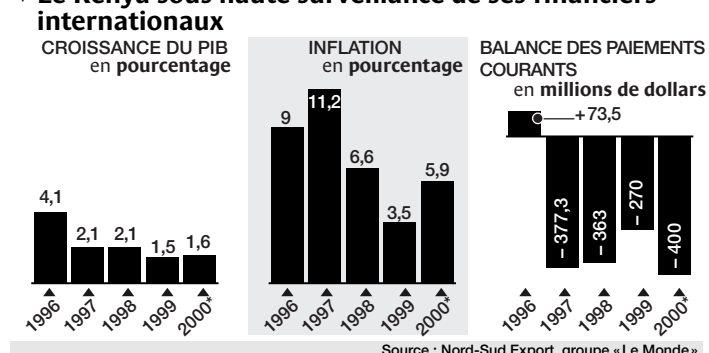
■ **LE MARCHÉ UNIQUE**, l'avènement de l'euro et le renforcement de la concurrence ont entraîné un mouvement de concentration dans le secteur bancaire en Europe, ces dernières années. Le même phénomène s'est produit aux États-Unis.

■ **LE POIDS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT** au sein des économies (calculé par le ratio bilan total des établissements/PIB d'un pays ou d'une zone) varie sensiblement au sein de l'Union européenne. Il est de plus de 300 % au Royaume-Uni et en Allemagne, mais de 100 % en Grèce et en Finlande (le Luxembourg apparaissant atypique avec un poids de 3 457 % !).

■ **LA RENTABILITÉ**, mesurée par le retour sur investissement, présente également des différences notables : elle est de 3,4 % en Italie, mais de 17,5 % en Finlande. Globalement, la rentabilité des établissements de crédit est deux fois plus élevée aux États-Unis qu'en Europe.

PAYS ÉMERGENTS

Le Kenya sous haute surveillance de ses financiers internationaux



Source : Nord-Sud Export, groupe « Le Monde »

■ **NAIROBI** a entrepris la normalisation de ses relations avec les institutions financières internationales. Un accord a été signé en août avec le Fonds monétaire international (FMI), après trois années de gel de l'aide internationale. Soutenant un programme triennal de « réduction de la pauvreté et de la croissance », il ouvre au pays un droit de tirage de 198 millions de dollars, récemment porté à 247 millions pour tenir compte des effets de la sécheresse.

■ **LE KENYA** va se trouver placé sous haute surveillance de la communauté internationale, et va devoir faire ses preuves durant au moins une année, avant de pouvoir bénéficier d'une réduction multilatérale de sa dette. Les privatisations qui avaient été mises en sommeil ont repris. (Nord-Sud Export, groupe Le Monde)

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (juillet 00, en %)											
Sur un an	4,3	5,1	7,5	8,0	2,7	-0,5 (juin)	3,9	1,1	-1,0	6,1 (juin)	6,4 (juin)
Sur un mois	0,5	0,5	2,0	2,0	-0,3	-0,6 (juin)	-0,8	-0,5	-0,1	0,5 (mai)	0,2 (mai)
PRIX À LA CONSOMMATION (sept. 00, en %)											
Sur un an	2,5	2,8	2,6	3,9	3,7	2,3 *	2,6	2,9 *	1,0	3,5	-1,3 (août)
Sur un mois	0,6	0,5	0,5	0,8	0,4	0,6 *	0,3	0,9 *	0,8	0,5	-0,1 (août)
PIB EN VOLUME (2^e trimestre 00, en %)											
Sur un an	3,7	3,7	3,6	4,4	3,9	3,4	2,6	4,2	3,2	6,1	0,8
Sur trois mois	0,9	0,9	1,1	0,3	0,9	0,7	0,3	0,8	0,9	1,4	1,0
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	-0,7	-1,3	-1,4	-0,7	-1,1	-1,8	-1,9	1,0	1,3	1,0	-7,6
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	116,1	63,7	58,9	115,1	62,9	45,7	59,3	105,4
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, juillet 00)											
1999	4,9*	-4,2*	6,0 (juin)	1,8	-3,0 (juin)	0,1	3,1	0,4	-4,1 (juin)	-37,2 (avril)	10,0 (avril)
INVESTISSEMENT (FBCF) (1^{er} trimestre 00, en %)											
Sur trois mois	0,5	0,7	12	3,1 (1 ^{er} trim.)	2,4	1,7	1,0	1,6 (1 ^{er} trim.)	-1,0	2,0	1,4
* provisoire ** source Commission européenne *** Luxembourg inclus											

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

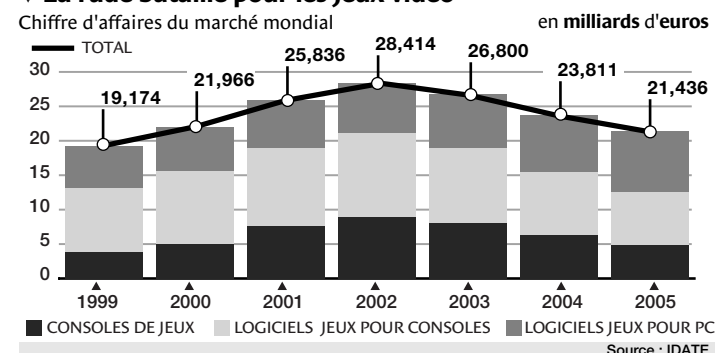
Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)		
	-1,2 % (septembre)	+3,9 %
TAUX D'ÉPARGNE		
	15,5 % (1 ^{er} trim. 00)	-0,9
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	+0,3 % (1 ^{er} trim. 00)	+1,8
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs) (CVS, CJO) (solde cumulé sur 12 mois)		
	-1,6 (août 00)	-8,1
	+53,6 (00/99)	73
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*		
	-8 (septembre)	-5 **
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production		
	+28 (septembre)	+20 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES		
	23 600 (septembre)	+3,0 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***		
	3 078 (juillet)	-13,8 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

La rude bataille pour les jeux vidéo



Source : IDATE

■ **LE PIRATAGE** des jeux vidéo a entraîné en 1998 des pertes de l'ordre de 3,2 milliards de dollars (3,83 milliards d'euros) sur le marché américain, estime l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate).

■ **LA DISTRIBUTION** dans ce secteur va également subir l'impact d'Internet. Pour l'instant, le téléchargement de jeux vidéo est marginal, et les estimations concernant son développement restent imprécises : elles varient entre 800 millions et 3,5 milliards de dollars à horizon 2003. Les prix des logiciels vendus en ligne (mais expédiés par colis) sont de 10 % à 20 % inférieurs à ceux pratiqués dans les magasins traditionnels.

■ **LES SITES DE JEUX** auraient généré un chiffre d'affaires de 82 millions de dollars en 1999. Ce secteur pourrait représenter un marché de 5 milliards de dollars en 2004.

La Russie engrange les bénéfices de la manne pétrolière

Presque dix ans après l'éclatement de l'URSS, le pétrole est toujours une carte maîtresse pour la Russie. Une nouvelle preuve vient d'en être donnée avec la proposition qui lui a été faite par l'Union européenne, fin septembre 2000, d'un partenariat à long terme dans le domaine de l'énergie.

La Russie devrait prendre, au cours des prochaines décennies, une part croissante dans l'approvisionnement en pétrole et en gaz de l'Europe, moyennant la participation financière de cette dernière à la mise en valeur de ses ressources et à la construction de nouveaux systèmes de transport. Si les quinze comptent ainsi réduire la dépendance de leurs économies à l'égard du cartel de l'OPEP, pour Moscou, ce plan représente une véritable aubaine : les investissements dans le secteur des hydrocarbures ont chuté de 50 % en l'espace de dix ans et les opérateurs étrangers, maintes fois échaudés, y sont peu présents.

AGRICULTURE

La Russie espère aussi gagner un allié dans la bataille à propos des projets d'acheminement du pétrole de la Caspienne vers les marchés européens. Après plusieurs réunions de mise au point, ce partenariat devait être avalisé lors du sommet Union européenne-Russie du 30 octobre.

Mais toute médaille a son revers et la Russie s'est vu refuser par les États créanciers réunis au sein du Club de Paris l'effacement partiel de sa dette extérieure au motif qu'elle bénéficie, depuis mars 1999, d'une envolée sans précédent du prix mondial du pétrole. Les dirigeants russes ne le nient pas : le retour d'une croissance forte, après le terrible traumatisme provoqué par la crise financière d'août 1998, doit beaucoup au retournement de conjoncture sur les marchés internationaux de matières premières. L'impact de ce retournement est venu accompagner, puis relayer à partir de juin 2000 celui induit par la dévaluation du rouble, qui tend à s'épuiser.

Début 2000, le gouvernement tablait sur une progression en volu-

La balance commerciale russe affiche un surplus record pour les six premiers mois de 2000

me du PIB de 2 %. Fin juin, celle-ci ressortait à 7,5 % par rapport au semestre précédent et à 6,3 % en rythme annualisé. Malgré la baisse de régime observée depuis, la croissance n'en devrait pas moins se situer, sur l'ensemble de l'année, entre 5,5 % (selon le gouvernement) et 7 % (selon le Fonds monétaire international - FMI).

La production industrielle, continuant sur sa lancée, a accru son offre de 10,3 % au premier semestre de cette année : des branches comme l'agroalimentaire et le textile, complètement sinistrées par leur brutale confrontation avec l'économie de marché, ont refait surface, tandis que d'autres (constructions mécaniques et chimie notamment) retrouvaient une position plus conforme à leurs potentialités.

Même l'agriculture, maillon faible de l'économie soviétique, puis russe, tend à se redresser, ce qui devrait non seulement éviter au pays l'humiliation d'un nouvel appel à l'aide humanitaire, mais aussi lui permettre peut-être d'accroître ses exportations.

Mais le record est affiché par la balance commerciale : le surplus est équivalent, pour les six premiers mois de 2000, à celui réalisé sur la totalité de 1999 (32,5 milliards de dollars), et, en fin d'année, il frôlera selon toute vraisemblance les 50 milliards, chiffre jamais atteint depuis les débuts de la transition.

Cette formidable performance, qui résulte pour l'essentiel de la hausse des prix mondiaux des matières premières (75 % environ des exportations russes), s'est mécaniquement répercutée sur la balance des paiements courants dont l'excédent, en hausse réguliè-

re depuis le début de l'année, pourrait s'élever, en décembre, à 19 % du PIB. Une entrée aussi massive de devises ne va cependant pas sans menacer la stratégie de la Banque centrale qui vise à maîtriser l'inflation et à contenir une trop forte appréciation en termes réels du rouble, préjudiciable à la compétitivité retrouvée des produits russes. En consacrant ces liquidités au renforcement de ses réserves de change (passées de 12,5 milliards de dollars, début 2000, à 24,3 milliards, fin août) et en les stérilisant partiellement via diverses mesures administratives (faute de pouvoir les réorienter vers le secteur réel de l'économie étant donné l'insuffisant développement des marchés financiers et de l'intermédiation), la Banque centrale a réussi à parer une dérive de l'inflation. Son taux annuel ne devrait pas être très différent du paramètre retenu dans le budget 2000 (18 %-20 %).

Enfin, le redressement des finances publiques est impressionnant en regard de l'état pitoyable qui était le leur, il y a peu encore. Pour la première fois depuis 1992, la Russie a dégagé, au terme des six premiers mois de 2000, un excédent budgétaire, qui se monte à 1,6 % du PIB (contre un déficit de 1,7 % en 1999), le surplus primaire (c'est-à-dire sans les intérêts de la dette publique) s'étant, pour sa part, élevé à 4,8 % (2,2 % en 1999).

COLLECTE FISCALE

Certes, le coup de pouce donné par la hausse des cours mondiaux (les exportations de pétrole ont procuré au premier semestre de 2000 10 % des revenus totaux, contre 8 % pour l'ensemble de 1999) a été bienvenu, mais il ne retire rien à la belle remontée faite par la collecte fiscale : celle-ci s'est établie à 10,2 % du PIB, contre 7,4 % pour les six premiers mois de 1999, qui avaient alors été tenus pour fastes. De plus, la pratique voulant que l'impôt soit réglé sous des formes non monétaires est en passe de disparaître, ce qui tend à confirmer le reflux de la démonétarisation de l'économie.

Ces résultats offrent au gouvernement russe une marge de

manœuvre dont il n'a encore jamais bénéficié : pour boucler l'exercice budgétaire, il n'aura plus à recourir aux crédits de la Banque centrale, ni à solliciter les concours du FMI, qui lui sont de toute façon refusés depuis août 1998, ni même à mettre sur le marché des pièces du patrimoine de l'Etat. Il semble, par ailleurs, ne guère éprouver de difficultés pour financer la guerre en Tchétchénie. Jusqu'à présent, la « cagnotte » a été utilisée pour alléger le fardeau de la dette extérieure dont les échéances, à moins d'un geste des créanciers, sont très lourdes jusqu'à 2003.

L'embellie a toutefois peu de chances de s'inscrire dans la durée si elle n'est pas soutenue par de véritables changements structurels et une lutte efficace contre la corruption. Les dirigeants russes en sont bien conscients, mais ils entendent prendre leur temps : la « pause » offerte par la hausse des prix

pétroliers devrait, selon eux, durer jusqu'à fin 2001, période qu'ils veulent mettre à profit pour préparer et lancer tout un train de mesures concernant notamment les monopoles naturels, les droits des propriétaires et des créanciers, le régime fiscal et douanier et l'activité bancaire.

INVESTISSEMENTS

L'une de ces réformes est d'ores et déjà entamée avec l'approbation, fin juillet, par la Douma de quatre chapitres, parmi les plus importants, sur la trentaine que comporte la deuxième partie du projet de code fiscal, conforme dans ses grandes lignes aux attentes des investisseurs et des institutions internationales. La logique nouvelle que ce projet impulse a un objectif clair et ambitieux : inciter, grâce à une réduction globale de la pression fiscale de 1,5 point de PIB, le secteur informel de l'éco-

nomie à rejoindre le cadre légal, et les capitaux russes, placés à l'étranger, à revenir dans le pays.

Que le premier chantier des réformes structurelles porte sur le système fiscal, dont les projets de réforme, minés par leurs dimensions politiques, ont fait l'objet de cinq ans de tergiversations, prouve la détermination de l'équipe au pouvoir de faire aboutir sa stratégie de « modernisation de l'économie » dont l'enjeu est la création d'un cadre propice à l'investissement. C'est, en effet, de la dynamisation de celui-ci que dépendra en très grande partie le rythme de la croissance au cours des prochaines années et, *in fine*, l'accession de la Russie à l'état de pays riche, comme promesse en a été faite par le président Poutine, lors de son investiture.

Marie-Agnès Crosnier

« Le Courrier des pays de l'Est »

PROMOTION 2001

La qualité du corps professoral de Dauphine, l'expertise des consultants de la CEGOS

Osez

le 3^e cycle DAUPHINE-CEGOS !

Sans quitter votre entreprise !

Acquérir une vision stratégique des entreprises.

Donner un nouvel élan à votre carrière.

Évoluer vers la nouvelle économie.

Management Global des Entreprises, diplôme de l'université Paris-Dauphine.

- Formation sur 12 mois
- 2 ou 3 jours en fin de semaine, 2 fois par mois

UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE

Renseignements et dossier de sélection : UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE Michèle de Boisvilliers 01 44 05 44 76 ou www.dep.dauphine.fr CEGOS Claire de Bechillon 01 55 00 93 09 www.cegos.fr

A Aspen, les économistes ne veulent pas sombrer dans l'euro-pessimisme

ROME
de notre correspondante
quelques semaines du sommet de l'Union européenne (UE) à Nice, qui doit adopter une Charte des droits de l'homme et des citoyens*, en ces temps où l'euro n'en finit pas de baisser par rapport au dollar, les craintes et les espoirs d'une avancée vers une Constitution européenne s'exacerbent. L'avenir de l'Union va jusqu'à être mis en cause par les plus pessimistes.

Lors de sa traditionnelle conférence internationale – qui a eu lieu cette année le 21 octobre à Rome –, l'Aspen Institute Italia a apporté sa contribution au débat qu'enveniment parfois des polémiques teintées d'idéologie. Sur le thème de : « Vers une nouvelle frontière de l'Europe, quelles fonctions, valeurs et limites ? » et parmi les trente-cinq participants, le président du Conseil italien Giuliano Amato a affirmé son espérance, voire sa conviction placée dans le

« L'euro faible ? N'en faisons pas une maladie... »

« L'euro bas peut faire des dégâts, parce qu'il augmente les coûts des importations, et risque donc de relancer l'inflation, pénalisant ainsi les entreprises dont les coûts de production seraient renchérissés. » Tel est le diagnostic du président du conseil italien Giuliano Amato, livré à l'issue de la conférence internationale d'Aspen Institute Italia.

Pour autant, cet Européen convaincu n'a pas voulu se montrer pessimiste : « La monnaie unique est trop faible, mais il ne faut pas en faire une maladie. Nous sommes dans une phase destinée à évoluer... »

Jacques Delors prône une meilleure coordination entre la Banque centrale européenne et la Commission

prochain sommet européen, « qui n'est pas celui de la dernière chance ». Jacques Delors a lancé l'idée d'associer au président de la Banque centrale européenne (BCE) celui de la Commission, en présence de Tommaso Padoa-Schioppa, l'un des membres du comité exécutif de la BCE, violemment critiqué à Francfort les jours précédents.

La dimension sociale de l'Europe a été fermement défendue par Sergio Cofferati, le patron de la CGIL, principale confédération italienne, l'un des syndicats les plus puissants de l'UE.

Faut-il dédramatiser ? Ou faudra-t-il se résoudre à un bilan gênant ? C'est un fait, l'Europe a perdu de sa compétitivité par rapport aux Etats-Unis, et la faiblesse de l'euro n'est pas contestable. Quelle part de responsabilité le retard des réformes institutionnelles porte-t-il ? Celle-ci est réelle. Mais le gap technologique constaté est-il si grave ? Après tout, l'His-

toire de l'après-guerre montre que l'Europe a su magistralement se redresser d'un retard alors autrement plus fort. « N'ayons pas la mémoire courte », a plaidé l'économiste Carlo Scognamiglio, président d'Aspen Italia. Il y a quinze ans, a-t-il rappelé, on débattait de la décadence de l'Amérique.

Les économies des deux continents sont à un niveau de réformes structurelles très différent, ce qui biaise les comparaisons. Depuis le début des années 90, l'Europe a fait d'énormes « investissements ». Parmi eux : l'unification de l'Allemagne et la création de la monnaie unique, qui fut sans doute la meilleure réponse à la fin des accords de Bretton Woods. Aujourd'hui, l'Europe dépend moins de contraintes externes. C'est un pas important.

DUALITÉ

Reste la faiblesse de l'euro. Tous s'accordent à la déplorer. Là encore, l'Histoire récente peut donner un autre éclairage. Il y a quatre ans, ont rappelé plusieurs intervenants, c'était au dollar d'être trop bas ! Une bonne partie du patronat s'est engouffrée dans cette brèche de la compétitivité perdue pour réclamer la révision du socle législatif lié au travail.

Ainsi, pour Giulio Tremonti, professeur de jurisprudence et député de Pavie, qui fut ministre des Finances dans le gouvernement Berlusconi

en 1994, « les réserves syndicales sont très fortes », mais, ajoute-t-il, « il y a eu un excès de régulation. Les grandes restructurations étant finies, le moment est venu d'augmenter la flexibilité... »

Est-ce si évident qu'une dérégulation accélérée arrangerait les choses ? La dualité que l'on voit apparaître, en France et en Espagne par exemple, entre les « insiders » couverts par un contrat très protecteur et les « outsiders » livrés à un marché sauvage inquiète Jean-Paul Fitoussi, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques : « Cette dualité ne fait qu'aggraver la situation. L'instabilité ainsi créée est contre-productive. »

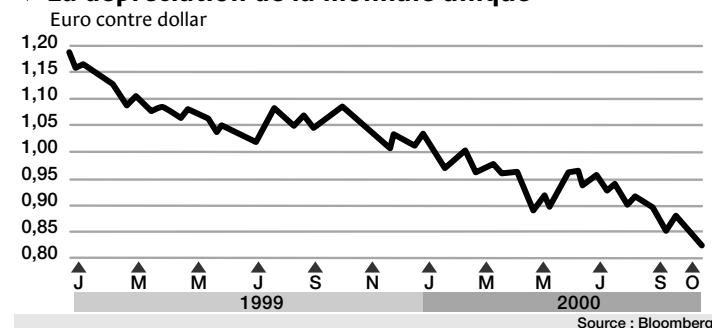
Le sommet de Nice devrait lancer une nouvelle étape, qui effraie certains. Pas Jacques Delors. Qualifié par des journalistes de « père de la monnaie unique », il a défendu avec énergie la réalisation de l'Europe économique et monétaire : « C'est vrai qu'elle s'est faite rapidement. Mais imaginez... Si nous n'avions pas créé l'euro, les Etats membres se disputeraient aujourd'hui et s'accuseraient de dumping monétaire, en raison de la hausse du pétrole et des crises financières ! »

Pour autant, l'ancien président de la Commission reconnaît qu'il existe un manque de coordination entre les tenants de la politique monétaire (BCE) et les responsables de la politique économique. « Et si les deux porte-parole travaillaient en symbiose..., a-t-il proposé. Mettons Romano Prodi, président de la Commission, aux côtés de Wim Duisenberg, le président de la BCE. » La presse italienne a largement fait écho à cette proposition.

Danielle Rouard

★ Les 3 et 4 novembre, à Rome, la Convention européenne des droits de l'homme va fêter son cinquantième anniversaire, avec des représentants des 41 pays membres.

▼ La dépréciation de la monnaie unique



Sergio Cofferati, secrétaire général de la confédération syndicale CGIL

« Nous devons tendre vers un socle législatif commun en matière de travail »

ROME
de notre correspondante
« La Charte européenne des droits de l'homme et du citoyen devrait être officiellement adoptée au sommet de Nice de décembre prochain. Un chapitre est consacré aux travailleurs. Qu'en pensez-vous ? »

– Dans la perspective de son élargissement à l'Est, l'Union européenne a besoin d'éliminer les contradictions qui existent entre pays concernant les droits fondamentaux. Ceux-ci doivent être reconnus par ceux qui adhèrent, comme par tous. Cette charte est un pas en avant sur la voie d'une Constitution européenne. Elle en sera le préambule. Sans cette Constitution, le problème social sera explosif, et la Commission aura du mal à tenir son rôle.

« Ainsi, en ce qui concerne le travail et son marché, il faudra établir un minimum de règles législatives. Il faut préciser les mécanismes de redistribution liés aux salaires et à la fiscalité. Nous devons tendre vers un « contrat de travail européen » qui, loin d'être unique, définirait

néanmoins un socle législatif commun. Dix ans peut-être seront nécessaires pour arriver à cette harmonisation. Continuer à se concurrencer à l'intérieur de l'Europe serait destructeur, laissons la compétition se faire sur le marché global. A l'Est, nos voisins sont pauvres et n'affichent pas forcément les mêmes droits fondamentaux. C'est l'occasion de rattraper le retard.

« Cela dit, le niveau des droits énoncés dans la Charte est plus bas que dans la majorité des pays de l'Union. De même, des ambiguïtés persistent. Ainsi, dans l'article 15, concernant le travail des immigrés, la Charte souhaite arriver à une situation « équivalente » entre ces derniers et les nationaux. Pourquoi ce flou ? Elle doit viser « l'identique », un point c'est tout... »

– La collaboration entre confédérations à l'intérieur de l'Union est-elle suffisante, sur cette charte comme dans d'autres batailles ?

– La Confédération européenne des syndicats (CES) est importante. Il faut qu'elle dispose d'un véritable pouvoir autonome dans le champ de la négociation. Idem pour les organisations représentant les entreprises. Il nous faut céder une partie de notre souveraineté nationale et nous doter de mécanismes démocratiques concernant les décisions comme les ratifications des accords.

« Le poids de nos organisations nationales est très fort. Nous devons parvenir à définir un mode de représentation générale qui prenne en compte aussi bien les syndicats (type anglais) fondés sur les professions, ceux (type allemand) fondés sur les secteurs, et nos organes « confédéraux » (types italien, français, espagnol). Ce mode futur devra retenir de chacun les fonctionnements les plus efficaces, qui assurent la meilleure représentation des individus et garantissent le principe fondamental de la solidarité. »

– A l'occasion de l'élaboration de la Charte s'est posée la question de l'« héritage religieux » de l'Europe. Ce concept a finalement été exclu du texte. Etes-vous satisfait ? Par ailleurs, que pensez-vous des déclarations anti-immigration, voire anti-islam, de certains dignitaires de l'Eglise, comme l'archevêque de Bologne, Mgr Biffi ?

– Il existe en Europe des mouvements néonazis ; en Italie, nous avons le discours extrémiste de la Ligue du Nord... Les positions d'une partie de l'Eglise que vous évoquez sont destructrices. Mais je crois à une issue positive de ces débats. La Charte est précisément indispensable aux citoyens européens pour se forger une identité et balayer ces pulsions destructrices.

Dans le texte devrait figurer, d'ailleurs, l'idée de la promotion du

respect du droit, pas seulement sa reconnaissance.

– Vous approuvez dans l'ensemble la prochaine loi de finances du gouvernement Amato. Mais pourquoi demandez-vous que les aides aux entreprises soient davantage ciblées ?

– Cette loi présente des avantages indiscutables. Les ressources y sont attribuées de manière lisible, particulièrement en faveur des retraités et des salariés. Cette redistribution va doper la consommation, de façon non inflationniste.

« Quand je demande des aides plus ciblées envers les entreprises, je souhaite que celles-ci donnent un coup de fouet à l'innovation, plutôt en panne chez nous. Il faut également relancer la formation. »

– Votre homologue de la CISL, Sergio D'Antoni, vient de quitter le secrétariat de sa confédération pour se lancer dans la campagne électorale des législatives. Cela complique-t-il le grand rendez-vous annuel de négociation paritaire en matière de travail qui va avoir lieu en décembre ?

– Le rendez-vous de décembre promet d'être très délicat. La Cofindustria, la confédération patronale, veut à tout prix abaisser le coût du travail, mais nous ne laisserons pas toucher aux accords déjà existants. Si je n'ai rien contre les privatisations, j'estime néanmoins qu'une partie du service public ne peut être assumée que par l'Etat. De même, il ne faudrait pas que ces privatisations soient l'occasion pour les compagnies étrangères d'acheter les secteurs qui sont concernés.

« Nous ferons jouer le rapport de force, les patrons ne doivent pas oublier que la CGIL se porte bien. Avec ses 5,3 millions d'inscrits, elle est la première confédération du pays et continue de se développer, à l'inverse d'autres syndicats européens. »

Propos recueillis par D. R.

PENSÉE ÉCONOMIQUE

par Jean-Marc Daniel

Joseph Schumpeter et le rôle de l'entrepreneur

Le courageux qui, armé de crédits bancaires, fonde une entreprise et contribue ainsi à la croissance économique a trouvé son défenseur le plus illustre au milieu du XX^e siècle en la personne de Joseph Schumpeter, à un moment où le capitalisme et la libre entreprise doutaient d'eux-mêmes. Le nom de cet économiste autrichien est tellement associé à la réflexion sur le créateur d'entreprise que l'on parle souvent d'« entrepreneur schumpétérien ». Pourtant sa contribution à la science économique ne se limite pas à la défense de l'audace entrepreneuriale et compte parmi les plus originales et les plus importantes qui soient...

Joseph Schumpeter naît en 1883, à Triesch, une ville austro-hongroise aujourd'hui tchèque. Sa famille de culture germanique y est propriétaire d'importantes usines textiles. Il se consacre à l'étude du droit, puis attiré par les mathématiques et fasciné par les cours de Böhm-Bawerk, un des économistes les plus en vue de l'université de Vienne, il s'oriente vers l'enseignement de l'économie.

Auteur prolifique, bon pédagogue, il ne se contente pas d'être un théoricien. L'effondrement de l'empire des Habsbourg le pousse à s'investir dans la lutte pour la survie d'une Autriche réduite à sa plus simple expression géographique. En 1919, il est ministre des finances dans un gouvernement dominé par les socialistes, bien qu'il se méfie de leurs idées. Après avoir vainement tenté de créer une monnaie stable et d'endiguer l'inflation, il démissionne pour présider la Biedermannbank. La faillite de celle-ci en 1928 et le climat de violence politique qui règne en Autriche l'incitent à partir pour occuper une chaire à Bonn. La montée du nazisme l'oblige à quitter l'Allemagne en 1932 pour Boston, où il finira ses jours, après plusieurs années d'enseignement à Harvard.

Ses cours portent à la fois sur l'histoire de la pensée économique à laquelle il consacre un énorme livre, véritable somme qui aujourd'hui encore n'a guère d'équivalent, et sur ses propres théories, dont l'originalité s'affirme autour de trois idées.

La première concerne la notion d'équilibre, sur laquelle a été centrée la science économique depuis ses origines. Celle-ci s'est construite comme une recherche du mode d'organisation de la production et de l'échange qui garantisse la meilleure répartition des richesses. Les réflexions favorables – ou critiques – au marché ont reposé sur une approche statique, dans laquelle la croissance est liée à l'évolution de la population et à une intégration régulière et continue du progrès technique.

Schumpeter se démarque de cette démarche en soutenant que l'économie obéit à un processus dynamique entretenu par quelques individus, les entrepreneurs, qui combinent esprit de décision et capacité à découvrir, dans la masse des innovations scientifiques, celles qui permettront l'augmentation de la productivité et celles qui satisferont une demande non encore révélée. La croissance économique résulte d'un mécanisme de création/destruction, où des entreprises obsolètes font faillite et cèdent la place à celles dont les fondateurs ont conçu des produits nouveaux correspondant à l'attente des consommateurs.

Ses travaux l'incitent également à s'intéresser à la notion de concurrence et au fait qu'elle a tendance à s'autodétruire. Alors que les libéraux jugent cette évolution néfaste, considérant que seule la concurrence conduit à l'équilibre économique, et que les marxistes y voient l'annonce de

la disparition du capitalisme, Schumpeter estime, au contraire, que l'apparition de monopoles est un moyen de prolonger la dynamique de l'entrepreneur. Pour se sauver en situation de concurrence, une entreprise doit sans cesse réduire ses prix, donc laminer ses profits et se priver, par conséquent, du financement de ses investissements.

Le monopole, libéré de cette contrainte, peut dégager, en augmentant ses prix, des moyens qui lui permettent d'investir et de financer la recherche scientifique indispensable à l'émergence de nouveaux produits. Schumpeter explique évidemment qu'il y a des limites à ce raisonnement et qu'un monopole ne pourra abuser de la situation sous peine de voir les consommateurs boycotter ses produits si les hausses de prix devenaient intolérables.

Son troisième apport porte sur l'évolution à long terme de la société. Rendu profondément pessimiste par l'histoire européenne des années 30, il publie en 1942 *Capitalisme, socialisme et démocratie*, où il prédit l'avènement de l'économie planifiée. Selon lui, l'entrepreneur ne peut enrichir la société que s'il évolue dans un environnement social et culturel favorable. Or il est en butte à l'envie suscitée et entretenue par les mouvements totalitaires, fasciste et bolchevique. Progressivement écoeuré, l'entrepreneur finira par abandonner la partie, précipitant l'économie vers le déclin et livrant la société aux extrémistes de tout bord. Aux yeux de l'économiste autrichien, l'entrepreneur est donc appelé à être supplanté comme élément moteur de la société par le planificateur.

Schumpeter meurt en 1950, désabusé à la fin d'une vie heurtée – il a dû fuir à plusieurs reprises et s'est marié trois fois – et las d'un monde où le stalinisme semble irrésistible. Il laisse, outre une œuvre considérable, une multitude d'anciens élèves. Beaucoup d'entre eux, pourtant, s'emploieront à diffuser les idées de Keynes, alors qu'à la mort de ce dernier Schumpeter avait émis des réserves sur ses théories, pronostiquant que les politiques de déficit budgétaire finiraient davantage par l'explosion de l'inflation que par la réduction du chômage.

Perspicace sur les défauts du keynésianisme, Schumpeter s'est néanmoins laissé aveugler, comme beaucoup, par les prétendus succès de l'URSS. Le triomphe du planificateur qu'il avait cru définitif fut de courte durée. Ce dernier a quitté la scène historique, avec pour tout bilan une pathétique faillite économique et morale. Aujourd'hui, l'économie mondiale connaît de nouveau une forte croissance grâce au dynamisme de quelques jeunes gens férus de nouvelles technologies que les professeurs d'économie qualifient docilement d'« entrepreneurs schumpétériens », redonnant toute leur actualité à ses premières intuitions.

Jean-Marc Daniel est professeur à l'ESCP-EAP.

UNIVERSITE RENE DESCARTES
Diplôme d'Université «Gestion et Résolution des conflits»
Diplôme de formation continue
Accès : Bac+4 (ou VAP) avec une expérience professionnelle dans le domaine des conflits (juristes, DRH, syndicalistes, trav. sociaux, cons. conjugaux, enseignants)
150 h sur 10 semaines, le vendredi et le samedi de janvier à juin 2001.
Renseignements et inscriptions avant le 4 Décembre 2000
Centre de Formation Continue
45 rue des Saints-Pères
75270 PARIS cedex 06
☎ 01.42.86.22.48

McFadden, inventeur d'une machine microéconométrique

par Marc Ivaldi

C'est une recherche dont l'influence dépasse largement le strict cercle du monde académique que consacre l'attribution du prix Nobel à Daniel McFadden. La machine que Daniel McFadden a développée est intensément utilisée dans les bureaux d'étude ou les entreprises, pour réaliser des études de marketing. Elle sert à analyser les choix de déplacements individuels, de localisation d'entreprises, ou à interpréter les choix de produits par les consommateurs dans les supermarchés.

Le point de rencontre de ces exemples tient à la nature particulière de la décision que doivent prendre des individus quand ils choisissent un mode de transport, un lieu de résidence, un type d'énergie pour leur chauffage ou encore la marque de leur téléphone portable... Dans tous ces cas, les microéconomètres parlent d'une décision discrète (ou qualitative) par opposition à une décision continue (ou quantitative) comme le nombre de déplacements à effectuer, la quantité de fioul à acheter, la durée des communications téléphoniques, etc. Si les décisions discrètes et continues sont étroitement liées, elles sont plus rarement simultanées. L'apport majeur de McFadden est d'avoir construit une machine : « le modèle logit conditionnel », pour traiter de ces cas où la décision discrète joue clairement un rôle central dans le processus d'échange économique.

Le modèle logit est un des grands paradigmes de la science économique moderne. Il a permis un développement phénoménal des travaux appliqués qui vont de la mesure des effets des politiques de contrôle de la pollution à l'analyse des effets des fusions d'entreprises sur le bien-être des consommateurs, en passant par la définition des politiques de transport.

Le principe de fonctionnement de cette machine est simple. Quelques éléments mesurables (comme le prix du ticket de métro, le revenu de l'individu, l'attractivité de sa zone de résidence) façonnent une partie de la valeur que l'individu associe à chaque alternative de choix de la décision discrète. Toutefois, une partie aléatoire doit être prise en compte car tout n'est pas observable ou mesurable : bien que mon voisin prenne sa voiture tous les jours pour se rendre à son travail, ce matin il a pris le bus ; comme je sais qu'il est

bien arrivé à son bureau, quelque chose, que j'ignore, a modifié son choix. La combinaison de ces éléments déterministes et aléatoires définit la valeur individuelle (non observable pour l'analyste extérieur) de chaque alternative. Il est alors intuitif de dire que l'individu choisit l'alternative dont la valeur est maximale. Cette intuition est à la base de ce principe que McFadden appelle « la maximisation de l'utilité aléatoire ». Ainsi il construit un pont entre la théorie économique et les travaux des psychologues mathématiciens, comme Thurstone, Marschak ou Luce, sur l'axiomatique des choix.

Bien qu'il permette une rationalisation des choix aléatoires, la pertinence du modèle probabiliste de choix a été critiquée très tôt, notamment par Gérard Debreu, prix Nobel 1983. Ce modèle produit en effet un paradoxe que McFadden explique à l'aide d'un exemple célèbre : le problème du « bus rouge - bus bleu ». Supposons que la couleur n'est pas un déterminant des choix (cela pour la démonstration et malgré les protestations des experts en publicité). Quand on introduit une alternative (un bus bleu), substitut proche d'une autre alternative (un bus rouge), la « cote » de la voiture contre le bus rouge n'est pas modifiée selon la prédiction du modèle logit. Mais en réalité, dans de nombreux contextes, cette prédiction n'est pas toujours juste, ce qui a conduit McFadden à dériver des machines plus complexes dont la technicité demanderait un exposé trop long.

Quoi qu'il en soit, la recherche n'est pas finie puisque McFadden travaille sur une meilleure intégration des variables psychologiques. Construire une machine microéconométrique est une tâche lourde qui peut expliquer la crainte que peuvent ressentir des jeunes chercheurs devant un tel projet. En entrée, la machine a besoin de données sur les choix effectués par les individus, sur les individus eux-mêmes et sur les caractéristiques de ces choix (comme la vitesse pour un mode de transport). Ensuite, il faut mesurer le poids de chaque variable, afin de comparer la valeur qu'attribue l'individu à chaque alternative. Autrement dit, sur la base des informations disponibles et du principe du modèle logit, l'analyste associe à chaque alternative une valeur qui doit être, d'une certaine manière, la plus proche

de celle que l'individu a implicitement attribué à chacun des choix possibles.

En sortie, la machine doit produire la probabilité que chaque alternative d'une décision discrète se réalise, en fonction des différentes variables qui jouent un rôle dans la décision. Par exemple, il est possible de mesurer le poids respectif des prix et des caractéristiques (temps de parcours ou vitesse par exemple) des différents modes de transport sur les probabilités de choisir un de ces modes. Mais la machine peut aller plus loin, puisqu'elle permet de passer de la probabilité à la part de marché. On pourrait interpréter la part du métro sur le marché des transports d'une agglomération, comme une mesure de la probabilité qu'un individu a de prendre ce mode de transport dans l'agglomération. Interprétation vraie si tous les individus sont identiques !

Mais agréger les choix d'individus hétérogènes peut donner une mesure correcte de la part de marché. Si la procédure d'agrégation nécessite beaucoup de soin, en particulier pour des raisons de biais de sélection dans les échantillons le produit final de la machine est bien là : pouvoir dire comment les choix individuels ont abouti à un équilibre macroéconomique.

Une machine microéconométrique combine ainsi différentes techniques : construction et gestion des bases de données désagrégées (collectées au niveau de l'individu), modèles de la théorie économique pour formaliser les comportements et les stratégies individuelles, méthodes statistiques pour mesurer les paramètres de ces modèles, outils informatiques et méthodes d'analyse numérique. Serait-ce le rêve fou du « Big Brother » ? C'est plus probablement une tentative d'organiser l'information avec des outils modernes pour tenter de mieux comprendre les interactions entre les nombreuses variables intervenant dans des systèmes complexes. Il faut à cet endroit évoquer l'avantage définitif du modèle logit qui est de permettre de prévoir quelle serait la probabilité d'un choix innovant (comme la voiture électrique) et donc sa part de marché, à condition de pouvoir décrire ce nouveau choix dans le système de référence des choix antécédents.

L'influence de McFadden est donc considérable. Ses travaux irriguent d'autres champs des sciences sociales comme la sociométrie ou la psychométrie, et au-delà d'autres disciplines faisant appel aux statistiques appliquées.

Marc Ivaldi est directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

ARTICLES ET REVUES

par Daniel Cohen

Croissance et inégalités

« INEQUALITY AND GROWTH IN A PANEL OF COUNTRIES », de Robert Barro
Journal of Economic Growth, mars 2000.

La relation entre croissance et inégalités est l'objet d'un vieux débat. La croissance économique creuse-t-elle les inégalités, au moins dans les premières phases du développement, comme le pensait l'Américain Simon S. Kuznets, prix Nobel d'économie en 1971 ? Quant aux inégalités, favorisent-elles la croissance comme le croyait l'économiste britannique Nicholas Kaldor, qui indiquait que les riches, en épargnant plus que les pauvres, favorisaient l'accumulation du capital ? A moins que cela ne soit exactement le contraire : les inégalités freineraient la croissance en empêchant la formation d'un vaste marché intérieur ou en provoquant des conflits redistributifs qui nuiraient à l'investissement... Les spéculations contradictoires ont longtemps eu du mal à trouver une traduction empirique rigoureuse, tant les données portant sur les inégalités étaient rares ou de qualité médiocre.

Les choses ont changé. Grâce à un effort considérable accompli sous l'égide de la Banque mondiale par Beininger et Squire en 1996, la comparaison des inégalités est devenue possible dans le temps et l'espace. Robert Barro a ainsi pu étudier, d'un œil neuf, la corrélation entre croissance et inégalités dans une analyse de la croissance économique d'une centaine de pays sur une trentaine d'années.

Etudiant d'abord l'effet des inégalités sur la croissance, Robert Barro obtient le résultat suivant : « Toutes choses égales par ailleurs, l'impact des inégalités sur la croissance est quasiment nul » en moyenne. Ni bonne ni mauvaise, l'inégalité serait-elle un facteur sans influence ? Pas tout à fait : parmi « les choses égales par ailleurs » qui figurent dans l'analyse, Robert Barro retient la démographie. Or celle-ci est très dépendante du niveau des inégalités : les sociétés inégalitaires souffrent d'une démographie plus forte, laquelle réduit la croissance du revenu par tête. Il y a donc bien un lien négatif, mais indirect.

Par ailleurs, la « moyenne » cache des disparités importantes. Pour les pays pauvres (qui ont un revenu annuel par habitant inférieur à 2 000 dollars) les inégalités réduisent la croissance, tandis que pour les pays plus riches, elles sont un facteur positif de croissance... Pourquoi ? Malgré ses efforts, Robert Barro ne parvient pas à en trouver la clé.

S'interrogeant ensuite sur les causes des inégalités elles-mêmes, Robert Barro évalue l'influence de variables socioculturelles telles l'hétérogénéité ethnique, linguistique ou religieuse. Il trouve (à sa propre surprise) qu'aucune de ces variables ne semble corrélée aux inégalités économiques, ce qui est plutôt rassurant. Il montre ensuite que la scolarisation primaire est un puissant réducteur d'inégalités. On pouvait certes s'y attendre, mais il apparaît aussi que l'université joue un rôle opposé : l'enseignement supérieur creuse l'écart entre le haut et le bas des sociétés en développement (l'enseignement secondaire étant neutre).

La courbe de Kuznets, qui estime que la croissance creuse les inégalités dans les premières phases du développement économique, semble confirmée. Mais, malgré ses efforts, Robert Barro ne parvient pas à comprendre par quel canal cette influence s'affirme. Beaucoup reste donc à comprendre...

La Cnuced demande un nouveau pacte en faveur des pays les moins avancés

À l'occasion de la troisième conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (PMA), qui se tiendra à Bruxelles, sera-t-elle l'occasion de trouver des solutions efficaces pour améliorer la situation des Etats les plus pauvres ? C'est le souhait formulé par le secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), Rubens Ricupero, à l'occasion de la publication du rapport 2000 sur les PMA, mi-octobre.

Force est de constater que ces pays, au nombre de quarante-huit, peinent à sortir du marasme. La plupart de leurs 614 millions d'habitants - un peu plus du dixième de la population mondiale - vivent avec moins de 2 dollars par jour. Leur espérance de vie est de cinquante ans seulement, et la moitié des adultes ne savent ni lire ni écrire.

Depuis 1990, l'aide publique au développement dans les PMA a diminué de 45 % en valeur réelle par habitant, et la hausse des flux de capitaux privés n'a pas suffi à compenser ce recul. Le total des apports de capitaux par habitant dans les PMA a chuté de 30 % ces dix dernières années. A cela s'ajoute une dette extérieure insoutenable pour les deux tiers des PMA, qui vient affaiblir l'efficacité de l'aide.

BANGLADESH

Certes, le produit intérieur brut réel des pays les moins avancés a augmenté globalement de 3,2 % par an pendant la période 1990-1998, contre 3,4 % pour l'ensemble des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire, et 2,5 % pour le monde entier. Mais une part importante de la croissance globale des PMA est attribuable au Bangladesh, dont l'économie représente un quart de celle du groupe.

En outre, la croissance démographique des PMA a été nettement supérieure à celle des pays en développement (PED) et a atteint presque le double de la moyenne mondiale. Résultat, le PIB réel par

Un rapport de l'agence des Nations unies conteste la politique d'aide conduite par le FMI et la Banque mondiale

habitant n'a augmenté que de 0,9 % par an pendant la période considérée (0,4 % si l'on ne tient pas compte du Bangladesh), contre 3,6 % par an dans les autres PED et 5,4 % dans les pays à faible revenu (en raison principalement du dynamisme de la Chine et de l'Inde).

Au sein même des PMA, les situations sont contrastées. Les deux tiers de ces pays n'ont cessé de perdre du terrain par rapport aux autres PED dans les années 90, même si quinze d'entre eux (dont sept en Asie) ont vu leur croissance dépasser 2 % par an pour la période 1990-1998. A l'autre extrémité, vingt-deux pays ont connu une stagnation ou une régression de leur revenu. Pour la moitié d'entre eux, en proie à de graves conflits armés et à une instabilité interne, le PIB réel par habitant a fléchi de plus de 3 % l'an. D'ici 2015, huit PMA seulement auront atteint l'objectif fixé par les Nations unies en matière d'éducation primaire universelle, et quatre seulement auront réduit leur taux de mortalité infantile de deux tiers.

Par ailleurs, sur la période récente, les termes de l'échange se sont détériorés pour la plupart des PMA qui exportent des produits primaires et importent du pétrole. Mais, même sans considérer ces problèmes, si les taux de croissance de la période 1990-1998 se maintiennent, seuls quatre des pays les moins avancés devraient pouvoir atteindre un PIB de 900 dollars par habitant, un des seuils à franchir pour sortir de la catégorie des PMA,

et huit autres pays seulement pourraient se hisser à ce niveau au cours des cinquante prochaines années.

Dans ce contexte, le rapport de la Cnuced met en doute l'efficacité de la nouvelle politique de l'aide aux pays pauvres conduite par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Les PMA et leurs créanciers donateurs publics sont « pris dans l'engrenage de l'aide et de la dette ». Les bailleurs de fonds, souvent publics, sont à la fois soucieux de maintenir des transferts nets positifs vers les PMA, d'obtenir la poursuite du service des emprunts les plus anciens et d'éviter des arriérés, tout en prévenant un échec du développement. Par conséquent, estiment les auteurs du rapport, plus le service de la dette est élevé, plus le pays reçoit une aide publique substantielle.

DIAGNOSTIC ERRONÉ

Cette situation « absurde » limite l'impact de l'aide au développement dans les PMA les plus endettés et détourne l'aide des pays les moins endettés. L'initiative conjointe FMI-Banque mondiale d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) est « essentielle », mais les espoirs placés dans cette initiative sont « irréalistes ». Elle table en effet sur une croissance forte et durable de l'économie et des exportations, qui reste à vérifier.

Par ailleurs, l'initiative PPTE repose, selon la Cnuced, sur un « diagnostic erroné » pour plusieurs raisons. L'idée selon laquelle l'aide publique n'est plus si nécessaire car les pays peuvent recourir au secteur privé pour financer leur développement en est une. Celle selon laquelle les résultats relativement médiocres des réformes financées par le FMI tiennent aux lacunes de leur mise en œuvre en est une autre. En réalité, considère l'organisation, la libéralisation des échanges progresse plus rapidement dans les PMA que dans d'autres PED.

En conclusion, les auteurs du rapport de la Cnuced préconisent un New Deal dans le domaine de la coo-

pération internationale pour le développement. Ce projet de nouveau pacte devra se fonder sur cinq éléments-clés : réorienter les politiques nationales ; assurer des flux d'aide appropriés ; lancer des partenariats fondés sur une véritable appropriation des politiques par leurs bénéficiaires ; opérer un allègement adéquat de la dette ; améliorer la cohérence systémique des politiques en favorisant les flux de capitaux privés vers les PMA et l'instauration d'un régime commercial international plus favorable à leur développement. La proposition de la Cnuced sera débattue lors de la troisième Conférence des Nations unies sur les PMA à Bruxelles du 14 au 20 mai.

Martine Laronche

PARUTIONS

● LES PARTIS POLITIQUES TRANSNATIONAUX ET LES GROUPES POLITIQUES DANS L'UNION EUROPÉENNE, de Thierry Coosemans

La Commission de Bruxelles a demandé, en juillet, que la Conférence intergouvernementale, qui se réunira en décembre à Nice, dote les partis politiques européens d'un véritable statut. Pour l'heure, leur influence est limitée car les partis nationaux leur volent la prééminence. Ces derniers déterminent à la fois les choix politiques des ministres qui siègent au Conseil, principal législateur européen, mais aussi la composition du Parlement de Strasbourg, puisque ce sont eux qui établissent les listes de candidats, et même les thèmes de campagne des élections européennes. Dans une résolution récente, le Parlement européen a demandé que 70 de ses parlementaires soient élus à la représentation proportionnelle sur une circonscription unique à l'échelle de l'Union. « Cette proposition donnerait un coup de fouet aux partis transnationaux, qui devraient élaborer une liste électorale multinationale et organiser une campagne électorale de grande envergure », note Thierry Coosemans (Centre de recherche et d'information sociopolitiques [CRISP], *Courrier hebdomadaire*, n° 1680-1681, 71 p., 500 FB, 12,65 euros. Tél. : 00-32-2-218-32-26).

R. Rs

● LES RÉMUNÉRATIONS. POLITIQUES ET PRATIQUES POUR LES ANNÉES 2000, coordonné par Jean-Marie Peretti et Patrice Roussel

Vingt-neuf experts coauteurs font le point (français et international) sur la législation et la réalité du terrain. L'actualité est au rendez-vous : 35 heures et politiques salariales, stock-options, actionnariat salarié, etc. (Editions Vuibert, 2000, 377 p., 199 F, 30,34 euros).

M.-B. B.

CECI N'EST PAS UN SITE ÉROTIQUE ET POURTANT LES CADRES LE FRÉQUENTENT ASSIDUMENT.

Sur www.cadresonline.com, premier site d'emploi en ligne, vous trouverez plus de 7000 offres, des outils d'alerte et d'information personnalisés. De quoi être prêt à saisir toutes les opportunités. Partenaire de 23 titres de presse référents et du Monde.



Personne n'est à l'abri d'une opportunité.

Mauvaise publicité pour l'afficheur Jean-Claude Decaux

Wim Wenders, Francis Ford Coppola, David Lynch... Pour réaliser le premier film publicitaire sur son groupe, Jean-Claude Decaux, afficheur et spécialiste du mobilier urbain, a joué la carte prestige, sans lésiner sur les moyens (entre 300 et 400 millions de francs, selon les syndicats ; 25 millions selon la direction). Diffusée actuellement sur certains écrans de cinéma et à la télévision, cette campagne devait préparer la prochaine introduction en Bourse du groupe, repoussée il y a quelques jours.

En revanche, pour la prime d'ancienneté versée à ses salariés non cadres, la société Decaux se montre plutôt chiche. Celle-ci est calculée sur la base des salaires minimum conventionnels de la branche, et non sur les minima de la grille propre à l'entreprise - qui leur sont supérieurs -, comme le demandent les syndicats.

CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective des entreprises de la publicité et assimilées étant floue sur ce sujet, la quasi-totalité des entreprises de la branche ont suivi la même option que Decaux. On comprend bien pourquoi : la grille des salaires de la convention n'ayant pas été réévaluée depuis 1982, ses minima sont largement inférieurs au SMIC (7 101,38 francs brut par mois actuellement), variant, selon les catégories, de 2 847,60 francs brut par mois à 5 549,70 francs.

Chez Decaux, où Patrice Gry, directeur général adjoint chargé des ressources humaines, reconnaît l'existence d'un « problème d'interprétation de la convention », cette question est soulevée depuis une bonne dizaine d'années par les syndicats, qui menaçaient de porter l'affaire en justice. A l'occasion de la mise en œuvre des 35 heures - dont l'accord a été signé en juillet 1998 par les cinq syndicats (CGT, CFDT, FO, CGC et

Pour la prime d'ancienneté versée à ses salariés non cadres, l'entreprise se montre plutôt chiche

CFTC) -, qui impose un gel des salaires jusqu'en 2000, la revendication sur la prime d'ancienneté a ressurgi avec plus de vigueur.

Mais « l'entreprise ne nous a pas pris au sérieux », explique Gilles Desbordes, secrétaire national de la fédération CFDT des services, dont dépend Decaux. Alors la CFDT a commencé à déposer des dossiers devant le conseil des prud'hommes et introduit un recours collectif devant le tribunal de grande instance » (TGI) de Nanterre, dont l'audience était prévue pour le 19 octobre. Au total, plus de 160 dossiers ont été déposés devant les prud'hommes.

En août 2000, syndicats et direction se retrouvent pour discuter de l'introduction en Bourse. Mais à nouveau, l'affaire de la prime revient sur la table. Est-ce l'approche de la date de l'audience au TGI et le début des procédures prud'homales qui ont conduit la direction à ouvrir enfin des négociations en septembre ? Si la justice lui donnait tort - conformément à une jurisprudence de 1996 -, la société Decaux aurait à verser 100 millions de francs de rappel de prime (avec une rétroactivité sur cinq ans).

Dans ces négociations, la direction croit avoir trouvé la solution, en proposant un troc : le retrait de toutes les plaintes en échange de stock-options lors de l'introduction en Bourse, et pour tous ! Au bout de sept réunions paritaires, un accord est bouclé, qui se veut

« global », comme le dit Patrice Gry. Le texte prévoit notamment une prime d'ancienneté basée désormais sur le SMIC, et, en guise de rappel sur la prime pour les années écoulées, un plan de stock-options équivalent, pour les non-cadres, à deux mois de salaire brut, plus 1 % de la rémunération annuelle par année d'ancienneté. Les cadres, eux, reçoivent 40 % de leur salaire annuel brut en stock-options.

Les cinq syndicats signent le 2 octobre. « Le calcul de la prime d'ancienneté sur la base du SMIC, cela représentait une augmentation de salaire conséquente », d'environ 3 % en moyenne, fait valoir Jacques Gazé, pour la CFDT, qui avant de signer avait, dit-il, reçu l'aval du syndicat CFDT de la publicité (Bétor pub) et des délégués de province. Quant aux stock-options, elles promettaient de gros gains, aux yeux des syndicats. « Quand on voit la croissance de Decaux ces dernières années, on comprend qu'il y a matière à décrocher une plus-value sérieuse », souligne Eric Sylard, délégué syndical central CGT.

GRAIN DE SABLE

Mais un grain de sable va tout faire basculer, rendant l'accord caduc. La fédération CFDT des services décide en effet de maintenir sa plainte au TGI, dénonce la signature de son délégué syndical, Jacques Gazé, auquel elle retire son mandat. « L'accord était un premier pas », explique Gilles Desbordes. Mais il fallait solder le passé », en versant un rappel sur la prime d'ancienneté sous forme sonnante et trébuchante, pas de manière virtuelle avec des stock-options.

Une guerre peu glorieuse, interne à la CFDT, va alors se déchaîner, la fédération des services laissant entendre dans la presse que ses délégués ont cédé sous « la pression » de la direction, qu'ils ont été « manipulés », voire ache-

tés. Dans les réunions syndicales, Jacques Gazé, particulièrement visé, se fait insulter. « Je n'ai pas eu de promotion, ni d'argent. Je suis un honnête homme, réplique-t-il. J'ai signé parce que je pensais que l'accord était raisonnable et j'avais l'aval du Bétor. Dans la délégation CFDT, nous étions quand même trois sur quatre à signer. » « Dégoûté, blessé », il réplique aux attaques en distribuant à son tour chez Decaux des articles de presse du *Canard enchaîné* de 1998 laissant entendre que la fédération des services s'était fait acheter par des entreprises...

De nouvelles négociations s'ouvrent, avec un nouveau délégué syndical CFDT, aux côtés de l'ancien. Un nouvel accord est signé le 18 octobre, la CFDT retire sa plainte. Le texte prévoit notamment de laisser le choix entre le dispositif de stock-options du premier et un rappel sur deux ans de la prime d'ancienneté, basée sur le SMIC. Il inclut aussi des dommages et intérêts allant de 5 000 à 2 500 francs pour ceux qui avaient déposé des dossiers en justice. L'accord est valable si 90 % des dossiers en prud'hommes sont retirés et si 98 % des salariés signent la transaction prévue. De plus, chaque syndicat reçoit 40 000 francs.

Pour Eric Sylard, « objectivement, le second accord est meilleur car l'autre était suspendu au retrait des plaintes. Or, la CFDT maintenait la sienne ». Peut-être que d'autres salariés aussi auraient maintenu la leur. De plus, le rappel de la prime n'est pas imposé en stock-options. Et cela tombe bien. Car entre-temps, Decaux a décidé de reporter son introduction en Bourse, les temps étant trop incertains. Mais pour Jacques Gazé, « il y avait moyen d'y arriver autrement, sans détruire le climat et les relations sociales que nous avions construits en une dizaine d'années ».

Francine Aizicovici

La sieste, meilleure arme contre le stress

Devant la montée du stress au travail mise en évidence par de nombreuses enquêtes, un nombre croissant d'entreprises pourraient rechercher les moyens de combattre ce phénomène inquiétant pour leur image comme pour leur productivité. Une étude américaine de la National Sleep Foundation (NSF, spécialisée dans les études et recherches sur le sommeil) a justement pointé, dans une enquête menée en octobre et novembre 1999 auprès de 1 154 salariés, l'instrument inattendu d'une telle politique : la sieste ! 16 % des salariés interrogés

signalent que leurs employeurs les autorisent à piquer un roupillon pendant les heures de travail. Les auteurs regrettent même le faible nombre de ces employeurs compréhensifs car, disent-ils, « toutes les études montrent que la sieste peut restaurer la vigilance de court terme et améliorer la concentration et la mémoire ».

Or l'enquête révèle également que la moitié des salariés américains se plaignent de somnolence au bureau ou à l'usine. Sur ce nombre, 68 % admettent que cette somnolence réduit leur capacité de concentration, 66 % leur résistance au stress, 58 % leur capacité

à prendre des décisions et à trouver des solutions ; 40 % avouent que la qualité de leur travail s'en ressent, et 19 % qu'ils vont jusqu'à commettre des erreurs !

La NSF estime à 18 milliards de dollars par an les pertes de productivité occasionnées par la somnolence au travail, « sans compter le coût des erreurs professionnelles et des problèmes de santé des salariés ».

Certes, un certain nombre d'entreprises ont mis en place depuis longtemps des solutions « réparatrices », depuis les salles de relaxation aux « séminaires de gestion du stress » animés par des consultants (une dizaine de cabinets sont spécialisés dans ce domaine en France). Les médecins savent aussi que les salariés recourent de plus en plus à leurs prescriptions pour soulager les conséquences de l'intensité du travail, la pratique la plus courante restant celle de l'« auto-médication » à coups de vitamines et d'antidépresseurs.

FATALITÉ

Mais selon Jean-Pierre Durand, sociologue et directeur du Centre Pierre-Naville (université d'Evry), les dirigeants d'entreprises françaises sont encore très loin de se préoccuper de réduire le stress de leurs salariés. « Le sujet ne suscite en réalité l'intérêt que de quelques consultants et chercheurs qui ont, certes, réussi à trouver un large public, comme le prouve le succès de l'ouvrage de Marie-France Hiri-goyen, *Le Harcèlement moral* (Syros, 1998). Mais ils présentent le plus souvent cette souffrance comme une fatalité, qui justifie finalement la tendance des entreprises et des salariés à « faire avec » et à soigner les effets plutôt que les causes. »

L'organisation d'un séminaire réunissant, pendant deux jours (11 et 26 octobre), entreprises et chercheurs par l'Association nationale pour la valorisation interdisciplinaire des sciences de l'homme et de la société auprès des entreprises (Anvie) sur le thème « Miser sur le bien-être pour créer de la valeur » dénote cependant une volonté de chercher des solu-

tions plus en amont. « Mais, poursuit Jean-Pierre Durand, qui intervient à ce séminaire, il n'y a à ma connaissance aucune entreprise qui ait accepté de considérer les vraies sources du stress dans le but d'y remédier. »

Les causes de l'accroissement du stress ont été maintes fois analysées : intensification du travail par la fixation d'objectifs de plus en plus élevés et la multiplication de « projets » simultanés, décloisonnement des espaces et des temps privés et publics par l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, tous phénomènes que Jean-Pierre Durand résume sous le nom d'« application des flux tendus au travail tertiaire ».

Le travail en équipe, l'autonomie des « centres de profit », la gestion par projet, donnent l'illusion du travail collectif ; mais, en réalité, ces formes d'organisation sont soumises aux contraintes du temps et d'objectifs fixés sans aucune négociation avec les intéressés, dont les résultats sont évalués (et rémunérés) individuellement.

« Il n'y aura pas de réduction du stress tant que les objectifs à atteindre ne seront pas négociés et que ne seront pas reconstruits de véritables collectifs de travail capables de rompre l'isolement de l'individu et de prendre en charge l'intensification du travail », estime Jean-Pierre Durand.

RECRUTEMENTS

« Pensons aussi en termes de recrutements supplémentaires, poursuit-il. N'oublions pas que lorsqu'une dixième personne est recrutée dans une équipe, le stress des neuf autres diminue d'un dixième. Dans l'industrie, la crise du travail à la chaîne a éclaté au début des années 70, et les premières solutions n'ont été expérimentées que dix ans après. Les entreprises ne commenceront à bouger que lorsqu'il y aura des manifestations de cadres. En attendant, comme les OS avant eux, ils simulent le conformisme. »

Antoine Reverchon

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

L'Europe et ses seniors

La population de l'Union européenne vieillit. En 2010, le groupe des soixante ans et plus sera probablement plus important que celui des moins de dix-neuf ans. Or, parallèlement, les Etats membres, en grande majorité, mettent en place des plans de réduction des dépenses de santé. Ces derniers, on le sait, surtout lorsqu'ils comportent des mesures d'augmentation de la participation des assurés au coût des soins, se traduisent par des reports de traitements thérapeutiques dont on évalue aujourd'hui encore mal l'impact en termes de santé publique. On notera seulement que les plus pauvres ont vu leur espérance de vie stagner ou reculer de façon plus ou moins sensible suivant les pays.

Les études démographiques montrent également que le nombre de personnes en âge de travailler diminuera d'ici à 2010. Mais ce constat n'est valable que dans la mesure où l'on continue à ne pas faire appel à des travailleurs d'Etats tiers à l'Union européenne, et donc à faire abstraction - malgré les velléités d'élargissement de l'espace de libre circulation des travailleurs - du formidable réservoir de main-d'œuvre (parfois très qualifiée) que constituent les « pays accédants ». Au passage, on notera que les données disponibles concernant l'impact sur le marché européen du travail de l'intégration de nouveaux Etats dans l'Union européenne restent rares...

En dépit de ces zones grises dans la production et l'utilisation des statistiques, les Etats européens se sont mobilisés afin de relever les défis futurs liés au vieillissement de leur population. D'où les réflexions menées sur l'avenir des systèmes socialisés de retraite, avec des plans d'action qui visent à transformer les mécanismes de prise en charge. Dans quelle direction ? Le mouvement général est clair : il convient de diminuer les dépenses des mécanismes existants. Ces derniers sont jugés trop onéreux, soit pour les finances publiques, soit pour les entreprises, dans les pays où le financement des retraites est assuré par cotisations.

Les réformes les plus diverses ont été mises en œuvre : elles se traduisent, le plus souvent, par une diminution des prestations des régimes de base pour certaines catégories de travailleurs, comme par exemple en France ou en Allemagne. On a également

Les études démographiques montrent que le nombre de personnes en âge de travailler diminuera d'ici à 2010. Mais ce constat n'est valable que dans la mesure où l'on continue à faire abstraction du formidable réservoir de main-d'œuvre (parfois très qualifiée) que constituent les « pays accédants »

assisté à la promotion de mécanismes destinés à assurer un revenu de retraite fondé sur la capitalisation à la fois pour compléter les régimes de base mais également pour alimenter le marché de capitaux des sommes ainsi collectées. L'expérience la plus originale en la matière étant certainement l'introduction d'une dose de capitalisation dans les systèmes de base suédois et danois sans remettre en cause, pour autant, le principe de la répartition.

Ces réformes (ou projets de réforme) sont marquées par leur incroyable complexité technique et par un souci d'étaler leurs conséquences sur une période relativement longue. Ainsi, les réformes prendront leur plein effet dans quasiment tous les pays européens entre 2004 et 2010. Curieusement, aucune projection sur les sommes d'argent, fruit de l'épargne retraite, n'est disponible. De même, il serait bon de s'interroger sur sa future rémunération...

Parallèlement, les prévisions de rareté de la main-d'œuvre ont conduit à ce que l'on s'interroge à nouveau sur le maintien au travail des salariés âgés : les sexagénaires redevenant productifs ! L'allongement de la durée de la vie active aurait également comme effet bénéfique d'augmenter les ressources et de diminuer la durée de la retraite. Pourtant, cette idée d'augmentation généralisée de la vie au travail ne figure guère sur l'agenda des législateurs des divers Etats européens. On s'aperçoit également que les mécanismes de préretraite sont aujourd'hui unanimement critiqués, essentiellement du fait de leur caractère onéreux et eu égard à leur impact général sur l'emploi, jugé très faible. Seulement, des études récentes ont démontré que ces préretraites restaient populaires, particulièrement auprès des salariés et - on ne s'en étonnera guère - parmi ceux qui ont des emplois pénibles.

Depuis le début de l'année, un groupe de travail communautaire est chargé d'étudier la « viabilité des pensions de retraite », c'est-à-dire « la capacité d'un système de retraite à atteindre des objectifs sociaux sur une base permanente tout en conservant d'autres objectifs politiques importants, comme des finances publiques saines et l'équité entre les générations », comme l'indique la toute récente communication de la commission intitulée « L'évolution à venir de la protection sociale dans une perspective à long terme : des pensions sûres et viables ». Les lignes directrices pour l'emploi élaborées depuis 1997 soulignent la nécessité de tenter de maintenir au travail les salariés âgés. Enfin, le traité d'Amsterdam lui-même prohibe les discriminations du fait de l'âge.

La question de la dépendance des personnes âgées préoccupe les pays européens. On sait, en effet, que l'espérance de vie peut augmenter sans qu'augmente corrélativement l'espérance de vie en bonne santé : un nombre certain de personnes seront privées, du fait de leur état physique ou psychique, de leur capacité à accomplir seul les actes de la vie courante. Leur nombre est croissant avec l'augmentation du nombre des personnes (très) âgées.

Deux types de solutions ont été adoptés. Certains Etats membres ont accordé des droits individuels à ces personnes en perte d'autonomie, sous forme soit de droits de tirage sur des services (pays scandinaves) soit de prestations en espèces ou en nature pour les pays d'assurance sociale (Allemagne, Autriche, Luxembourg et bientôt le Royaume-Uni). D'autres ont préféré ne pas offrir de droits supplémentaires aux assurés sociaux ; ils ont plutôt choisi, tels la France, la Grèce, l'Italie, d'attribuer des prestations d'aide sociale ou s'en remettre à la prise en charge par la seule famille. Face à cette diversité, l'Union reste muette, faute de compétence institutionnelle mais aussi de volonté politique.

Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

Consultants

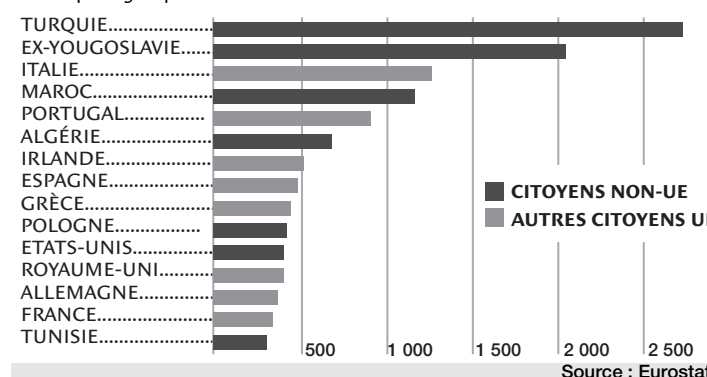
innovation

Rendez-vous en pages centrales

EUROPE

▼ L'importance de l'immigration turque

Principaux groupes de ressortissants non nationaux



Source : Eurostat

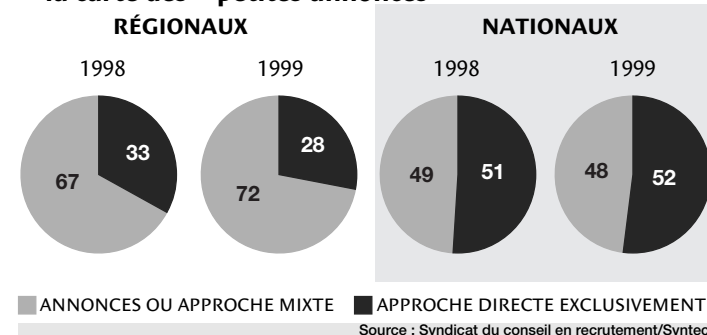
■ **DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 60** jusqu'au milieu des années 80, l'accroissement naturel – qui résulte de la balance des naissances et des décès – a été, de loin, le principal facteur de la croissance de la population au sein de l'Union européenne (UE). Depuis 1989, l'immigration nette a pris le relais. Ainsi, en 1999, la population européenne a augmenté d'environ 1 million de personnes grâce à un accroissement naturel de 270 000 personnes et une immigration nette de 720 000.

■ **EN 1998**, plus de 19 millions de personnes habitant l'un des Etats membres n'étaient pas citoyens de ce pays : quelque 6 millions venaient d'un autre pays de l'Union européenne (UE), tandis que 13 millions arrivaient d'un pays extracommunautaire.

■ **PRÈS DE 40 %** de tous les nationaux non UE présents au sein des Quinze vivent en Allemagne. Parmi les nationaux non UE, ce sont les Turcs qui constituent le groupe le plus nombreux.

FLASH SYNTEC RECRUTEMENT/« LE MONDE »

▼ En province, les cabinets de recrutement jouent la carte des « petites annonces »



Source : Syndicat du conseil en recrutement/Syntec

■ **UN TIERS** des cabinets de recrutement adhérents au Syntec sont des structures à vocation essentiellement régionale, les autres étant soit des cabinets exclusivement parisiens, soit des cabinets multirégionaux disposant d'une forte implantation dans la capitale.

■ **PLUS DU QUART** de l'activité des structures provinciales repose sur des prestations de conseil en ressources humaines, hors recrutement. Plus proches de leurs clients, ces cabinets régionaux remplissent des missions beaucoup plus généralistes.

■ **AVEC UNE CLIENTÈLE** composée pour une large part de petites et moyennes entreprises, ils utilisent davantage (à 72 %) les petites annonces dans leurs recrutements tandis que les cabinets parisiens réalisent 52 % de leurs missions par approche directe.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1999 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	62	60	65	59	52	60	53	71	70	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	49	45	48	39	43	47	38	50	60	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1999 (h/semaine)											
	40,4	39,7	40,1	38,4	40,6	39,6	38,5	39	43,6	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 2^e trim. 2000											
	+3,8	+3,5	+3,4	+1,8	+2,6	+5,9 (1 ^{er} trim.)	+2,9	+2,9	+5,1	+4,6	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE AOÛT 2000 (en %)											
							juil. 00	juil. 00	juin 00		
Hommes + femmes....	8,3	9	8,3	8,6	14,5	9,6	10,5	2,5	5,4	4,1	4,5
Moins de 25 ans.....	16,5	17,5	9,5	23,6	26,6	20,3	31,8	4,5	11,8	9,4	9,1
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1999 (en %)											
	46	49	52	61	46	39	61	44	30	8 (1998)	N. D.

N. D. : non disponible

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	17,5 % (août)	-3,4
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	34,9 % (août)	-2,9
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	975	+9,2 %*
INTÉRIM.....	550	+23,1 %*
APPRENTIS.....	285	+3,2 %*
CONTRATS AIDÉS.....	462	+8,8 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	7 000 (mars)	+0,9 %*
Hommes.....	8 666 (mars)	+0,6 %*
SMIC (en francs)		
Horaire.....	42,02 (juillet)	+3,2 %
Mensuel.....	7 101 (juillet)	+3,2 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

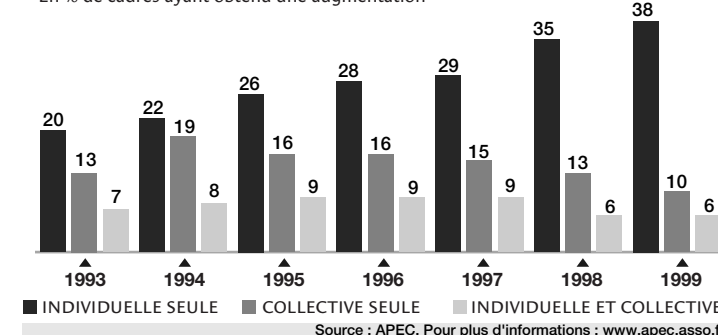
* variation sur quatorze mois (mars 00 / janv.99) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois

Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH APEC / « LE MONDE »

▼ L'individualisation des salaires des cadres s'accroît

En % de cadres ayant obtenu une augmentation

Source : APEC. Pour plus d'informations : www.apec.asso.fr

■ **DEPUIS 1993**, le nombre de cadres ayant bénéficié d'une augmentation individuelle a pratiquement doublé (38 % en 1999 contre 20 % en 1993). Au cours de cette même période, les augmentations collectives ou « mixtes » (collectives et individuelles) ont diminué.

■ **L'INDIVIDUALISATION** des rémunérations concerne plus particulièrement les cadres jeunes (moins de 35 ans), ceux des grands groupes ainsi que les cadres qui ont fait une mobilité interne. Elle est aussi plus marquée pour les cadres des fonctions communication, ressources humaines, commerciales et études-développement.

■ **CEUX QUI BÉNÉFICIENT** davantage d'augmentations collectives sont les cadres de la fonction gestion, ceux qui travaillent dans le bâtiment et les travaux publics, et ceux qui ont la cinquantaine et plus.

La Belgique met le paquet sur l'emploi

BRUXELLES

correspondance

La Belgique va bien : dans la déclaration politique qu'il a faite, le 17 octobre dernier, devant les députés, Guy Verhofstadt, le premier ministre, était en droit de résumer ainsi la situation de son pays sans être suspecté de tenir un propos purement politicien.

Présentant, du même coup, son projet de budget, le chef de la coalition « arc-en-ciel » – qui regroupe des libéraux, des écologistes et des socialistes – pouvait s'enorgueillir de réaliser le premier excédent depuis cinquante et un ans. Accablée jusqu'ici par un déficit chronique et une dette publique colossale qui représente encore 105 % de son produit intérieur brut, la Belgique devrait, en effet, dégager une marge de quelque 2,5 milliards de francs français l'an prochain et de 25 milliards à l'horizon 2005.

Un fameux atout pour une équipe hétéroclite qui avait su faire taire ses divisions pour se regrouper autour de quelques thèmes évocateurs dont celui de « l'Etat social actif ».

Confronté aux priorités parfois contradictoires des six partis qui le soutiennent, Guy Verhofstadt est parvenu à conclure un exercice qu'il juge lui-même « historique » en accordant une ambitieuse réforme fiscale aux libéraux et un plan de mobilité aux écologistes, tout en répondant aux demandes des socialistes, qui mettaient surtout l'accent sur la nécessité d'assurer durablement le financement des retraites et de développer de nouvelles initiatives pour l'emploi.

PAUVRETÉ

A l'examen, il apparaît que les deux partis socialistes sont, en définitive, les vainqueurs de cette épreuve budgétaire. Johan Vande Lanotte, le ministre de l'intégration, a obtenu la création d'un « Zilverfonds » (un « fonds aux temps argentés ») qui devrait permettre de faire face à un papy boom menaçant. Frank Vandebroucke, son collègue des affaires sociales, pourra équilibrer le bud-

Les mesures gouvernementales, facilitées par un excédent budgétaire, visent à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail et à maintenir les plus âgés en activité

get de la Sécurité sociale et lancer une action censée réduire de moitié, en dix ans, le nombre des pauvres (7,7 % de la population, selon les estimations).

Laurette Onkelinx, la ministre de l'emploi, a, pour sa part, imposé un vaste plan qui est sorti quasi indemne des arbitrages gouvernementaux. Multipliant les initiatives depuis son entrée en fonction, la ministre socialiste francophone ambitionne tout à la fois d'assurer aux jeunes un meilleur accès à l'emploi et d'inciter les travailleurs les plus âgés à rester en piste plus longtemps, lorsqu'ils le souhaitent.

Ces objectifs cadrent avec ceux du gouvernement, unanime pour un accroissement du taux d'emploi des Belges, qui est l'un des plus faibles en Europe (58,8 %), surtout en ce qui concerne les jeunes et les plus âgés. Guy Verhofstadt entend créer 50 000 emplois l'an prochain, et faire ainsi grimper ce taux de 1 %.

Laurette Onkelinx, déjà à l'origine d'un « plan Rosetta » qui entendait permettre à chaque jeune Belge de décrocher un premier emploi, a détaillé de nouvelles mesures d'activation des indemnités de chômage pour les jeunes peu qualifiés et les chômeurs de longue durée. Le montant des cotisations de leur employeur sera diminué, et on veillera à mieux les former aux nouvelles technologies de la communication.

Cotisations patronales réduites, également, pour les employeurs qui conserveront des travailleurs âgés de plus de 58 ans, l'âge légal pour les préretraites. Le principe de ces dernières est maintenu et les entreprises réputées en difficulté pourront encore favoriser des départs anticipés. A condition d'être vraiment dans le rouge (on contrôlera davantage la situation de l'entreprise, mais aussi celle du groupe auquel elle appartient) et d'avoir préalablement négocié une réduction du temps de travail.

Le plan Onkelinx, outre qu'il instaurera, pour tous, la semaine de 38 heures en 2002, entend également favoriser une réduction supplémentaire du temps de travail. En aidant financièrement les entreprises qui mettraient en place la semaine de quatre jours, liée à une réduction des horaires. En soutenant la décision de travailleurs qui proposeraient de passer à un quatre cinquièmes de temps, ainsi que des employeurs, qui ne seraient plus contraints de les remplacer, à condition de concéder d'autres avancées sociales.

PAUSE D'UN AN

Travailler, oui, mais travailler mieux, suggère également la ministre socialiste. Elle a imaginé un système de « crédit-temps », qui devrait permettre à chacun d'adapter individuellement son temps de travail et un autre de « crédit-carrière », qui réglerait le droit à s'octroyer une pause durant un an. Le congé de paternité sera quant à lui porté de trois à dix jours.

Si elle entend favoriser le maintien dans l'entreprise des plus âgés, porteurs de savoir et d'expérience, Laurette Onkelinx veut aussi leur assurer plus de confort et leur permettre de réduire progressivement leur durée de travail, tout en développant leurs activités de formation et de tutorat des plus jeunes.

Ce plan, qui est parvenu à convaincre les milieux patronaux parce qu'il se veut « plus incitatif que dirigiste » ? est désormais sur la table de la grande négociation sociale, qui a démarré le lundi 23 octobre. Au menu de celle-ci,

les salaires du secteur privé, corsés, depuis 1996, par une norme qui vise à éviter le dérapage des entreprises belges sur le terrain de la compétitivité.

Le système belge de la concertation est toutefois ainsi bâti que ce dialogue entre patrons et syndicalistes, arbitré le cas échéant par les ministres, va évoquer aussi la réforme fiscale et la politique de l'emploi, qui sont autant de « monnaies d'échange ». Les Belges, spectateurs appâtés par un discours politique qui leur promet qu'ils récolteront désormais les fruits de la croissance, se demandent donc sous quelle forme ce miracle va survenir : emploi amélioré, hausses salariales, impôts réduits ?

Jean-Pierre Stroobants

AGENDA

● **TERRITOIRES.** Un congrès mondial sur les systèmes productifs locaux des territoires et leurs réseaux d'entreprises dans l'économie mondiale se tiendra à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, à Paris, les 23 et 24 janvier 2001. Préparé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), avec le concours de la Commission européenne, il réunira pendant deux jours des responsables politiques, des chefs d'entreprise, des acteurs locaux de différentes régions du monde afin de débattre des perspectives d'avenir de ces organisations locales de PME-PMI.

Information : Marchal Braun Communication, tél. : 01-53-33-86-70. E-mail : marchal.braun@wanadoo.fr

● **ACTIONNARIAT.** L'Institut européen des juristes en droit social organise, les 17 et 18 novembre au palais d'Iéna, à Paris, un colloque payant sur l'actionnariat des salariés en Europe : « Management d'une mode ou mode de management ? Participation financière ou participation à la gestion ? » Information : IES, 14-bis, rue du Gast, 78100 Saint-Germain-en-Laye. E-mail : ies.droit.social@wanadoo.fr

● **GESTION.** La Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (Fnege) organise les 30 novembre et 1^{er} décembre, à la Manufacture des tabacs, à Lyon, les 13^{es} Journées nationales de l'enseignement de la gestion. Information : Valérie Vienne, tél. : 01-44-29-93-69. E-mail : vienne@fnege.fr

Du Nasdaq aux 35 heures

Questions économiques et sociales
sous la direction de Serge Marti

folio
LE MONDE
actuel
INÉDIT